HAL
open science

Les oraisons funèbres de Louis XIII : étude de thèmes religieux et moraux

Marie-Joséphine Steiner

To cite this version:

Marie-Joséphine Steiner. Les oraisons funèbres de Louis XIII : étude de thèmes religieux et moraux. Littératures. Université Paul Verlaine - Metz, 1977. Français. NNT : 1977METZ007L . tel-01775557

HAL Id: tel-01775557

https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775557v1

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

77/0
f.1
1ex ex.

LES ORAISONS FUNÈBRES DE LOUIS XIII

ETUDE DE THÈMES RELIGIEUX ET MORAUX

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
METZ
N° inv 1977014 L
Cote L/M2 77/7
Loc

THÈSE

pour le DOCTORAT de 3e Cycle :

« LITTÉRATURE ET SPIRITUALITÉ »

présentée

à l'UNIVERSITÉ DE METZ

par

Marie-Joséphine STEINER

UNIVERSITÉ DE METZ
BIBLIOTHÈQUE

Directeur de la Thèse :

Monsieur Jacques HENNEQUIN

UNIVERSITÉ DE METZ

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Les Oraisons funèbres de Louis XIII

ETUDE DE THÈMES RELIGIEUX ET MORAUX

TOME I

INTRODUCTION GÉNÉRALE
et
ETUDE DES THÈMES

Marie-Joséphine STEINER

Portrait de Louis XIII
D'après Philippe de Champaigne.
(La Victoire qui le couronne est rendue invisible).

Louis XIII n'apparaît ici ni comme un malade, ni comme un faible. Son attitude imposante et fière reflète bien le haut sentiment de dignité royale qu'avait le fils de Henri IV. On reconnaît le hardi chasseur qu'il fut, le guerrier plein de bravoure qu'il se montra toujours à la guerre, le cavalier infatigable qui savait rester plus de vingt-quatre heures en selle ; le peintre a su mettre en évidence sa belle jambe de danseur.

Le roi porte l'armure bleue à clous d'argent en forme de fleurs de lys, le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit, le baudrier en soie argentée, poignet et col de fine dentelle, longues bottes de cuir...

Le visage est allongé, encadré de grosses boucles de cheveux noirs, avec les yeux grands ouverts, le nez des Bourbons, la moustache relevée, la barbiche pointue à la mode de l'époque, la lèvre des Habsbourg ; le monarque laisse une impression de grandeur et de majesté.

D'après la Documentation Illustrée de Hachette. Revue mensuelle d'éducation et d'enseignement réalisée en coopération pédagogique. Documentation pédagogique. 6e année, N° 54, septembre 1955. Histoire couleur. Les débuts de la monarchie absolue. A. ROSSIGNOL, Montmorillon, Vienne, 1ère planche. (8 planches).

Louis XIII le Juste 1601-1643.

Table des Abréviations.

En plus des abréviations courantes, on trouvera ici quelques abréviations moins usitées, soit en lettres majuscules, soit en minuscules.

Arch.	Archives
Arch. Dép.	Archives Départementales
Art.	Article
B.M.	Bibliothèque Municipale
B.U.	Bibliothèque Universitaire
Bull.	Bulletin (s)
Chap.	Chapitre (s)
Coll.	Collaboration (s)
Collab.	Collaborateur (s)
Com.	Comité (s)
D.H.G.E.	Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques
Dép.	Département ou Départemental
D.T.C.	Dictionnaire de Théologie Catholique
Env.	Environ
Ed.	Edition (s)
Edit.	Editeur (s)
Fasc.	Fascicule (s)
Gr. Sém.	Grand Séminaire
Imp.	Imprimerie
Mgr.	Monseigneur
Ms.Mss.	Manuscrit (s)
O.F.	Oraison Funèbre (s)
Le Fr.	Le Frère
Le P.	Le Père
Libr.	Librairie
P. pp.	Page (s)
Part.	Partie (s)
Rev. Soc. Sav.	Revue Société Savante
S.s.	Siècle (s)
Suiv. sqq.	Suivante (s)
T.	Tome (s)
Typ.	Typographie, Typographe (s)
Vol.	Volume (s)

DENOMINATION DES ORAISONS FUNEBRES

Abra	: Ch.-Fr. d'Abra de Raconis	Godeau	: Antoine Godeau
Amariton	: Louis Amariton	Grillet	: Nicolas de Grillet
Augustin	: Le Prieur des Augustins déchaussés	Guyard	: Bernard Guyard
Basin	: Simon Basin	Hersent	: Charles Hersent
Bertier	: Pierre de Bertier	Hillerin	: Charles Hillerin
Bouché	: Honoré Bouché	Le Mée	: René Le Mée
Boulier	: Balthasar Boulier	Lescalopier	: Nicolas Lescalopier
Bourgoin	: Pierre Bourgoin	Lescuyer	: Pierre de Lescuyer
Bourzéis	: Amable de Bourzéis	Lingendes	: Jean de Lingendes
Bréda	: Antoine de Bréda	Mazure	: Nicolas Mazure
Brisach	: Oraison prononcée à Brisach	Mordant	: Jean Mordant
Brisejon	: Pierre Brisejon	Mulchy	: Honoré Mulchy
Brousse	: Jacques Brousse	Ogier	: François Ogier
Buhot	: Gilles Buhot	Paulin	: Paulin de Beauvais
Champclou	: Simon Champclou	Poudenx	: Charles Poudenx
Condé	: Nicolas de Condé	Rinuccini	: François Rinuccini
Deslyons	: Jean Deslyons	Rodolphe	: I.D.S. de Rodolphe
Doublet	: Louis Doublet	Roullé	: Pierre Roullé
Dufaur	: Charles Dufaur	Senault	: Jean-François Senault
Fauveau	: Christophle Fauveau	Suarez	: François Suarez
Fenouillet	: Pierre Fenouillet	Venasque	: Charles de Ferreol de Venasque
Frey	: François de St.Aug. Frey		

Les abréviations sont constituées par une partie du nom de l'auteur. Cependant la qualité du prédicateur seule est retenue pour le prieur des Augustins dont nous ignorons le nom (et le lieu de la prédication pour l'oraison funèbre de Brisach). La onzième oraison funèbre, d'un auteur inconnu, sera désignée par le lieu où elle fut prononcée: Brisach. Les pages des citations seront indiquées par un numéro à côté de la désignation adoptée.

Exemple : Bourgoin (8): C'est à la page 8 de l'oraison funèbre de Pierre Bourgoin que l'on trouvera le passage cité.

INTRODUCTION

GENERALE

Introduction générale.

1 Le règne de Louis XIII :

situation de la France à la mort de Henri IV,

grandes lignes du règne de Louis XIII,

la personnalité du roi.

2 Les oraisons funèbres dans la littérature :

leur place,

leur évolution.

3 Intérêt particulier des oraisons funèbres de Louis XIII :

les prédicateurs,

leur objectif,

leur rôle dans les éloges funèbres du roi.

4 Annonce du plan général de la thèse :

perception de la mort,

la justice } voies d'accès à la mort.
la piété }

Introduction générale.

Il peut paraître audacieux d'entreprendre l'étude des oraisons funèbres de Louis XIII qui comporte une quarantaine d'oeuvres d'un accès relativement difficile. C'est pourtant un ensemble encore peu exploré et qui n'a pas bénéficié de travaux tels que ceux de M. Truchet sur Bossuet et les oraisons funèbres de l'époque classique, ou de M. Hennequin sur les oraisons funèbres d'Henri IV en 1610.

Une étude de la personnalité de ce monarque telle qu'elle apparaît à travers les oraisons funèbres prononcées à l'occasion de sa mort serait fort intéressante d'autant plus que cette personnalité est généralement estompée par celle de Richelieu.

Qui était ce roi, relativement peu connu, ce roi que l'histoire a qualifié de "Juste" ? Pour essayer de répondre à cette question, jetons d'abord un coup d'oeil sur l'état de la France à cette époque.

La première moitié du XVIIe siècle est marquée politiquement par les règnes de Henri IV (1589 - 1610) et de Louis XIII (1610 - 1643). L'édit de Nantes, signé en 1598, avait consacré la paix religieuse entre protestants et catholiques. Mais à l'heure où la réconciliation semblait définitive, la mort brutale du roi remet tout en question. La paix catholique que Henri IV avait imposée à la France est gravement menacée après sa mort. La minorité de Louis XIII est affectée de troubles intérieurs mais, dès son adolescence, le roi s'émancipe de ses tutelles et fait régner l'ordre : mesures contre les blasphèmes et les duels, prise de la Rochelle et des autres places fortes aux mains des protestants, édit de grâce d'Alès en 1629, autant d'étapes qui consacrent cette oeuvre de pacification politique et religieuse par laquelle Louis XIII parachèvera l'oeuvre de son père.

Les premières années du XVIIe siècle constituent le commencement du grand siècle spirituel et la France catholique y occupe le premier rang par ses saints. Fondation d'ordres, création de séminaires, départs de missionnaires, dévouement au service de tous les malheureux, autant de manifestations d'une foi vraie et d'une charité particulièrement active. Louis XIII est un roi pieux, il voue son royaume à la Vierge. Le début du règne personnel de Louis XIV amorce un tournant ; le "grand siècle des âmes" (1) s'achève dans un gallicanisme qui s'affirme, un jansénisme qui débute.

Comment la personnalité de Louis XIII qui est au centre de cette étude apparaît-elle aux historiens ?.

Arrêtons-nous devant celui qui acceptait si mal, durant sa vie, les discours flatteurs. Son père, Henri IV fut loué à titre de grand homme et lui, le fils, le sera à titre de prince. Certes, Louis XIII possédait les qualités d'un roi, mais aucune d'entre elles ne brilla d'un éclat spécial. Timide, il ignora le grand art des hommes en place : il craignait de s'imposer à la renommée. Son caractère comme son règne offre une foule de contradictions (2). Il connut un enchaînement de victoires et pourtant leur éclat semble pour ainsi dire lui être étranger. Il eut des talents militaires et c'est à peine si nous les connaissons aujourd'hui. Il eut de l'agrément dans l'esprit et, cependant, il montra la plus grande indifférence pour les lettres. La nature lui avait donné du

---

(1) C'est DANIEL ROPS qui dénomme ainsi le XVIIe siècle en son Histoire de l'Eglise.

(2) Louis XIII a une enfance très rude, ne s'entend pas avec sa mère; gauche, timide, ombrageux, presque neurasthénique, mais autoritaire et dissimulé, il sait "être dur, même cruel" (Ch. ROMAIN, Louis XIII ...; p. 134); dès l'enfance, extrêmement jaloux de sa grandeur (J. CANU, Louis XIII ... p. 16) il a une haute idée de sa charge royale, le souci constant de "faire-justice", déteste le luxe et parle, jusque sur son lit de mort, "d'édits somptuaires". Il voulait être gouverné et supportait impatiemment de l'être. (H. METHIVIER, Le siècle de Louis XIII, p. 47). Assez intelligent pour connaître ses limites, il s'attache plutôt aux petites choses qu'aux grandes pour lesquelles il se repose sur Richelieu. Il sera le "dernier roi pleuré de ses sujets" unanimement. (Ph. ERLANGER, Louis XIII, p. 286)

courage : il eut celui d'affronter la mort, il n'eut jamais celui de commander. Il avait besoin d'être dominé et hésitait sans cesse entre le désir de secouer le joug et la nécessité de le reprendre. Mais le plus grand contraste de son règne c'est que jamais, peut-être, il n'y eut moins d'activité de la part du souverain et jamais, cependant, le gouvernement ne déploya sa force avec plus de fermeté au dehors, plus de sévérité au dedans.

Sa personnalité présente des contrastes frappants. Son caractère le portait à élever des favoris et en même temps à les haïr. Au milieu de ses succès il était malheureux. Allié de Gustave-Adolphe, celui dont les armées ébranlaient le trône de l'Empereur et contenaient l'Espagne, redouta sa mère, sa femme, son frère et jusqu'au ministre qui rendait son pouvoir efficace. Un tel tempérament semble peu favorable aux éloges. Aussi est-ce avec impatience que le roi subit tous les discours flatteurs. Il en fut importuné et ne les apprécia guère. Les complimenteurs lui étaient odieux. Louis XIII eut des succès contre les protestants : sa réputation n'en grandit pas pour autant ; la gloire environnait son trône : elle ne parvenait pas jusqu'à lui. En effet, son ministre l'interceptait ; les hommages allaient au cardinal (1).

Avant de voir dans quelle mesure l'image que nous donnent du roi les oraisons funèbres correspond à la vision de l'histoire, peut-être serait-il utile de nous interroger sur la pratique de l'oraison funèbre en France à cette époque de notre histoire littéraire.

+

+ +

+ +

Cette étude permettra de connaître non seulement le rôle de l'oraison funèbre au point de vue littéraire, historique, philosophique et moral, mais aussi l'évolution qui s'est opérée dans ce genre de la prédication.

(1) Ces affirmations ressortent des nombreuses biographies de Louis XIII consultées et comparées. Voir t.II de cette thèse : Bibliographie générale.

La littérature qui véhicule la pensée politique historique et religieuse du XVIIe siècle est infiniment riche, complexe, toute en nuances. A cette époque littérature et politique s'interpénètrent.

Tous les genres littéraires sont représentés par une pléïade d'écrivains des plus variés. C'est alors que se prépare et se fonde en France l'Académie française, à l'instigation de Richelieu ; le roi Louis XIII lui-même écrit et compose des poèmes, des ballets, des cantiques, des prières(1). La littérature profane ou sacrée, scientifique ou légère trouve créance et faveur chez un public à même d'apprécier toute production de l'esprit (2). L'introduction à la vie dévote et le Traité de l'Amour de Dieu de saint François de Sales, l'Augustinus de Jansénius, la Fréquente Communion d'Arnaud sont des oeuvres contemporaines, du Novum organum de Bacon, du Discours de la Méthode de Descartes, des tragédies de Corneille : le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, pour ne prendre que les oeuvres les plus retentissantes de la première moitié du siècle. Toute une floraison de personnages très importants dans tous les domaines illustrent cette période ; des saints : François de Sales, Vincent de Paul, François Régis, Pierre Fourrier, Jean Eudes ; des femmes éminentes : Jeanne de Chantal, Marie de l'Incarnation ; des savants : Neper, Képler, Harvey, Gassendi, Roberval ; des artistes dans tous les genres, peintres, sculpteurs, graveurs, musiciens. Tous ont contribué à la renommée de cette époque qui, sans conteste, prépare "l'époque classique." Il ne faut donc pas s'étonner du fait que, en cette éclosion multiple de chefs-d'oeuvre, l'éloquence de la chaire a trouvé, elle aussi, ses orateurs dont la pratique tendait à la rendre de plus en plus digne de sa mission.

Peut-on parler d'évolution dans ce genre d'éloquence ? Le fait est que les prédicateurs de l'époque ont une façon sentencieuse d'exprimer leurs idées. Tout en se défendant de vouloir chatouiller les oreilles par un beau discours, les orateurs se laissent entraîner

---

(1)On a publié de Louis XIII : Lettres, Rapports , Correspondance diverse, Psautier, mais nulle autre oeuvre, voir CIORANESCU, et le catalogue de la B.N
(2)Date des oeuvres citées: 1608, 1616, 1640, 1643, 1620, 1637, 1636, 1640, 1643.

par le sujet et les termes emphatiques (1); le style ampoulé se retrouve en règle générale dans presque toutes les harangues funèbres du début du XVIIe siècle : termes "exquis", paroles pleines d'affèterie, antithèses exagérées, hyperboles, paraphrases élogieuses, comparaisons flatteuses ne s'y comptent plus, même le grave Senault n'y échappe pas (2). Bien qu'on se défende d'annoncer autre chose que l'Evangile, les citations des poètes latins et grecs côtoient assez souvent celles de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament (3). On fait étalage d'érudition, tout en ne voulant qu'enseigner. Pour aller plus loin encore, on se complaît à développer des thèmes entachés de superstition païenne : interprétation de signes remarqués lors de la naissance ou de quelque événement important de la vie, consultation astrologique (lecture du destin dans les astres, les signes du zodiaque), réflexions puériles et saugrenues, lieux communs, pathétique grandiloquent, métaphores, figures de pensées, de mots en cascades, formules consacrées (4) de tous genres. Les discours funèbres de Louis XIII permettent largement de reconnaître tous ces défauts. Affectations, exagérations, pointes ridicules, entassement de métaphores, mélange de profane et de sacré, citations de grec, de latin, idées empruntées aux erreurs du temps sur la physique, l'histoire naturelle, l'astrologie; trop souvent on fait encore étalage de tout. Quant à la substance du panégyrique, la flatterie n'y perd pas ses droits, les digressions de tous les genres dans la chaire de vérité, prennent parfois le pas sur l'Ecriture et l'Evangile.

Mais ce qui frappe dans l'ensemble des oraisons funèbres de l'époque, c'est déjà la prétention de faire de l'oraison funèbre un morceau d'éloquence sacrée ; d'où la nécessité d'une structuration interne, le souci d'élaborer un plan, de l'annoncer, de s'y tenir. Et l'on assiste déjà aux premiers triomphes de quelques pré-

---

(1) Dictionnaire des portraits historiques... t.II, p.400 "Louis XIII" "Le siècle de ce prince fut celui de la fausse éloquence. Tous les discours, toutes les harangues de ce temps sont remplis d'une multitude de passages Grecs et Latins qui n'ont aucun rapport au sujet."

(2) Les exemples sont relevés à propos de l'étude de chaque oraison funèbre, t.II de cette thèse.

(3) Ce qui n'est, certes, pas incompatible.

(4) A la décharge des prédicateurs, il faut préciser que c'est la "mode" du temps.

curseurs qui finiront par s'imposer. De très beaux passages sont des morceaux d'éloquence dignes de l'anthologie (1). Entre 1620 et 1650, époque qui nous intéresse particulièrement, l'oraison funèbre est déjà très proche de sa forme définitive. C'est une époque de transition bien caractérisée. La voie est frayée, il ne reste plus qu'à s'y engager résolument. Le renouveau littéraire et religieux du XVIIe siècle y a largement contribué.

Ce fut providentiel pour cet art de trouver alors l'homme qu'il fallait pour lui donner, à travers bien des essais et des maladresses, le soutien, l'impulsion et l'élan dont il avait besoin. Il s'agit de Guez de Balzac qui accoutuma les oreilles françaises aux exigences de la poésie comme à l'harmonie de la prose et fut nommé "créateur de l'éloquence " (2). Il encouragea vivement les orateurs de son temps (3). Sous Henri IV, les prédicateurs n'avaient atteint l'éloquence que rarement et seulement par moments. Lors de la mort tragique du monarque, les orateurs sacrés avaient rivalisé d'ardeur, mais l'oraison funèbre elle-même était encore loin de la perfection. Sous Louis XIII, Lingendes, Godeau, Fenouillet, Senault y réussissent en certains passages de leur oraison funèbre de Louis XIII. Le XVIIe siècle peut, à juste titre, se dénommer le siècle des Eloges. Jamais on n'avait pu ouïr tant de louanges : panégyriques et oraisons funèbres gratifièrent généreusement tous les grands personnages de l'époque. L'éloquence sacrée commence par attester déjà un progrès réel et fait pressentir ce que ce genre littéraire pourra devenir, manié par le génie puissant de Bossuet qui le conduira à sa perfection. Les prédicateurs des quarante-trois oraisons funèbres de Louis XIII lui avaient frayé le chemin.

---

(1) Cf. Godeau 52, Abra 230, Bertier 11, Bourzéis 698, Buhot 21, Fenouillet 12, 38, 43, Grillet 3, 4, 44, Lescalopier 15, Lingendes 64, Ogier 333, 334, 373, Senault 46, Suarez 2, Venasque 51, 52, 53. Ce ne sont là que de rares exemples, la liste complète en serait bien longue.

(2) M. THOMAS, Essai sur les éloges, t. II, p. 90.

(3) Guez de Balzac organisait des concours de sermons auxquels participaient les orateurs de l'époque : Godeau ; Ogier, Massillon, Bourdaloue même Bossuet, jeune, voir t. II de cette thèse : Bibliographie de François OGIER.

Telles qu'elles se présentent à nous, les oraisons funèbres de Louis XIII constituent un ensemble cohérent dans l'évocation de l'histoire morale, intellectuelle et religieuse d'une époque prête à applaudir ce qu'elle a connu et vécu.

+
+ + +
+ +

Après avoir situé le corpus sur lequel nous travaillons dans la littérature du temps et dans l'évolution du genre littéraire, essayons de voir quel est l'intérêt que présentent pour nous les oraisons funèbres de Louis XIII. Et d'abord qui étaient les prédicateurs de 1643 ? On y trouve des groupes très divers : celui des curés de Paris, presque tous théologiens et docteurs en Sorbonne que Hermant sait si bien faire revivre en ses Mémoires (1), celui des religieux de tous ordres, monastères, congrégations : Augustins, Minimes, Capucins, Cordeliers, Carmes, trois Jésuites, trois Dominicains, trois Oratoriens qui ont tous une spiritualité fort différente ; on y voit des religieux, des évêques, des abbés qui se sont surpassés en éloquence, des chanoines, des prêtres, docteurs et théologiens, autant d'orateurs qui donnent à leur discours une tournure personnelle et un cachet bien spécial. Chaque prédicateur a pourtant sa personnalité et chaque oeuvre dénote son originalité (2).

Ainsi le corpus des oraisons funèbres de Louis XIII présente un éventail de richesses littéraires et spirituelles particulièrement représentatif, qui reflète comme un miroir tout ce que l'époque a produit dans les domaines les plus révélateurs d'une société.

---

(1) G. HERMANT, Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, 1630 - 1663.

(2) Le tome II, annexe de cette thèse, donne pour chaque prédicateur une notice critique de l'oraison funèbre, une courte biographie et la bibliographie correspondante.

Les recherches effectuées dans les dictionnaires, les grandes bibliographies, les bibliothèques ainsi que dans les archives parisiennes et provinciales ont permis de retrouver la trace de la plupart d'entre eux. Parfois même les renseignements sont assez abondants pour que nous puissions esquisser un portrait de ces orateurs afin qu'apparaissent leur vérité humaine, leurs qualités et leurs défauts, leur mentalité, les valeurs propres à chacun d'entre eux, depuis le benjamin Guillaume Le Boux (1) qui, à vingt-deux ans, prononça un éloge d'une rare éloquence selon les témoignages contemporains, jusqu'au vénérable Pierre de Fenouillet qui, trente-trois ans auparavant, avait déjà honoré la mémoire de Henri IV par son oraison funèbre à la cathédrale de Montpellier.

L'occasion de ces oraisons funèbres est la même pour tous les orateurs, mais leur objectif n'est-il pas différent ? Les uns penseront, peut-être, tracer un tableau historique, d'autres une fresque hagiographique ; quelques-uns pourront-ils se libérer d'une apologie soutenue ? Certains voudront-ils profiter de la circonstance pour méditer sur la mort, sur les fins dernières ou les vérités de la foi ? Le groupe de prêtres parisiens, le plus représentatif des groupes d'orateurs, essayera-t-il de manifester le souci de l'apostolat et de la pastorale, la seule parenté spirituelle qui, de prime-abord, semble exister entre ces orateurs ? Pour une même famille religieuse, pourra-t-on découvrir une similitude à travers ces oeuvres ? Ce sont les questions auxquelles on essayera de donner une réponse par l'étude de certains thèmes religieux.

L'objectif de l'oraison funèbre est nettement donné par plusieurs orateurs : elle doit louer le défunt, relever ses mérites, proposer en exemple ses vertus, édifier les fidèles en faisant retentir la parole de Dieu à l'occasion de la vie du défunt. Ces buts se sont déterminés au fil des siècles, ainsi que la forme de l'éloge qui a subi une évolution lente ~~mais~~ constante depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle et qui, en France, profitera du perfectionnement de la langue pour s'épanouir en chef-d'oeuvre sous Louis XIV. L'orateur sacré, parlant au nom de Dieu, peut seul déployer dans les monarchies

---

(1) dont nous avons retrouvé la trace, mais non l'oeuvre.

devant les grands, les peuples et les rois, cette franchise libre et altière qui est une force d'autorité ! Ainsi, les thèmes et la rhétorique contribuent à donner à l'éloquence de la chaire un cachet de perfection.

Les thèmes des oraisons funèbres résultent directement du genre que fixe insensiblement à travers l'histoire une tradition mixte, chrétienne et païenne. C'est le panégyrique d'un mort particulier et, de plus en plus, un discours, un sermon qui combine les thèmes édifiants et les thèmes parénétiques. Il est presque banal d'affirmer que la mort est l'un des thèmes les plus représentés en l'oraison funèbre. Celui de la fragilité de la condition humaine est non moins présent car, à revoir les étapes de la vie d'un homme, on ne peut guère s'empêcher de constater les misères de notre condition; aussi peut-on généralement conclure sur la vanité du monde : "Vanité des vanités ... " (1), thème qui peut donner lieu à deux sortes de considérations. D'une part, nos agitations sont bien puériles par rapport au plan de Dieu sur le monde et sur l'homme ; d'autre part, nos actions nous conduisent infailliblement à cette fin qui termine nos illusions, nos rêves quels qu'ils soient : rêves de beauté, de grandeur, de richesse, de valeur. Une certaine philosophie de la vie ressort de ces panégyriques. L'auditoire médite sur la catastrophe qui termine notre existence terrestre et souvent l'orateur invective la mort en termes d'anathème. Mais, la partie laudative de l'oraison funèbre s'efforce de relever les mérites du défunt, ses vertus.

C'est tout le règne de Louis XIII qui ressuscite, à grands traits, dans les oraisons funèbres. La figure du monarque, trop souvent malmenée par les historiens, apparaît moins austère, sa vertu plus apparente. Bref, comme on l'a dit déjà pour Henri IV, "l'auréole de saint Louis finit par éclairer de son aura la figure de son successeur " (2).

A cette époque, on remarque les efforts des auteurs désireux de mettre de l'ordre dans les genres littéraires comme dans les formes de la pensée : Malherbe cherche à discipliner la poésie, Descartes veut trouver une méthode universelle de raisonnement, pour ne citer que ces deux exemples entre tous célèbres.

(1) Ecclésiaste 1, 2, p. 935.
(2) J. HENNEQUIN, Les O.F. de Henri IV, t. I, p. 214.

Depuis le début du siècle, on n'a cessé de réfléchir et de chercher des règles pour que le genre de l'Oraison Funèbre réponde mieux à sa vocation : louer, instruire, faire prier. En 1575, Valerio propose des directives, dans sa Rhetorica ecclesiastica. Saint François de Sales par la Lettre à Frémiot (1604) (1), saint Vincent de Paul, avec la Petite Méthode (1628) (2) donnent leur point de vue sur le sujet. Et, pour tout dire, les préfaces des orateurs apportent une contribution positive (3) à l'élaboration de règles, de structures qui définissent ce genre littéraire particulier.

On connaît trente-quatre oraisons funèbres de Henri IV; pour Louis XIII, celles qui ont pu être prononcées et imprimées, répertoriées et conservées, sont au nombre de quarante-trois. Celles de Louis XIV seront cinquante (4).

L'oraison funèbre est prononcée, non seulement dans les cathédrales et les églises, mais aussi dans certaines chapelles. Quelquefois le panégyrique est donné aux obsèques, mais le plus souvent il fait partie d'un service solennel, célébré à la mémoire du défunt, devant un catafalque pompeusement orné, un, deux ou trois ans après le décès et généralement à l'occasion de l'anniversaire. L'éloge est orienté vers la piété, et, vu le lieu et les circonstances, il ne doit pas abuser de l'amplification oratoire. On retrouve, grosso modo, en chaque oraison funèbre le rappel des origines du défunt, de ses ancêtres,

---

(1) AUGUSTUS VALERIUS, évêque de Vérone, Rhetorica ecclesiastica, Paris, 1575. In-8°. Cité par M.V.L. Saulnier. "L'Oraison funèbre au XVIe siècle " B.H.R. N° 10-1, 1948-1949, p. 137, note 1. FRANÇOIS de SALES (saint) Lettre à ... M. Frémiot, archevêque de Bourges qui avait demandé au saint, une méthode pour bien prêcher. 5 octobre 1604 dans Maximes des Pères sur la prédication évangélique... Paris, 1803. In-12 [D 43842] Oeuvres complètes, 3e éd. 1868, t. V, pp. 500-528.

(2) VINCENT de PAUL (saint) Abrégé de la méthode de prêcher en usage dans la Congrégation de la Mission dressée par AMLERAS et envoyée à toutes les maisons de la Congrégation en décembre 1666 [D 54557] COSTE (P.) Monsieur Vincent, Paris, Desclée de Brouwer, 1934, 2e éd.. In-8°, 740 p., chap. XXXII ; La Réforme de la prédication (résumé de la Petite Méthode dressée par ALMERAS) pp. 387-419.

(3) Godeau, Hersent, Ogier s'expriment longuement sur les difficultés que rencontre l'éloquence de la chaire.

(4) Selon Molinier.

de ses parents, de sa patrie, les signes qui ont présidé à sa naissance ou augurent favorablement de la carrière pour conférer à ceux-ci un caractère surnaturel ou de prédestination ; puis l'orateur loue le défunt, rappelant sa vie, ses vertus, les tâches entreprises, les amitiés, les succès de toutes sortes, ses faits et gestes ; les conversations et les actions des derniers jours de sa vie prennent une importance toute spéciale ; enfin le panégyriste évoque la mort du héros de son panégyrique, les honneurs rendus, la douleur et la consternation où celui-ci laisse la famille, les proches, les amis. Et l'oraison funèbre se termine par l'évocation de la félicité éternelle qui doit couronner les mérites. Pour la forme, le discours s'ouvre sur une citation scripturaire qui devrait, normalement, lui servir de thème. La première partie de l'éloge sera déplorative alors que la seconde aura pour but d'être consolative. Opposer la mort, lamentable en ses effets, à son aspect d'espérance immortelle était une règle à laquelle souscrivaient volontiers les prédicateurs.

Dans le cas particulier de Louis XIII, roi de France, l'orateur sacré cherche à relever spécialement, après les vertus théologales, les qualités qui doivent caractériser un roi : la justice avec la charité qui en découle, et la piété qui, seule, procure au monarque lumière et force pour le bonheur de ses sujets. Pour tous le roi est l'image de Dieu, son représentant, son lieutenant sur terre, médiateur entre Dieu et les hommes. Le roi est le soleil dans le ciel de l'Eglise. L'ordre hiérarchique de la société est reconnu descendant du roi au peuple, passant par les différentes classes sociales. Le providentialisme règle le destin du roi comme les destinées de son royaume. Les plans de la Providence se réalisent dans les actions du roi. Ajoutons que les rois sont des hommes et que les hommes ne sont vraiment rois que s'ils sont dignes et capables de pratiquer des vertus royales. Le héros qui survit à la mort dans la mémoire des hommes est une inclusion que l'on retrouve facilement dans la péroraison constituant la partie consolative du discours.

La vie d'un roi austère, sa piété grave et sincère, sa continence réelle et reconnue, sa mort édifiante qu'on pouvait

se complaire à donner en exemple facilitaient singulièrement la tâche des prédicateurs (1). La politique de Louis XIII n'avait pas toujours été sans faille, mais il y avait cependant assez de matière pour permettre une louange vraie et les orateurs pouvaient "renchérir" sur la vie privée. En effet, ne nous étonnons pas que les orateurs portent sur la politique du roi des jugements fort différents.

Cependant il y a des éléments essentiels qui font l'unanimité dans les discours tels que l'immortalité accordée au roi, la douleur exprimée à l'occasion de la mort, la façon courageuse dont le monarque accueille la mort, la mort du juste digne de tous les éloges, imitable à l'instar de celle des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament. Unanimité aussi chez les orateurs pour louer la mémoire de ce grand roi. Certes la situation de la France sous le règne de Louis XIII offre une image variable. Pour les uns elle est excellente ; d'autres sont moins enthousiastes, mais tous les orateurs se montrent lucides et objectifs, toujours respectueux, jamais accablants. L'avis au lecteur que donne Charles Hersent (2), auteur de trois oraisons funèbres du roi, est significatif à ce propos. Il sait que les sujets supportent difficilement le joug de la royauté, mais il est d'avis que, à la mort du souverain, il faut oublier toute aigreur pour insister sur ce qui, dans la vie du prince, permet de faire son éloge. Il serait injuste de ne pas mentionner les grandes choses que le roi a accomplies. Il serait inadmissible de rougir de ses victoires sur nos ennemis ; il serait déloyal de ne pas faire remarquer que le joug qui pesait sur son peuple, le monarque, lui, l'a supporté le premier et cela uniquement pour la gloire de la France. On a reproché au roi le secret de ses actes, mais c'est là une condition d'action politique efficace. Dieu lui-même observe cette règle de conduite. On

---

(1) Il a été rendu justice à Louis XIII à ce sujet pour démentir certains sous-entendus concernant ses relations avec des favoris.
(H.) METHIVIER. Le siècle de Louis XIII, p. 45, note 1.
(J.) LEVRON Les rois de France et Dieu, p. 36.
(L.) VAUNOIS La vie de Louis XIII, p. 614.

Dictionnaire des portraits historiques ... t. II pp. 395, 400. On pourrait multiplier les témoignages qui concordent tous.

(2) Cet avis précède l'oraison funèbre donnée à l'impression.

conteste aussi les miracles que Dieu a faits en faveur du roi dans la répression de la rébellion. Or rien n'est impossible à Dieu ; d'autre part tout le monde est unanime pour attribuer aux rois de France le don de guérison des écrouelles. D'ailleurs l'orateur ne veut ni flatter les auditeurs ni médire de Richelieu, le ministre (1); il cherche à louer le roi selon la vérité, tout en annonçant la parole de Dieu. Libre à lui de passer sous silence certains faits inaccessibles au jugement de beaucoup de ses auditeurs. C'est ainsi que le prédicateur n'a pas voulu relever le cas de la reine-mère pour ne donner tort à aucun parti, ni faire de l'oraison funèbre une occasion de "chicane". Et de terminer philosophiquement essayant d'insinuer que les détracteurs qui ne savent pas haranguer doivent s'en remettre aux personnes compétentes pour ce sujet, sans les critiquer.

+

+ + +

+ +

Dans le cadre de cette thèse, il ne peut être possible d'envisager et d'étudier toute la thématique de ces quarante-et-un discours. Il a fallu choisir et ainsi nous nous proposons d'étudier trois thèmes spirituels : la mort, la justice, la piété ; ces thèmes permettent de cerner à la fois la vision commune qu'ont les prédicateurs de l'événement qui a suscité leur oeuvre et l'originalité des esprits et des sensibilités dans le cadre particulier du genre littéraire dans lequel ils s'expriment.

---

(1) Quelques autres orateurs font allusion au cardinal déclarant que le monarque fait régner la justice en ses Etats et à l'extérieur, selon son pouvoir, grâce à la collaboration de bons serviteurs: ministres, juges, généraux, "officiers", prélats, tout dévoués à sa personne. Enfin Brousse(6) semble penser au cardinal en insinuant que les rois ne sont pas toujours entièrement responsables, car leurs conseillers les guident mal. Il n'y a vraiment que Frey, l'orateur portugais, qui loue Richelieu de son intelligence politique et de sa haute compétence, félicitant Louis XIII d'avoir su se faire seconder par ce ministre inégalable.

PREMIERE PARTIE

LA MORT

DANS LES

ORAISONS FUNEBRES

DE

LOUIS XIII

La mort dans les oraisons funèbres de Louis XIII.

Plan d'ensemble.

Préliminaires : Importance du thème,
Développement,
Questions suscitées.

Chapitre I Universalité de la mort,
Interprétation de la mort,

Chapitre II La mort du sage :
sagesse durant { la vie, la maladie,
qui donne sens à la souffrance.

Chapitre III La mort appel à la sainteté :
vertus { théologales, purificatrices
justification du titre : "très-chrétien".

Chapitre IV Au seuil de la mort :
vaincre la mort,
triompher de la mort,
foi en la vie éternelle.

Chapitre V Effets de la mort du roi :
réactions des orateurs chrétiens,
réaction populaire,
conséquences pour les survivants.

Chapitre VI La mort et la vie :
qu'est-ce que la mort
qui marque profondément la vie,
qui nous introduit en la vie.

Chapitre VII La mort chrétienne :
attitudes différentes devant la mort,
attitude chrétienne.

Conclusion : Bilan de l'étude du thème.

Préliminaires.

1 Importance du thème générateur de réflexions :

hagiographiques,
apologétiques et catéchétiques,
philosophiques,
morales et religieuses,
théologiques.

2 Canevas du développement du thème.

3 Questions suscitées par la { présentation et la méditation } du thème.

Préliminaires.

Quelles qu'aient été les difficultés et les maladresses du souverain, tous les sujets sont unanimes : sa mémoire est sacrée. Aussi sa mort fournit-elle aux prédicateurs ample matière à réflexion, à méditation, voire même à contemplation.

> Arrière donc pompe funèbre qui faites ombre à la mort de nostre Roy et nous empeschez de la contempler en son couchant (Lescuyer 8) (1).

Narrant dans les détails la fin du monarque, les prédicateurs touchent de près et de loin tous les thèmes qui dérivent directement ou indirectement de la mort. Ils considèrent la mort du roi comme toile de fond pour traiter le thème de la mort en général. Ils s'ingénient à présenter les leçons spirituelles, théologiques, morales, philosophiques pour instruire leurs auditeurs et les inciter à une sincère conversion.

Vont-ils profiter de l'occasion de cette mort qui touche tous les coeurs pour renouveler les nombreux lieux communs sur la mort? Vont-ils insister sur sa généralité, sa signification au point de vue chrétien, la nécessité de s'y préparer, afin d'aboutir finalement à la mort de Louis XIII dont la sainteté servira de témoignage pour vérifier les affirmations et les exhortations des prédicateurs ? Ou bien, vont-ils, au contraire, s'intéresser spécialement et avant tout au cas particulier de la mort de Louis XIII pour en venir ensuite à des réflexions générales qui s'imposent d'elles-mêmes et sont ressenties au coeur des fidèles non comme un sermon, une prédication, mais comme le testament que ce Roi très-chrétien laisse à son peuple, l'invitant à le suivre courageusement dans la voie de la justice, de la sainteté ?

---

(1) Cette ombre de la mort est évoquée par David : "Rien qu'un souffle, tout homme qui se dresse, rien qu'une ombre, l'humain qui va." Psaume 39 (38), 6-7, p. 756.

L'orthographe, la ponctuation et la syntaxe des citations seront respectées partout, aussi irrégulier que cela paraisse.

Devant un tel spectacle de noblesse et de grandeur, les prédicateurs se sentent saisis d'admiration et de respect, ils veulent connaître le chemin qui mène à cette perfection, qui ouvre sur une telle perspective de paix et de bonheur. C'est ce chemin parcouru qui intéresse tous les panégyristes du monarque ; c'est ce chemin aussi que nous voulons essayer de retrouver.

Nous voici suffisamment renseignés pour aborder directement le coeur de notre sujet. C'est le thème de la mort qu'il faut traiter en premier lieu. Aucun orateur ne l'a ignoré ; chacun en a vu et étudié un ou plusieurs aspects. Mort et vie sont cependant trop intimement liées pour que l'on puisse ignorer leurs rapports. C'est pourquoi, dans les chapitres qui suivent, nous allons nous demander quelle est l'impartance de ce thème de la mort dans les oraisons funèbres, et étudier les questions annexes qu'il soulève.

C'est donc par le thème de la mort que va débuter la série des chapitres concernant la première partie de ce travail. Si l'universalité de la mort s'impose à tous, une question essentielle peut préoccuper cependant : comment admettre que la mort frappe indistinctement petits et grands, coupables et innocents, peuples et souverains ? Une telle "injustice" ne serait-elle pas le fruit du péché ? La mort du roi, particulièrement, ne serait-elle pas la rançon du juste expiant le péché de son peuple ? C'est la question que nous allons nous poser tout d'abord.

Mais si une mort peut prendre ainsi valeur de rachat pour la multitude, peut-elle être autre chose que l'aboutissement d'une vie qui, sans abdiquer aucun de ses devoirs du présent, est cependant toujours dirigée vers ces "fins dernières" qui, pour le sage, sont comme l'ultime sommet de notre existence terrestre ?

Louis XIII, a-t-il vécu en sage ? est-ce la sagesse qui a inspiré chacune de ses décisions, chacun de ses travaux ? Quelle a été son attitude tant durant la vie que pendant sa maladie ? A-t-il compris, a-t-il vécu le sens de la souffrance ? En un mot, la sagesse de Salomon a-t-elle été l'apanage de Louis XIII ? C'est aux oraisons funèbres à répondre, en livrant "le secret du roi" !

Mort et vie, disions-nous, sont intimement liées. En effet, habituellement ce n'est que peu à peu que la vie cède le pas à la mort ; jusqu'au dernier instant toute vie reste mouvement vers ce qui fut le motif conducteur d'une existence, le désir d'une réalisation totale. Pour le roi très chrétien que fut Louis XIII cette aspiration à une plénitude se manifeste sous forme d'appel à une perfection, d'appel à la sainteté. Comment y a-t-il répondu ?

Au seuil de la mort, au moment de la lutte suprême entre la vie et la mort, la nature et la grâce, le désespoir et l'Amour, quelle en a été, pour Louis XIII l'issue ? La foi a-t-elle tenu ses promesses en triomphant de la mort, réduite au rôle de passage à la vraie vie : la Vie éternelle ?

La mort ayant accompli son oeuvre, quelle réaction suscita-t-elle : réaction chez les orateurs chrétiens et réaction populaire ? le deuil de toute la France fut-il l'événement du jour qui passe, ou peut-on y voir un appel à la conversion, une invitation à la prière dans le "culte" d'un souverain resté vivant dans le coeur de ses sujets ?

Une fois encore, les orateurs proposent à l'auditoire de réfléchir à la relation : "Mort et Vie" ! A chacun de se demander comment une vie chrétienne prépare la mort chrétienne ; en quel sens la mort devient-elle le reflet de la vie ? Pourquoi faut-il croire en la vie qui est chemin d'éternité, qui devient Vie pour l'éternité ?

On en arrive ainsi au rôle de la mort chrétienne ; quels que soient l'âge, le rang du "condamné à mort" que chaque humain est en puissance, quelle que soit l'attitude adoptée face à la mort, quelles que soient enfin les réactions de tous et de chacun, est-il possible de se croire appelé à l'éternelle vie qui trouve sa source en Jésus-Christ, mort et ressuscité ? Les panégyristes de Louis XIII ont-ils réussi à entraîner l'auditoire à vivre et à mourir avec le Christ afin de ressusciter avec Lui dans une gloire sans fin ?

Autant de questions qui découlent de cet inépuisable thème de la mort, questions qui dans la première partie de notre étude peuvent être posées aux orateurs des oraisons funèbres de Louis XIII.

Chapitre I

L'universalité de la mort.

1 La mort reconnue comme fait universel :

par la foi,

par la raison,

par l'expérience.

La mort frappe indistinctement tout le monde :

les petits et les grands,

les coupables et les innocents,

les peuples et les souverains.

Les rois sont-ils différents de leurs sujets face à la mort ?

2 Interprétation de la mort :

La mort est le fruit du péché,

La mort du roi est le fruit du péché de son peuple.

3 Thème du juste expiant le péché de la multitude.

Chapitre I

L'universalité de la mort.

La mort est bien un fait universel et cette universalité est reconnue par la foi aussi bien que par l'expérience et la raison. Ce fait n'est plus à prouver. Tous les hommes sont soumis à la loi de la mort et ils meurent tous réellement. D'après la révélation, l'universalité de la mort procède, en définitive, non pas surtout d'une nécessité biologique, mais de l'être personnel et spirituel de l'homme et de son rapport à Dieu. C'est parce que l'homme est pécheur qu'il est soumis à la mort, avec toutes les circonstances dans lesquelles elle se présente. Tout le monde est astreint à cette nécessité.

> La foy nous crie par sainct Paul (1) que c'est une Ley establie pour tous les hommes depuis le péché, qu'ils mourront une fois et que l'effet est aussi estendu que sa cause ; c'est à dire, que comme le péché qui a fait naistre la mort s'est estendu sur tous les hommes, la mort de mesme n'en a excepté aucun, mais les a tous assuietis à son Empire (Abra 133) (2).

L'expérience confirme cette dure loi. la mort exerce une tyrannie universelle, plus dure encore pour ceux que les honneurs et le pouvoir favorisent ici-bas.

> L'expérience nous force d'avoüer que personne n'est affranchy de cette dure loi et necessité de mourir ; parce que nous voyons qu'il n'y en a aucun qui de gré ou de force n'y soit rangé (Abra 134).

La raison elle-même appuie cette assertion et nous aide à nous convaincre, si besoin en était.

> Ce seroit pure folie de nous vouloir persuader que l'exception (à la loi de l'universalité de la mort) en deust commencer par nous (Abra 140).

---

(1) Romains, 5 12. p. 1631.
(2) Cf. aussi Augustin 36.

La mort frappe tout le monde indistinctement, sans épargner qui que ce soit. Elle frappe les grands et les petits.

> Avec un pied égal, elle heurte, au cabinet des Souverains aussi bien qu'à la case des pauvres laboureurs (Paulin 10) (1).

Elle frappe les coupables et les innocents; nous comprenons qu'elle punisse les coupables,

> La mort domine sur les âmes visles et populaires en les menaçant et en les effrayant de sa venue (Bourzéis 678) (2).

mais nous nous révoltons de la voir s'attaquer aux innocents. Pourtant l'expérience nous montre que la mort ne tient pas plus compte de la vertu que de la puissance.

> Non seulement elle est la Reyne des Rois, mais encore des Vertueux (Paulin 12).

Ainsi les vertus du roi : piété, clémence, tempérance, chasteté, justice n'ont pas eu le pouvoir d'éloigner la mort. Pourtant il semblerait que la vertu devrait exempter de la mort et conférer l'immortalité. Il n'en est rien et c'est juste ; la mort emporte le vertueux pour le récompenser en l'autre monde.

> Ie dis que s'il y a rien qui deust avoir l'exemption de la mort c'est la vertu ; que Seneque appelle immortelle [...] (La mort) est sourde, aveugle mesme à la sainteté qu'elle enlève du monde aussi bien que la bonne fortune (Paulin 14).

Oui! la mort ne s'est-elle pas attaqué à la sainteté même, Jésus-Christ, qui a bien voulu accepter, librement, de passer par la mort et de boire le calice qu'elle lui a présenté!

> Dans cette posture aveugle et impitoyable elle a bien eu l'audace d'affronter Iesus-Christ en croix; avec une heureuse temerité, une imprudence hardie elle a réussi dans son entreprise ; ses armes lui ont esté favorables sur la plus précieuse de toutes les vies qui est celle de l'Homme-Dieu (Paulin 6).

---

(1) "Tel encore meurt en pleine vigueur au comble du bonheur et de la paix, les flancs chargés de graisse et la moelle de ses os tout humide. Et tel autre périt l'amertume dans l'âme, sans avoir goûté au bonheur. Ensemble dans la poussière, ils se couchent, et la vermine les recouvre." Job 21, 23-26, p.678.

(2) Brisejon 25, Paulin 17, s'expriment aussi en ce sens.

Ainsi la mort n'a pas cédé devant l'innocence. Forte de la fureur des Juifs, elle s'en est pris au Christ lui-même. Depuis lors la mort a triomphé de tous les hommes et de tous les monarques (1). Et si pour tout homme, quelle que soit sa pauvreté ou sa souffrance, il est difficile de bien mourir, la mort doit être particulièrement angoissante pour les souverains.

> parce qu'ils sont Roys, parce que l'esclat d'un Sceptre et d'une Couronne est capable de les esbloüir et de leur oster les pensées et les désirs du Ciel (Le Mée 70, 73).

La mort en effet ne tombe point sous l'autorité des rois. La gloire terrestre s'évanouit comme une fumée et la mort l'emporte aisément sur toutes les pompes de la terre. Les hauts faits les plus retentissants accomplis durant la vie n'empêchent pas la mort d'oeuvrer en son temps puisque Jésus lui-même n'a pas été épargné par elle à l'âge de trente-trois ans.

> (Les rois) n'ont point assez de pouvoir dans leur propre royaume que de l'exempter du Royaume de la mort auquel ils sont également sujets comme leurs propres sujets (Paulin 1) (2).

Un roi éminent, si puissant en oeuvres, suit ses ancêtres au tombeau, disparaissant à la fleur de l'âge, au sommet de sa carrière, car la mort s'en prend aussi à l'oint du Seigneur.

> Ce Louis meurt en la quarante-deuxième année de son aage, et suit dans le Tombeau soixante-quatre Roys de France qui l'avoient devancé pour devenir cendre et poussière (Le Mée 98) (3).

D'autre part l'expérience montre la mort frappant à l'improviste, sans aucune considération.

> En fin, l'Expérience journalière nous fait assez voir, comme la mort sans considération d'aages, ny des conditions, frappe également, les forts et les foibles, les jeunes et les vieillards, les Princes et la populace : Ce qui monstre évidemment, qu'il n'y a nulle marque certaine de son arrivée, et qu'il n'y a moment en la vie, qui ne puisse estre celuy, auquel elle viendra pour faire son coup (Abra 136).

---

(1) Cf. Paulin 7,8.
(2) Cf. Bouché 2, Bourzéis 678, Brisejon 25, Paulin 3, Roullé 78. Cf. MALHERBE. Consolation à M. Du Périer : "Et la garde qui veille aux barrières du Louvre / N'en défend point nos rois." Oeuvres dans "la Pléiade" p. 28.
(3) Buhot 24, Le Mée 3,4, Roullé 3 s'expriment aussi de la sorte.

La puissance souveraine de la mort ne s'exerce pas seulement sur tous les individus universellement, mais elle domine en chacun l'esprit et le corps.

> Depuis que l'homme eut perdu sa liberté avec l'innocence et que d'arbitre et de prince qu'il était de toutes choses, il fut devenu le prisonnier et l'esclave de la mort, ce rude maistre estend sa puissance tyrannique sur le corps et l'asme de ses sujets (Bourzéis 677) (1).

A cette domination universelle la mort ajoute sa puissance égalisatrice. Monstre insensible, elle traite tout le monde et chacun de façon égale.

> La mort est un monstre sans yeux et sans oreilles, comme il n'épargne ny rang ny qualité, il ne donne aussi audience à personne et traite d'une esgale façon le sceptre et la houlette (Venasque b).

Nul n'est exempt de la mort après un pèlerinage terrestre plus ou moins long. Avec son cortège de faiblesses corporelles et d'inquiétudes de toutes sortes, la mort fait son oeuvre inexorablement, sans faillir.

> Elle se fait preceder par le temps,[...]la vieillesse, les incommodités corporelles, les chagrins, les tristesses et inquiétudes de l'âme qui aydent à abreger les jours : c'est un squelette qui n'a ny coeur, ny entrailles (2) (Paulin 5) (3).

---

(1) Cf. Brousse 25.

(2) L'évocation du squelette est issue d'une représentation largement exploitée au Moyen-Age qui exhibe ainsi la mort dans les danses macabres : gens de tous âges et de toutes conditions entraînés dans une ronde frénétique par un squelette impitoyable et sarcastique. En France au cimetière des Innocents, on en voit de remarquables. Les plus célèbres sont celles du XVe siècle à l'église de la Chaise-Dieu, de la Ferté-Loupière, de Kernascleden, "les Dits des trois morts et des trois vifs" à la collégiale d'Ennezat. En Allemagne, on remarque au XVIe siècle une variante de la danse macabre : la Mort vient, seule, rendre visite aux vivants. La série des gravures de Holbein le jeune à Bâle reste célèbre. De Dürer, on peut citer : le Chevalier, la Mort et le Diable de 1515 : le Chevalier impavide à l'égard de la mort et de la tentation. Il existe également en France un tableau de Ph. de Champaigne "Vanité des vanités" représentant une tête de mort au milieu d'attifements mondains. Ligier-Richier encore, au XVIe siècle (1500-1567) est resté justement célèbre pour son "squelette" à Bar-le-Duc. (Voir planche, p.110 de ce tome)

(3) On retrouve des idées similaires chez Abra 124, 126,140, Bréda 1,2. "Qu'est donc l'homme, que tu le connaisses, l'être humain, que tu penses à lui? l'homme est semblable à un souffle, ses jours sont comme l'ombre qui passe." Psaume 144 (145)3,4,pp871-872.

La mort oblige à l'obéissance rois et sujets. Dieu en a ainsi ordonné dans ses desseins sur l'humanité. Si les vertus les plus rares, la vie la plus parfaite réussissent à apaiser les angoisses de la mort, elles ne peuvent soustraire personne à l'humaine condition qui fait passer de vie à trépas. En effet, Louis XIII, ce roi juste, puissant, débonnaire, religieux, illustre a été victime de la mort comme le plus faible, le plus pauvre des hommes.

> Ces admirables qualitez qui l'ont rendu, sans doute, le plus grand de tous les Roys, sans me souvenir et sans dire que la mort l'a rendu à son tour égal au moindre de tous les hommes (Poudenx 4).

> Il est toujours temeraire de parler d'un Roy de France mort, lequel vivant a merité de porter le nom de Iuste, de Puissant, de Debonnaire, de Religieux, et de Bienheureux (Poudenx 2).

A cette mort, tyran universel, les orateurs adressent des apostrophes déchirantes pour avoir choisi en la personne du roi une illustre victime.

> O Mort trop injuste pourquoy ne poursuis-tu pas tant de miserables qui ne servent dans le monde qu'à noircir le Ciel de leurs crimes, et de charger la terre de leurs opprobes ? Ah cruelle, Mort, tu fuis ceux qui te réclament et tu cherches ceux qui t'évitent (Mazure 2).

Le roi est né, a vécu, est mort, selon la commune destinée; il se préparait un bel automne, mais il fut moissonné ; Dieu a ses desseins qui ne sont pas nos voies. Ainsi Louis XIII subit le sort commun à tous.

> Providence eternelle de mon Dieu, mes justes ressentiments me portent à te demander pourquoy tu l'as fait naistre pour le faire mourir et pourquoy tu nous l'as donné pour nous ravir si tost son aimable presence (Amariton 2) (1).

---

(1) Cf. Godeau 4, Grillet 51, Mazure 38, Rinuccini 19. "... l'homme né de la femme qui a la vie courte, mais des tourments à satiété. Pareil à la fleur, il éclôt puis se fane, il fuit comme l'ombre sans arrêt." Job 14,I,2, p. 668.

Ces quelques considérations cernant la personne du roi et sa mort nous invitent à réfléchir sur ce fait que la mort frappe tout le monde. Chaque enfant qui vient au monde est bien déjà "un condamné à mort". C'est Paulin de Beauvais qui exprime le mieux ce concept plus étendu. A la naissance, la nature agit pour tous de la même façon. Elle s'attaque à tous, en toute impartialité, à la fin de la vie.

> La nature ne sçait ce que c'est de dissimulation et son égalité paroist aux deux points de la naissance et de la mort ; elle reçoit grands et petits tous de la mesme façon à l'entrée de la vie. Cette première servitude de la naissance est confirmée de la dernière qui est la nécessité de la mort (Paulin 9, 10).

Il est cependant curieux d'opposer cette conception à la thèse contraire qu'exposa du haut de la chaire de Monaco le panégyriste Venasque : les rois naissent et meurent autrement que le commun des mortels.

> On dit ordinairement qu'ils n'ont de commun avec nous que le naistre et le mourir [...] mais je soutiens hautement qu'ils n'ont rien de plus dissemblable. Lors qu'ils naissent tous les astres veillent aux soins de leurs grandeurs ; Dieu fait voir les prodiges pour marque que celuy qui vient au monde y vient tenir sa place. Seroit-il raisonnable que cela se fist dans le train ordinaire de la nature et qu'il n'y eust pas quelque Astre nouveau ou quelque accident extraordinaire interprete de la voix du ciel qui predit un si illustre enfantement (Venasque 26).

Et, pour conclure sur ce chapitre de l'universalité de la mort, les orateurs sont unanimes pour affirmer que la mort, qui n'épargne pas les souverains, saura trouver tous les humains.

> O mortels, pensons que nous sommes mortels, et que bien tost nous mourrons ; Mourons premierement au peché qu'à la nature puis qu'il faut quitter, peut estre, dès demain la vie quittons dès auiourd'hui le vide ; mourrons à nos passions, à nos vengeances et autres appetits malheureux dans la pensée que la mort qui ne pardonne pas à un Louys le Iuste, ne pardonnera pas à nous autres iniustes et pecheurs (Paulin 12).

Aussi belle que soit une mort exemplaire, elle ne pourra nous détourner d'une réflexion salutaire sur l'universalité de ce phénomène qui nous concerne tous.

> L'image de la mort, mais de la plus belle mort qu'on pourrait donner pour exemple, invite tout le monde à faire des reflections sur l'estat miserable de la vie, puis que nous mourons en naissant par une loy que nostre condition rend irrevocable (Venasque 21).

Ainsi avertis, les auditeurs sont prêts à accepter pour eux-mêmes, en tout état de cause, la loi universelle de la mort, sans inutile frayeur car, ainsi que le proclame un prédicateur :

> La mort n'estonne ny ne surprend jamais les sages (Rodolphe 6).

En effet, "nous nous trompons nous mesmes si nous croyons de touiours vivre. Il faut mourir" (Rodolphe 8)" et ceux qui pour suivre leur piperie font banqueroute à leur salut, doivent passer pour insensés" (Rodolphe 6).

Ce fait de l'universalité de la mort est dûment affirmé par l'ensemble des prédicateurs. Ce n'est pas tant pour prouver ce fait que pour persuader l'auditoire qu'ils lui présentent le phénomène comme présent, actuel et personnel, donc que chacun prête attention à un discours qui le concerne dans un avenir immédiat!

Aujourd'hui, c'est déjà demain ! Mais les prédicateurs ont besoin de toute leur éloquence et de leur force persuasive pour retenir et fixer l'attention de l'homme insouciant sur un sujet qu'il envisage volontiers pour autrui ou rejette vers une échéance indéfinie (1).

---

(1) Si les hommes pensaient à part eux quelquefois
Qu'il nous faut tous mourir et que même les rois
Ne peuvent éviter de la mort la puissance,
Sommes-nous plus divins qu'Achille ni Ajax
Qu'Alexandre ou César qui ne se surent pas
Défendre du trépas, bien qu'ils eussent en guerre
Réduit sous leurs mains presque toute la terre.
Ronsard, Hymne de la mort, 1555.

La mort est, de toutes les choses inconnues, la plus importante. Aussi ne suffit-il pas de la constater pour les autres et pour nous-même, mais il faut réfléchir sur les causes, les origines du phénomène et en tirer les conséquences adéquates. Les oraisons funèbres de Louis XIII se conforment à la croyance unanimement acceptée à l'époque pour en exposer l'abord les sources, ce qui facilitera pour chacun une soumission à ce destin commun qui déterminera un comportement sage à l'instant suprême.

+

+ + +

+ +

Au XVIIe siècle, la mort n'est pas seulement l'inéluctable fin de l'humaine condition, elle est considérée comme le fruit du péché. Tous les panégyristes sont d'accord à ce sujet et pour cela ils invitent leurs auditeurs à éviter le vice et à mourir au péché. Tous les Pères de l'Eglise l'expliquent ainsi. "La mort est entrée dans le monde comme la peine et le juste châtiment du péché" (1).

Remarquons que si, en ce XVIIe siècle, la mort est universellement envisagée comme la conséquence du péché, il s'agit moins du péché originel, rarement évoqué par les orateurs, que du péché actuel : péchés individuels et péchés collectifs ; or dans la mentalité de l'époque, ces fautes commises par le peuple, retombent en punition, en sanction sur la personne du roi pour l'affliger, l'accabler et finalement le conduire à la mort. C'est un peu l'écho des croyances antiques qui rendaient le monarque responsable de la bonne marche de la politique économique, sociale du royaume. Une calamité publique, agricole par exemple, était la conséquence du mécontentement de la divinité à cause du péché du roi, l'intermédiaire entre le peuple et les dieux. Ici nous constatons la répercussion inverse, mais de toute façon, le rapprochement s'établit.

---

(1) HOUDRY. La Bibliothèque des Prédicateurs. t. VI, p. 429.
"Oui, Dieu a créé l'homme pour l'incorruptibilité; il en a fait une image de sa propre nature, c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde." Sagesse 2, 23, 24, p. 965.
"Le péché est entré dans le monde et par le péché, la mort." Romains 5, 12, p. 1631.

C'est en vertu de ce principe que, au Moyen-Age, l'excommunication d'un prince s'élargissait aux sujets qui en subissaient de graves inconvénients tant religieux que sociaux (1).

La mort du roi est donc considérée comme étant le fruit du péché de son peuple. "La France est punie par la mort du roi" déclare, sans ambages, un orateur très affirmatif (2). Pour d'autres prédicateurs : ce sont nos péchés qui nous ont privés du souverain, attirant sur nous le malheur de la mort du roi (3). Inutile d'accuser la mort de s'attaquer au roi. Ainsi Dieu a retiré le roi de ce monde plutôt pour châtier les fautes du peuple que pour récompenser les mérites du roi.

> La couronne de notre teste est tombée dans la poudre et nos pechez l'ont abattue et ces mesmes pechez ont renversé avec la couronne de notre Prince toute sa majesté et ses grandeurs et nostre grande gloire dedans le tombeau (Lingendes 2,3) (4).

On reconnaît ici la paraphrase du passage des <u>Lamentations</u> de Jérémie, 20 et que le curé de Saint-Barthélémy, Roullé, utilise tel quel :

> <u>Cecidit corona capitis nostri, ve nobis quia peccavimus</u> (Roullé 58).

Le thème du juste qui meurt en châtiment des péchés du peuple trouve ici, fort à propos, un bon développement car, pour les contemporains de Louis XIII, la mort du roi c'est le châtiment des péchés du peuple, c'est l'innocent qui paye pour les coupables.

> S'il y a lieu de pleurer, ce doit estre à cause de nous-mesmes, sur qui tombe toute la perte, et qui avons adiousté le crime à la disgrace, et esté nous mesmes les Autheurs de notre propre mal'heur, en tant que par nos peches nous avons allumé les flambeaux de vengeance en la main de Dieu, pour nous punir en la main de Dieu, pour nous punir en la personne de nostre Iuste Roy : ce qui n'est pas un petit argument de son courroux ; puisque pour les fautes des coupables, il a si fort appesanty sa main sur l'innocent (Abra 208, 209).

(1) La réciproque est non moins vraie. "Le bonheur des Sujets doit être le chef-d'oeuvre du Prince". DU JARRY, <u>Harangues funèbres</u>, p.297.
(2) Cf. Dufaur 31.
(3) Guyard 36 ; Lingendes 63, 64 : Godeau 55 expriment cette idée.
(4) Cf. Roullé 58, Bouché 8, Bréda 40, Bourgoin 3, Abra 310.

Le théologien Deslyons insiste sur le devoir du prédicateur de faire passer cette idée en sa prédication.

> Si tous les Orateurs [...] au lieu de charmer la douleur des Peuples, avoient suivy les mouvements de la Piété et de la Religion, ils auroient declamé contre leurs pechez qui sont la cause de sa mort et qui ont attiré sur la France ce chastiment du Ciel (Deslyons 1, 2).

Ainsi les péchés du peuple privent celui-ci du meilleur souverain qui fût jamais. Après tant de gloire, ce monarque dut subir, de ce fait, la condition mortelle de l'humanité. Il y a corrélation étroite entre les deux entités : roi et peuple, souverain et sujets.

> Les larmes du monde m'apprennent que nos pechez, sans doute, nous ont rendus indignes de posseder plus longuement le plus juste, le plus puissant, le plus clement [...] de tous les Roys (Poudenx 22).

En fait, le roi est victime de son peuple. Cette mort du roi après une longue et douloureuse maladie peut être du coup rapprochée de celle de Henri IV qui meurt assassiné (1) car les deux morts ont la même cause : les péchés du peuple.

> Il n'est mort que d'amour, et d'amour vers son peuple. [...] Le désordre de sa Maison Royalle ne pouvoit pas estre la cause de cette mortelle tristesse puis que tout y estoit calme [...] Et parmy tous ses obiets et suiets de ioye, il se livre à la tristesse pour mourir d'amour et d'amour pour son peuple (Dufaur 31).

Oui, le roi est mort d'amour et cet amour pour son peuple n'était que le couronnement d'une affection qu'il lui avait vouée durant toute sa vie terrestre, comme sa mort n'est que le point d'aboutissement d'une longue marche ouvrant sur la vie éternelle.

---

(1) O.F. de Henri IV par Fenouillet pp. 122-123. Ainsi que l'exprime Mr. Hennequin (op. cit.) la mort est ressentie comme rupture de l'unité, menace d'une diversité, menace qui pèse sur l'individu, la communauté, la dynastie, la hiérarchie des valeurs.

Chapitre II

La mort du sage.

1 Sagesse durant la vie :

sagesse et vertu,
sagesse et gouvernement,
sagesse et succession.

2 Sagesse durant la maladie :

cause de la maladie,
attitude,
grandeur d'âme.

3 Sagesse qui donne un sens à la souffrance :

expiation du péché personnel,
expiation du péché de son peuple,
union au Christ souffrant.

Chapitre II

La mort du sage.

Si l'histoire a donné à Louis XIII le surnom de "Juste" plusieurs orateurs se sont cru autorisés à lui appliquer dans les oraisons funèbres ce titre de "Sage" que la Bible réserve aux rois qui ont aimé la justice et l'ont pratiquée tout au long de leur règne (1). C'est ainsi que Doublet le met pour cette raison en parallèle avec Salomon, le Sage biblique, universellement connu sous ce titre (Doublet I, 4). Pour Bouché aussi, Josias a été une préfiguration du monarque par sa sagesse.

> Dieu a présenté à la France un LOUYS pour Monarque, qui comme un autre Salomon a esté assorty dès son plus bas aage des dons de la sagesse, pour estre le ministre de ses volontez (Bouché 13).

Ayant nourri sur le Seigneur de droites pensées chaque jour de sa vie, c'est en Sage que Louis le Juste a vécu, c'est en Sage qu'il a affronté la mort.

C'est d'abord en Sage qu'il a vécu. Amariton insiste sur la sagesse de la conduite du roi.

> Nous connaistrons sans peine quels ont esté les sentiments de nostre sage Roy, puis que s'il reçoit les biens, c'est par resignation ; s'il les desire, c'est par necessité ; s'il s'en dépoüille, c'est sans douleur (Amariton 51).

Les prédicateurs rappelleront les belles actions du monarque, ils loueront sa vie dûment remplie et s'émerveilleront du progrès constant réalisé en toutes les vertus humaines et chrétiennes, insistant ainsi sur cette sagesse qui a marqué la vie entière du roi.

---

(1) (Le sage) "Il proclame heureux le sort final des justes". Sagesse 2, 16, p. 965.

> Soit que l'on porte les yeux sur les commencements et l'entrée, ou sur la continuation et le progrès ou sur la fin et les derniers temps du règne de Louis le Juste, soit qu'on se l'imagine délibérant dans ses Conseils ou seant dedans ses Parlements, ou commandant dans ses armées, qui sont toutes fonctions du Souverain : soit qu'on se représente ses desseins, ses entreprises, ses voyages, ses travaux, ses armées, ses guerres, ses batailles, ses victoires, ses triomphes, ses plaisirs, ses divertissements, ses ordinaires occupations, ce qu'il a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a commencé, ce qu'il a achevé et généralement toutes les choses propres à remplir l'Histoire véritable et fidèle dans sa Vie ; c'est une histoire remplie d'evesnemens et de succes, si merveilleux, si prodigieux, si estonnans, si surprenans, si dignes d'estre considerez et admirez qu'on ne sçaurait imagner aucune loüange (pour haute et hardie qu'elle puisse estre) qui en surpasse la dignité (Lingendes 5).

Abra confirme la sagesse du roi :

> Entre les vertus Royales, ces cinq sont particulièrement remarquables, la Sagesse, la Vigilance, le Courage, la Clémence et la Justice (Abra 42).

Le mausolée funèbre de Louis XIII serait terriblement imposant, s'il devait rendre compte de tous ses mérites et de toutes ses actions.

> François, il faut que votre amour industrieux et inventif luy érige comme tombeau une haute et vaste Pyramide dont la Baze soit enrichie des symboles de sa Justice et de sa Piété, seustenüe par les deux mains de la Providence de Dieu, la Puissance et la Sagesse. Il faudra graver au milieu les Victoires et tant (de) Places que cet invincible a conquestées ou protégées, ou libérées de servitude et embellir le tout de hieroglifes et d'Emblesmes qui facent voir que ce Prince a attribué tous ses bons succes à la grace de Dieu. Il faudra remplir le haut de Cornes d'abondances qui jettent une quantité infinie de Palmes, ramasser tout ce qu'il a jamais eu d'auguste en tous les autres Triomphes du monde et escrire en texte sur une Lame d'or : LUDOVICI PII, IVSTI,MAGNI. Il faut faire à la gloire de ce Prince tout ce que le coeur, la langue et la main peuvent faire de grand et d'illustre et d'advoüer en suite qu'on n'a rien fait en comparaison de ce qu'il faudrait faire (Le Mée 65).

L'orateur portugais nous relate un fait significatif : grâce à la sagesse de l'ambassadeur de France (Fontenay) auprès de Jean IV du Portugal, ce roi témoigna prudence, courage et discernement en sa politique (Frey 23).

La sagesse qui toujours inspirait sa conduite personnelle était aussi sa conseillère fidèle pour tout ce qui concernait le gouvernement de l'Etat (1).

Pour le gouvernement, l'esprit de sagesse est primordial.

> Il s'agit de choisir des hommes sur lesquels repose l'esprit de sagesse et d'intelligence pour les constituer chefs et Gouverneurs et, comme les appellent les Grecs, les Bazes et fondements de cette société (Hersent I, 12).

Cette vertu de sagesse éclata particulièrement dans le discernement que témoigna le monarque en ses jugements.

> S'il a eu ce bon heur d'avoir aupres de soy de grands et sages Conseillers durant son règne, ç'a esté un nouvel effect de sa sagesse qui les a sceu cognoistre autant que les choisir (Abra 45).

En ses conseils, le roi se montre sage et s'entoure d'hommes capables.

> A quoy il n'emploie point le concours des plus nobles corps de la nature, comme sont les celestes, non pas mesme ces purs esprits détachez de la matiere, mais bien des hommes ; lesquels, comme dit l'Escriture, il choisit de medio fratrum : sur lesquels il fait reposer l'esprit de sagesse (Hillerin 11, 12).

Le même orateur confirme la sagacité royale à saisir l'essentiel des affaires.

> En toutes les principales affaires les plus importantes et plus difficiles à résoudre et à executer qui se presentaient devant luy en son conseil plus estroit, nul ne le penetroit avec plus de lumiere, n'en iugeoit avec plus de solidité et ne trouveit avec tant de facilité de les faire reüssir (Abra 44).

---

(1) Comme Salomon, il avait demandé à Dieu la sagesse "pour régir le monde en sainteté et justice et exercer le jugement en droiture d'âme". Sagesse 9,3,p. 972.

Hersent exprime la même idée :

> La regle qu'il prescrivoit à ses Conseils, et la fin qu'il proposoit à ses desseins, qui estoit Dieu mesme a adiousté en sa personne, à la prudence commune, les dons d'une sublime sagesse (Hersent I, 49).

En son commandement, le souverain sut appliquer les mêmes préceptes pour le pays. "Les grands hommes font la force d'un empire" (1).

> Et s'il a esté bien servy et obey, comme l'expérience l'a fait assez cognoistre, ç'a esté encore un effect de sa sagesse, c'est à dire de ce qu'il a sceu sagement commander : ce qui a rendu la France heureuse par le beau partage entre ce Prince et ses suiets, le sage commandement de l'un et la parfaite obeissance des autres (Abra 47).

Cette sagesse contribuait à la perfection personnelle du roi comme elle était conjointement présente aux grandes perspectives politiques.

> La Divinité habite en Jésus et en luy pareillement, puisque l'Ame du Iuste est le siege de la Sapience eternelle. Il avoit en main le Sceptre de la France, et Dieu avoit le gouvernement absolu de ses passions : il regnoit en la terre, et Dieu en son coeur : il donnoit des Loix aux Peuples, et il les recevoit de Dieu, souverain Legislateur (Doublet I, 14).

Au XVIIe siècle, la politique allait de pair avec un culte religieux dûment assuré.

> Ainsi la prudence civile qui est la propre vertu des Roys, regarde une fin suprême qui ne peut estre pas seulement la tranquillité publique, mais le culte de l'adoration de la Divinité, dans la veuë de laquelle le Prince fait des ordonnances salutaires pour rendre ses peuples capables d'un si grand bien : Et pour cette seule raison, elle merite de changer le nom de prudence en celui de sagesse, laquelle le Sainct Esprit demande aux Roys avec tant de soing, pour les faire regner heureusement (Hersent I,46).

(1) J.B. BOSSUET, Oeuvres Complètes par M. l'Abbé GUILLAUME. Nlle édit. Paris, Berche et Tralin, 1881, t.8. In-4°, 658p. Discours sur l'Histoire universelle, pp. 135-457, p. 262,b. [Metz, Gr. Sém., Salle Montigny]

Mais à cette époque la guerre est un facteur important de la politique. Où la sagesse s'y incarne-t-elle ? L'orateur Lingendes, entre autres, nous répond après un long développement qui étudie le thème de la guerre précisément.

> Rien par passion ou par transport d'une ame trop émeuë et emportée, tout par raison et avec douceur, mais neantmoins avec generosité et vigueur. Hauteur et hardiesse dans les entreprises ; Prudence dans les deliberations (Lingendes 27).

Le roi usa de la modération en toutes circonstances et les excès furent désapprouvés par sa sagesse.

> Notre grand Prince, en paix et en guerre, dans les Conseils et autre occurences, a tousiours regardé la bonté divine, rapportant à sa gloire toutes ses actions, commandant à son peuple, il a usé d'une grande douceur (Fauveau 22).

Cette vertu tint le monarque sur ses gardes et l'inévitable tentation des puissants n'eut pas d'emprise sur son esprit.

> Ce dernier siècle a produit des esprits assez lasches pour donner aux hommes des loüanges que l'on ne peut donner sans impiété qu'à Dieu seul. Aussi les sages Princes mesprisent ces flatteurs et les chassent de leur Cour comme des pestes capables de corrompre leur esprit (Hillerin 10).

La sagesse du monarque ne fait pour personne l'ombre d'un doute.

> Pour abbreger, la sagesse de ce Prince a tellement esté recogneuë et admirée, qu'on a lieu de dire qu'elle estoit trop grande pour n'estre employée qu'au gouvernement de la France (Abra 48).

Mais ce don de Dieu est une grâce qui se demande au Seigneur.

> LOUYS le Iuste a fait un parfaict holocauste de son coeur, plus pur que les astres à son Créateur. Dieu qui preside aux Royaumes, compatissant aux miseres de la France, avança la sagesse, la prudence et les autres qualitez requises dans nostre Monarque (Doublet II, 3).

Aussi au soir de la vie le souverain attend sereinement son destin. Rodolphe nous livre le secret de cette conduite.

> La mort n'estonne ny ne surprend iamais les sages ; ils n'estiment plus qu'ils ne la craignent et, puisqu'elle leur fait passage à la gloire, ils l'embrassent avec contentement (Rodolphe 6).

Loin de se désinteresser de son oeuvre terrestre, il doit désirer que celle-ci se continue après sa mort, et les dispositions ultimes du roi dénotent un souci de pérennité.

> Illustre Reyne que le choix judicieux de son très honoré Seigneur et mary, et la Providence du Ciel, et les souhaits de toute la terre ont eslevé à la souveraine authorité, comme cette femme merveilleuse que l'Escriture nous represente, rendant des oracles de sagesse (Lingendes 64,65).

C'est là le souhait des orateurs que la France, nonobstant la mort du monarque, doit rester gouvernée avec sagesse.

> Et nous, ô grande Reyne, que Dieu, le Roy vostre Espoux et les plus sages testes de la France ont commise heureusement à la tutelle de nostre ieune Prince et de cét Etat, procurez ce bon-heur de vostre Regence, sous laquelle certes nous ne pouvons esperer qu'un siecle d'or (Ogier 369) (1).

Mais la confiance anime tout le monde : la régente ne peut que gouverner avec sagesse comme son époux.

> La fidelité de la France sera aussi sans doute la force et la deffence de Louis XIV, son ieune Roy sous l'heureuse et la sage conduitte d'une Princesse inimitable que tout le monde admire (Poudenx 25).

Et quelle sera la qualité souhaitée au successeur du souverain ? Rinuccini répond au nom de tous les panégyristes et de tous les sujets ; les qualités à admirer en Henri le Grand, transplantées en Louis XIII, se laissent reconnaître en Louis XIV qui apprend à gouverner avec une régente si sage (2).

---

(1) Godeau (62) exprime la même supplique.
(2) Rinuccini 18 émet cette idée.

Les orateurs ne se lasseront pas de brosser, à propos du souverain, un tableau quasi hagiographique relevant qualités, mérites et vertus. Ainsi durant sa vie on voit le souverain pratiquer la chasteté en une Cour perverse, l'humilité en ses victoires, la justice en l'exercice de l'autorité, la sagesse en la conformité de toute chose à la sainte volonté de Dieu. La mort heureuse du roi confirme la pureté de sa vie et durant le temps que le souverain s'y prépara, il édifia le ciel et la terre.

> Mais puis que la mort du Roy a esté accompagnée de circonstances si heureuses, nous le devons considerer avec grand soin et reconnoistre dans elles une marque de la pureté de sa vie (Hillerin 30).

Cette vertu donne à Buhot l'occasion de s'enthousiasmer pour en esquisser l'apologie tout en la reliant directement à une préparation à la mort.

> Quelle plus grande volupté que d'avoir un degoust de toute volupté ? un mespris de toute la terre ? une vraye liberté, une conscience très pure ? ne point apprehender la mort ? ne vivre que pour Dieu? ne respirer que sa presence ? Il ne craint point donc de mourir, mais il pense à s'y disposer ; ne regrette point de quitter cette vie mortelle, mais travaille à se préparer à une autre éternelle (Buhot 18).

Cependant, tout en donnant l'exemple de tant de vertus, le souverain ne perd pas de vue sa préparation personnelle à la mort. Ses antécédents, ses efforts vertueux lui ont certainement facilité la tâche. Et précisément la lutte contre la sensualité qu'il exerça constamment fut certainement efficace en ce sens.

> Pratiquer dans sa Cour un règlement et une mortification des sens qu'on ne cherche presque que dans les cloistres ! était-ce, messieurs, vivre ou mourir ou n'estoit-ce pas se familiariser avec la mort et mourir sans cesse pour apprendre à bien mourir (Bourzéis 696)?

Aussi est-ce à titre de "très chrétien" que le roi a son nom écrit au livre de vie. N'importe quel honneur purement terrestre est loin de cette gloire.

+
+ + +
+ +

Cette sagesse manifestée par le roi durant toute sa vie n'a fait que grandir et devint, au courant de la maladie, lucidité plus grande de l'esprit, voire même, don de prophétie. L'analyse de Lescalopier rend compte de cette extraordinaire présence d'esprit.

> Ce prince tombant malade le douziesme d'Apvril, la maladie diminuant les forces du corps, donnait d'autant plus de liberté a son esprit. Jamais il n'avait agi avec plus de presence d'esprit, ny jamais avec plus de fermeté et de solidité de jugement (Lescalopier 22).

Quant au don de prophétie, voici ce qu'en rapporte l'historien Champclou :

> L'armée s'advance, le champ de guerre est Rocroy, et notre monarque, à la mesme heure, revenant d'un profond assoupissement, en predit la defaitte. Les ennemis sont entrez, dit-il à Monsieur le Prince, mais vostre fils les repoussera (Champclou 29) (1).

Hersent exprime poétiquement la même idée (2) d'une sagesse arrivée à son paroxysme :

> Comme si sa vie qui achevait de se consommer eut esté de la nature du feu qui pousse une plus vive flamme quand il est tout prest de s'éteindre (Hersent III, 37).

Louis XIII a été cet Homme Juste que la mort ne surprendra pas. Avant de nous demander ce que devient l'exceptionnelle grandeur d'âme de ce Sage aux prises avec les signes avant-coureurs de la mort, interrogeons-nous sur la nature exacte de cette maladie, cherchons-en l'origine, les causes multiples et diverses, tandis que l'histoire et les prédicateurs nous y aideront pour nous permettre de nous former une opinion à trois siècles d'intervalle.

Cette période de la maladie de Louis XIII peut se situer de février à avril 1643 (3). En effet, Antoine (4) nous

(1) Cf. Grillet 40, Le Mée 110.
(2) Cf. Hersent I, 57, Lingendes 62.
(3) Cf. Bourgoin 39,
(4) H. TRINQUAND. "Les Antoine, historiographes des rois ; la maladie et la mort de Louis XIII dans le Bull. de la Soc. arch. et hist. de Chelles, année 1962, n° 1 à 6, février à décembre, p.10.

apprend que "le roi tomba malade en son château de Saint-Germain-en-Laye d'un flux "épatique" et d'une espèce de fièvre lente qui ne le quittera point jusqu'à la mort et ne paraissant pas dangereuse ni mortelle." Le monarque ne prendra conscience de la gravité de la maladie que le jeudi 27 mars. Effectivement, ainsi que l'indiquent les passages des oraisons funèbres, le roi avoue avoir demandé à Dieu, si c'était sa volonté de le retirer de ce monde, de lui faire la grâce d'abréger sa maladie. Son entourage ne le berçant d'aucune illusion, le souverain répondit avec douceur n'avoir aucune appréhension de la mort, étant bien résigné. Les prédicateurs cependant ne s'en tiennent pas aux causes purement physiques du mal. Ils y ajoutent incontinent les causes morales, soulignant ainsi la répercussion du moral et du psychique sur la santé physique, comme le feraient les médecins actuels. Ecoutons Buhot entre autres :

> On asseure qu'une partie de son poumon, son mésentère et les intestins se sont trouvez gastez. Mais il faut que l'on sçache que l'ame a son poumon aussi bien que le corps et que l'amour a les entrailles aussi bien que la chair. Ces entrailles de Père qu'il avait pour son peuple, ces ardentes affections avec lesquelles il respiroit après le soulagement de ses suiets ont esté la véritable cause de son indisposition et en suitte de son trespas (Buhot 14) (1).

Plus loin encore, Buhot donne une explication plus logique du double mal qui conduisit le roi au tombeau.

> Disons davantage que ç'a esté l'abondance de la tristesse, avec les veilles et les travaux qu'il a adioustés, qui a causé en luy cet excez d'humeur melancolique qui a dégorgé de la rate dedans les intestins et dans le mesentere par le rameau splenique et les a corrompus ; comme aussi ç'a esté la ferveur de son coeur qui a poussé un sang trop bouillant dedans son poumon et qui l'a altéré (Buhot 15).

Roullé, Curé de Paris, est aussi bien renseigné et, dans le même sens que Buhot, nous donne son rapport circonstancié.

---

(1) Roullé; 57, 66, Dufaur 30, Brousse 9, disent la même chose.

> D'où ces ulcères internes, ces corruptions d'humeur dedans les intestins et les entrailles, d'où cette longue maladie qui a miné son corps peu à peu et qui luy a donné enfin la mort. De loing a-t-elle pas esté causée des soings, des veilles et des fatigues continuelles qu'il a eu en sa jeunesse et en sa vie (Roullé 56).

Tout le monde est donc persuadé que le roi meurt à la suite des veilles, des fatigues, des épreuves qu'il a endurées pour son peuple, après une longue maladie. Il avait auparavant consciemment ressenti les atteintes de ce mal, avant-coureur de la mort.

> Ie sçay et recognois assez que l'art n'a point de remede pour moy, que ma propre nature me tourne le dos, que mon coeur faille et que mes forces diminuent. I'en ay desia descouvert les approches, I'en sens quelques atteintes (Roullé 66).

Ces éléments pathologiques étant connus, quelle fut l'attitude de Louis XIII durant sa maladie ? La grandeur d'âme qu'on lui reconnut en sa vie, fut-elle trouvée en défaut au moment où Dieu, selon les termes de la Bible, "le visita" ? La sagesse le "garda de ses ennemis et le protégea de ceux qui lui dressaient des embûches ; elle lui donna la palme en un rude combat"(1). Le témoignage suivant confirmera cette parole.

> La mort ne répond pas toûjours à la vie, ny la vie à la mort. Toute la vie de LOVIS LE IUSTE a esté sans interruption de sa pieté, sa mort est un flambeau qui redouble sa lumière (Guyard 30).

Quoique tous les hommes passent par le chemin de la mort, beaucoup d'entre eux oublient de penser à leur fin ; ils meurent sans avoir véritablement vécu ni préparé leur éternité. Ce ne fut pas le cas pour Louis XIII ; tout au long des différentes phases de sa maladie, il sut regarder la mort en face pour se préparer à l'accepter en pleine soumission à Dieu. Ecoutons Abra :

> En toute sa maladie, on ne remarqua jamais, ny aucun ennuy de la vie, ny aucune appréhension de la mort (Abra 149).

Ainsi disposé, il pouvait parler de cette mort avec calme :

---

(1) Sagesse, I0, I2, p.974.

> Ce bien-aymé instrument de ma gloire, qu'elle arrive quand elle voudra ; je la tiendray pour une particulière faveur de Dieu (Basin 45).

Le monarque savait que la mort ne doit être ni crainte ni désirée ; la raison et la sagesse le conseillent.

> La crainte n'est que des choses douteuses et il n'y a rien de certain que la mort, on doit l'attendre de pied ferme (Abra 141, 142) (1).

Il savait que l'incertitude du moment nous oblige à nous tenir prêts.

> Cette incertitude nous oblige à estre tousiours disposez par une bonne vie, à la recevoir quand elle arrivera (Abra 137).

La méditation de la mort devient pour le Sage la meilleure façon de se préparer à bien mourir.

> Et pourquoy manquerais-je de voix en une matière où pour nostre bien il nous faut faire estude, la méditation de la Mort est la vie du sage. Et rien ne nous peut obliger à bien vivre que la considération de cette fatale nécessité de mourir (Venasque 22).

Nous voici réellement face à la vraie sagesse : bien vivre pour se préparer à bien mourir.

> Ne faut-il pas nous consoler de cette mort ? puisque d'une part les miracles de vertu et de sainteté dont elle fut accompagnée, l'ont rendüe triomphante et agreable au Ciel ; et que d'ailleurs une Paix et l'Amnistie au dedans ; une Victoire, une Conqueste et des progres au dehors dont elle a estée suivie, montrent évidemment qu'elle ne sera point funeste pour la terre (Deslyons 3).

> N'est-ce pas en cela un prodige de CONSTANCE que la nature n'avait jamais veu, et que la grace reconnoist pour un de ses plus grands efforts en la personne d'un Roy, comme aussi une marque infaillible : que celuy qui s'est montré si insensible en ce moment estoit auparavant mort au monde et à soy-mesme (Fenouillet 40).

Faut-il d'autres témoignages pour constater que la Sagesse qui a vécu à ses côtés tout au long de sa vie ne l'a pas abandonné à l'heure de la souffrance et de la mort !

(1) Formule digne du plus pur stoïcisme.

Chrétien fervent et fidèle, le souverain avait pris à la lettre les paroles du Christ et de son Eglise qui conseillent aux chrétiens de se mettre en état d'attendre la mort dont l'heure est incertaine, car ni la raison, ni la science ne peuvent les renseigner sur ce moment précis.

> Ce n'est pas pour nous éviter la mort que l'Eglise nous en conseille la prevoyance, et la demande à Dieu comme un effet de sa grace et un present de sa bonté, mais pour nous tenir toujours en estat de l'attendre, sur l'incertitude de l'heure de son arrivée dont les mesmes moyens nous asseurent (Abra 134).

> La raison nous fait assez cognoistre qu'elle ignore le poinct où ce combat se doit terminer par la ruine des combattants et du temperament (Abra 135).

Le roi a prévu la mort et en parlait simplement, la pensée de la mort lui étant devenue familière.

> Il disait que si il n'y a point de necessité de naistre il y en a de mourir à quiconque est né (Abra 139) (1).

Une longue vie n'est pas toujours édifiante, alors que, en peu d'années, comme le dit l'Ecriture (2), on peut parcourir une longue carrière.

> La longue vie n'est pas toûjours la bienheureuse vie et la courte souvent passée avec une ardente piété porte des fruits qui pourriraient en vieillissant (Grillet 51, 52).

Le vénérable Fenouillet donne, dans le même sens, son avis respectable.

> N'est-ce pas en cela un prodige de Constance que celuy qui s'est monstré si insensible en ce moment, estoit auparavant mort au monde et à soy-mesme (Fenouillet 40).

Mort au monde et à soi-même le roi, immobilisé sur son lit de souffrance, apparaît à tous plus grand que jamais. Le temps qui lui reste, le monarque le met à profit pour bien se préparer au passage.

---

(1) Basin 45, Abra 131, 132, 133 s'expriment de même.
(2) "Devenu parfait en peu de temps, il a fourni une longue carrière." Sagesse : 4, 13 ; p. 967.

> Tout le temps qu'eut le Roy, fut pour mériter non pour pleurer (Guyard 31)!

Le roi a senti venir la mort par ses maladies et s'y est préparé, entouré de sa famille et de dignes prélats.

> Si cette mort n'a pas été prompte, elle a esté encore moins imprévüe. Car outre que ses longues et presque continuelles maladies luy donnaient assez lieu d'y songer, son bon esprit et son insigne piété le portaient assez à s'en rafraichir la mémoire (Abra 138).

Qui le croirait ? Pour le vertueux souverain, cette maladie deviendra une source de félicité ! C'est à son peuple qu'il pense d'abord :

> La longueur de la maladie a donné du temps à tous les peuples de se reconnoistre (Lescalopier 21).

La tranquillité des sujets étant assurée, la seconde félicité concerne le roi lui-même : il est heureux de constater que la maladie n'a pas altéré son esprit.

> Toute la force d'esmouvoir, de toucher, et de persuader, toutes les matières de loüange, tout ce qu'il faut pour la gloire du plus grand des hommes, se trouve enfermé dans les actions de ce Prince malade (Bertier 53).

Les derniers jours surtout dévoilent les mérites et les vertus de ce Sage des temps modernes,

> Je m'approche du lict du Iuste mourant pour recueillir des richesses incomparablement plus précieuses que ces thresors que Semiramis fit enterrer pour le Roy de Babylone (Basin 9).

ce qui fait regretter à un panégyriste de n'avoir pu se rendre au chevet du roi mourant, afin d'être le témoin oculaire de la mort chrétienne de ce juste.

> Ah que i'ay un sensible regret, que la distance des lieux nous dérobe la cognoissance de quantité de sainctes actions, qu'il a sans cesse pratiquées dans cette longue maladie ! car nous ne les sçavons

> qu'en général ; et ceux qui en escrivent par deça, s'occupent plustost à nous deduire leurs admirations, qu'a nous décrire par le menu les merveilles qui les ont provequées (Buhot 19).

Dieu a rudement traité le roi mais, armé du "bouclier de la patience", celui-ci se montra imperturbablement royal et digne, grand en sa vie, grand en ses succès, grand aussi à l'heure de l'épreuve.

> Non seulement il a fait voir en la fin de ses iours cette patience, mais une constance plus qu'humaine, une résolution plus que d'un homme mortel, une magnanimité digne d'un Roi victorieux et triomphant, esgalement en sa mort qu'en sa vie (Roullé 62) (1).

Les orateurs nous invitent à approcher de la couche royale pour écouter les paroles du souverain, considérer sa contenance, et admirer ses dernières actions ; avec Fenouillet (2) nous "apprendrons des merveilles" ! Et nous pouvons, pénétrés de vénération et de respect, admirer la parfaite soumission à la volonté de Dieu de ce grand roi qui a su "gouverner des peuples et soumettre des nations" (3).

> Aussi avait-il raison ce grand prince de ne pas demander à Dieu de prolonger sa vie, prévoyant bien la devoir finir (Mazure 28).
>
> Très souvent pendant sa maladie, et particulièrement dans les derniers jours, il a plusieurs fois repeté qu'il ne demandait à Dieu ny la vie ny la mort, mais seulement que Dieu accomplit en luy sa volonté (Lingendes 49).

C'est à l'imitation de Jésus-Christ que le monarque unit sa volonté à celle du Père. Comme le Christ, il souffrit ses maux dans le silence et la patience, en parfaite conformité avec le Fils de Dieu (4). Ce souverain plein de justice et de sagesse pouvait faire siens les oracles que David aimait s'appliquer vers la fin de sa vie :

---

(1) Cf. Roullé 61.
(2) Cf. Fenouillet 36.
(3) "Je gouvernerai des peuples et des nations me seront soumises". Sagesse 8, 14, p. 972.
(4) Rinuccini 19 exprime la même pensée que les épreuves concourent à notre salut.

> L'esprit de Dieu a parlé par ma bouche.
> Les méchants sont arrachés comme des épines.
> Mon salut est ma volonté.
> Que béni soit le Seigneur (Bourgoin 40).

Le monarque assembla tous les mouvements de sa volonté pour concentrer son esprit dans la prière, les saintes aspirations, les élans de l'âme : pensées, désirs, lectures spirituelles, propos édifiants, exercices des vertus théologales et actes de soumission à la volonté de Dieu, tout concourut à l'unir de plus en plus intimement à son créateur.

> Il exerça avant que de mourir mille et mille fois les actes très Chrestiens et tres-necessaires de foy, d'espérance et d'amour de Dieu, d'une parfaite soümission à ses ordres et ses volontez, soit pour vivre, soit pour mourir (Hersent III 35) (1).

Le roi juge sa vie et sa mort conformes à la volonté de Dieu et mourra en paix.

> Il s'y résolut d'un grand courage et d'une promptitude admirable, suivant ses sousmissions ordinaires à la divine volonté, et faisant reconnoistre en luy des mouvements extraordinaires de toutes ses vertus (Fenouillet 34).

La soumission à la volonté de Dieu marque une étape importante dans le cheminement spirituel de Louis le Juste. Cette dernière phase de sa maladie se termina rapidement, car le roi fut fixé assez vite sur son sort. Il offrit à Dieu sa vie et s'abandonna à lui, reconnaissant ; uni au Christ souffrant, mort pour le salut du monde, il accepte la mort comme satisfaction due à la justice et comme ouverture pour le passage à la vie qui donne la possession bienheureuse de Dieu.

> Aussi le dernier préparatif duquel se munit son ame aux heures plus proches de sa mort, fut de la mepriser comme mort, mais de la souhaiter sous deux qualités : l'une comme faisant partie de la

(1) Rodolphe 4. "De murmurer contre elle (la mort) et de perdre patience il est mal à propos ; / Vouloir ce que Dieu veut est la seule science / Qui nous met en repos." Malherbe, Consolation funèbre à un de ses amis sur la mort de sa fille. "La Pléïade, p. 28.

> satisfaction deüe à la justice vengeresse de Dieu, l'austre comme estant au Chrestien une heureuse ouverture pour passer à la vie qui ne se perd point. (Hersent III, 46, 47).

La grandeur d'âme du roi atteignit son paroxysme dans cette parfaite soumission à la volonté de Dieu. L'évêque de Lavaur (de Raconis) assista le roi lors des derniers jours et il nous renseigne sur les dispositions intérieures, spirituelles, du monarque, en rapport avec son état de malade. La première chose qui se présente naturellement à l'esprit ou qui lui est suggérée par l'entourage, surtout par la famille, c'est la promesse de mettre sa vie au service de Dieu, si l'espoir de la guérison se réalise, sinon qu'il s'en remette à Dieu afin d'accomplir sa volonté.

> Pendant les grandes maladies, jusqu'à ce qu'on aye veu des indications certaines qu'il faut mourir et la volonté de Dieu ne nous estant pas encore connüe ny declarée, le malade est obligé de mespriser la mort [...] mépris (qui) consiste à mettre l'Ame dans une indifférence où elle soit pour la vie (ou) pour la mort (Lingendes 48).

> Le roi déclare : 1) que sa vie estoit entre les mains de Dieu, qu'il en disposerait selon sa volonté, qu'il sçavait que il l'aymois" (Abra 157),

> et si Dieu luy redonnoit la santé il ne se présenterait iamais occasion pour son service, et pour sa gloire qu'il ne l'embrassast de tout son coeur (Abra 158).

Quant à demander la santé, le roi craint d'importuner de Dieu quoi que ce soit de contraire à sa volonté.

> Dieu sçait ce qui m'est nécessaire, je m'en remets entierement à sa volonté ; ce que ie luy demande, c'est de ne rien désirer contraire à mon salut, et à sa gloire. (Abra 160-161).

L'onction des malades, selon l'enseignement de l'Eglise, peut rendre la santé de l'âme et du corps ; le monarque le sait particulièrement ; si telle est la volonté de Dieu, il vivra pour la plus grande gloire de Dieu, sinon, il s'en remet pour tout à son bon plaisir.

> C'est à Dieu que je veux avoir la principale obligation de l'avoir (la santé) recouverte à fin que je demeure plus fermement attaché à la résolution que j'aye prise de la consacrer à son service, et de l'employer pour l'avancement de sa gloire (Abra 163).

Le souverain est invité à s'en remettre à Dieu pour la vie ou la mort, ce qu'il fait volontiers.

> Il ne me sera pas mal-aisé, parce que je ne désire que l'accomplissement de sa (de Dieu) volonté ; je regarde d'un même oeil la santé et la maladie, la vie et la mort. (Abra 165) (1).

Le monarque est entré pleinement en ce mystère de la souffrance, sanctifiée par la passion de J.C.; sa vie durant, il avait côtoyé les contradictions de toutes sortes et son existence l'avait habitué à cette compagne de son pèlerinage terrestre. Aussi put-il en toute sincérité avouer à Mgr. Cospéan, évêque de Lisieux, qui l'avait assisté en sa longue et douloureuse maladie :

> Il y a longtemps que je suis ennuyé de ce monde. (Grillet 11).

"La vie est un bourreau, la mort est un bonheur"; du moins Louis XIII le concevait-il ainsi (2).

+

+ + +

+ +

La grandeur d'âme de Louis XIII que nous venons d'admirer n'a été ni acceptation impuissante et aveugle d'un mal qu'il est impossible de maîtriser, ni fatigue et lassitude sombrant dans le découragement et l'inertie ; elle est le fruit de la sagesse qui enseigne "ce qu'il y a de plus utile pour les hommes dans la vie " (3). Or la sagesse qui vient d'auprès de Dieu lui avait révélé le sens de la souffrance; Jésus-Christ étant mort pour le salut du monde, c'est au disciple de le suivre pour collaborer à l'oeuvre de la Rédemption par l'épreuve purifiatrice

---

(1) Cf. Roullé 67.
(2) C'est Amariton qui s'exprime ainsi.
(3) Sagesse 8,7, p.971.

contribuant à l'expiation du péché, tant du péché personnel que de celui de tout un peuple. C'est pourquoi, si le roi a souffert avec patience l'amertume d'une longue maladie ;

> Il n'a pas ouvert sa bouche pour se plaindre dans des douleurs très sensibles (Godeau 54) (1).

C'est parce qu'il savait que cette souffrance a son rôle à jouer ; elle s'avère nécessaire pour l'expiation des péchés, de ses propres fautes d'abord, afin de

> nous laisser l'exemple d'une si belle pénitence qu'il (le roi) a faite en sa mort (Deslyons 24).

C'est un thème très cher au XVIIe siècle que les souffrances purifient des péchés avant la mort (2).

---

(1) La patience fut le bouclier qui para le roi contre toute défaillance. "Car si nous souffrons avec le Christ, nous règnerons avec lui."
Romains 8, 17, p. 1687.

(2) La souffrance expiatrice est un thème exprimé en l'imitation de J.C. Ce petit manuel était très populaire au XVIIe siècle. La preuve en est dans les nombreuses éditions de l'époque. En 1621, on voit naître celle du chancelier de Marillac ; le Maistre de Saci donne la sienne dès 1662. Celle en vers de Corneille paraît en 1651 (Livre I, Chap 1-20) 1653 (2 livres) 1656 : traduction complète. En 1653, on a celle de Tixier, Desmarets de Saint-Sorlin en donne une autre encore en 1654. Lisons-y au Livre I, chap. 24 : "Maintenant votre travail produit son fruit ; vos larmes agréées, vos gémissements écoutés, votre douleur satisfait à Dieu et purifie votre âme." (dans l'édition de Lamennais). Chez Corneille, Vers 24-28 : "Maintenant ton travail peut être fructueux, Tes douleurs maintenant peuvent être écoutées ! Il a ici-bas un grand et salutaire purgatoire, l'homme patient qui, en butte aux outrages, s'afflige plus de la malice d'autrui que de sa propre injure", ou bien encore aux vers 29-32 : "Oh ! que la patience est un grand purgatoire, pour laver de ce coeur la tache la plus noire, Que l'homme le blanchit lorsqu'il le compte au point de souffrir un outrage et n'en murmurer point." D'autres passages seraient à citer, les chap. 22, 23, 24, 12. Ces idées on les retrouve dans la deuxième partie de l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre : "ce qu'une sainte mort lui a donné" ! L'oraison funèbre d'Anne de Gonzague affirme que la princesse passe les douze dernières années de sa vie à expier les fautes et les désordres de sa jeunesse et par là mérite une bonne mort ! Pour Mme de Sévigné, on la suit aux eaux où elle fait son purgatoire durant la semaine sainte à Livry.

> Il n'estoit pas impeccable, mais Dieu l'(le roi) a purifié avant sa mort (Bertier 14).

C'est donc pour faire pénitence que le roi eut à souffrir et à offrir à Dieu, en chrétien, une longue maladie.

> Il a souffert [...] de longues et grièves douleurs avec une patience vrayement Chrestienne [...] comme expiation de ses fautes (Ogier 371).

Le souverain va jusqu'à envier les martyrs dans son désir de faire pénitence pour expier ses péchés le plus radicalement possible, puisque le martyre purifiant instantanément de tous les péchés, ouvre l'accès de l'éternité bienheureuse en exemptant du purgatoire.

> Ah ! que je porte envie à ces martyrs de Jésus-Christ, dit ce Religieux Prince, qui ont l'honneur de mourir pour luy, comme il est mort pour eux (Le Mée 87, 88).

Ce grand prince se faisait lire les tourments des Martyrs, affirme Buhot (1), pour que leur exemple ranime son courage.

Il ne mourut pas aux armées, mais Dieu lui garda tout le mérite de ses sacrifices et lui accorda celui du martyre dont il enviait aux autres la grâce.

> Dieu qui récompense les volontés comme l'effect, parce qu'elles font ce qui seul dépend de nous, ne luy en deniera pas le mérite et la couronne (Grillet 21).

Sa bonne intention explicite attribuait encore un autre motif aux mérites éventuels de son calvaire ; il s'agissait d'expier, non seulement ses fautes personnelles, mais encore celles de son peuple. Aussi était-il heureux de pouvoir, avec un zèle tout ardent de l'amour de son Dieu

> satisfaire pour (les coupables) pour leurs crimes à l'exemple de son Maistre (Amariton 18).

Il avait la foi en la doctrine de la communion des saints qui répartit les mérites des fidèles à tous ceux qui peuvent en avoir besoin selon la miséricorde de Dieu.

(1) Cf. Buhot, 16.

La mort ne sera pas subie comme une loi de nature, mais acceptée comme une loi dont Jésus-Christ lui-même ne s'exempta pas.

> Ce prince qui avoit tousiours esté Victorieux subit une loi dont Iesus-Christ mesme ne voulut pas s'exempter (Senault 38).

Allons à Saint-Germain, que verrons-nous ?

> Nous y trouvons un nouveau Job, que la main de Dieu touche de sa grace en son âme et frappe de ses fleaux en son corps (Bertier 52).

Le roi imita David en sa mort comme il l'avait imité en sa vie.

> Dans la maison royale de Saint-Germain-en-Laye, le grand Roy voulut imiter mourant le Serenissime David comme il avoit faict vivant (Bourgoin 39).

Le roi sut souffrir, non seulement à l'exemple de Jésus-Christ, mais aussi en intime union avec lui.

> Il sçavait que son Maistre qui pouvoit mourir sur le Thabor, avoit voulu expirer sur le Calvaire (Godeau 53) (1).

Jésus a des témoins pour sa passion et non pour sa glorification. Pour parler des souffrances qui l'attendent, le Christ doit appeler Moïse et Elie. De même le souverain s'entoura de prêtres pour s'entretenir de la passion de Jésus-Christ. Afin de ne pas souffrir les peines de l'enfer, mieux vaut prendre les devants, épouser les opprobres de J.C., vivre un calvaire et préférer plutôt l'affliction aux honneurs.

> Jésus-Christ ressuscita de grand matin et ne voulut quasi que personne fust temoin de la gloire de la transfiguration. Mais il voulut que sa passion fut notoire à tout le monde ; il fut crucifié en plein midy (Mordant 48) (2).

En ses derniers jours, le monarque est l'image de Jésus-Christ souffrant;

---

(1) Cf.Rodolphe.8.
(2) Cf.Mordant 44.

> Et afin que LOUYS soit une copie de cet homme de douleur, ne faut-il pas qu'il [...] patisse ; qu'il souffre, qu'il porte en sa conduite les estranges contradictions du Fils de Dieu [...] mourant sur la terre (Bertier 50).

Et la réciproque est non moins vraie, ce que l'orateur confirme aussi.

> Le Fils de Dieu a choisi les douleurs [...] pour purifier les hommes [...] ; il a conjoint ses peines à celles des hommes [...] et par cette grace il a eslevé leur condition jusqu'au bonheur d'estre conjoints et unis à la Divinité.(Bertier 51).

Reprenant le point de vue qui fut celui de l'école française de spiritualité du XVIIe siècle, Doublet va plus loin encore et trouve au souffrant une identification avec Jésus-Christ en rapportant ces paroles du roi :

> Vous me visitez, mon Jésus, disoit-il, avec vostre croix, mais elle m'est fort douce [...] . Vous voulez que je patisse pour vous estre semblable. (Doublet II, 7).

Ne nous étonnons pas alors que le monarque ait accepté difficilement les adoucissements, voulant souffrir comme Jésus sur la croix, préoccupé d'accomplir la volonté de Dieu.

> La croix lui semblait douce à l'égal de celle du Roy des Souverains. Il se faschait de se trouver dans un lict pendant qu'il le considérait sur un poteau (Rodolphe 7).

Enfin les orateurs ne négligent pas de nous faire observer que la vie abandonne petit à petit l'enveloppe mortelle ; les yeux se ferment d'abord, le rythme du coeur ralentit et devient imperceptible :

> La Mort commençant à agir sur les corps, y esteint premièrement la clarté et la lumière [...] et puis combattant et attaquant (elle agresse) [...] le principe de la vie, le coeur (Lingendes 41).

Progressivement l'oeuvre de mort se poursuit, l'entendement faisant défaut, il en résulte la confusion, le coeur défaille, le courage nous abandonne.

> Et à l'heure de la mort, l'esprit est ordinairement en confusion [...] tant de choses [...] terribles attaquant le courage, qu'il est bien difficile qu'il se soutienne (Lingendes 42).

Mais déjà les prédicateurs font luire une espérance.

> Après cela qui pourra s'estonner, si nostre divin Rédempteur voyant comme il s'est touiours pleu à considerer ses souffrances, luy fait part de sa gloire ? et si ayant donne dans le cours de sa vie ses heures les plus cheres à méditer la Croix, il fait que celle de sa mort se rencontre dans le jour mesme de son Ascension (Buhot 22).

La souffrance est un mystère redoutable. Pour Louis XIII, elle prend deux sens principaux : l'expiation de ses propres fautes, ainsi que la réparation des péchés du monde. C'est en Jésus-Christ que cette souffrance revêt sa signification principale ; mais la souffrance n'est qu'un moyen; s'il nous fait cheminer avec le Christ à travers les ténèbres du Vendredi-Saint, c'est pour déboucher comme lui et avec lui vers l'illumination pascale, vers la transfiguration et la résurrection. De timides allusions ont été faites quelquefois (1). Le XVIIe siècle ne s'enthousiasme pas encore à ce mystère glorieux, il ne pénètre pas suffisamment le sens profond de cette réalité. L'attitude, cependant, est génératrice de fécondité spirituelle. Telle qu'elle est conçue déjà, elle empêche l'homme de se replier sur lui-même, sur sa souffrance, sur son mal. Elle ouvre l'humanité à l'universel de la charité et l'engage dans les voies d'une participation plus active à la Rédemption (2).

---

(1) Cf. Condé 47, Paulin 15, Hersent III, 48, Mazure 35.
(2) Voir note 2, p. 53 de ce tome.

Chapitre III

La mort, appel à la sainteté.

1. Vertus théologales:

foi,
espérance,
amour de Dieu,
amour du prochain: famille,
proches,
pardon aux ennemis,
régularisation des successions,
souci du bonheur des peuples.

2. Vertus purificatrices:

détachement,
humilité: obéissance au prêtre,
refus des honneurs,
crainte de Dieu, le roi se reconnaît pécheur,
implore le pardon,
désire réparer.

3. Le titre de "très chrétien" est mérité.

piété,
paix et joie.

Chapitre III.

La mort, appel à la sainteté.

Si l'historien doit se plaire à raconter aux générations futures les gloires militaires du monarque, les oraisons funèbres, elles, proclament des succès autrement méritoires.

> Les victoires qu'il (le roi) a remportées sur les Ennemis de son Estat, n'égalent point le mérite et la gloire de celles que la Foy et Religion luy ont donné sur les passions dereglées ennemies de Dieu (Hersent III, 60).

> C'est cet effort sacré qu'il a fait sur soy-mesme pour plaire à Dieu et la fidelité rendüe à la conduite de ce sainct Esprit, qui luy a acquis la grace de finir encore plus heureusement qu'il n'avoit vescu et de couronner par une mort saincte et precieuse toutes les actions de sa vie (Hersent III, 61).

Aussi Dieu change-t-il le trône terrestre en un bonheur éternel pour couronner les vertus du roi ; citons d'abord sa foi à toute épreuve et la pratique du culte qui en découle :

> La foy, d'autant plus admirable dans ce Prince que les grands ont toujours plus de peine à croire [...] (et) ne pouvoient se resoudre à soumettre leurs esprits à la croyance des choses qui leur estoient proposées (Lescalopier 27).

Cette foi, Louis XIII la vivait ; elle était le rocher sur lequel il s'appuyait, le bouclier avec lequel il se défendait, la nuée lumineuse qui éclairait sa route. Il en rayonnait et cherchait à la communiquer. En temps de paix comme au plus fort du combat, en santé comme en maladie, il recourait à Dieu, vivait uni à lui, aspirant à l'ultime rencontre dans une béatitude dépassant tout espoir. De telles dispositions sont signe d'une invincible espérance.

L'espérance fut pour lui comme une véritable participation anticipée au bonheur qui adoucit les tribulations. L'espérance que le monarque fit paraître durant sa maladie édifia tout son entourage. Pour notre monarque, cette espérance ne fut pas un vain mot. Inébranlable dans la certitude de sa foi, convaincu de la vérité de la parole de Dieu, il attendit avec confiance l'ultime accomplissement des promesses de Dieu, la réalisation définitive de l'éternelle alliance. La pratique de cette vertu adoucissait ses peines d'ici-bas et portait ses désirs vers le ciel.

> L'esperance est un charme religieux qui rend les douleurs presentes insensibles par l'appréhension c'est à dire la pensée des choses advenir, qui arreste doucement nos pensées sur les images des choses eternelles et du Ciel. C'est un transport au-delà de nous-mesme et une anticipation de bonheur et de félicité qui nous rend bienheureux au milieu mesme de nos misères. Et c'estoit de ce doux charme d'où Louys tiroit toutes ces belles saillies, tous ces saincts mouvements et toutes ces courageuses résolutions qu'il fit paroistre (Roullé 69, 70).

Cette espérance lui fit multiplier les actes de confiance en l'infinie miséricorde. Ainsi l'amour de Dieu et la contrition en firent une créature presque céleste.

> Hélas, disoit-il, ie hay le monde, i'aime mon Dieu ; mais l'ayant tant offensé, est-il possible qu'il m'ayme ie l'espere ô tres-bon, non par merite, mais par vos misericordes (Grillet 49).

> Il espère tout en regardant Dieu (Bourzéis 700).

Foi et espérance ouvrent son âme à un amour infini ; aussi le roi éprouve-t-il pour Dieu des sentiments d'affection accrus et ne désire-t-il la mort que pour s'unir à lui.

> Quelle merveille qu'une ame vivement esprise de l'amour de Dieu dans sa vie, et du désir de sa gloire, ressente en faveur de cette gloire,des affections violentes à l'heure de la mort ? mort qui doit estre suivie de la possession de cette gloire qu'elle commence des ja d'entrevoir et que la foy lui fait espérer. (Lescuyer 24).

Pour se préparer efficacement à la mort, le roi, détaché du terrestre, produit de nombreux actes d'amour de Dieu.

> Il fomente sans cesse dans son coeur les brasiers de l'amour divin se dégageant de toute affection humaine (Le Mée 89).

Il progresse en cette voie et sa conviction s'accompagne de sérénité et de quiétude.

> Enfin il ne s'est jamais veu une ame plus enbrasée de charité pour Dieu, car les approches de son centre accroissent son amour et il avance avec plus d'allegresse à mesure qu'il reçoit de plus vives assurances de son repos éternel (Mazure 33).

L'amour de Dieu est, en définitive, l'ultime désir du souverain et c'est dans cet état qu'il rendra l'esprit.

> L'amour triomphe dans une poictrine descharnée, il pousse ses transports par les derniers soupirs du Prince pour conclure comme l'Homme-Dieu qu'il ayma toujours (Boulier 70).

Aussi le monarque peut-il faire sienne cette affirmation s'adressant à Dieu :

> J'ai vécu pour vous aimer, je meurs pour votre gloire avec satisfaction (Amariton 52).

La pratique des vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, permettent d'affronter la mort sans effroi, car ceux qui vont follement à la mort sont des inconscients. Un grand détachement, une confiance inébranlable en Dieu et un amour sans limites, permettent de ne pas craindre la mort ; c'est la plus grande victoire de l'homme que de triompher de cette peur.

> Il faut par necessité que pour voir la mort sans crainte et pour la souffrir sans horreur, un Chrestien aye deux qualités sureminentes : l'une un detachement tres grand des biens temporels, l'autre une confiance incroyable en Dieu et un amour excellent et suprême pour luy (Grillet 43).

L'amour de Dieu va de pair avec un amour du prochain sincère et profond ; voilà pourquoi Louis XIII affine ses relations avec sa famille, ses proches, ses amis, ses ennemis selon la parole de Saint-Jean : "Si quelqu'un aime Dieu et hait son frère, c'est un menteur et la charité de Dieu n'est point en lui" (1).

(1) Première Epître de Saint-Jean 4, 20, p. 1770; "Si quelqu'un dit "J'aime Dieu" et qu'il déteste son frère, c'est un menteur. Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne saurait aimer Dieu qu'il ne voit pas."

C'est d'abord dans le cercle de ses proches que se manifeste cette charité. Le roi mourant manifeste la volonté de se réconcilier avec la Reine, sa mère, déjà entrée en son éternité et c'est Marie, Mère de Jésus, qu'il institue médiatrice de cet accord avant de recevoir le saint viatique.

> Mère infortunée, Voyez-le le roi , trouvant les peines de son agonie trop légères pour expier devant Dieu le demerite de son ignorance et de son aveuglement. O heureux mourant qui avez choisi pour médiateur de votre paix le médiateur de celle de tous les hommes (Bourzéis 705, 706).

Il ne faudrait pas croire le monarque impassible ou insensible. Si Saint-Denis n'eut pas le pouvoir de l'émouvoir, il fut par contre profondément ému lors de la dernière entrevue qui le séparait de son épouse. Il abrégea l'entretien pour ne pas laisser amollir sa force d'âme.

> Son coeur fortifié de Dieu, inébranlable à toutes les autres douceurs humaines, chancela et s'attendrit à la veuë de son auguste compagne (Grillet 47) (1).

Les adieux à la reine, rude épreuve pour la sensibilité du monarque, n'ont cependant pas fléchi son désir de s'unir à Dieu, en dépit de son déchirement naturel.

> Il veut partir pour le ciel, et il ne peut la quitter en terre ; elle le veut suivre au ciel, mais Dieu l'arreste encore en terre pour le bien de la terre. O combat de la Nature et de la Grace, de la volonté qui veut obéir à Dieu et des sens qui sont attachez à cet illustre Personne. Enfin, la grace l'emporte au dessus de la Nature (Le Mée 80, 81).

Le roi console la reine, il espère de Dieu la récompense des peines souffertes et soupire après l'instant définitif du départ de ce monde.

> Ne pleurez pas, Madame et que vos larmes ne soient point des fontaines intarissables pour me noyer le coeur et que vos plaintes et souspirs ne servent point de dagues à la mort pour me faire mourir ?

---

(1) Cf. Lescalopier 23.

> Estoit-ce pas bien estre constamment résolu à la mort que de tesmoigner l'esperance qu'il avoit de recevoir bien tost de la bonté de Dieu la récompense des peines qu'il souffroit mais qui devoient bientost finir (Roullé 68).

La famille royale et en particulier la reine, au chevet de sa couche, contribuaient à alléger ses souffrances.

> Toutefois si sa patience lui faisoit tellement oublier ses douleurs, il avait près de soy cette chere Compagne qui les consideroit, et qui en soupiroit pour luy, nostre tres vertueuse Reyne qui ayant esté attachée au chevet de son lict tout le temps de sa maladie ne luy a pas moins fait paroistre en cela de fidélité qu'elle a présenté à la France de sujet d'admirer son éminente piété (Buhot 17) (1).

Rien de ce qui est humain n'est étranger au roi, il se félicite de la bénédiction paternelle donnée à son fils et en avertit l'évêque en l'accueillant.

> Vous soyez le très-bien venu, mon Père, je m'en vay, en Paradis, où ie verray mon Dieu, à qui j'aspire, i'ay beny mon fils, en demandant à Dieu qu'il le rende digne du nom de Tres-Chrestien (Abra 177).

L'amour qui lie le monarque à tous les membres de sa famille s'étend aussi à ses proches, à tous ceux qui l'entourent.

> Le roi ne put quitter ceux qu'il voulut convertir. (Boulier 68).

C'est ainsi que, rempli de zèle pour la gloire de Dieu, il exhorte deux seigneurs protestants à se convertir.

> Il s'adressa à eux, les exhortant et conjurant pour l'interest de leur salut, et pour donner ce contentement à la perseverance de son amour envers eux iusques à la mort, de se départir de leurs erreurs, il souhaiteroit neantmoins que Dieu le fist durer davantage pour obtenir de luy cette grace en leur faveur (Fenouillet 37) (2).

Un autre orateur est plus précis et nous fait connaître les noms des gentilshommes.

---

(1) Cf. Buhot 22.
(2) Cf. Mazure 34, Lescalopier 27, Lescuyer 24, Hersent III, 27, Brousse 21, Grillet 28, 29, Roullé 39.

> Il exhorte les Mareschaux de la Force et de Chastillon à se convertir (Guyard 34).

La délicatesse du souverain ne se laisse pas prendre en défaut.

> Il fit signe à Monseigneur de Lisieux de s'asseoir, patissant à son aage et à ses peines (Hersent II 56).

Ses ennemis eux-mêmes n'étaient pas exclus de sa sollicitude. Le roi ouvre les prisons, rappelle les exilés, usant de clémence à l'exemple de son Sauveur, libérant l'humanité de ses chaînes, pardonnant à ceux qui l'avaient offensé.

> Il pardonne courageusement et fait connoistre qu'il estoit Très-Chretien aussi bien en ce poinct comme en tout autre ; et pour nous faire voir que ce pardon étoit véritable et efficace, il ordonne que tous ses ennemis seroient remis en leurs premieres dignités (Mordant 47, 48).

Le roi pardonne à tous, édifie son entourage par une préparation adéquate à la mort.

> Ce qu'il fit parfaitement en pardonnant à tous ceux qui estoient esloignez de ses bonnes graces, les faisant venir aupres de sa personne Royale, pour les honorer de ses tendresses, de son affection (Suarez 25).

L'un des premiers effets de la souffrance est de replier le sujet sur lui-même. C'est précisément l'écueil que va éviter le roi en sa dernière maladie pendant laquelle on le verra plus attentif aux autres qu'à lui-même.

C'est ainsi que le monarque exhorte son entourage. Durant le dernier mois de sa vie, du douze avril au quatorze mai, il reste parfaitement lucide et traite toutes les affaires avec un jugement solide et assure la passation des pouvoirs; exploitant la fidélité de tous à la reine et à son fils, il institue régente son épouse et lui associe son frère comme Chef du Conseil, pour le bien de l'Etat et l'assurance de la paix ; il demande aussi aux princes de s'unir pour assurer la bonne entente dans le royaume.

> Admirons cette harmonie intérieure dans laquelle son esprit ne trouve aucun obstacle en ses fonctions (Basin 20).

La charité la plus élevée, la plus naturelle n'est pas incompatible avec le souci constant qu'avait le roi des affaires de l'Etat.

> Sçachant bien que la conservation de l'Estat dépendait de l'union de la Reyne son Espouse, qu'il avait déclarée Regente et de Monseigneur son Frère unique qu'il avait estably chef des Conseils et des armes, il les coniura de vivre tousiours dans une parfaite intelligence (Senault 41) (1).

Si la succession est assurée, le roi peut s'en aller en paix.

> Mais entre toutes ses actions, qui ne bénirait à iamais l'heureuse resignation qu'il fist de ses Estats entre les mains de nostre grande Reyne pendant la minorité de son fils ; et cette admirable prudence , par laquelle il pourvueut au repos tres profond dont nous ioüissons maintenant (Buhot 19) (2).

Louis XIII peut être comparé à saint Bernard de Clairvaux; tous deux passionnés pour le ciel purent mourir dans l'indifférence de la mort, tout animés qu'ils furent de l'amour des hommes.

Beau était le monarque à la tête de ses armées, plus beau encore sur son lit de mort, exhortant tout le monde, édifiant par sa résignation et ses propos, ce qui nous vaut cette envolée lyrique d'un panégyriste.

> Il faisait beau le voir autres-fois foudroyant les Alpes, conduisant de grands sieges, ou rangeant une armée [...] Mais c'estoit un objet plus digne d'admiration, encore qu'il fust bien funeste, de voir dans son lit un Prince à la fleur de son âge [...] qui donnait les ordres de ce qu'il fallait faire quand il aurait rendu l'esprit [...] qui faisait des leçons admirables de patience [...] à ces excellentes personnes (Godeau 52).

Comme durant toute sa carrière, c'est pour le bonheur de son peuple que le monarque est désireux de remplir jusqu'au bout son devoir d'état, en dépit de sa maladie cruelle.

> Quoy qu'indisposé, il ne laisse pas de donner ordre tous les iours aux affaires de son Estat (Champclou 26) (3).

(1) Cf. Abra 154, Bourgoin 41.
(2) Cf. Paulin 25.
(3) Cf. Guyard 34.

Il tient conseil tous les jours et donne les ordres accoutumés, faisant de son lit de mort un tribunal d'où il rendait les derniers oracles.

> Ce Prince dans un temps où la nature l'abandonnait, se monstra austant présent à son Estat, qu'il estoit moins present à soy-mesme. Et ce lict Royal, auquel auparavant il avait coustume de se délasser de ses fatigues et de ses soins, fut pour luy, en toute sa maladie un Tribunal où il rendit ses derniers oracles (Hersent 22) (1).

La couche funèbre royale fut réellement une chaire de prédicateur. C'est le monarque lui-même qui prêchait à tous par ses exemples et ses paroles.

> Ainsi, il faisoit exhortations à ceux qui l'approchoient pour l'exhorter. Ceux qui l'alloient voir a dessein de le conseiller, s'en retournoient vivement persuadez. Sa bouche pour lors prononçait des oracles. Il semblait plus sçavant dans l'Escriture sainte que dans les armes (Brousse 25) (2).

L'Etat tout entier était l'objet de sa sollicitude, mais c'est à son peuple que Louis XIII a manifesté une affection toute spéciale. Si, comme on l'a vu plus haut, les pompes funèbres furent réduites et modestes, c'est que le roi désirait épargner au pays une dépense inutile à son peuple. En effet, non content de régler les affaires politiques, il réglemente les détails concernant sa sépulture.

> Prince charitable vers son peuple iusque apres la vie ; qui a voulu diminuer ses charges, en épargnant les frais de magnifiques funérailles des Roys (Grillet 33) (3).

Le monarque eut voulu vivre uniquement pour assurer la paix au peuple, favoriser la conversion des protestants, se réconcilier avec tous ceux qu'il pensait avoir offensés :

> ayant dit tres souvent dedans les progres de sa maladie qu'il n'avait aucun désir de la vie que pour avoir le temps de donner à son Royaume et à son Peuple, la Paix et le soulagement qu'il sçavoit lui estre nécessaire (Lingendes 43, 44).

(1) Cf. Buhot 19.
(2) Cf. Mordant 19.
(3) Cf. Le Mée 63.

Toujours en conformité avec le bon plaisir de Dieu, le roi acceptait un délai au rendez-vous de la mort uniquement pour assurer la paix à ses sujets.

> L'avantage de son Royaume l'obligea de demander à Dieu un délai de six mois au milieu de ses plus cuisantes douleurs afin de pouvoir donner avant que mourir la paix à son peuple, et le repos à ses Sujets (Mazure 33).

Celui qui va être admis à l'alliance éternelle doit se préoccuper avant tout de régler ses affaires spirituelles et temporelles comme le conseillait Isaïe à Ezéchias : "Mets ordre à ta maison, car tu va mourir " (1).

> Qui est le mesme discours que le St. Esprit par sa mesme inspiration tenait au coeur du roi (Hersent III, 10).

Sur son lit de mort, le souverain se montre soucieux du bien de l'Etat et plein d'amour pour J.C., conciliant le spirituel et le temporel.

> On n'a jamais veu pourtant dans son coeur tant d'amour pour Jésus-Christ, et dans son esprit tant de prévoyance pour le bien de son Estat (Mazure 31).

Il faut dire aussi qu'il fut privilégié, car il subit une mort lente qui lui laissa toute sa lucidité. Toutes les affaires personnelles et publiques il eut le courage de les affronter sereinement, malgré les souffrances occasionnées par sa maladie.

> La Religion, l'Estat, sa Famille, ses Sujets, son Royaume, les Affaires temporelles et eternelles, toutes ces choses se presenterent alors à ses pensées, et il jugea de toutes ce qu'il faut en juger (Lingendes 43).

+

+ + +

+ +

---

(1) Isaïe : 38, 1, p. 1129.

C'est pour que la mort soit le suprême achèvement de sa foi, de l'espérance et de l'amour de Dieu que le mourant doit croire en la miséricorde de Dieu. C'est ce qui explique l'importance accordée aux vertus purificatrices, spécialement à la pénitence. S'il peut être terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant - la mort restant après tout, la manifestation du péché - la contrition permet de vivre selon la parole du Christ mourant : "Entre tes mains, (Père) je remets mon esprit " (1).

La première vertu qui s'impose spécialement à l'approche de la mort, a pour nom "détachement". Si, selon sa définition courante, la mort est la séparation de l'âme et du corps, elle implique auparavant l'accomplissement d'une série de séparations. Nous mourons toute notre vie durant et ce que nous appelons la mort est, à proprement parler, la fin de la mort. C'est la vertu du détachement qui opère en nous une telle transformation.

Il semblerait que, réduit à un état de souffrance qui laisse le malade sans force pour participer encore aux affaires de ce monde, sans intérêt pour ce qui se passe autour de lui, le moribond se détache insensiblement de tout, et cela sans mal et sans regret. Il n'en est cependant pas ainsi. Cet ultime détachement suppose toujours un arrachement pénible, particulièrement douloureux pour ceux qui ont vécu dans une ambiance de luxe et d'honneur ; écoutons Louis XIII, montrant ses bras décharnés à ceux qui l'entourent :

> Vous vivez comme si vous étiez immortels. (Bertier 53).

Un monarque servi et honoré en sa vie a, pour se détacher de tout au moment de la mort, bien plus de mal que le simple mortel.

> Combien de peine plus que le reste des hommes, les Roys ont à mourir, s'ils escoutent ces voix de toute la nature, et s'ils donnent les mains aux mains de toutes les créatures, qui les veulent arrester comme les délices de la terre (Lescalopier 22).

---

(1) <u>Psaume</u> 1, 6, p. 744; Luc 24, 46, p. 1517. "Père en tes mains je remets mon esprit."

Les fidèles accourus au chevet du souverain ont pu se rendre compte de l'esprit de détachement du roi ; il ne tenait plus à rien : objets, royaume, personnes, famille , il se détermine à tout laisser pour voir Dieu, préoccupé de son âme et de son salut, non de son corps.

> Il a une tendresse raisonnable pour eux (les membres de sa famille), non des attaches de la terre. La santé, la maladie, la vie, la mort, luy sont indifférentes, et s'il se détermine c'est à veoir Dieu, non à demeurer au monde (Guyard 33).

> Ce fut un sensible déplaisir au Souverain Pontife Aaron quand il fallut despoüiller ses habits pontificaux et en revestir en sa présence son fils Eleazar. Et ce fut consolation à Louys XIII de mettre ses Couronnes sur la teste de son fils ... Il imita Iesus-Christ en ce point qui ne voulut pas attendre après sa mort à déclarer S. Pierre le chef de son Eglise : mais bien dès son vivant luy en livra les clefs (Mordant 46).

Aussi est-ce par une grâce particulière de Dieu que le roi s'est montré si détaché et si prêt à accueillir la mort.

> Aussi devons-nous rapporter à une grâce et à une miséricorde toute particulière de Dieu sur le Roy, s'il a si fortement méprisé la vie, pour laquelle les autres hommes ont tant d'amour ; si son ame a témoigné si peu de sentiment pour les interests de son corps ; si elle s'est tournée plus parfaitement vers son souverain bien qui est Dieu (Hersent III, 41).

De tout son élan, le monarque va vers Dieu en rompant les liens de la nature.

> Enfin, dans les plus grands efforts de la Foy, de son Esperance et de sa charité, dans les plus violentes humiliations et affections de sa Penitence, son âme rompant tous les liens de la nature, par l'agitation de l'amour surnaturel, se separa de son corps et s'envola au ciel (Le Mée 90).

Le souverain eut une belle mort ; il se détacha de tout avec facilité, considéra sans peur le lieu de sa sépulture, reçut le secours de l'Eglise et mourut paisible, le jour anniversaire de la mort de son père, après trente-trois ans de règne, autant que Jésus-Christ vécut d'années.

> Il voulut renouveler en son esprit la cognoissance et le mespris des grandeurs de la terre, qu'il fit cognoistre à ses Princes et à ses Grands que lui ni eux n'étoient que terre (Poudenx 24).

Les liens qui lient les hommes au terrestre sont rompus d'autant plus aisément que la grâce de Jésus-Christ fortifie la faiblesse humaine.

> Ce divorce volontaire que l'ame faict avec son corps, se faict avec plus de facilité par la présence de la mort naturelle et par la violence d'une maladie (Hersent III, 39).

Le détachement crée en nous, aux approches de la mort, ce vide dans lequel peut s'effectuer la plongée de Dieu s'emparant de sa créature pour l'éternité.

> Et c'est lors qu'elle (notre âme) se deffait plus aisément des liens qui la tenaient attachée avec quelque sorte de tyrannie à ce corps mortel ; qu'elle n'a de soupirs que pour rentrer dans son principe (Hersent III, 40).

Le détachement ne favorise pas seulement la préparation à la mort, il fait aussi prendre conscience à l'homme de ce qu'il est devant Dieu : néant et péché. C'est pourquoi les orateurs s'empressent de relever la grande humilité pratiquée par le roi pour présenter cette vertu à tous comme le fondement même de la perfection. C'est la profondeur de l'humilité qui assure les fondations de l'édifice spirituel. L'humilité consacre les mérites de toutes les vertus, elle

> qui rabaisse le mesme coeur et le mesme esprit dans la considération de soy-même c'est la vertu qui soustient le throsne du Monarque ; celuy qui descend c'est celuy qui monte (Lescalopier 29) (1).

Et pourtant l'humilité, sans contredit, est une vertu difficile à pratiquer au milieu des prospérités.

> Cette vertu est plus rare parmy la grandeur et la prospérité, elle est encore plus honorable en ce Prince, qui a esté un des plus grands Roys et des plus heureux de la terre. La grandeur et la prospérité est le poison et le venin contraire à la vertu (Lescalopier 29).

---

(1) Cf. Roullé 77.

D'ailleurs, même au sein de la prospérité et du bonheur, le roi conservait un bas sentiment de lui-même, en dépit des succès remportés aux armées.

> Louis le Iuste, heureux dans sa naissance, heureux dans le partage de la nature, un des plus fortunez Roys du monde dans les actions de sa vie, plus heureux encore en sa mort, conserve parmy la grandeur et la prospérité un si bas sentiment de soy-mesme, un esprit et un coeur si humble (Lescalopier 30).

Aussi a-t-il fait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient.

> La modestie du monarque fut telle qu'il n'avait jamais pu souffrir dans les habits les moindres ornements ou parures du corps, allant toujours vestu avec tant de simplicité, que l'on disoit (de lui) c'est celuy qui n'a sur ses habits ni or ni broderies (Lescalopier 30).

Fanfaronnades, vanterie, vantardises ne furent jamais dans les moeurs du roi.

> La seconde marque de son humilité est qu'on ne l'a jamais entendu parler de soy-mesme, ni de ses actions, ne s'attribuant point la gloire des conquestes et des victoires, et ne disant pas, i'ay pris Arras, Hesdin, etc... mais nous avons pris telle ville (Lescalopier 30).

Le pouvoir, certes, est entre les mains du souverain. Mais il n'y a pas de quoi s'enorgueillir si l'on réfléchit à sa source originelle.

> Dieu ayant adiousté dans les Roys, à l'image commune de son essence, qui est dans tous les hommes celle de son authorité, et de sa puissance, pour prevenir en eux les sentiments de l'orgueil que la grandeur apporte avec soy (Hersent III 46).

D'autre part, si Dieu a assujetti l'homme à la mort, c'est pour le prémunir contre l'orgueil ;

> Le mépris de la vie et les pensées de la mort luy estoient familières : Seules capables de rabattre l'effort des vaines grandeurs de la terre. [...] Les Roys n'estoient mis sur les

> Thrônes et les morts dans les sépulcres qu'apres les onctions pour apprendre aux Princes à se rendre humbles par le souvenir de la mort (Breda 28).

Les paroles de la Genèse : "**Memento homo quia pulvis est et in pulverem reverteris**" reviennent souvent sur les lèvres du roi.

> C'est un roy qui parle, lequel encore vivant veut oublier d'estre Roy, pour se souvenir qu'il est homme mortel comme les autres, il croit desia estre cendre et en cette qualité, il s'en couvre volontairement pour oster à la mort l'avantage de l'avoir fait (Fenouillet 38) (1).

L'humilité du roi avait eu pour source l'humilité du Christ. Le monarque a voulu mourir comme Jésus-Christ, dans l'humilité; aussi Dieu l'élève-t-il maintenant.

> Au lict de la mort, au lieu que les autres Princes se cachent pour cacher leurs faiblesses par un motif d'orgueil qui les accompagne iusques dans le tombeau celuy-cy au contraire s'est voulu produire pour découvrir la sienne par un excez d'humilité et pour mourir comme Jésus-Christ estoit mort dans la plus grande humiliation où un homme pouvoit mourir (Le Mée 103) (2).

Orateurs et historiens sont unanimes pour affirmer que le souverain édifie tout le monde par son humilité ; soumis et dépendant, le roi se montra particulièrement docile aux suggestions des ecclésiastiques.

> Ainsi la confession des plus hautes veritez, la pratique des plus éminentes vertus se formoit dans son coeur et s'exhaloit de la bouche à la première proposition qu'on luy en faisoit (Hersent III, 36).

Cette humilité sans déguisement et sans fard ne l'a pas empêché de comprendre la grandeur du monde.

> Louis le Juste est en estat apres sa mort de servir luy-mesme de miroüer, non seulement aux Princes et aux Seigneurs de la Cour, mais à tous les Peuples et à toutes les Nations de la terre pour leur representer sans desguisement et artifice ce que c'est que la Grandeur et le Faste du Monde (Le Mée 93) (3).

---

(1) Cf.Fenouillet 42.
(2) Cf.Roullé 74.
(3) Cf.Le Mée 95.

C'est le même sentiment d'humilité qui porta le roi à permettre qu'on l'expose à la vue de ses sujets sur son lit de mort.

> On l'expose par son commandement exprès, à la veüe de son peuple, et il deffend de l'enterrer avec Pompe et grandeur ; c'est l'humilité Royale d'un Sainct Prince : mais qu'importe-il, puisque tout l'Univers confesse que jamais Tombeau ne mérita mieux d'estre Couronné que celuy de ce grand Prince. (Suarez 27) (1).

Le refus des honneurs durant sa vie, comme après sa mort, provient de la même préoccupation.

> Ce religieux Prince ne desira des pompes que pour son ame, et les retrancha entierement pour le corps qu'il laissait en terre. Il se contenta que son esprit fust porté par les Anges dedans le sein de Dieu, et ne voulut point que les hommes apportassent de magnificence à luy celebrer des obseques dont il fist telle instance qu'on a esté contraint d'accorder à sa piété ce que l'on ne pouvoit nullement accorder à sa gloire (Buhot 20) (2).

Cette véritable et profonde humilité du monarque, qui le met ainsi face à son néant vis-à-vis de la sainteté de Dieu, engendre naturellement la crainte de Dieu. Le roi Louis XIII, comme les saints eux-mêmes, craint le jugement de Dieu. "La crainte est le commencement de la sagesse" proclame l'Ecriture (3).

> Les grands Saincts n'ont point apprehendé la mort par elle-mesme, mais par la suitte, qui est l'épouvantable Iugement de Dieu (Hersent III, 14).

Et si le monarque ne craignait pas la mort, il redoutait le jugement de Dieu qui doit la suivre, ne regrettant pas son royaume terrestre.

> C'estoit le sentiment de nostre Prince, qu'il témoigna plusieurs fois à son confesseur, luy disant qu'il ne craignoit pas la mort, mais le iugement de Dieu qui vient en suitte de la mort (Abra 145).

Au moment de la mort, on est plus lucide pour juger de sa conduite. Le souverain craint le jugement de Dieu.

---

(1) Cf. Le Mée 94.
(2) Cf. Lescalopier 31, Lingendes 58, Le Mée 63.
(3) "Principe de la sagesse : la crainte de Yahvé !" <u>Proverbes</u> 9, 10, p. 893.

> Louis tremble, [...] il ne craint rien de la part du monde, mais il craint tout du coste de Dieu dont il envisage les severes jugements (Bourzéis 704).

A entendre tant de louanges à l'adresse du roi, on reste perplexe et il est permis de se poser la question : "Est-il pécheur ?" Les panégyristes l'admettent, en effet, tout en nous avertissant qu'il ne nous est point donné de juger les rois.

> Ne soyons pas du nombre de ceux qui ne pouvans cognoistre l'esprit de Dieu dans la conduite des Roys, mettent leurs actions à la question et les condamnent sans prendre garde que c'est la Iustice supreme qui les conduit : leurs volontez sont dans les mains de Dieu il les incline où bon luy semble (Mordant 8).

Le monarque a évidemment des fautes à expier, étant pécheur comme tous les hommes.

> Il a peche, ce que les Roys ont accoutumé de faire: Il a fait penitence (Ogier 372).

Humble, comme on l'a vu précédemment, le souverain n'éprouve pas de difficulté à se reconnaître pécheur. Dans un élan d'admiration, le curé de Saint-Barthélémy le proclame hautement.

> O Dieu, quelle action d'humilité et quel sentiment bas d'un Roy si Iuste qu'il estoit, de s'advouer et recognoistre pour le plus grand pecheur de tous les hommes (Roullé 75).

L'évêque de Lisieux, Cospéau, qui assiste le roi durant sa maladie, lui rappelle ses fautes :

> Les duels insuffisamment combattus, et les maux inouïs et inexplicables que causaient les partisans à son pauvre peuple (Abra 185).

L'exil de la mère du roi fut

> uneerreur qu'il a été obligé de laver avec des larmes si amères, mais si agréables à Dieu (Ogier 375).

Les guerres, sources de misère pour le peuple, lui sont reprochées :

> Beaucoup de desordres, avoyent esté commis durant la guerre qui avoient quasi défiguré toute la face de la terre et désolé son peuple (Abra 179).

L'extension du fléau de la guerre en dehors de ses Etats retombe sur Louis XIII, accusé de ne pas l'avoir contenu.

> Déluge de maux, et de désolations que la guerre avoit causé, non seulement en la France, mais en la plus part de la Chrestienté (Abra 178).

Le repentir du roi ne manqua pas alors de se manifester d'emblée :

> Il est vrai et tout ce que ie puis faire est de demander à Dieu avec douleur qu'il me lave de mes peches (Abra 179).

Il s'affligea d'avoir offensé son Créateur en faisant trop de guerres :

> Combien de sensibles regrets témoigna-t-il d'avoir offensé son Créateur, d'avoir chargé son peuple de tant de subsides (Hersent III, 28).

Il reconnut ses erreurs jusqu'à en pleurer :

> Que de larmes tira de ses yeux ce iuste ressentiment, que de regrets et de plaintes tira de sa bouche ce triste souvenir, et qu'il conceut de douleur (de ses péchés) (Senault 40).

Un prédicateur insiste pour faire comprendre à l'auditoire qu'à l'heure de la mort, les yeux s'ouvrent et les plus justes se sentent coupables.

> Il ne nous faut pas estonner si Louis tremble maintenant dans le souvenir des fautes qu'il a commises par erreur et sans dessein de les commettre, s'il a du scrupule, s'il faut ainsi dire de ses ignorances et de son innocence mesme et si le repos de conscience qui dans le calme de sa vie lui paraissait un doux sommeil, lui semble au contraire en ce jour espouvantable un assoupissement funeste et une mortelle lethargie (Bourzéis 703-704).

L'évêque qui aide le roi à préparer son passage du temps à l'éternité ne lui dissimule pas sa culpabilité.

> La faute ne laisse pas d'estre extreme, vous aurez à combattre tout ce qui fera contre votre Maiesté une clameur espouvantable, si Iesus-Christ et la penitence ne l'arrestent (Abra 175).

Puis Cospéau incite le monarque à la contrition :

> Votre Maiesté fera tres bien de produire de temps en temps des actes de penitence et particulierement de contrition. (Abra 170)

Plus ses confesseurs lui représentent les fautes de sa vie, plus aussi le roi manifeste de contrition et de repentir, espérant de Dieu le pardon de ses fautes.

> Il demandoit pardon à Dieu de ses forfaits, et comme quelquefois, il estoit trop longtemps en cette retraite intérieure de soy-mesme, on levoit la custode pour voir l'état dans lequel il estoit. Ne l'a-t-on pas trouvé en la posture de priant au lieu de dormant, les yeux levés et les mains jointes vers le ciel en demandant à la divine Majesté l'abolition de ses pechez en reclamant aux termes de David la grande et haute miséricorde de Dieu (Roullé 73).

Que le Seigneur reçoive tous les travaux de sa vie en cet esprit de pénitence pour l'expiation de ses fautes, c'est la grâce que demande le monarque. Il a toujours préféré la mort au péché. La pureté de sa vie lui facilite le grand passage.

> Le souvenir de toutes les imperfections de sa vie en forme une contrition si excessive, une douleur si vehemente qu'il ne paroist plus qu'un holocauste de charité qui se consomme dans les larmes de la pénitence (Le Mée 84).

Les derniers jours du souverain sont vécus en une véritable contrition de ses péchés, de ses omissions, et les dernières paroles sont tout empreintes de componction.

> Après avoir noyé les taches et les imperfections de sa vie dans la Penitence, et dans les larmes de sa mort; après avoir offert à Dieu, ses soupirs et ses douleurs pour l'expiation de ses offenses, appuyé sur les mérites de la Passion de Iesus-Christ, il envisage la mort avec satisfaction (Amariton 52).

Alors qu'il ne pouvait plus parler, à quelque trente minutes de sa mort, il eut encore

> quelques actes de contrition qu'il faisait plus du coeur que de la bouche, trop affaiblie (Abra 187).

L'humilité et la continence sont deux garanties de la tranquillité d'âme à l'approche du dernier moment. Le roi qui les a pratiquées durant sa vie pourra expirer sereinement.

> Les passions humaines se resduisent à deux, l'orgueil et la sensualité ; ces deux affections nous estonnent le plus à la vue de la mort. Celui-là meurt en paix et joie qui, dans le soin de se purifier de ces deux vices, a appris à haïr et à mespriser tout ce que la mort peut lui ravir de plus aimable (Bourzéis 684).

Se reconnaître pécheur implique un besoin d'implorer le pardon divin, et suscite un désir de réparation. Aussi, conscient

> de son néant spirituel, disant souvent et advoüant durant cette sienne maladie, le monarque dit : Ie sens des cuisantes angoisses et des douleurs extremes : mais quelle proportion d'icelles avec les peines que ie merite pour mes pechez. Ces maux griefs et presques insupportables ne peuvent esgaller et estre mis en balance avec les fautes et les offences que i'ay commises à l'encontre de mon Dieu (Roullé 72).

La mort lente du monarque fut une instruction et un exemple. Il profita de ce temps pour pratiquer les vertus chrétiennes spécialement la contrition : il demanda et exerça le pardon.

> Il demanda pardon à celuy devant lequel les plus innocents sont coupables, et pour l'obtenir plus facilement, il pardonna genereusement à tous ceux qui l'avaient offensé : Oubliant qu'il estoit Roy pour se souvenir seulement qu'il estoit Chrestien, il voulut se reconcilier avec ses sujets (Senault 39, 40).

Il se remémore les graves fautes de sa vie pour en demander pardon à Dieu et aux hommes, dans la mesure du possible.

> Il s'accuse devant Dieu, il s'excuse devant les hommes, il fait des soumissions et des satisfactions à tout le monde et à ses suiets, il souhaite la paix et promet de la demander à Dieu dans le Ciel, ne pouvant la faire en la terre (Lescuyer 28).

Pour régler ses "affaires" spirituelles, le souverain veut purifier son âme par la pénitence.

> L'ame ne peut avoir de commerce avec la vie tres pure de Dieu, (si elle) n'excite point ce qu'il lui reste de feu pour sortir entièrement du sommeil lethargique du peche, satisfaire au courroux de Dieu, rentrer en sa grace (Hersent III, 11).

A l'approche de la mort, on s'effraye de ses fautes.

> L'heure de la mort est proprement l'heure des tenebres et assez puissantes pour jeter l'estonnement dans l'ame, et particulièrement dans l'Ame des Roys, qui ayant iusques alors jugé les hommes se voyent sur le poinct d'estre iugez de Dieu, et d'en estre iugez severement et rigoureusement (Lingendes 46).

Cependant cette "marche" à la mort, n'est pas sans retour en arrière. Le roi désire la vie pour expier encore davantage ses fautes, sans pour autant négliger de regarder la mort en face et cela avec joie.

> Oüy, je la demande la vie non pas pour mon Dauphin, à ce que je l'élève, non pour mon peuple, à ce que je luy laisse la paix ; non pour moy à ce que je règne, mais à ce que je souffre un peu plus pour satisfaire à vostre Iustice et me consacrer à vos amours (Condé 50).

Des larmes de contrition purifiaient son âme, en particulier durant l'examen de conscience qui remémora les fautes de sa vie ; celles-ci

> furent pour luy considerez au pis qu'il les pouvoit prendre ; repassez et deplorez avec une si sensible et violente contrition qu'elle eust suffi pour effacer des crimes de pure malice et des pechez absolument volontaires (Grillet 48, 49).

Sachant sa fin imminente, le roi voulut, par le repentir et la pénitence, expier ses fautes.

> (pour) obtenir le pardon, il se résolut aussi-tôt à une Confession generale de tous ses peches, il demanda souvent aux Prelats : m'assurez-vous que mon ame n'aye point de taches qui ne se puissent laver par mes larmes, ny de playes qui ne se puissent guerir par la penitence (Mazure 28, 29).

Le souverain redoubla les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, de soumission à la volonté de Dieu, continua par des signes à s'unir aux prières de son entourage,

> Son coeur consentait à toutes les belles choses qu'on lui proposait, pour sacrifier plus entierement à Dieu ce dernier moment de sa vie (Hersent III, 56).

Comme nous l'avons vu, le roi avait une conscience très claire de ses fautes passées ; remarquons cependant que, si son détachement fut total et son humilité profonde, ces vertus purificatrices, loin de lui faire perdre confiance, laissèrent le champ libre pour un déploiement toujours plus magnifique des vertus théologales qui s'épanouirent merveilleusement dans cette âme royale, toute donnée et abandonnée à Dieu. Ce sont les vertus théologales, en effet qui, en ces instants suprêmes, ont soutenu la sérénité du monarque.

> La Foy a esmeu l'ESPERANCE, la CHARITE a enflammé le ZELE, la DEVOTION a renforcé la CONSTANCE, et ainsi des autres, et toutes ont convenu d'enseigner au monde, qu'il n'y a rien qui fasse mieux resoudre à la mort que la conscience d'une bonne vie (Fenouillet 35).

Nous venons de le voir : l'approche de la mort invite irrésistiblement aux vertus purificatrices qui assureront au mourant un achèvement intégral. Le sage aime prévoir et préparer; le saint marque un degré supérieur : il éprouve le besoin de se purifier et de progresser ; pour cela, il lâche du lest, se désencombre pour ne plus s'occuper que de l'essentiel.

> La vertu qui, dans la pluspart des hommes est masquée par les apparences trompeuses du bien, est ordinairement sans masque et sans dissimulation à l'heure de la mort (Hersent III 4).

C'est bien ainsi que le roi l'entend et il veut, selon les auteurs du XVIIe siècle, avoir "sa" mort, la vivre pleinement. Aussi, le panégyriste nous invite-t-il à nous approcher du lit funèbre.

> Apprenons de luy que ce n'est pas le nom de Grand que l'on doit affecter au sortir de ce monde, mais bien le nom de Iuste que ce Sacre Monarque ayant touiours porté avec beaucoup d'eclat dans le temps de sa vie, a taché de porter avec plus de perfection à l'heure de la mort, sçachant que c'est celuy-là qui rend la memoire eternelle devant Dieu et devant les hommes et la met à couvert de reprehensions, divines et humaines (Buhot 24) (1).

Cette maladie qui laisse au patient le temps de réaliser son état, peut être considérée comme un bienfait insigne de la miséricorde divine : c'est précisément la mentalité de l'époque. Pour Louis XIII, c'est le moment de la grande purification.

(1) Cf. Champclou 27.

> La manière de mourir de notre Roy est glorieuse et honorable, puisqu'il y a noblement pratiqué les plus hautes vertus, comme vous allez voir. Les routes et les pensées de Dieu sont bien contraires à celles des hommes. Les hommes ont en horreur les douleurs aiguës d'une longue maladie, qui est une mort languissante et toutefois c'est ce que Dieu reserve pour ses bons et fideles serviteurs (Roullé 59).

+

+ + +

+ +

> Le roi est né, a vécu, est mort en roi très chrétien (Le Mée 9).

La mort sainte du roi fut le couronnement de ses vertus. Les derniers jours consacrent l'édifice total. Car la persévérance finale est le cachet ultime de la vie qui parachève le travail de toute une existence (1).

> Il (le roi) demande la Sainte Eucharistie ; et afin d'être si net que Dieu ne voye point d'ordure criminelle dans toutes ses oeuvres, et si puissant qu'il vainque ses ennemis ; il presse qu'on luy apporte cette Sainte onction qui efface iusques aux traces que les pechez ont laissé après eux et qui eslève l'homme à une telle force qu'il combat et surmonte le Demon (Bertier 56).

Ainsi, ces nombreux témoignages nous permettent de nous rendre compte que la préoccupation du bonheur d'autrui est compatible avec une préparation à la mort fervente, pieuse et approfondie. De toute façon, cette préoccupation ne s'oppose pas à l'accomplissement personnel du candidat à l'éternité.

Sa pratique religieuse fut constante de sa naissance à sa mort. Ses convictions chrétiennes n'ont jamais subi de fluctuations d'aucune manière. Nourrie des vertus théologales, sa piété, toute sa vie durant, avait été sincère et profonde ; pendant sa

---

(1) Cf. Hersent III, 6.

longue et pénible maladie, elle s'orienta de plus en plus vers une toujours plus parfaite conformité à Jésus-Christ. Sa mort couronna une vie vertueuse, au sens chrétien du terme, conforme à l'Evangile qu'il connaissait et aimait. Or l'Evangile par lui-même est une école de mort. De plus, les secours que l'Eglise met à la disposition des fidèles leur sont précieux pour les moments ultimes de la vie. Si les sacrements accompagnent l'homme en son pèlerinage terrestre pour lui appliquer les fruits du salut, à combien plus forte raison, au moment de la mort, ceux-ci ne transfigurent-ils pas notre mort en lui appropriant la mort du Christ. Les sacrements tirant leur efficacité de la mort de Jésus-Christ, nous relient à sa mort et font de notre mort une participation à la mort du Seigneur, avant de nous faire participer à sa résurrection.

Au XVIIe siècle, on insiste surtout sur l'effet purificateur du sacrement et sur sa puissance contre les obstacles au salut. Deux portes ouvrent l'accès au paradis : le baptême et la pénitence

> Il n'y a que deux portes pour entrer dans le Paradis, l'innocence baptismale et la pénitence. La première n'est que pour ceux qui vont promptement du Berceau au Tombeau après avoir noyé les taches de leur origine dans les eauës du sainct Baptesme : la seconde est pour tous les autres qui se sont laissez conduire dans les ombres du péché (Le Mée 85).

Louis XIII reçut dévotement les sacrements de l'Eglise et forma des actes réitérés de repentir.

> Aussi le Roy, au mesme temps qu'il apperceut sa vie menacée par son ennemy qui est la mort, il tourna toutes ses pensées à se munir [...] par tous les actes de Religion et de repentance (Mersent III, 14).

Mais le monarque reçut avec ferveur l'Eucharistie et en un corps sans force, il montra une âme généreuse et forte,

> prefera les soins des Prestres à ceux des Medecins et les remèdes du Ciel à ceux de la terre (Mazure, 28).

Il purifia d'abord son âme,

> se resolut aussitôt à une Confession generale (Mazure 28).

Ensuite,

> Il desira [...] ce pain vivifiant [...] JESUS-CHRIST sous le voile des especes (Mazure 29) (1).

C'est avec une ferveur singulière que le souverain reçut les sacrements de pénitence, d'eucharistie, d'onction des malades, autant de grâces que tous peuvent souhaiter.

> Combien de fois s'arma-t-il du Sacrement de Penitence avec quelle reverence reçut-il l'adorable Viatique, avec quelle humilité demanda-t-il le dernier Sacrement qui prepare les fidelles au dernier combat (Hersent III, 29; 30).

> Le Sacrement de l'Extreme-Onction qu'il avait demandé avec grande ardeur lui fust apporté, lequel il receut avec une resolution qui ravissoit les Anges, et estonnoit les hommes (Abra 153).

En toute sa maladie le roi témoigna grande humilité en la recherche de ses fautes pour s'en repentir, communia avec ferveur et raviva sa dévotion à la Vierge.

> Quelle ferveur au S. Sacrement de l'Autel ? Avec combien de soupirs reçoit-il ce precieux gage de l'amour divin ? quels transports d'amour en la considération des bontez ineffables de son Dieu ? quels élents vers la tres-saincte Vierge en la protection de laquelle il avait mis sa Royalle personne, son Sceptre, sa Couronne, ses peuples, ses Estats (Guyard 31).

La grâce de Dieu accompagne le monarque jusqu'à la mort qu'il rendit très édifiante et méritoire devant Dieu et les hommes.

> Ce mesme Esprit de la grâce l'a assisté extraordinairement en la mort qui aux yeux de Dieu et au jugement des hommes, n'a jamais eu son semblable (Lescuyer 22, 24).

Le jour de sa mort, le souverain demande à l'évêque présent à son chevet de lui inspirer des oraisons jaculatoires.

> Mon Pere, (lui dit-il) voicy le jour du grand combat, le corps y succombera, mais l'Ame remportera la victoire, ie verrai Iesus, ne me quittez pas auiourd'huy, et me faites faire force petites oraisons (Abra 181).

---

(1) Cf. Bourgoin 45.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la piété du roi qui fut sincère et profonde durant sa vie entière, fut ravivée et alimentée tout au long de sa maladie et jusqu'à la mort. Cette piété qui lui a donné conscience de la grandeur de Dieu et de son état de pécheur, a aussi contribué à lui faire pratiquer toutes les vertus.

> (Le roi) désirait par les mouvements de sa piété estre l'Image de sa bonté excellente, vivant en l'Estat de Roy comme faisait autrefois David, lequel en tous ses desseins fléchissoit le genoux devant le tabernacle afin de reconnoistre ce qui pouvoit aggréer à son Createur, ces approches pieuses des Sacrez autels, et des Sacrements l'ont maintenu en ce sainct exercice que pratiquent les Anges, lesquels se purifient continuellement et se rendent parfaits (Fauveau 23).

L'humilité et la piété chrétiennes furent les guides des derniers jours du monarque : la réception des sacrements, la prière, le désir d'aller à Dieu, les aspirations pieuses, les paroles édifiantes furent son occupation habituelle.

> Mais cette generosite [...] et cette constance seroit peu loüables, si elle n'avoit esté accompagnée d'une humilité et d'une pieté chrestienne, qui luy a fait rechercher toute l'assistance que l'Eglise donne à ses enfants lorsqu'ils meurent, par l'administration de ses sacrements (Hillerin 32).

Les vertus austères de pénitence, de détachement ne doivent cependant pas faire fausse impression et inspirer de la tristesse. Bien au contraire, sur sa couche funèbre, le roi Louis XIII pratiqua la joie, fruit de l'Esprit-Saint. Tous ceux qui l'approchaient avaient un air triste et abattu, tandis que lui-même rayonnait de paix et de joie, de même

> Durant ce funeste trespas l'on voyoit trembler, paslir et pleurer les spectateurs, tandis que les yeux secs, la face gaye, et l'esprit content, il faisait pleurer tout le monde tandis qu'il mouroit avec ioye (Lescalopier 24).

Le monarque nourrissait son âme des exemples des martyrs, y puisant la force pour envisager la mort avec sérénité et l'accepter comme la volonté de Dieu même.

> Que si j'ay fait quelque comparaison de la force de son courage à mourir avec celle des Martyrs, c'est avec un grand suiet puisque se faisant lire pour lors leurs actions et leur constance à la mort, il apprenoit par ces tesmoins irreprochables de notre foy quelle estime l'on doit avoir du monde en comparaison de l'Eternité (Lescalopier 24).

Les témoignages abondent en ce sens, les prédicateurs insistent : cette joie de l'accueil est significative pour une âme unie à Dieu.

> Mais quand ce Prince veritablement selon le coeur de Dieu estant adverty que l'heure de la mort approchoit et qu'il estoit temps de faire les prieres pour la recommandation de son âme, reçoit cette nouvelle avec joye (Lescuyer 25) (1).

C'est la vie intègre du roi qui lui permet d'envisager sereinement son départ de ce monde.

> Les bons vivent en terre avec le plaisir et la satisfaction qui est permise et meurent avec patience, mais les saincts vivent avec patience et meurent avec plaisir (Lescalopier 26).

Louis XIII va au-devant de la mort, il en accueille la nouvelle avec joie, alors que de grands souverains de l'Ancien Testament : Jéroboam, Ezéchias, s'émeuvent à la même nouvelle.

> Quand Isaye annonce à Ezechias qu'il falloit mourir, ce Prince demeure inconsolable. Quand un homme de Dieu va faire la mesme Ambassade à Louis, il s'escrie comme un autre S. Paul, A la bonne heure, puissay-ie estre affranchi de ceste vie, pour ne plus vivre que de la vie de Iesus-Christ (Le Mée 76) (2).

Maintes fois le roi déclare devoir bientôt mourir, sans regret, heureux de quitter la vie terrestre.

> Vous voyez un homme qui court tant qu'il peut à la mort, mais Dieu mercy c'est sans aucun regret (Abra 169).

Ainsi le monarque nous enseigne le passage éphémère de toute puissance, de toute grandeur. Mais une bonne mort engendre

---

(1) L'orthographe, la ponctuation et la syntaxe de la citation sont respectées, comme partout d'ailleurs, aussi irrégulier que cela paraisse.

(2) Cf. Lescuyer 23, 24, Le Mée 75, Bouzéis 708, Roullé 65, 66, Abra 149, 150 relèvent le fait également.

la joie la plus pure qui soit. L'annonce de sa mort réjouit le monarque ; il fait entonner le Te Deum , demande la dernière onction et s'associe aux prières des agonisants. Il pardonne et demande pardon à tous. Il bénit ses enfants et fait ses adieux à la reine.

> Ce genereux Prince conceut une pareille ioye que de la nouvelle d'une signalee victoire, et voulut qu'on dit le Te Deum qui est le Cantique que l'Eglise a coutume de chanter au milieu des properitez; il demanda luy-mesme la derniere Onction, Sacrement institué pour effacer le reste des pechez s'il en avait (Mazure 30).

Le roi méprisa les choses présentes, reçut sans regret la nouvelle de sa mort et soupira après l'au-delà. La mort même, il l'envisage avec une grande liberté d'esprit.

> Ce mespris ne lui vient ni de la chair ni du sang, mais lui est inspiré du Pere qui est dans le Ciel ; il se soûmet parfaitement aux ordres de Dieu et sans avoir aucun regret de quitter la vie presente, il soûpire après les delices de l'autre vie (Hillerin 31).

C'est avec sérénité que le roi accepte l'annonce de sa mort.

> Dire à un roi qu'il faut mourir, qui se chargera d'une si fâcheuse ambassade ? Mais il le demande, il faut obéir, il faut le lui dire et il ne l'a pas sitôt appris qu'il s'escrie en ces paroles : "Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi in domum Domini ibimus", Ps. CXXI, 1 (1)(Bourzéis 707).

N'est-il pas pittoresque ce clin d'oeil à la mort que Deslyons nous signale ?

> Viens toutesfois, ô belle mort ! entre par les fenestres ; le Roy t'appelle et fait signe de l'oeil, il te recevra comme la plus grande de ses Victoires, il en chantera le Te Deum (Deslyons 33) (2).

Le Te Deum que Louis XIII fit entonner doit signifier la victoire sur la mort : l'entrée dans la liberté :

> lequel il commença et continua, tenant sa partie en ce concert qui tenait plus de l'air des triomphes. Comme si la mort lui eust esté un passage qui luy donnoit l'entrée dans la liberté où il n'y avoit plus rien à craindre (Hersent III, 50).

(1) Psaume 122 (121), 1, p. 855.
(2) Cf. Lescuyer 26, Bourgoin 44, Grillet 44, Hillerin 32, Condé 52.

Le jour de l'Ascension, le roi eut une crise violente dont il revint. Il demanda si la mort était proche. On la lui assura pour l'heure suivante. Loin d'en pleurer comme Ezéchias, le souverain s'en réjouit.

> A la nouvelle qu'on luy porta de la mort, (il dit) les mesmes paroles que les Historiens rapportent avoir esté les dernières du Grand S. Louis : Ie me resiouïs dans les nouvelles que l'on me donne, nous irons enfin dans la Maison du Seigneur. Mais il adiousta le Cantique Te Deum laudamus ... Chanter ce cantique de ioye en mourant, ce n'est pas aller par contrainte (à la mort), c'est une honte et une confusion de se laisser et mener par force quand il faut mourir, pour aller devant celuy duquel nous voulons estre receus à bras ouverts (Lescalopier 25) (1).

Le roi pénètre plus avant dans le domaine spirituel par des actes heureux accomplis dans la joie. Mais c'est dans l'amour de Dieu que se trouve la source de cette joie.

> Il loue Dieu par son heureux trespas, il le loue par ces enfants, ces deux riches fleurons des lys de France, il le loue par la regence de la meilleure des Reynes ; il le loue par les victoires qu'il remporte encore sur ses ennemis tout mort qu'il est, il le loue et le louera dans tous les siecles et dans les eternitez (Bourgoin 45, 46).

Ainsi tous les témoignages concordent pour affirmer la joie de Louis XIII dans la souffrance. "Une première façon de "rater" notre souffrance, c'est d'être un stoïcien" (2). Or, ce n'est pas la façon de Louis XIII si l'on en juge par le témoignage de Condé qui le montre sortant de sa réserve habituelle.

> Recevant de son Confesseur les assurances de sa fin toute prochaine : ça cher Pere de mon ame venez çà que je vous embrasse ; le voicy donc le coup de grace et l'heureuse nouvelle de ma mort, plus chere que toutes celles dont j'ay jamais esté flaté en ma vie ; Je vous donne mon coeur (mon Pere) et pour remercier Dieu chantons le Te Deum (Condé 52).

Méditons, pour terminer cette étude, la réflexion profonde d'un théologien, ex-oratorien, qui situe fort bien le problème spirituel du travail de la grâce en une âme aux moments ultimes.

---

(1) Cf. Hersent III, 53, 54. Buhot 17, Mordant 49.
(2) L. EVELY : Souffrance, p. 45.

> Le dernier éloge donnera l'effigie encore toute vivante et respirante de sa vertu aux dernières heures de sa vie, dans lesquelles il semble que la Nature n'a esté abbatue ni consumée par de longues langueurs que pour abandonner à la grace et à la piété un champ et un theatre, où sans fard et sans déguisement, elle a donné des preuves, des sentiments plus sublimes et plus généreux que ce Prince avoit toûjours eü pour Dieu et pour l'éternité (Hersent III, 7, 8).

Senault, prédicateur grave et austère, insiste sur cette apothéose vers laquelle s'achemine le monarque gravissant son calvaire.

> La sainteté de sa mort respondit à la beauté de sa vie, et sa fin couronna glorieusement toutes ses illustres vertus (Senault 37).

+

+ +

+ +

Au lieu d'être supprimée ou abolie cette mort, aussi bien que l'attitude que le roi adopte devant elle, est sans cesse transformée et transformante, car il la voit et l'accueille dans la lumière et la puissance de Jésus-Christ mort et ressuscité. L'appel à la sainteté qu'elle suscite chez le monarque le fait passer d'abord dans la nuit de la croix par le détachement et les autres vertus purificatrices, puis par la souffrance, pour l'élever bientôt au sommet des vertus théologales qui s'épanouissent en une joie parfaitement sentie et motivée. Voilà le souverain prêt à assumer "sa mort", à la réaliser dans le triomphe de la grâce sur la nature. Détaché de lui-même et purifié de tout mal, ayant pleinement accompli son devoir jusqu'au bout, soutenu dans la souffrance par sa foi en Dieu et son espérance dans le Christ Jésus, Louis XIII le Juste s'est élevé à un tel degré d'amour de Dieu et du prochain que nous ne pouvons qu'admirer l'oeuvre de la grâce dans cette âme vraiment royale et, à genoux, en rendre gloire à Dieu. En paix avec Dieu et les hommes, rien ne peut plus assombrir sa sérénité ; sa capacité de souffrance semble devenir sa capacité de joie! Son chemin de croix devient un chemin de joie parce que, à la suite de Jésus-Christ, ce chemin conduit à la vision, à la joie de Dieu.

Chapitre IV

Au seuil de la mort.

1 Relation historique.

2 Louis XIII face à la mort :

neutralise la peur,

lutte contre la mort,

s'unit à Jésus-Christ.

3 Triomphe sur la mort :

combat victorieux,

joie d'entrer au port,

triomphe et félicité éternelle.

Chapitre IV

Au seuil de la mort.

Avec les panégyristes nous allons suivre le combat du roi contre la mort ; mais avant de poursuivre cette lutte pour assister au triomphe qui doit la couronner, faisons la halte nécessaire qui nous conduira à Saint-Germain-en-Laye ; avec la famille royale, les prêtres, les proches, nous assistons à la mort du monarque et, grâce aux textes suggestifs que nous étudions ensemble, nous revivrons historiquement ces instants à la fois si douloureux et si consolants. La fenêtre de la chambre du roi ouverte montre dans le lointain la silhouette vénérable de l'église de Saint-Denis (1), sépulture des rois de France, et c'est en contemplant le lieu de sa sépulture que le monarque fait chanter l'hymne d'action de grâces.

> Voilà, dit-il, le lieu où nous trouverons le repos de tant de peines, de disposer des ordres et du chemin qu'il voulut qu'on gardast en l'y portant (Lingendes 45) (2).

Sans frémir, il regardait Saint-Denis et le dernier chemin qu'il devait parcourir pour y reposer. Il en parlait à son entourage sans s'en émouvoir.

> Estoit-ce pas bien estre constamment resolu à la mort que de la salüer et aggréer, de commander souvëntes fois d'ouvrir les fenestres de la chambre pour voir et adorer, du lieu de sa couche Royalle, le lieu de son tombeau et de sa sépulture ? [...] de donner les ordres qu'il vouloit estre exécuté au transport de son corps de St. Germain à St. Denis, d'en marquer le chemin, les passages et les routes (Roullé 67).

---

(1) A cette époque, il paraît que l'on pouvait, en effet, avoir cette vision réelle de l'endroit. D'après H. TRINQUAND : "Les Antoine", in : Bull. soc. arch. et hist. de Chelles, 1962, p. 12. Cf. aussi Hersent III, 48.

(2) Cf. Godeau 53, Grillet 46, Fauveau 16, Mordant 49.

Au XVIIe siècle, l'approche de la mort transformait la chambre du moribond en une sorte de lieu public (1). Le monarque contemplait la déchéance physique de son corps et voulait que tous apprennent en le voyant que les rois sont mortels comme tous les hommes.

> Montrant un certain jour ses bras dessechez et à demy morts, il repeta : "Memento homo cinis es " (Hersent III, 44, 45).

Il se montra à ses sujets afin qu'on se rendît compte que les rois sont poussière comme tout le monde et il ne craignait pas de laisser contempler l'action de la mort sur le corps, tout en excitant en son coeur les meilleurs sentiments vis-à-vis de Dieu. Il s'expose à la vue de ses sujets, mais défend les pompes à ses funérailles par humilité.

> Il commanda expressément que la porte de la chambre fust ouverte à tous [...] afin de faire cognoistre que les Grands (ne sont) que terre, non plus que les autres (Le Mée 95).

> Il leur monstre [...] ses mains [...] son visage [...] son corps [...] qui n'estoit plus qu'un squelette [...] car il voulut instruire ses sujets. (Senault 42) (2).

> Faisant voir en quel estat sa longue maladie l'avoit reduit, il prononça contre soi la sentence [...] : Memento homo. (Suarez 37, 38).

Se montrant aux Grands en cet état, Louis XIII leur fait remarquer que toute gloire est éphémère ici-bas.

> Voyez-vous mes chers amys (regardant) plusieurs personnes de condition qui estoient presentes où se terminent toutes nos vanitez ? Vous m'avez veu le plus triomphant Monarque de l'Europe, ie ne suis plus qu'une squelette et bien tost ie ne seray que de la pourriture (Bourgoin 41) (3).

La tuberculose intestinale dont le souverain semblait atteint minait son corps et l'avait réduit en un état de cachexie extrême.

> (Le roi eut conscience) du néant de sa chair et de son corps lorsque monstrant sa main, et que tenant son bras, qui n'estoit qu'une peau attachée à ses os, qu'un cuir, qu'un parchemin tiré, bandé et estendu, il dit à un Seigneur [...] de se ressouvenir

(1) P. ARIES : "La Mort inversée". Arch. européennes de sociol. 1967 t. III, 1, p. 173.
(2) Voir p. l'image si évocatrice du squelette de Ligier-Richier.
(3) Cf. Mordant 48, Suarez 27.

> qu'il estoit homme tel que le moindre de ses subiets (Roullé 71).

Le mourant ne devait pas être privé de "sa" mort. Il fallait aussi qu'il la présidât. Comme on naissait en public, on mourait en public et pas seulement le roi, comme c'est bien connu, mais n'importe qui (1).

De nos jours on donne son corps à la science. Le XVIIe siècle voyait souvent de saints personnages léguer à leur chirurgien une partie de leur corps. Louis XIII poussa le détachement jusqu'à s'occuper de ces opérations dans les moindres détails comme s'il se fût agi d'une autre personne que lui :

> Mais qui sçaurait exprimer sans douleur le discours qu'il tenoit à son Chirurgien ? et lui tout vivant sans aucune émotion prescrivait l'heure, le temps et la manière dont il voulait que l'on exerçât sur luy cette action si effroyable (Grillet 46).

Un autre orateur nous précise de quelle façon le roi ordonna le don de son coeur.

> Il s'entretient avec son chirurgien et luy dit en quel temps et de quelle façon il doit ouvrir son corps pour arracher son Coeur qu'il destinait à estre immolé devant les Autels après sa mort comme il l'avoit esté pendant sa vie (Le Mée 77).

Par un troisième panégyriste nous sommes mis au courant de l'ensemble de ces pratiques.

> Il a voulu que ses entrailles fussent données à l'Eglise de Notre Dame de Paris, son coeur à celle de St. Louis, et son corps à celle de St. Denis en France (Bourgoin 12).

Laissons à la mort le soin de permettre de telles actions pour voir le souverain rendre son âme à son créateur et retourner à la Maison du Père. Si le roi fut un roi heureux et privilégié, ses quatre félicités principales furent assurément d'être roi, roi de France, roi très chrétien, et la quatrième fut, sans conteste, sa mort heureuse.

> La quatrième partie de la félicité de l'homme consiste dans la mort. Et c'est en ce point où mon Prince a esté extraordinairement heureux (Lescalopier 21).

(1) P. ARIES, op. cit; p. 172.

Le roi, à ce moment suprême, donne à Dieu sa couronne et sa vie.

> Ce n'est pas d'aujourd'huy que i'ay appris à remettre à vos pieds la Couronne que vous m'aviez mise sur la teste (Amariton 52).

Le monarque accepte l'issue fatale avec courage, joie, résignation pour la grande édification de son entourage et de son peuple.

> Le Souverain est plus admirable en sa mort, humilié, abaissé, abject aux yeux des hommes, grand aux yeux de Dieu et des anges qui lui restituent au ciel l'honneur qu'il s'enlève sur terre.
>
> Ie l'admire au lict de sa mort [...] Il ne paroist jamais plus grand qu'en cet estat d'humiliation [...] puis que ie le vois en cette posture de néant, estre tellement rehaussé devant les Anges (Le Mée 106).

Les très dignes prélats qui l'assistaient compatissaient à ses peines et hésitaient à lui annoncer la nouvelle de sa mort ; mais le roi les y encouragea vivement.

> Non, non, dit-il, il n'est plus temps de me servir à plats couverts, il ne sert de rien de mettre la pillule dans quelque chose de doux et d'agréable pour la faire avaler ; Ne feignez pas de m'annoncer cette nécessité et de me dire ouvertement qu'il faut que je quitte ce monde (Roullé 65).

Ce corps tant éprouvé par la souffrance et la maladie peut être offert à Dieu.

> Vous avez daigné me former un corps qui ne porte un sang recueilli de tant de Roys, que pour estre une plus précieuse victime (1) (Condé 41, 42).

Et après avoir tant souffert, il est prêt pour la mort.

> Votre vie sera souvent menacée, toujours altérée, n'aura d'estendüe que pour mourir plus lentement et se précipitera enfin au milieu de sa course (Condé 43).

Le sort du roi fit de lui véritablement un privilégié sous certains rapports. La longue durée de sa maladie lui permit une sanctification très méritoire pour lui-même et très édifiante pour son entourage. A trois siècles d'intervalle elle ne manque pas

(1) Traduction très libre de : Psaume 40 (39), 7, 9, p. 757 et Hébreux 10, 5-9, p. 1736.

d'émouvoir encore. Après trois semaines de longues et dures souffrances le monarque meurt. Son calvaire, malgré ses voeux, n'a pas été abrégé.

> Trois semaines et plus ont coulé depuis le jour, que comme asseuré de la fin, il receut l'Extreme-Onction, iusques au jour qu'il deceda (Grillet 45).

Toute cette somme de souffrances diverses se termine par la mort qui met fin à toutes les douleurs.

> Il n'y a que la mort qui ait le pouvoir de finir la douleur par ce droit général qu'elle a de mettre fin à toutes choses (Dufaur 1).

Enfin, pour être complet, on ne peut résister à citer ce détail original que donne Hersent, l'oratorien, qui dut avoir quelque importance pour le culte des morts au XVIIe siècle. L'orateur assure que le roi s'applique à élever son âme aux choses divines après avoir "joint les pieds".

> Assembler ses pieds [...] c'est approcher et unir [...] dans sa conscience ses pensées, et ses affections pour les pousser à leur but [...] la gloire du Créateur et le salut de la créature (Hersent III, 27).

Pour terminer, nous avons le dernier acte du souverain.

> Louys XIII, rompant enfin par un effort de l'amour surnaturel le lien de la nature, tout brisé par l'infirmité, sans delay presque entre les paroles amoureuses, et le silence eternel (1) s'envole et laisse la masse du corps (Grillet 50).

+

+ + +

+ +

(1) Belle envolée poétique digne de la plus haute éloquence et qui fait songer à Pascal : "Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraye !" Pensées; et. Lafuma, p. 221, n° 392, p. 63 du recueil original : éd. Brunschwig, n° 206 ; éd. Michaut, n° 889 Mais si l'expression est la même, le contexte pascalien est différent. L'accent est mis ici sur l'antithèse : parole / silence. L'orateur ne cherche pas, comme Pascal, à effrayer un incroyant.

A bien considérer la conduite du roi Louis XIII en ce dernier mois de sa vie où il s'offre pour ainsi dire à notre observation, une réflexion nous vient spontanément : le monarque veut dédramatiser la mort, il la considère sous tous ses aspects pour ne pas la craindre. Essaye-t-il de regarder en face ce qui lui fait peur ? Craindre ou désirer la mort est lâcheté.

> Celui qui craint la mort fait assez juger qu'il n'aura pas le courage de la recevoir quand elle se présentera (Abra 143).

Nous avons remarqué précédemment sa façon de parler calmement de Saint-Denis, lieu de sa sépulture. De même il envisage son autopsie avec détachement. Il semble en un certain sens mépriser la mort, neutraliser la peur qu'elle engendre, mais les prédicateurs font remarquer qu'il a vécu de telle sorte que la mort ne soit pas à craindre pour lui. A-t-on jamais vu quelqu'un

> attaquer la mort plus constamment, la combattre plus glorieusement, la vaincre plus triomphalement qu'a fait ce généreux Prince (Le Mée 78).

L'apparat mortuaire souligne le combat de la mort. Tous les hommes sont tributaires de la mort, mais la mort se glorifie plus volontiers de son triomphe sur un grand souverain.

> Quand je considère tout cet appareil, il me semble bien que je voy le triomphe de la Mort (Ogier 334).

Et que dire de ce phantasme d'horreur assaillant le mourant, de cette perspective des vers rongeurs qui attendent leur proie.

> Souffrir jusqu'à être rongé tout vivant des vers qui anticipent la proye de la mort ? Vers excecrables ! Que vous me faites horreur ; je vous deteste petits criminels de leze-Majesté ; on ne peut sans impiété toucher à un de ses cheveux et vous sucez la moüelle de ses os ! Cessez las ! d'un Roy, un ver (Condé 48) (1).

Cette vision macabre elle-même n'arrive pas à assombrir ses derniers jours.

(1) "Je crie au sépulcre : "Tu es mon père!" à la vermine : "C'est toi ma mère et ma soeur !" Job : 14, 17, p. 673.

> N'est-ce pas là mespriser ce phantosme d'horreur qui estonne toute la nature et dont la seule idée fait palir les plus assurez (Le Mée 77).

L'exemple d'un monarque peut nous enseigner que l'ennemi intérieur doit être vaincu. En effet, les efforts dans le combat ont mérité au souverain la grâce d'une sainte mort, car il est impossible de finir mal si on a bien vécu.

> Pour estre triomphant, il faut mettre par terre [...] la mort qui atterre tout le monde et n'espargne personne [...] et se vaincre soy-même (Roullé 77).

Voir la mort en face n'exclut pas une attitude combattive à son égard : le dernier combat du roi sera celui qu'il livre à la mort, sur sa couche funèbre, le dernier mois de sa vie.

> Après avoir vaincu, il faut triompher, il faut considérer le roi dans le lit de mort, un champ de bataille où le victorieux est le vaincu (Champclou 25).

> Les armes utilisées par le roi pour vaincre la mort "sont la Métaphysique et la Morale, la première élève nos pensées au-dessus du lieu, du temps et de la matière, ce qui est l'apprentissage dont nous verrons le chef d'oeuvre après la mort. En apres dans la Morale, la vertu destache nos affections de la terre (Paulin 23, 24).

La pensée de Dieu, de l'éternité, la force d'âme soutiennent le roi en son dernier combat.

> Certainement, dans cet estat-là, il n'y avait que Dieu et la pensée de l'esternité qui vous pussent soutenir et vous armer contre un ennemi qui vous combattait avec tant de forces et qui semblait en quelque maniere avoir gagné ce que vous aviez gagné de plus fidesle, pour aider à vous affliger (Bourzéis 681).

Au dernier combat, le monarque éprouve la crainte d'avoir mal agi, par ignorance, par erreur. Si proche de la mort, notre âme n'a de goût que pour Dieu. Ainsi le combat contre nos passions est plus facile quand la mort ou la maladie nous menace ou nous étreint. Voir la mort en face et la recevoir avec les meilleures dispositions c'est l'attitude habituelle du monarque mourant.

> Pour notre Roy, plus il est éloigné de la mort, plus il la craint. Plus il l'approche, moins il l'appréhende (Champclou 32).

Le roi combattant l'orgueil et la sensualité - sa vie durant - peut affecter le mépris de la mort et ne subit pas la crainte de la mort. Et par un curieux renversement de la situation :

> La mort ne le regarde qu'en frémissant (Guyard 36).

Le tonnerre résonne et se tait. La vie fut et n'est plus. La vie passe vite. Chaque instant de notre vie nous rapproche de la mort.

> Or rien ne nous porte d'avantage à bien user, à régler notre vie que cette pensée, non seulement que nous devons mourir un jour, mais qu'à chaque moment nous pouvons mourir : que nous ne nous reposons pas, mais marchons sans cesse vers la mort (Abra 146) (1).

Comme le roi nous paraît ainsi bien préparé pour affronter avec une grande liberté la mort que tout le monde craint. C'est au plus profond de la personne que s'accomplit le travail spirituel. L'homme, dans sa réalité même, doit accepter cette éventualité et mettre toutes ses possibilités au service de la préparation à la mort. Les ressorts spirituels qu'il a développés durant toute sa vie sont mis à contribution. Le roi peut être mieux observé en sa mort encore que durant sa vie ; nous le voyons - à travers les textes des oraisons funèbres - pratiquer couramment la justice la piété, la tempérance, la magnanimité, la vaillance, la modération.

Mais d'où viendra la possibilité d'accueillir la mort, de la vivre comme au XVIIe siècle on aimait à le faire ? C'est la grâce et l'exemple de Jésus-Christ qui favoriseront l'accueil de la mort, selon la meilleure manière utile au salut de l'homme et pour la plus grande gloire de Dieu. Il est remarquable que les orateurs insistent sur cette idée christique. Le Christ est le centre intime de toute réalité créée. Son impact sur le juste doit enserrer celui-ci de la naissance à la mort et ensuite à la gloire.

---

(1) Cf. Condé 63.

> Ainsi, la mort de l'homme justifié et pourvu de la grâce, n'a plus un caractère de péché mais porte seulement la marque d'une pure conséquence du péché que Dieu maintient pour l'épreuve et la purification des justes (1).

Le roi a imité Jésus-Christ victorieux de la mort. Cette victoire lui revient entière et sans partage. Il fixe franchement du regard ce qui lui rappelle sa sépulture, il entonne des chants de joie, le courage ne lui fait défaut à aucun moment, sa générosité ne se fixe aucune limite. Ainsi le souverain donne en ses moments ultimes un bel exemple à ses sujets.

> Louys l'a (la mort) vaincuë en faisant chanter musique non profane, mais sacrée pour louer et remercier Dieu dans la violence de ses maux ... Telle est la victoire de notre Prince, le plus celebre et le plus fameux vainqueur de nostre histoire (Paulin 21).

Chez ceux qui possèdent la grâce, la mort elle-même doit être considérée comme un événement de salut. Ceux qui meurent dans la foi meurent dans le Christ, non seulement parce qu'ils ont vécu dans le Christ, mais aussi parce que leur mort même s'est opérée dans le Christ : leur mort est participation à la mort du Christ. Jésus, roi de l'univers, et Louis, roi de France, sont tous deux apparemment vaincus par la mort. Louis XIII, en sa mort bien acceptée, a été vaincu et victorieux tout ensemble.

> La mort de notre Roy a esté figurée sur celle de Iesus-Christ en croix. Comme donc le Sauveur du monde en l'arbre de la croix a esté vaincu par la mort et victorieux de la mesme mort, ie vous le preuve de notre dernier Monarque, qu'en sa mort il a esté Vaincu et Victorieux (Paulin 4).

Elans de contrition, actes d'amour de Dieu se succèdent presque de façon ininterrompue. Méditant la mort de Jésus-Christ, le souverain voulut apprendre du Christ à bien mourir, réclamant la lecture de la passion du Sauveur, pour y puiser la consolation et la force de bien mourir (Hersent III, 55).

> Dès lors Jesus-Christ fut la seule chose qu'il désira et à laquelle il aspira (Lingendes 57).

---

(1) K. RAHNER, Le Chrétien et la mort, p. 77.

> Et prenant la Croix, il luy dit : Adorable instrument de mon salut que je conserveroy sur mon sein comme un cachet d'amour pour asseurer ma confiance (Mazure 36).

Le curé de Saint-Barthélemy met sur les lèvres du monarque une touchante prière qui résume bien les sentiments de piété chrétienne que lui inspirait l'instrument du salut. On reconnaît là le souci pastoral du prédicateur s'adressant à ses ouailles.

> C'est nous, c'est vous, mon Seigneur et mon Dieu qui estes toute ma gloire et ma conronne, disait-il, en baisant à plusieurs reprises l'image de Jésus-Christ en croix qu'il tenait en ses mains. C'est en vous Croix sacrée, l'organe et l'instrument de mon salut que ie mets toute ma gloire et ma grandeur : mais c'est à vous mon Dieu, à qui ie recommande mon esprit et mon âme, la protection de cet Estat que i'abandonne, le soin et l'éducation de mes chers enfans, la conduite de cette chère moitié que ie quitte, et la paix pour ce peuple qui creve et gemit sous la presse de ses oppresseurs (Roullé 75).

Par cette façon de mourir, le roi prouve que s'il a triomphé de la peur de la mort, c'est avec Jésus-Christ, par son précieux sang.

> Les sentiments de piété qu'il a eu durant sa vie, la conscience, la constance, la patience, la conformité à la volonté de Dieu, la conjonction de ses souffrances avec celles de Iesus-mourant à la Croix, me persuadent et m'assurent qu'il a triomphé d'elle avec son cher Maistre et par le merite de son précieux sang (Ogier 335, 336).

Ainsi peut-on souscrire à Senault :

> Ce fut la croix qui l'esleva dans la Gloire et qui luy fit changer un royaume périssable en un Royaume Eternel (Senault 46).

+

+ +

+ +

Il nous faut maintenant reprendre le récit du combat du souverain contre la mort pour en apprécier l'issue du point de vue philosophique et moral, théologique et spirituel. La mort du roi sera différente de celle des Anciens. Les philosophes de l'antiquité meurent en sages, mais en sages païens.

> Le philosophe apprend à mourir en honneste homme. Socrate meurt en sacrifiant un coq à Esculape et commet le crime d'impieté. Seneque espand de l'Eau à Jupiter comme à son libérateur et expire dans le sein de la vanité (Godeau 53).

Pour le dernier combat qu'il essuyait face aux forces contraires le monarque en espérait une heureuse conclusion.

> Il s'entretenait de sa fin comme d'une bataille de la victoire de laquelle il se tenoit moralement assuré (Hersent III, 47).

Alors que les forces de la mort s'acharnent sur leur auguste victime et semblent remporter leurs premiers succès, la victoire se renverse sensiblement et va devenir victoire sur la mort. Par-delà ce seuil de la mort, la jeunesse éternelle, le corps glorieux et impérissable, la véritable immortalité se prépare par cette éclosion de vertus. Le roi a vaincu la mort.

> Un Monarque adorable, triomphe de la mort par un coeur indomptable (Venasque f).

C'est par des efforts soutenus et répétés que le roi vaincra ; et il a besoin d'encouragement .

> Montrez-donc en cette rencontre que vous estes Roy ; ce rebelle (la mort) ne se rendra point sans violence (Basin 22).

Le monarque triomphe de la maladie et remporte la victoire sur la mort.

> Cet invincible qui a tout vaincu pendant sa vie, n'a-t-il point pu vaincre la mort ! ouy, il l'a pû vaincre, changeons de ton, il l'a et l'a fait et tout en mourant il a triomphé de la mort qui est des choses terribles, la plus terrible parce qu'il l'a géneureusement mesprisée (Augustin 32) (1).

---

(1) Cf. Rodolphe 4.

Le souverain triomphe de la mort en méprisant la vie. Il se fortifie contre elle par les sacrements.

> O vie miserable [...] Iamais Prince au monde ne t'a mieux connuë et mieux mesprisée que Louis le Iuste, lequel ayant vescu touiours triomphant, meurt en te mesprisant et en triomphant de la mort (Suarez 25).

La plus grande victoire du monarque a été remportée sur la mort.

> Mais il a vaincu la mort pendant sa mort, c'est le comble de la gloire d'un Roy tres-Chrestien, c'est le triomphe (Le Mée 69).

Car le combat qu'on pourrait plutôt appeler débat se termine par la victoire, le triomphe sur la mort, selon les paroles de saint Paul : "O mort, où est ta victoire ? O mort où est ton aiguillon "(1) ? Dieu couronne ses propres dons en la victoire du roi sur la mort.

> Dieu ne couronne iamais nos oeuvres qu'il ne couronne aussi ses dons (Abra 190, 191).

Le 14 mai le souverain meurt et reçoit la couronne immortelle au jour prédestiné de l'Ascension.

> Comme si ce Prince, n'eust quitté la terre que pour accompagner Iesus-Christ son Maistre dans le Ciel et le suivre dans son triomphe (Abra 188) (2).

La mort du souverain, le jour de l'Ascension permet d'établir un parallèle entre le monarque et le Christ à propos du jour de leur mort. La mort de Louis XIII en cette fête de la montée au ciel de Jésus-Christ, préfigure son triomphe avec le Christ au ciel. Jésus Roi de l'univers, Louis roi de France, sont tous deux en ce jour, victorieux de la mort.

> Iusques à maintenant vous avez veu l'un et l'autre victorieux de la mort, le roi de l'univers et le Roy de France ! Voyons-les desormais au second point tous deux victorieux de la mesme mort, nous apprendrons sur leur exemple le grand secret de cette noble victoire (Paulin 15).

---

(1) 1 Corinthiens 15, 55, p. 1664
(2) Cf. Boulier 1, 2, Brisejon 11, Brousse 3, Doublet II, 5, Roullé 13.

Ainsi le roi peut-il enfin échanger une couronne corruptible en une autre incorruptible ; avant d'expirer il peut "rendre grâces à Dieu d'une victoire qu'on ne gagne qu'en mourant" selon l'expression de Bertier (58) ou selon la curieuse image de Rodolphe :

> Louis le Iuste fait des Palmes en regnant et des Lauriers en mourant (Rodolphe 6).

La mort triomphe-t-elle de ce victorieux ? Du point de vue humain, on pourrait le croire. Ecoutons Bertier :

> Cet esclair a disparu, ce feu n'est plus maintenant qu'un peu de cendre [...] les cent bouches de la renommée ont fait un bruit de tonnerre qui a passé : si bien qu'à considerer cette mort dans la pensée d'une Roüe qui tourne [...] il faudrait s'abandonner à la douleur (Bertier 3).

Et pourtant le regard du chrétien comprend que c'est plutôt lui qui triomphe pour passer à une vie meilleure, ayant expiré dans les sentiments de foi, d'espérance et de charité, ayant expié ses péchés en unissant ses souffrances à celles du Christ.

> C'est Louis le Iuste qui triomphe de la mort ; cet appareil de larmes et de soupirs est plustot le triomphe de Louis sur la mort puis que ce Prince a fini ses iours dans le sein de l'Eglise, dans la vive foy, dans l'espérance constante et dans l'ardente charité de Iesus-Christ puisqu'il a conjoint parfaictement la souffrance de ses douleurs avec celles de ce Sauveur mourant en Croix (Le Mée 67,68).

Alors qu'aujourd'hui on essaye d'escamoter la mort, au XVIIe siècle elle revêtait encore toute son importance et on l'entourait d'une certaine solennité. "L'art de bien mourir est une des formes les plus répandues de la littérature chrétienne du XVIIe siècle " (1).

Le roi remporte sa dernière victoire en entrant en la Jérusalem céleste, il acquiert le royaume éternel qui parachève son triomphe, car de la vie d'ici-bas dépend l'éternité.

---

(1) J. LE BRUN, "<u>XVIIe siècle</u>." Histoire spirituelle de la France, p. 274.

B. U. METZ

> Malgré toy ô Mort ! vivra et regnera à jamais LOUIS de Iuste non seulement dans la prosperité de sa race, dans le coeur des peuples, mais dans la celeste Jerusalem (Augustin 33).

Le tableau se déroule encore avec une grande précision. Au seuil de la Maison du Père écoutons l'orateur évoquer le mot de passe.

> Qui va là ? [...] C'est un Roy de gloire, c'est le premier des Roys qui vecut, qui mourut comme un Roy des vertus (Boulier 71).

Toute barrière tombe et c'est le triomphe définitif, l'entrée au port.

> Ouy grand Roy, jouissez maintenant de l'asseurance du port, perle précieuse retirée de l'océan de nos miseres mise en oeuvre et aiustée sur la Couronne de Iesus-Christ (Roullé 87).

Le triomphe du roi sur la mort lui permettait enfin d'envisager l'au-delà de la mort avec une confiance totale évoquant les joies de l'éternité, s'allégeant les derniers jours de son existence terrestre dans la contemplation de la félicité future.

> La mort, supplice au pécheur, est félicité pour les justes (Amariton 51).

Pour s'entretenir dans la paix, le roi considérait la mort sous ces aspects bénéfiques :

> Une Grâce, l'entrée à la gloire, la porte de l'éternité, la fin des peines de la vie, le commencement du bonheur, le port tranquille, un gîte souhaité, un printemps délicieux (Paulin 22).

L'âme de Louis le juste a brillé du plus vif éclat à la mort.

> C'est alors qu'il a paru plus pur ; plus proche de se joindre à la source de ses lumières, son ame estoit à demy destachée de la matière et il se sentoit approcher de son centre (Godeau 52).

Le monarque avoua ne pas demander à Dieu de lui prolonger la vie par désir du face-à-face avec Dieu.

> Il ne pouvait demander à Dieu la grace de luy prolonger la vie, dans le desir tres ardent qu'il avoit de le voir face à face dans le Paradis (Hersent III, 54).

Le roi quittait, très détaché, le royaume terrestre pour le royaume éternel de Dieu, ravivant sa foi en la résurrection, dans un mouvement d'amour pour Dieu, les lèvres baisant le crucifix.

> O que je prefere donc de bon coeur à tous ces palais Royaux mon Sepulcre à S. Denys qui sera ma maison de repos où ie m'en vay tout content attendre le dernier de tous les iours qui revelera la gloire des bons, l'infamie des méchants où la mort mourra elle-même et redevra la fin qu'elle donne à toutes les créatures (Mazure 35).

C'est dans une sainte impatience que le roi rompit les dernières amarres pour prendre possession de son éternité bienheureuse.

> Allez grande ame, digne hoste d'un si riche palais, si d'une matière aussi vile que celle des animaux, vous en avez fait une aussi pure que les Anges; comme elle est inaltérable par votre vigueur, qu'elle soit immortelle dans vos recompenses (Condé 36).

Un autre théologien assigne au roi une très noble tâche qui rappelle le texte évangélique "Vous serez assis sur douze trônes jugeant les douze tribus d'Israël " (1).

> Quittez-nous donc, glorieux Louis, allez-vous-en juger les peuples avec le glorificateur des saints, prenez place sur le throsne de sa majesté (Bourgeis 708).

On peut se poser la question de prime-abord : pourquoi la mort frappe-t-elle le roi, alors que d'autres seraient tout désignés pour quitter ce monde ? Un orateur y répond :

> De peur qu'estant heureux, il ne devînt misérable, afin que déjà heureux en ce monde, il fût encore plus heureux en l'autre (Lescalopier 26).

Quel jour choisir pour le départ de ce monde ? Ce sera le plus beau, certes, celui qui rappelle l'entrée du Christ en sa félicité éternelle.

> Enfin, puis que c'est chose necessaire que cette beniste ame soit detachée de son corps, quel iour sera choisi de Dieu pour cette séparation si glorieuse à son esprit, mais si deplorable à la France? Le jour mesme que nostre Seigneur monte au ciel et

---

(1) Cf. Mathieu 19, 28, p. 1442, Luc 22, 30 p. 1514 ; Fauveau 1.

> prend possession du thrône de sa gloire ; afin que tout le monde vist que ce bienheureux Prince ne sortait de la terre que pour aller au ciel et n'estoit tiré des combats de cette vie mortelle que pour aller cueillir les fruits de ses saintes victoires (Buhot 21).

Le triomphe du roi en sa vie et en sa mort ne doit pas s'en tenir à l'espace et au temps mortels. Il n'est complet que dans la mesure où il se continue en dehors du temps pour une éternité.

> Ce n'estoit pas assez que Dieu l'eut veu victorieux et triomphant en toute sa vie, il falloit qu'il le vid en sa mort ; il desiroit voir sa Iustice en un Thrône plus haut [...] il a souffert sans despit ny murmure la violence de ses maux [...] ce n'est pas de merveille s'il regne maintenant dans les Cieux (Roullé 60) (1).

Si Dieu fait passer le monarque de vie à trépas, c'est pour lui ouvrir les portes de la bienheureuse éternité.

> C'est en cet heureux moment que Dieu a appelé à soy ce grand Prince plein de bonnes oeuvres, de saincts desirs et de merites, qui lui ont ouvert les portes du Ciel, où il règne plus glorieusement qu'il n'a fait en terre (Suarez 26).

Louis XIII descend en l'empire des morts. Louis, le second en sainteté, monte au séjour de la gloire.

> C'est Louis, XIII du Nom, qui est descendu dans l'empire des morts, et c'est Louis second en sainteté, qui est monté au seiour de la gloire (Venasque 22).

Là s'est accompli un "admirable échange".

> Mais je regrette qu'il a suivy le Triomphe de Iésus-Christ, au beau jour de son Ascension. Il est allé changer sa couronne en une meilleure, incorruptible et éternelle (Deslyons 34).

Le roi doit cette récompense à Dieu qui veut ainsi glorifier son fidèle serviteur.

> Si la vertu est immortelle, notre Prince n'a pû mourir : sa mort n'a esté qu'un sommeil et son trespas qu'un passage à l'immortalité (Abra 222) (2).

(1) Cf. Roullé 35 et 55.
(2) Cf. Hersent III, 50.

Le royaume de France est délaissé, mais c'est au royaume de Dieu que vivra désormais le monarque, royaume qui jouirait "d'une éternelle paix" (1).

> Roy juste dans ses desseins, pieux dans sa religion, chery et fortuné de Dieu dans les actions de sa vie, qui luy ont conquis un Royaume dedans l'Eternité (Lescalopier 32) (2).

Car vraiment, c'est la défaite de la mort qui voit l'âme immortelle lui échapper pour la félicité éternelle.

> Ce n'est point ici le triomphe de la Mort, c'est plutost le deuil de la Mort qui pleure sa défaite, qui voit que sa proye luy est eschappée, et qu'elle n'a plus rien à prétendre sur cette ame immortelle qui a pris le chemin du ciel (Ogier 336).

Le prédicateur est assuré de la gloire du Prince au ciel, celui-ci ayant persévéré jusqu'à la fin en de bons sentiments.

> Il est vrai, i'en parle maintenant que son combat est achevé avec la mesme asseurance que je l'eusse predit avant sa mort, lors sous la condition de la perseverance.
> En une si belle vie que celle qu'il menoit : l'heureuse consommation de sa course, qui ne s'est faite que pour luy acquerir un repos eternel (Abra 192).

Il avait nourri sa renommée durant la vie, son nom était connu et estimé en toutes latitudes. Sa mort confirma sa réputation : il l'emporte avec lui dans le ciel. Aussi est-il loué maintenant au ciel et sur la terre.

> Mais ce seroit peu d'avoir bonne réputation en terre, s'il ne l'avait encore meilleure au Ciel [...] on peut dire qu'il a remporté au Ciel cette éminente qualité (de roi très chrétien) telle qu'il l'avait receuë du Ciel (Le Mée 111)!

Louons le roi de sa vie, plus longue par les mérites que par les années, afin de rendre son nom immortel. Nous espérons pour lui la couronne céleste(3).

> La vie du monarque est elle-même une couronne qui finit par où elle a commencé, victorieux et triomphant en sa vie, le souverain a été traité durement

---

(1) Cf. Augustin 33.
(2) Cf. Augustin 33, Paulin 25.
(3) Cf. Hersent I, 62 ; Mazure 5 ; Doublet I,24

> en sa mort par Dieu qui veut lui attribuer une couronne d'autant plus belle au ciel (Roullé 55) (1).

Là, dans l'éternité, le roi est glorieux précisément par les mérites acquis dans le mépris de la nature. Le plus souvent, l'orateur est heureux en songeant à l'immortalité du roi en sa gloire actuelle.

> Aussi n'y aura-t-il jamais une plus heureuse mort, ny plus digne de l'immortalité glorieuse que nous vous avons souhaitée et que nous ne doutons point que vous possédiez maintenant, aussi bien regnant dans le ciel, comme vous l'avez esté en la terre (Abra 234).

Il n'est de vraie grandeur que celle qui, à la mort, sera couronnée dans le ciel, comme celle de Louis XIII.

> Le paradis est le lieu seul où il pouvait esperer la juste recompense de ses bonnes actions (Fauveau 18).

Cette félicité est précisée par un orateur :

> Ce père de la justice soit regnant au ciel avec Jésus-Christ. Roy des Roys, puisqu'il a régné sur tout le monde par ses vertus (Gourgoin 48).

Tandis que l'un des prédicateurs voit le roi régnant en son éternité, un autre le voit plutôt se reposant.

> Ce serait bien mal considerer les soins qu'il a rendus pour acquérir du repos, que d'envier celuy qu'il possède à présent dans le ciel et qu'il n'avoit pu rencontrer sur la terre (Abra 209).

Le souverain a quitté cette terre pour être glorifié. Aussi les auteurs le contemplent-ils heureux dans la gloire.

> Si Louis le Iuste est mort ce n'est que pour devenir immortel (Le Mée 5).

Le roi, sans chercher la gloire, s'est revêtu d'immortalité.

> Digne coeur de mon roi dans un sang si royal n'a de chaleur que pour passionner, ny de mouvement que pour emporter la gloire. Je n'esteins pas vos ardeurs, mais je les enflamme. Je ne retiens pas votre impétuosité, mais je la provoque, vous allez

---

(1) Cf. Hersent I, 62 ; Mazure 5 ; Doublet I 24.

> aux grandeurs, volez-y je vous suis grand Roy pour rechercher la gloire où elle feint de n'estre pas et vous ne l'avez rencontrée qu'en ne la recherchant pas (Condé 6, 7) (1).

La félicité de Louis XIII passant du temps à l'éternité, de l'Eglise militante à l'Eglise triomphante (2), se renforce du fait que le monarque est accueilli par toute la cour céleste. Hersent le voit reposant dans le sein d'Abraham, ainsi que Jésus nous fit voir le pauvre Lazare qui mourut à la porte du mauvais riche. L'âme du roi se prépare au départ pour être reçue dans le sein d'Abraham.

> La terre n'estant plus digne de son sejour, l'Eternité luy tend les bras. Elle est portée dans le sein d'Abraham. Le ciel s'en réjoüt (Hersent III, 57).

Mais c'est surtout la compagnie des anges que chantent tous les panégyristes. "Louis est enfin les délices des Anges" (Venasque f) (3). L'un d'eux associe le souverain glorieux au choeur des Dominations, tout en renseignant l'auditoire sur les dix excellences de ces esprits bienheureux.

> La première excellence consiste en ce que leur esprit est touiours eslevé vers la bonté de Dieu, la seconde qu'ils l'ayment ; la troisiesme ils dispensent les ordres ; la quatriesme ils adherent fermement à Dieu ; la sixiesme ils commandent avec amour aux Anges : la septiesme il s'efforcent de se rendre conformes à la bonté supreme ; la huitiesme ils contemplent l'essence Divine ; la neufiesme, leur amour ne peut être diverty pour les choses périssables ; la dixiesme, ils s'épurent, s'instruisent et se perfectionnent de plus en plus en contemplant Dieu (Fauveau 19, 20).

Nous le voyons, rien ne manque à la félicité du défunt qui jouit ainsi d'un bonheur dû à une vie exemplaire. On sent les prédicateurs se servir du modèle hagiographique qu'ils établissent pour inciter à l'imitation, autant les rois que les sujets.

> Monarques, Roys et Souverains du monde, apprenez dans le cours de la vie de ce Prince, le moyen d'establir vos throsnes aussi bien dans le Ciel que dans la Terre (Lescalopier 32) (4).

---

(1) Cf. Bréda 41. "A la mort ? - A la gloire!" Polyeucte. Vers 1679.
(2) Cf. Mordant 51; Doublet I 24
(3) Cf. Doublet I 8, 9, Fauveau 21, 22, Mordant 51.
(4) Cf. Rinuccini 19.

Tous les hommes rêvent d'immortalité. On sait bien comment tout finira. Ce que nous recherchons tous, ce n'est pas une vie perpétuelle à la merci de n'importe quelle égratignure, mais une vie littéralement, réellement impérissable. L'immortalité, ce n'est ni la chance inouïe qui nous permet d'échapper à la mort, ni le talisman qui nous permettrait, en général, de ne pas mourir. L'immortalité c'est le fait de ne plus être sujet à la mort. Etre vrai philosophe, c'est non point rejeter la mort, n'y pas penser, mais c'est méditer sur la mort. Les stoïciens se donnaient la mort plutôt que de survivre à un déshonneur, fermement convaincus de passer en une vie plus heureuse !

> Pour ce estre un vray Philosophe, c'est mesditer la mort et estudier dès ce monde les exercices de l'autre monde (Paulin 24) (1).

Un recours fréquent à la pensée de l'immortalité, témoigne d'une grande foi en la vie éternelle.

> Il entre par la mort à la vie éternelle pour laquelle il avoit esté mis au monde (Roullé 13) (2).

La mort se situe dans le temps si on la considère comme point final de la vie. Mais les orateurs l'orientent vers l'éternel au-delà du temps, lui communiquant ainsi un aspect moins effrayant. L'important n'est pas de vaincre, mais d'être vaincu. Ainsi conçue, la mort ne doit être ni une fin, ni une désertion, mais l'arrivée heureuse en la Maison du Père.

> Ils béniront Yahvé ceux qui le cherchent. Et que leur coeur vive éternellement (3).

La mort du roi Louis XIII longuement contemplée et méditée est pour lui le commencement de l'éternité, pour peu qu'on puisse parler d'un début de l'éternité. Mais cette vie dans l'au-delà est considérée comme une continuation de la vie précédente. La mort serait-elle le passage au-delà duquel la vie reprendrait sous une autre forme ? La mort est regardée comme n'étant pas une fin de

(1) Tota philosophum vita commentatio mortis est. Cicéron. Tusculanes I, 30 : cité dans Montaigne. Essais, Livre III chap. 12, "Philosopher c'est apprendre à mourir." Livre I, chap. 20.

(2) Cf. Lescuyer 24.

(3) Psaume 22 (21), 27, p. 736.

tout, la fin définitive. C'est le terme d'une période transitoire et le commencement d'une ère perpétuelle. Toutefois il est curieux de constater qu'à travers ces quarante-trois oraisons funèbres, il est seulement trois fois question de résurrection, de la nôtre et de celle du Christ qui en constitue les prémices (1).

+

+ +

+ +

Telle est donc, dépouillée de toute crainte, la mort du roi Louis XIII, celle aussi qui est l'expérience possible de tout chrétien authentique. Pour y entrer pleinement, il convient de se rappeler la source de cette libération ainsi envisagée. C'est le Christ qui permet au chrétien de triompher de la mort sans crainte dans la lumière et dans la paix.

> Grâces soient à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ (2)!

Le temps qui précède le départ du véritable chrétien est celui de l'action puissante, surnaturelle, souvent insoupçonnée du Saint-Esprit. Elle prépare l'ascension en la Vie. Les orateurs admettent volontiers cette verticalité des relations de l'âme humaine avec la divinité. Le Mée entrevoit une autre dimension : horizontale et concentrique, Dieu étant le centre de l'âme (3).

> C'est ainsi que les grandes Ames faites pour souhaitter le Souverain de tous les biens ... flottent sans cesse d'une pensée à l'autre jusques à ce qu'elles se soient reünies à Dieu le centre [...] qui seul les peut contenter (Le Mée 79).

Quelle que soit la manière de percevoir ces rapports, la mort terrible et riche en grâces peut rendre à l'homme ce beau témoignage : il demeure le libre croyant qui, par cet acte de totale liberté, pénètre dans l'infinie liberté de Dieu.

(1) Cf. Condé 47, Paulin 15, Hersent III 48, Mazure 35.
(2) 1 Corinthiens 15, 57, p. 1664.
(3) Ou bien le centre du cercle qui, traditionnellement, représente Dieu.

Le squelette de Ligier-Richier (1500 - 1567), antérieur à l'époque qui nous intéresse, traduit admirablement le thème de la mort tel que l'évoquent ces pages. Il continue la tradition des danses macabres médiévales et concrétise une contemplation de la mort que ne désavouerait aucun prédicateur soucieux de convaincre l'audi= toire. Le XVIIe siècle, loin d'être iconoclaste, se plaît à personnifier l'abstraction; on le constate aux mausolées riches et imposants édifiés dans les lieux du culte à la mémoire des disparus.

Eglise Saint Etienne BAR-LE-DUC

Le "Squelette" de LIGIER RICHIER

LIGIER · RICHIER F

Signature de Ligier Richier (Musée du Barrois).

La légende prétend que René de Chalon demanda avoir sur son tombeau sa portraiture fidèle, non pas ce qu'il était vivant mais ce qu'il serait trois ans après son trépas. Ligier Richier a pleinement réalisé le « voeux du mourant ». « L'écorché » est un pathétique chef-d'œuvre. La teinte livide de la pierre de Sorcy spécialement traitée, donne à la représentation du cadavre une poignante vérité.

Chapitre V

Effets de la mort du roi.

1. Réactions des orateurs chrétiens:

Prise de conscience de la perte subie,
douleur légitime;
faut-il pleurer le roi,
ou
se réjouir avec le roi?

2. Réaction populaire:

sentiment de culpabilité,
malaise général,
climat d'insécurité.

3. Conséquences:

appel à la conversion,
recours à la prière,
{pour le roi,
{au roi, intercesseur.
survie de ce roi juste et bon
dans le coeur de ses sujets.

Chapitre V

Effets de la mort du roi.

Le spectacle de la mort est toujours impressionnant. La mort des autres nous est présente au cours de notre vie. Nous accompagnons la mort d'un ensemble de rites funéraires après avoir assisté le plus souvent aux derniers instants de ceux qui nous quittent. Et nous éprouvons des sentiments divers dont les principaux se retrouvent non seulement chez ceux qui assistent à la mort du roi, mais aussi dans le peuple tout entier. En triomphant de Louis XIII, la mort a désolé la France.

> La mort n'a vaincu qu'un seul homme en nombre en la personne de Louis XIII, mais en valeur et en merite elle a desolé toute la France (Ogier 335) (1).

Il faut d'abord se rendre à l'évidence : le premier moment de stupeur fut épouvantable : le roi est mort ! La perte de ce monarque est un événement dont il faut mesurer toute l'ampleur.

> Oüy, ce grand flambeau qui nous eclairoit est eteint, Cette colonne qui nous soustenoit est tombée ; ce Temple où toutes les vertus residoient est abattu, cette intelligence qui vous construisoit s'est retirée et en un mot, pour tout dire, Louis XIII est mort (Brisejon 25) (2).

La première réaction est certainement la tristesse, la peine. Combien cette douleur est légitime ! Les larmes versées pour le roi ne se refusent pas plus que le sang à verser pour lui témoigner l'attachement du prince et des sujets à la couronne de France.

> Mais pourquoy dans l'abord auriez-vous refusé des larmes, puisque vous n'aurez pas refusé du sang quand il a fallu tesmoigner à ce Monarque toutes les veines de vostre Estat n'en avoient que pour

---

(1) Cf. Basin 47, Ogier 337, Roullé 1, 2.
(2) Cf. Fauveau 3, Venasque f.

luy et que ce seul regret vous affligeoit de ne luy en avoir pu donner plustost, pour faire connoistre à tout l'Univers que votre félicité et celle de vos sujets que vous aimez tendrement, estoit attachée à sa Couronne (Venasque 23) (1).

Cette douleur à la mort du roi très chrétien a pour premier effet de paralyser les discours des orateurs devant les pompes tristes et sombres du mausolée royal (2). Le sujet de l'affliction est la "faiblesse" de l'homme. Le peuple s'afflige sur le tombeau qui contient son roi très aimé. Mai est devenu funeste : l'assassinat de Henri IV, la mort de Louis XIII marquent ce mois sinistrement.

C'est que l'homme n'est rien que vanité et faiblesse [...] nous devons aussi ce qui est dans l'estenduë de nostre pouvoir : [...] Nous arrester pour quelque temps dessus le bord de ce tombeau, [...] et là ayant devant les yeux l'objet si pressant de notre douleur, gémir pleurer, nous plaindre (Lingendes 4) (3).

La mort, pour commencer, trouble les sens.

C'est ici où ie reconnois en moy-mesme que la douleur et la raison esclairée par la foy, ne sont pas bien d'accord : Car l'une trouble mes sens et confond mon discours par le sentiment de la perte que l'Eglise, que l'Europe, que tous les Ordres du Royaume ont receuë en la mort de notre Roy (Fenouillet 3).

Le Christ "troublé" au sépulcre de Lazare pleura (4). De même les orateurs rappelleront les pleurs qui marquent la douleur de tous.

Voicy les larmes que nous avons versées sur le tombeau de nostre Prince, à la demande de quelques-uns de ses sujets [...] Ces larmes nous furent très ameres et le seront à toute la postérité (Mordant a,b).

La douleur et les pleurs trahissent l'état d'amertume profond et accablant.

Voyez, mon Dieu jusqu'à quel point de douleur je suis touché pour la mort de mon Prince : Mon esprit

(1) Cf. Bourgoin 1, 2, 5, Bréda 41.
(2) Cf. Frey 1.
(3) Cela ferait-il penser au roseau de Pascal ? "L'homme n'est qu'un roseau, mais c'est un roseau pensant."
(4) Jean 11, 33, 35, p. 1548.

est remply de tant d'amertume, que je ne puis empescher qu'il m'en decoule quelques gouttes sur toutes les parties de mon corps et de mon esprit des douleurs si grandes qu'on dirait que je suis entièrement confit dans le fiel (Bouché 10).

Le deuil est volontiers prolongé afin de permettre de sonder l'étendue de la perte subie par la mort du souverain.

Messieurs, est-ce pas là un digne suiet de rentrer en nous-mesmes, de porter un grand deuil avons-nous pas raison de nous douloir et regretter la perte que nous faisons en cette sienne mort (Roullé 81).

Il est aisé aux prédicateurs d'affirmer que toute la population prend part au deuil.

Une sourde et puissante douleur saisit le coeur des habitants [...] bons François que vous estes, vous n'avez ressenti avec raison le coup d'une tristesse qui a saisi vos ames et arraché de vos yeux des larmes de regrets conceus de nostre perte que tu as fait, ô France désolée (Roullé 7,8).

La terre s'afflige de la mort du monarque. Le château est en deuil, la reine laisse éclater sa douleur. Dieu a ses desseins pour le bien de tous, mais ses desseins ne sont pas les nôtres. Les reproches jaillissent, Dieu lui-même est incriminé, la douleur se permet de juger le Créateur tant le désarroi de la créature dépasse la commune mesure.

Que vous a donc fait la France pour luy oster un si bon Roy ? que vous a fait nostre grande Reyne [...] pour luy oster un si cher Espoux ? mais à quoy pensons-nous de vouloir entrer en jugement avec Dieu (Le Mée 91) (1)!

Puis le premier désespoir dépassé, on essaie de réfléchir quelque peu. Si on analyse ce sentiment qui fait pleurer à l'occasion de la mort de quelqu'un, il se pourrait qu'on y découvre l'intérêt pour celui que nous perdons.

Que si nous voulons déplorer cette mort et la plaindre et croire malheureuse et précipitée, par la consideration de nos interests (Grillet 52).

---

(1) Cf. Hersent III, 57, Amariton 55.

Les conséquences de la mort du roi sont multiples et de divers ordres.

> Pourquoy oses-tu tout d'un coup faisant mourir mon Prince faire tant de pupilles par la mort de leur pere et faire tant de vefves par la mort de leur mary (Bouché 8).

On n'oublie pas le rôle que doit assurer le roi, médiateur entre le ciel et la terre.

> ... perte d'un bien inestimable d'autant que cet homme de vertu est une contre-balance et contre-pois à la justice vengeresse de Dieu (Roullé 82).

Le côté politique est également considéré. L'insécurité est alors ressentie.

> Et ne dois-je pas apprehender que les ennemis de cet Estat nous voyant privez de conseil, d'appuy, de secours et de deffense n'adjoustent à leur mocquerie et ne dient les armes au poing ; çà donc ils sont à nous (Bouché 9).

Ces premières réactions incontrôlées cèdent la priorité à des sentiments plus raisonnés et les orateurs s'interrogent. Comment s'acquitter de la tâche difficile de composer et de prononcer un discours à la mémoire de Louis XIII ? Que dire pour ne pas déplaire au roi en parlant du déplaisir qu'a la terre de sa perte ou de la joie dont jouit le roi au ciel ?

> Pourquoy m'as-tu mis en cette perplexité d'esprit que ie ne say de quel sujet faire choix pour m'acquitter de ce devoir, au gré de celuy dont il faut que je parle que de ceux qui composent de nombreux auditoire, tant la condition de celuy qui entreprend et fait cette action est dure, difficile qu'il est d'estre agréable à tous deux (Roullé 4) (1).

Quant à Louis XIII, qu'il vive au ciel de la vie même de Dieu, mais qu'il obtienne la paix à la France ; pour nous, réjouissons-nous de la félicité de son esprit et pleurons sa mort!

> Mais de grâce, ô le plus juste des Rois, conservez le repos éternel où vous vivez sans trouble, donnez-nous celui de la paix, le fruit de vos combats, donnons nôtre joye à son esprit bien-heureux, et pleurons à jamais sur son corps (Mazure 46, 47).

(1) Cf. Roullé 3.

Que la France, cependant, ne pleure pas son roi, sans l'espoir que, du ciel, il la protégera. Si la mort du monarque rend ses sujets inconsolables, la joie doit se mêler à la douleur; pour ce, contemplons le roi en ses derniers moments.

> Avoir perdu nostre Roy, le pere de la patrie, voir esteint l'oeil de la France, la joye et la lumiere de nos yeux, n'est-ce pas un sujet d'ennui ? Mais, par un meslange mystérieux, je sens naître la ioye dans le fort de la triestesse quand ie prends garde avec quel oeil tranquille et courageux, il a regardé cette mort si affreuse (Lescuyer 7,8).

La vie, les actions, les vertus du roi sont la source aussi bien des joies de ses sujets que de leurs regrets (1). La consolation doit voisiner avec la douleur. Bien des raisons y invitent.

> Le roi nous a laissé en mourant deux puissantes consolations : la première nous defend de pleurer pour luy et la seconde ne veut pas que nous pleurions sur nous-mesmes ; l'une de nous marque sa félicité presente et l'autre nous fait esperer la nostre à venir (Brisejon 26) (2).

Les orateurs expriment leur indécision à propos de la conduite à tenir en la circonstance. Convient-il de prononcer des discours ? Doit-on se laisser aller à la déploration purement et simplement ? C'est ce que bon nombre de prédicateurs expriment de façon analogue et diverse à la fois. Devons-nous pleurer ou parler pour célébrer dignement la mémoire du roi, s'interroge Mordant :

> Pleurons-nous, ou si nous parlerons ? Pleurer seraitce dignement celebrer la memoire du plus genereux prince de son temps et qui en sa vie ne fit aucune action qui meritast des larmes ; parler, seroit-ce pas criminel, et faire voir que notre douleur est petite (Mordant 1, 2).

Mais le silence est une faute pour l'orateur qui doit prononcer l'éloge funèbre, s'exclame Frey, l'orateur portugais (3). Saint Ambroise appelle l'éloge funèbre qu'il dut prononcer pour Valentinien, une éloquente résurrection. En effet, il doit honorer la mémoire du défunt. Ni pleurer, ni parler, continue Mordant, c'est

(1) Cf. Roullé 9.
(2) Cf. Suarez 28, Abra 207, Rinuccini 2.
(3) Cf. Frey 2.

se montrer insensible, et de trouver un compromis ; l'orateur, quoique indigne, parlera, l'auditoire pleurera.

> Ne pleurer, ny parler, seroit-ce point nous rendre plus insensibles que les pierres. Je donneray ma langue à nostre Prince, donnez-luy vostre coeur, et s'il est foible, il forceroy ma voix comme la lyonne pour vous faire revivre en ce devoir (Mordant 2).

Ainsi la volonté est incertaine, mais que le visage soit calme et heureux de pouvoir parler de la gloire céleste devant une mise en scène terrestre, triste à en faire pleurer. Comment ajuster la voix devant le deuil de la terre pour célébrer la gloire du monarque au ciel!

> Si ie iette les yeux vers le ciel et si ie considère l'âme, les actions et les vertus Royalles de Louis le Juste, il faut que ie paroisse, le visage riant, ioyeux content, mais si au contraire ie baisse en terre dedans ce petit monde de Paris, et dans la cour voyant cette funeste eclypse et cette grande lumière esteinte dans la France, il faut changer de ton et ajuster ma voix mon discours et mon port aux tristes accens de nos douleurs et au digne sujet de nos regrets (Roullé 6) (1).

Finalement les orateurs prennent leur parti et déclarent : il faut chanter les louanges du roi aux générations suivantes.

> Chantez ses louanges à vos neveux et dites hautement qu'en ayant esté toute la vie, iuste, puissant, victorieux, il se retire dans les cieux au regret de toute la terre (Mordant 52).

Roullé exprime la même idée, après avoir longuement hésité. Rendons grâce à Dieu pour le bonheur dont jouit le monarque, actuellement.

> Rendons grâces à Dieu de son bonheur, obligeons-le par l'aggrément et par la complaisance que nous ayons à ce sien bonheur de nous estre propice et favorable et de ioindre envers Dieu les prières aux nostres (Roullé 83).

Cet avis trouve confirmation par ailleurs.

> L'Eglise, sage en sa conduite, n'a pas dû refuser un moyen favorable à la piété de ses enfans,

---

(1) Cf. Roullé 3, Abra 210, Rinuccini 1.

voulant qu'ils louent en presence mesme de ses autels les grandes ames pour mieux imprimer l'histoire des plus belles actions de leur vie et la gloire des couronnes immortelles qu'ils reçoivent dans le Ciel (Mazure 5).

La mort du souverain nous fait pleurer, mais célébrons plutôt les triomphes du monarque. Sa vie et sa mort ont été glorieuses. Le roi n'est pas à plaindre, mais à révérer.

Son passage ne demandoit plustot à ma dévotion des voeux que des torrents à mes yeux. Sa mort ne me permet pas de lui donner des pleurs, mais de l'encens (Rodolphe 3).

Arrêtons nos pleurs , déclare un autre panégyriste pour exprimer nos sentiments et louer les actions du monarque.

Il faut pour cela tirer une vertu de la nécessité, sortir de ces monumens pour entrer dans le discours, arrester les ruisseaux de pleurs de nos yeux pour laisser couler les regrets de notre bouche, donner le iour à qui l'a perdu, et dresser un superbe temple sur un funeste tombeau, afin d'en celebrer eternellement les hautes et memorables actions de Louis le Juste la gloire de sa vie, et tout ensemble celle de sa mort (Venasque 2).

Comme le roi est saint, nous devons honorer sa mémoire.

Et comme la religion nous oblige de rendre honneur aux Reliques des Saints, nous manquons aux devoirs des bons et vrays François, si nous n'honorons toutes nos vies sa memoire (Fauveau 24) (1).

Le prédicateur, l'évêque, le clergé, les religieux, les laïcs, les gouverneurs, la noblesse, tous doivent s'associer pour remercier le défunt souverain, le souhaiter régnant au ciel avec Jésus-Christ, roi des rois (2).

Aussi toute la terre entonne ses louanges (Venasque f). Ici-bas on lui dresse des autels :

Mille peuples divers luy dressent des autels. Apres avoir este la gloire des mortels (Venasque f).

Il est dangereux de louer les princes en leur vie, mais après leur mort, les véritables louanges dues à leur mémoire sont de mise.

(1) Cf. Venasque 27, Roullé 87
(2) Cf. Bourgoin 48.

> C'est maintenant que nous pouvons dire sans aucun peril les veritables loüanges que nous devons à la memoire de Louis XIII, notre defunt Roy. Lorsqu'on loüe les Roys durant leur vie, on doit apprehender ou d'estre soupçonné de flatterie ou de leur donner une vaine complaisance de leur gloire (Hillerin 9).

C'est pour ainsi dire un devoir de reconnaissance qui pousse à ces sortes de discours.

> Et les louanges que nous preparons à sa memoire, nous acquittent en quelque sorte des obligations que nous luy avons (Ogier 338).

Si la déploration est tout naturellement ce qui, de prime-abord, nous échappe pour regretter la disparition de l'un de nos frères humains, la consolation nous est offerte conjointement par le temps et les circonstances et nous nous empressons le plus souvent, d'y accéder et d'en bénéficier. La mort a privé la France d'un grand roi, semblable à tous dans la mort, notre commune fin de toute vie terrestre ; mais elle apporte aussi, par la foi, espérance et consolation du Juste. Ne pleurons pas le défunt comme ceux qui n'ont pas d'espérance.

> Vous apprenez, mon grand Roy, mon Iuste Louys, une meilleure, une plus importante leçon à nostre France, à tout le monde : vous luy apprenez que la mort est l'espérance et la consolation du Iuste (Poudenx 26) (1).

La douleur ne doit pas nous faire oublier l'immortalité, le bonheur.

> Je parle d'un Roy qui a trouve son bon-heur en sa mort, et neantmoins il ne donne non plus de borne à mes plaintes que si ma gloire avec la vie avait este esteinte par la mort et qu'il ne restat plus de luy que ce qui est renferme dedans sa tombe (Abra 203, 204).

La consolation qui reste aux survivants, c'est de savoir leur roi dans la gloire. Le 14 mai voit régner et mourir Louis XIII, ne mettant aucune différence entre la vie et la mort.

---

(1) Cf. Roullé 83.

> Le 14 May l'a veu dans le Thrône, et dans le Tombeau; pour faire voir qu'il n'y avoit point de difference entre la vie et la mort. Puisqu'il a porte le Diademe en mourant comme un vivant (Suarez 27).

Pleurons plutôt sur nous-mêmes, sur nos péchés et espérons en Dieu, comme le conseille fortement et sagement Abra.

> Enfin, i'ay l'honneur quoy qu'indigne de succeder aux Apostres et d'avoir part au ministere de l'incomparable Sainct Paul, qui nous defend de pleurer avec excez sur le deceds de ceux, qui, comme notre bon Prince ne sont pas tant morts en effet que doucement endormis et qui doivent un jour estre resveillez pour ce jour qui n'aura plus de nuict (Abra 205).

La consolation, c'est aussi l'état glorieux auquel était parvenue la vertu de Louis XIII ainsi que sa grandeur.

> Votre Majesté a de quoy se consoler, le Roy vous a laissee au dernier point de sa gloire et peut estre que tous les moments de sa vie qu'il eust prolongée n'eussent rien pû adjouter à sa grandeur (Venasque b).

+

+ + +

+ +

Face à une telle conception de la mort, essayons de comprendre quelle était la réaction populaire. Aujourd'hui nous voyons dans la mort l'aboutissement naturel de la vie. C'est le terme de la vie et souvent celui de la maladie, ce qui fut le cas pour le roi. Mais jusqu'aux temps modernes, on subissait la mort plutôt qu'on ne l'étudiait. La médecine maintenant soigne et prolonge la vie de manière assez spectaculaire, mais en même temps elle nous révèle, au moins implicitement, que malgré tout son arsenal scientifique elle ne peut changer la condition humaine qui est d'être mortelle. Les contemporains de Louis XIII ne considéraient guère ce point de vue biologique ; accablés par la certitude que la mort du roi était le fruit de leurs péchés, ils ressentent profondément un sentiment de réelle culpabilité.

> Nos crimes ont attire les coleres du Ciel, qui nous voyant si mecognoissans des graces qu'il nous faisait en nous conservant un Roy si sainct et si puissant nous en a prive par un juste jugement (Doublet II, 1).
>
> Les grandes douleurs sont muettes " (Venasque 2,3,4).

En réalité, les auditeurs sont réunis pour déplorer la perte d'un roi en la maturité de son âge, au comble de ses triomphes, prêt à assurer la paix à l'Europe. Cette douleur peut trouver son homologue en celle des Juifs pleurant Judas Maccabée, en David pleurant Saül.

> En la mort de Iudas Machabée, l'Histoire saincte nous apprend que toute la ville de Ierusalem fut arrousée de larmes [...] En la mort de Saül, David ne se contente pas de maudire les montagnes de Gelboë [...] Et nos voix de complaintes ne s'esleveront pas jusqu'aux Cieux pour le trepas du Grand Louis (Abra 198).

Il en résulte un état de peur qui devient l'angoisse et donne naissance à un sentiment d'insécurité : conscients d'avoir, par leur faute, perdu le meilleur, le plus juste des rois, les sujets regardent l'avenir avec crainte et tremblement. C'est donc sur un mode émotionnel que le XVIIe siècle ressent la mort d'un roi ; voilà aussi ce qui a permis à l'argument des prédicateurs de porter ses fruits, chacun se sentant responsable de la mort du monarque par ses fautes. Et ainsi, par ce biais, à l'arrière-plan se devine le thème de la conversion et l'utilisation apologétique de l'événement.

Tous ces témoignages cependant ne dispensent pas les grands de ce monde de vivre et de mourir d'une façon exemplaire. Un appel à la conversion en est la conséquence normale. Dieu donne la gloire au souverain pour que les sujets puissent les respecter, mais par la mort, les rois laissent tout et, comme les sujets, ils doivent mériter une bonne mort par une vie vertueuse.

> Dieu leur communique quelque chose de sa puissance, de sa grandeur et de sa Majesté. Comme la bonne vie est un don du Ciel, aussi la bonne mort est la plus grande faveur que nous puissions esperer de Dieu, aussi la mort saincte est un argument puissant d'une bonne vie (Hillerin 29).

Dufaur s'explique là-dessus plus clairement encore : c'est l'oratorien qui craint de laisser passer une occasion unique de moraliser en ce sens.

> Nous ne devons pretendre d'imiter ses actions Royalles, remporter des victoires comme lui [...] ; mais nous sommes tous obligez de mourir dans la crainte de Dieu et dans sa grace ; et ainsi cette mort qui nous attriste pourroit nous consoler. Ce nous est un sujet de tristesse, mais aussi c'est un exemple de saincteté et faict naistre autant de desirs dans nos coeurs pour l'imiter que de regrets et soupirs pour nous en plaindre (Dufaur 2).

En ce sens aussi Paulin s'adresse à Dieu pour obtenir cette grâce pour lui-même et ses auditeurs.

> (Seigneur) faites-nous profiter des exemples de sa mort, à ce que quand la nostre arrivera nous le suivions dans la bienheureuse eternite (Paulin 27).

A la prière, les orateurs invitent les auditeurs à unir le changement de vie pour attirer plus sûrement les faveurs du ciel sur l'héritier du trône et la régente.

> Changeons notre vie, que notre piété attire les benedictions de Dieu sur le fils heritier de la Couronne ; qu'il luy conserve la Reyne sa Mère (Bréda 42).

Mais si nous voyons se dérouler sous nos yeux le terme d'une vie c'est à nous de tirer profit des exemples de cette vie féconde. Et s'il n'est pas facile d'imiter les vertus royales, il est toujours possible d'imiter le roi en sa mort. En ses derniers jours, le monarque a édifié par sa mort sainte et précieuse aux yeux du Seigneur. Sa mort victorieuse n'est pas moins fertile en enseignements de tous genres.

> En effet, l'usage et le fruit que nous pouvons tirer de ses belles actions, peut consoler aucunement nostre perte (Ogier 338).

Si nous ne profitons des exemples laissés par le monarque, l'intercesseur qu'il pourrait être deviendra notre juge.

> Que je crains que celuy qui devoit estre notre Advocat ne devienne nostre Juge [...] N'ayons point de honte d'imiter celuy qui nous commande et suivons dans le combat celuy qui nous a precedé dans la Victoire (Senault 36).

La conversion commencera par l'imitation et la patience :

> (Le roi) ayant vescu en sainct, il est mort de mesme, n'y ayant vertu qu'il n'aye parfaitement pratiquée : mais principalement celle de la patience, par laquelle il a rendu sa mort precieuse devant Dieu (Mulchy 28).

Et pourquoi ne pas poursuivre la conversion jusqu'à devenir des rois à notre tour.

> Nous ne pouvons devenir Roys en imitant sa vie, mais nous pouvons tous estre Roys par l'imitation de sa mort (Ogier 371).

+

+ + +

+ +

Pleurer, se consoler, montrer de la compassion, ce n'est pas là que doit s'arrêter la participation des assistants à l'agonie du roi ; les prédicateurs incitent les fidèles à ne pas rester insensibles à l'exemple de ses vertus. S'il faut considérer la mort des Grands, c'est pour en tirer des leçons. La mort admirable de Louis XIII est, malgré tout, imitable. Ne pas profiter de telles occasions de retour sur soi, c'est risquer de susciter pour nous un juge en la personne du monarque.

> Quand ils (les grands) meurent, il n'y en a gueres qui considerent leur mort, et qui en tirent les presages et les leçons que Dieu veut que l'on recueille d'un événement si notable dans la conduite de sa Providence (Godeau 4).

Regardons-nous, dès maintenant, à la lumière de notre mort et nous agirons autrement, car c'est dans notre conduite en cette vie actuelle que nous puiserons les gages de notre immortalité.

> Regardons-nous y, (dans les tombeaux) nous nous y trouverons si hideux que l'amour de nous-mesmes ne nous aveuglera plus, et nous n'ouvrirons desormais les yeux que pour voir le Ciel, cet obiet aura sans doute plus de force sur nous que n'en eust la lecture de l'Immortalité de l'Ame de Platon (Venasque 53).

> ... si, pour avoir les avantages de l'Immortalité, nous estudions tous les iours le moyen de bien mourir et de prendre en la vie, et en la mort de Louis le Juste les belles instructions que l'une et l'autre nous peuvent fournir pour y pouvoir atteindre (Venasque 53).

Et voilà pourquoi aussi un orateur ne pense inviter son auditoire ni à prier pour le roi ni à pleurer, mais avec une pointe de moralisme, illeur demande de voir en sa mort la récompense de ses vertus.

> Ie ne nous invite pas à luy donner de prières, il n'en a pas besoin, il ne condamne pas non plus vos larmes, ie les voudrais moderer,et dans vos iustes ressentimens, ie vous supplie de vous ressouvenir de ce qu'il fut, et qu'il receut de Dieu la mort pour recompense de ses vertus (Rodolphe 7).

D'abord, nous sommes obligés de reconnaître la fragilité de notre condition humaine. Nos jours sont entre les mains de Dieu. Du plus humble sujet au plus grand roi, chacun doit reconnaître la souveraineté de Dieu sur sa personne.

> Mesme les plus grands Roys sont forcez de recognoistre la souveraineté de Dieu sur leurs personnes par un empire si absolu qu'il prend sur leur vie (Hersent III, 42).

On médite sur la vanité des pompes terrestres devant la mort des grands :

> Considerons mortels que les souverains ne sont point exempts du trespas, voyez Louis le Iuste dans le tombeau, après l'avoir veu sur le throsne, voyez-le tout en cendre comme vous l'avez veu tout en feu, les exemples doivent persuader sans les raisons, et nous en avons un illustre devant les yeux qui marque de la fragilité des choses que nous croyons les plus stables et comme les glaces sont les miroirs des corps, où ils s'aiustent pour plaire au monde, les tombeaux doivent estre ceux de l'Ame où nous nous devons considerer pour nous rendre agreables à Dieu (Venasque 53).

Le mépris des choses du monde, le désir d'éternité, la résignation à la volonté divine, tels sont les thèmes dont le roi mourant entretient son entourage dont il suscite une constante admiration.

> Tous les autres discours estoient ou du mespris des choses du monde ou des desirs de l'eternité ou du pardon qu'il faisait à ses ennemis ou de resignation aux ordres de la Divine providence (Bourgoin 43) (1).

Appel à la conversion, retours sur soi, réflexions salutaires, méditations de toutes sortes entretiennent dans le coeur des Français une grande solidarité et une même compassion.

Ces dispositions étant pleinement admises, la conduite à suivre en ce grand deuil national ne fait plus de doute. Prêtres, laïques, orateurs, tous sont unanimes. Le Prince de Monaco ordonne des prières et un service solennel pour le repos de l'âme du roi ;

> Il ordonna des prières par tout son Estat et par toutes les Eglises, fit faire des jeusnes, des Processions generales, exposer le sainct Sacrement et n'oublia rien de tout ce qui sçavoit estre au-dessus des remedes humains pour solliciter la Bonté divine en faveur de tant de peuples supplians (Venasque 7).

Mais la grande "veillée d'armes" qui réunira tout le monde est préparée minutieusement et fixée. Le prince monégasque

> ordonna le service solennel au vingt-deuxiesme du mois de Iuin. Cependant iusques à ce iour-là, il commanda qu'on fist des prieres et qu'on dit des Messes continuelles pour l'ame du Roy defunt (Venasque 7).

L'orateur se rend compte que les suppliques au roi seraient plus efficaces encore que des larmes.

> Nous verserions sur ce tombeau davantage de larmes, mais l'Apostre nous le deffend ; nous croyons que son ame dès maintenant iouit du repos eternel : et que si sa iustice en ce monde n'a satisfaict de poinct en poinct à celle de Dieu, le sang de Iesus-Christ deja cent mille fois offert luy sera salutaire (Mordant 52).

Le coeur sculpté jadis sur les tombeaux marquait la survivance du défunt dans les affections. La parole du prédicateur est l'organe qui servira à exhorter les fidèles au souvenir, à la prière agréée du Dieu qui a établi le roi successeur de son trône :

---

(1) Cf. Bourgoin 42, Mazure 32.

> Exhortant vos subjets à prier Dieu pour votre repos ie leur feray voir qu'ils vous sont redevables de cet office et que pour recognoistre sa Justice, il a estably les Roys successeurs de son trône pour une éternité (Bréda 4).

Il faut prier pour le roi qui, peut-être, a besoin de ce secours pour sa purification personnelle, mais il faut le prier aussi parce qu'il est digne d'être prié lui-même, invoqué à l'égal des saints. Mordant exhorte l'âme royale à passer au royaume des cieux, sans pour autant se désintéresser de la France, de la régente, du roi, des princes, de la noblesse, du peuple, pour que tous puissent affirmer ; "Dominus memor fuit nostri et benedixit nobis " (Mordant 53) (1).

Invitation à la prière, de façon plus précise pour la conservation de la reine, pour sa régence, selon les directives du roi, c'est Roullé qui la préconise.

> Nous vous prions, grand Dieu, pour la conservation de la personne de cette chere moitié [...] afin que elle manie ce Royaume dans les voyes de Dieu (Roullé 91) (2).

La prière pour le repos de l'âme du roi décédé se solidarise avec celle qui recommande à Dieu le jeune successeur.

> Prions tous Dieu pour le repos de l'ame de nostre Roy décédé, et à ce qu'il conserve pendant longues années celuy qui est vivant (Fauveau 25).

Ces derniers passages sensibilisent à deux thèmes : celui du purgatoire purificateur et celui de l'intercession, l'un précédant l'autre plutôt qu'il ne l'exclut. Cette partie doctrinale et théologique est nettement soulignée.

> L'Eglise prie pour luy comme pour un pecheur : Ce sainct Sacrifice de la Messe est presenté devant Dieu, pour effacer par le merite de sa mort, les demerites de la vie de Louis (Le Mée 85) (3).

Et il est vrai que le roi avait pensé à l'expiation de ses fautes dans l'au-delà. Aussi est-ce d'autorité que les orateurs suscitent la prière.

(1) "Yahvé se souvient de nous, il bénira..."Ps. 115 (113B), 12,p.843.
(2) Cf. Roullé 89.
(3) Cf. Grillet 41.

> Certainement vous ne luy pouvez refuser ces assistences sans quelque espece d'iniustice. Si vos prieres ne servent à son ame pour son soulagement, veu qu'elle sera desia iouissance de la félicité, elles profiteront aux vostres, afin d'y arriver (Buhot 24).

En effet, assurent les prédicateurs, que pouvons-nous pour le souverain, au-delà de la vie ? Seule la prière lui porte secours. La prière pour les morts est de la plus haute tradition. Elle remonte jusqu'à l'Ancien Testament."Car c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés" (1). Comme la justice de Dieu dans l'au-delà est pour nous un grand mystère, nous prions Dieu pour qu'il exerce sa miséricorde envers le roi en l'autre vie et pour que nous soyons animés du même esprit que le roi qui n'a jamais perdu de vue la gloire de Dieu comme fin de ses oeuvres.

> Il n'y a que l'Eglise qui puisse donner le secours necessaire à l'Ame et à la Memoire de cet incomparable monarque (Bertier 9).

> Nous sommes icy rassemblez afin que d'une commune voix et par un suffrage commun nous demandions à Dieu en faveur de notre Prince le repos dont les justes jouissent dans son sein (Brousse 5).

> Que l'Eglise Militante fasse des Oraisons continuës pour son deffenseur (Doublet I, 24).

> Prions donc le Tout-Puissant de le placer en sa gloire ; c'est le voeu que pousse mon coeur par ma bouche (Paulin 26).

Celui qui a libéré son peuple de tant d'ennemis est mort; prions Dieu de le délivrer du purgatoire où il pourrait séjourner avant une pureté totale pour jouir au plus tôt de la béatitude éternelle. Seigneur, recevez-le en votre justice et en vos miséricordes.

> Prions Dieu pour notre Liberateur et demandons pour luy par le sang misericordieux de Iesus-Christ qu'il le tire bien tost et sans delay de ce cachot tres rude et tres-facheux, quoi que passager que les ames des plus saincts ont peine d'eviter (Grillet 24).

(1) "C'était là une pensée sainte et pieuse. Voilà pourquoi il fit faire ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leur péché." 2 Maccabées 12, 45, p. 638.

D'habitude on est très attentif aux dernières volontés, aux souhaits de ceux qui nous quittent. Pour Louis XIII, la paix fut son dernier souhait. Que le Seigneur la lui donne ; il en a préparé les matériaux, que son fils l'établisse ici-bas!

> La paix a été ses dernières pensées, la Paix a été son dernier désir, son testament et sa derniere volonté. Donnez la luy, Seigneur, dedans le Ciel, et nous l'accordez sur la terre (Ogier 375).

Certains orateurs vont plus loin, ils ne limitent pas sa puissance à l'intercession, mais attribuent au monarque la continuation de son oeuvre terrestre. C'est lui qui guide la France par la main de la régente et dispose si favorablement son frère Gaston.

> Et ne faut-il pas advouër que Louis le Iuste met la main de Dieu en oeuvre pour nous, quand nous voyons nostre grande Reyne [...] survenir si promptement et genereusement à toutes les necessités publiques (Le Mée 108).

C'est pourquoi, sous l'impulsion du souverain défunt, le "vaisseau" continue à voguer contre vents et marées, sans aller à la dérive.

> Le navire ne laisse pas encore d'aller quelque temps de pareille impetuosité qu'auparavant par l'impression qu'il en a receu (Le Mée 109).

Si le roi a disparu de la vie terrestre, il est au ciel d'où il protège efficacement son peuple.

> Ayant perdu le meilleur de tous les Roys du monde, pleure et prie car ta perte est grande. [...] mais prie pour son repos, afin qu'estant devant Dieu par les merites, il obtienne du Ciel la paix tant désirée pour laisser l'accomplissement de cet ouvrage à la gloire de son fils et à la pieté de sa chère Espouse (Bréda 39).

L'orateur, logique, affirme très vite la glorification de l'âme royale et en est convaincu.

> Qui nous afflige ! la mort de Louis le Iuste ; il vit et regne sur les Cieux d'où il fera pleuvoir toutes sortes de benedictions (Fenouillet 43).

Oui, s'exclame Abra :

> Ame Royalle, vous vivrez en la plus esclatante condition nous vous conjurons que la possession de ce bon-heur ne vous fasse point oublier ceux que vous avez laissez icy bas parmy les miseres de cette vie (Abra 226).

Et à Brisach s'adressant aux militaires, le langage est direct :

> S'il est glorieux, c'est dans le Ciel ; s'il est au Ciel prions-le (Brisach 11).

Quand le Christ monta au ciel le jour de l'Ascension, c'était pour en faire descendre sur les siens ses grâces et ses bénédictions : voilà qui préfigure ce qui va se passer après l'ascension du roi en ce même jour.

> Le Fils de Dieu au jour de l'Ascension ne quittoit pas les fideles et son Eglise, que pour le bien mesme de son Eglise et des fideles, dessus lesquels estant entré au Ciel, il devoit envoyer la plenitude et l'abondance de son esprit, les assistant et les aydant plus puissamment que jamais, après les avoir abandonnez visiblement. [...] Ame royale qui selon les dispositions de la providence, fustes retirée de ce bas monde justement à un jour où l'Evangile nous represente par mistere, que quand les nuées s'eslèvent dedans le Ciel quittant la terre ce n'est qu'afin que la terre en reçoive plus de fecondité et de vertu. Belle nuée que la terre de la France a donnée au Ciel, estes-vous point retournée et retombée depuis dessus la mesme France, avec effusion et abondance de benedictions (Lingendes 72).

En sa bienheureuse éternité, le roi ne doit pas rester inactif, loin de là; les panégyristes le désignent comme intercesseur auprès de Dieu en faveur du peuple qu'il vient de quitter et qui lui fut si cher à tant de titres.

> Il n'a esté éloigné de nous que pour découvrir mieux et de plus haut toutes les necessitez de la France, et pour les recommander plus puissamment et de plus près à sa divine majesté (Brisejon 27) (1).

Elargissant la sphère de la prière de demande, les prédicateurs pensent y inclure la famille royale, les princes, le Conseil, Mazarin, tous ceux qui pourraient parachever ou continuer l'oeuvre entreprise par Louis XIII en tous les domaines.

---

(1) Cf. Boulier 72, 73, Buhot 24.

> Nous vous prions encore, grand Dieu, pour tous les Princes du sang Royal, le grand Duc d'Orléans, ce premier après luy dont les boüillons font esperer des triomphes sans exemples. Nous vous prions aussi pour la sincérité de leurs Conseils [...] pour l'adresse de cet excellent homme qui manie si prudemment les affaires de la France [...] pour toute la France et pour ses peuples (Roullé 94, 95).

La fidélité aux membres de la famille royale découle directement de la prière pour le roi et au roi, en considération des mérites du monarque.

> Nous sommes obligez d'estre fideles à cette grande Reine, concevons de l'amour et de l'obéissance pour notre Roy, son fils Loys XIV. Espérons de Monsieur le Duc d'Anjou qu'il sera comme le bras de ce jeune Monarque. Croyons de Messieurs les Princes que par leur grandeur de coeur l'Estat est assuré contre les ennemis (Fauveau 24).

Les Bourbons deviennent ainsi les "dieux tutélaires" que l'on peut invoquer pour tous, continuant à mettre le crédit qu'ils ont auprès de Dieu au service du pays qui est le leur.

> Parmi nous et en France les Rois et les héritiers de la famille des Bourbons sont nos dieux tutélaires nos génies ; la mort nous en a ravi l'un et le plus Iuste, adressons-nous à luy au Ciel (Roullé 86) (1).

Aussi les orateurs incitent-ils le peuple de France tout entier à invoquer le roi, afin qu'il intercède pour lui dans la joie du Seigneur.

> Mais aussi la saincteté de sa mort et l'innocence de sa vie, nous doit persuader pieusement que s'il n'est plus dans ce bas monde, il est au Ciel, et s'il est dans le Ciel, l'esperance de sa protection et protection plus puissante que jamais pour la deffense des peuples (Lingendes 70).

C'est en ce sens que le jour de l'Ascension inspire les prédicateurs. Pas plus que le Christ, son modèle, le roi ne laissera son peuple orphelin ; lui aussi continuera sa protection.

---

(1) Cf. Roullé 85. Les O.F. de Henri IV signalent les deux saints de la famille des Bourbons : en plus de Saint Louis IX, il y a Pierre de Luxembourg. Thèse de J. HENNEQUIN, t. I, p. 35.

> Dieu permit que le jour du deceds de nostre Roy fut iustement le jour de l'Ascension Triomphante du Fils de Dieu, en laquelle il monta au Ciel enveloppé dedans une nuée misterieuse, qui enseignoit que comme la nuée ne quitte la terre que pour le bien de la terre mesme qu'elle abandonne (Lingendes 71).

Tout le royaume de France doit bénéficier de cette intercession. Dieu reçoit le roi en sa gloire d'où il guidera son fils pour régner le mieux possible sur la France.

> Il regne glorieusement avec le Dieu qu'il a si fidelement servy, il assiste de sa vertu de jeune Prince qui est monté sur le throsne de la France (Senault 46).

De sorte que c'est encore Louis XIII qui, après sa mort, à la tête de ses armées, jette la panique dans les rangs de ses ennemis et c'est ainsi que se remporte la brillante victoire de Rocroy, cinq jours après son trépas. Elle est due aux mérites et aux prières du roi défunt ; sa vie continue à servir de leçon à tous. Adjurons-le qu'il en soit ainsi, demande l'orateur capucin.

> Depuis sa mort, (les ennemis) l'ont veu tout estincelant de gloire, tout rayonnant de lumiere, tout chargé de Palmes et de Lauriers, paroissant encore à la teste de nos Armées et combattant pour nous avec tant de vigueur que il leur ostoit aussi tous les moyens de nous disputer la Victoire (Le Mée 106) (1).

C'est par les secours spirituels au-delà du tombeau que le peuple a témoigné son affection pour le roi. Aussi, selon la parole de l'Evangile, ne cherchera-t-il plus parmi les morts dans la tombe celui qui est vivant avec le Seigneur !

> Il mourra avec la qualité de Iuste ; mais bien plutost il vivra avec elle perpetuellement dans la mémoire de Dieu et des hommes (Buhot 19).

En effet, le roi ne meurt pas ; il vit en Dieu; il survit aussi en héros dans la mémoire des hommes.

> Les Heros survivent touiours à leur sepulture. Ce seroit veritablement trop iniuste, si un Roy qui a tant travaillé et tant vaincu, n'avoit pu obtenir le privilège de vivre eternellement dans leur memoire. Non, non, sa reputation ne mourra jamais, il

---

(1) Cf. Lingendes 72, 73, Lescalopier 31.

triomphera du temps et de ce que l'avenir a de plus noir et de plus sombre (Basin 47, 48).

Le monarque "renaît", anime son épouse; celle-ci devient mausolée vivant de son époux qui vit en Dieu.

Mais voyant qu'elle (la reine) en conservoit (du roi) le principal, qui est l'Esprit et le coeur, elle veut imiter son courage, forçant sa tendresse, pour moderer sa douleur, ou plustost opposant sa constance à sa douleur et le soin qu'elle doit avoir de son peuple au sentiment de sa perte : et ainsi faire voir que si ce digne Espoux est mort pour les autres, il est encore vivant pour elle et qu'elle a fait de soy-mesme un superbe Mausolée pour y loger son Espoux aussi longtemps que Dieu luy donnera vie (Abra 225).

Et si l'épouse continue l'oeuvre de son époux, que la reine elle-même se console en retrouvant en son fils les vertus du père.

Que si vôtre Majesté, Madame pouvoit ouvrir tous les coeurs de ses subjets, elle verroit sa chere moytié et vôtre feu Roy en vie ; mais plus parfaitement en celuy de votre Majesté ; car quoy que vostre tres cher espoux soit mort, et vous en luy, par la douleur de sa mort, il vit maintenant en vous (Suarez 28) (1).

Mulchy exprime cette pensée avec conviction et plus de précision encore.

France, ne pleure pas ton roy comme mort, il ne l'est pas, puisqu'il vit d'une double vie en ce monde par son fils qui est un autre soy-mesme et au Ciel lui-mesme en personne (Mulchy 27, 28).

Cette survie est poussée aussi jusqu'aux oeuvres qui continuent leur action. Le Juste, dit l'Ecriture, ne meurt pas car ses oeuvres le suivent, et les panégyristes sont tous intimement convaincus que le monarque doit jouir de cette faveur :

Les Roys comme vous fustes ne meurent jamais, ils vivent par les loix qu'ils ont sainctement establies, ils vivent dans les coeurs de leurs sujets, ils vivent en leurs images comme vous ferez, Sire, en Louys XIV votre fils bien-aimé [...] dans le coeur de la Reyne (Mordant).

---

(1) Cf. Le Mée 92, Venasque b, c ; Bouché 43, 45.

Cette survie du roi, poussée en ses conséquences, entraîne logiquement pour le peuple français une fidélité au roi et à son successeur dans une continuité sans rupture.

> Rendez à ses enfans ce que vous devez à leur pere ; et ainsi honorez doublement celuy qui est assis maintenant sur son throne, pour ce qui est son fils et qu'il est vostre Roy (Buhot 23).

+

+ + +

+ +

Trois mois durant, la France avait craint et espéré !... Tant de prières ferventes, tant d'ardentes supplications resteraient-elles sans réponse ? Et la réponse vint un jour d'Ascension, invitant Louis le Juste à quitter la terre pour prendre place parmi les Bienheureux du ciel.

Le deuil fut universel, indescriptible la douleur de tous ceux qui le connaissaient. Dans ce climat de désarroi, les panégyristes étaient tentés de pleurer, eux aussi, incapables de consoler au milieu de tant de souffrance et de malheur. Et pourtant, loin de céder à des sentiments déprimants et stériles, ils ont su accepter cette mort qui était appel de Dieu et en tirer des accents si vivants, si chrétiens surtout, que certains de leurs panégyriques n'eurent de "funèbres" que le nom, parce que tout inspirés par la grandeur des vertus du roi ; chacune de leurs paroles reflétait leur admiration pour un roi si vertueux, leur certitude aussi de son bonheur au royaume des cieux.

Et leur parole a porté : l'appel à la conversion fut entendu : de toutes parts montèrent au ciel des prières de supplication à Dieu pour celui qui les avait quittés, des prières d'intercession s'adressant à celui dont ils avaient expérimenté la fidélité.

Il est nettement démontré ici, à travers les développements des orateurs, que l'effroi de la mort personnelle a cédé le

pas devant une nouvelle conception de la mort : c'est la mort de l'autre qui est l'événement. "La mort existe abondamment comme grand spectacle d'avertissement, de passion ou de souvenir auprès des vivants. La mort est devenue mausolée emblématique pour l'instruction et l'édification des vivants" (1). Le devoir face à la mort d'autrui fait partie de l'ensemble des rapports conscients, individuels et collectifs que nous pouvons, de notre vivant, entretenir avec notre mort. Comme le soulignent les orateurs, il ne s'agit pas de piteuse prise en charge de la mort personnelle et de celle d'autrui, mais il faut redonner présence et vérité à la mort durant sa vie propre.

---

(1) (A.) DUMAS "Le retour de la mort", dans la revue Esprit, n° 3, mars 1976, pp. 503, 504.

Chapitre VI

Mort et vie.

1. Qu'est-ce que la mort?

   un événement qui atteint tout l'homme,
   non seulement séparation de l'âme et du corps,
   mais seconde naissance: naissance à l'éternité.

2. La mort marque profondément toute la vie du chrétien:

   la mort marque notre existence,
   la mort est source d'angoisse,
   la mort est source de salut.

3. La mort nous introduit dans la vie.

   croyance à l'immortalité,
   rencontre personnelle avec Dieu,
   les genres de mort ne se ressemblent pas,
   chacun prépare "sa mort", sa vie éternelle.

Chapitre VI

Mort et vie.

"Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic, mais ceci : il importe à toute la vie de savoir si l'âme est mortelle ou immortelle." Ce mot de Pascal (1) invite à la réflexion et nous fait comprendre que la question de la mort est en réalité la question de la vie. Dans leurs oraisons funèbres, les prédicateurs paraissent moins soucieux de se préoccuper de l'essence même de la mort que d'accuser l'opposition entre mort et vie. Les contrastes, les antithèses, les oppositions, les antinomies foisonnent dans les oraisons funèbres (2). Le thème :"mort et vie"illustre avantageusement cette constatation. L'usage de l'un se répercute sur l'autre et réciproquement.

> Ce que nous faisons plus efficacement, par le bon usage que nous faisons de la mort que par celuy de la vie ; y ayant toûjours plus davantage et de gloire à bien mourir, qu'à bien vivre (Hersent III, 3)

Les contrastes entre la vie et la mort sont faciles à établir. Le spectacle de chacun de leurs actes est déjà significatif sous ce rapport.

> Les sepulchres des Roys sont leurs beaux licts d'honneur, quand les vertus en composent la pompe : ils reposent affranchis des miseres et peines, qui les rendaient égaux avec les autres hommes. (Fauveau 2)

Qu'est-ce que la mort ? Philosophes et théologiens se sont penchés sur ce problème, essayant de projeter quelque lumière sur un événement qui, en fait, échappe à tout éclairage, puisqu'on entre toujours seul dans sa mort et qu'on n'en revient jamais.

---

(1) Pensées : p. 27 du recueil original. Ed. Lafuma p. 99, n° 340, Ed. Brunschwig n° 218, Ed. Michaut, N° 67.

(2) P. CHARPENTRAT a justement relevé 5 visions de la mort catégorie baroque; extériorité - intériorité, décor-réalité, spectacle- méditation, surface-profondeur, passage-permanence ; structures contradictoires et complémentaires: Le mirage baroque, pp. II8-I25.

Remarquons d'abord que la mort est un événement qui atteint tout l'homme ; c'est un événement naturel, vécu dans l'inévitable soumission à une condition d'être qui a ses lois déterminées ; mais c'est aussi et en même temps un événement de caractère personnel dans lequel l'homme manifeste définitivement ce qu'il entend être dans sa liberté. Il ne peut donc pas être question d'envisager la mort comme une négation totale de l'être. S'il est vrai que dans nos civilisations modernes la mort est vécue avant tout comme une destruction, si la présence est destinée à se muer en absence, c'est peut-être un moyen pratique pour éloigner l'image de la mort, la pensée de "nos fins dernières"; ce n'est certainement pas la possibilité de réduire au "non-être" un "être" qui, sa vie durant, avait été convoqué à l'exercice de sa liberté et de sa responsabilité. Vue dans cette perspective, la mort ne peut donc pas être une fin. La fin que Dieu se propose dans l'un et l'autre de ces actes demeure pourtant identique, mais l'une prépare l'autre.

> Et comme Dieu a proposé deux fins à toutes ses oeuvres, l'une principale qui est sa gloire, l'autre moins principale qui est nostre salut, la vie et la mort estans deux ouvrages de la Divinité [...] nous mourons tres-pernicieusement, si nous ne consacrons tous les moments de l'un et de l'autre à honorer Dieu et à fonder par le mérite de nos oeuvres, pour nos corps et pour nos ames une bienheureuse éternité (Hersent III 2 et 3).

Vie et mort, ce sont deux dons de Dieu, l'un de sa bonté, l'autre de sa justice. Conjointement, ils nous ouvrent l'immortelle félicité, servent à la gloire de Dieu, ou du moins, doivent servir à honorer Dieu et à nous préparer une heureuse éternité. En un certain sens, il y aurait ainsi plus avantage à bien mourir qu'à bien vivre. A la mort, nos actions paraissent sans masques. C'est le dernier moment de la vie qui appose le sceau à nos mérites.

> La vie et la mort sont de Dieu, dit le S. Esprit (1):la première est un don de sa bonté faict aux hommes dans l'estat de la Nature saine ; la seconde est un present de sa justice (Hersent III, 1).

---

(1) "Vie et mort ... tout vient du Seigneur " <u>Ecclésiastique</u> 11, 14, p. 1004.

Pas plus qu'elle n'est anéantissement de l'être, la mort n'est simplement "séparation de l'âme et du corps". L'homme composé d'un corps et d'une âme, forme un tout : il est un être spirituel qui a besoin de la mort pour donner une valeur définitive à son accomplissement personnel libre.

La mort souvent est définie comme transition. La mort est la fin d'un duel : Mort-Vie, Vie-Mort et à l'issue du combat, le corps est à la terre, l'âme est au ciel.

> Le Ciel prenant l'âme pour sa part, et la Terre se saisissant du corps (Basin 5).

La mort se caractérise également comme un changement d'état, un changement de vie. Dieu fait passer de vie à trépas pour ouvrir aux élus les portes de la bienheureuse éternité.

> C'est en cet heureux moment que Dieu a appelé à soy ce grand Prince plein de bonnes oeuvres, de saincts désirs et de mérites, qui luy ont ouvert les portes du Ciel où il règne plus glorieusement qu'il n'a fait en terre (Suarez 26).

Il ne faudrait cependant pas y voir un simple passage qui conduirait une forme d'existence à une autre, semblable à la première, mais vécue hors du temps. Non ! notre mort, c'est une seconde naissance : naissance à l'éternité.

La mort est pour l'homme le commencement de l'éternité, si toutefois il était possible de parler de commencement d'éternité. La nature humaine s'achemine progressivement vers son état définitif. On peut lui trouver trois portes pour la vie : la naissance, la mort, l'éternité. La mort est le passage de cette vie temporelle vers l'autre immortelle. Les astrologues prédisent les choses terrestres, les théologiens prédisent le bonheur futur comme issue à une bonne mort.

> Si les Astrologues se meslent de deviner les choses à venir, les Théologiens le font aussi, les premiers prédisent ce qui arrive en terre [...] souvent ils se trompent ; les Théologiens, au contraire, prédisent le bonheur futur des hommes dans le ciel par les belles actions qu'ils font (Abra 193).

Cette mort, introduisant à la vie, est un événement subi passivement, au point de se faire sans nous ; mais elle est aussi, elle est essentiellement un accomplissement personnel de soi, elle est l'aboutissement d'une personnalité qui, dans la liberté, s'est réalisée pleinement.

La mort-libération reste un thème aimé des panégyristes. On se console de la disparition d'un être cher en songeant aux bienfaits que celle-ci peut lui apporter.

> Qui a bien appris à mourir, a oublié de servir. Il est au-dessus de toute puissance ou du moins, il n'y a aucune Puissance audessous de luy (Basin 16).

Et pour tout dire, la perspective que laisse la mort, c'est l'espoir de vie :

> (croyant) que le dernier moment de sa vie, seroit le premier de sa résurrection (Basin 12).

+

+ + +

+ +

La mort marque profondément toute la vie. La pensée de la mort qui doit nous introduire dans la vraie vie, marque profondément notre existence. Une vision de sépulture peut se métamorphoser en une vision d'éternité. Ce fut le cas pour le roi, durant sa dernière maladie. Et s'il avait les yeux fixés sur sa mort, ce n'était pas pour la haïr, mais pour s'y préparer. C'est tout un art d'apprendre à mourir.

> Ne perdons jamais de veue l'affection de nostre fin, rapportons-y les biens et les maux,les faveurs et les disgraces de la fortune, cela nous fera servir des choses de la vie sans y trouver des chaisnes et nous y attacher démesurément (Paulin 26).

Le fait de savoir que chaque jour nous faisons un pas vers la mort peut donner à tout événement que nous vivons une

importance unique ; toute action que nous posons peut revêtir une valeur insoupçonnée ; toute décision que nous prenons risque d'avoir des résonnances qui ne mourront pas avec nous.

La mort est un sujet dont il faut entretenir les fidèles. Les païens la haïssent car ils ne connaissent que le temps actuel. Les chrétiens mondains la haïssent, car elle les précipite aux pieds du juge.

> (La mort) sera haïe et le sera eternellement de tous les hommes mondains ; mais les Payens, et les Infidelles ne la haïssent que pour une raison ; les Chrétiens mondains la haïssent pour deux. Les premiers la detestent parce que ne reconnaissans autres biens que les biens presens, autre bonheur que la jouissance des voluptez temporelles, ils ne peuvent qu'ils n'abominent ce monstre, qui détruisant leur estre visible, leur derobe la jouissance de tout ce qu'ils ont, et les jette nuds et insensibles dedans le tombeau (Grillet 41, 42).

"Souviens-toi de ta fin et tu ne pécheras jamais " (1)! dit la sainte Ecriture ; aussi, vue sous cet aspect, la pensée de la mort devient réellement source de salut ; rien de plus salutaire ! rien de plus capable d'exhausser en transcendance toute une vie.

Mais il y a la contre-partie. C'est à l'heure de la mort que l'amitié ou l'inimitié de l'homme avec Dieu entre dans une phase irréversible, se fixant définitivement. "Je ne fais pas le bien que je veux, dit Saint-Paul, et je commets le mal que je ne veux pas!" (2) Si tel a été le cri de détresse de l'Apôtre, à combien plus forte raison pouvons-nous comprendre l'angoisse du mourant au moment où, jetant un dernier regard sur ses années écoulées, il voit l'oeuvre de sa vie prendre à ses yeux une forme de violentes, d'effroyables contradictions. Si cette angoisse ne se trouve pas assumée par la vertu d'espérance, le conflit entre le "vouloir-vivre" et le "devoir-mourir" s'accompagne de tous les souvenirs passés, de toutes les réalités présentes, capables de faire grandir cette angoisse : arrachement à toute attache, privation de toute amitié, irréversibilité d'un temps qui ne reviendra plus jamais et, par-dessus tout, l'inconnu de l'au-delà.

(1) Ecclésiastique 7, 35, p. 999.

(2) Romains 7, 19, p. 1635.

Cette angoisse en elle-même est irréductible ; rien ne peut la supprimer complètement. Même la notion de "mérite" à laquelle le XVIIe siècle est très sensible ne calme pas cette angoisse. Les oeuvres du temps se voient rétribuées dans l'éternité :

> non tant les actions qui ont coulé dans la vie, que leur conclusion et dernier moment qui est la mort, imprime le vray caractère du merite ou du demerite à l'ame de chacun (Hersent III, 5, 6).

Mais si la foi n'apporte pas un complet apaisement dans cette cruelle agonie, c'est parce qu'elle invite au dépassement, à l'accomplissement d'un ultime acte de vraie liberté. Bien que la mort soit un acte unique dans l'existence de l'homme, à n'accomplir qu'une seule fois, il est l'acte essentiel de la vraie liberté.

> Ne pensez pas que ce soit extravagance d'estudier avec tant de peine une chose que nous ne devons faire qu'une fois ; tout au contraire, c'est ce qui nous y doit rendre plus soigneux et plus assidus [...] Penser à la mort, c'est penser à la liberté (Basin 15).

Il faut accepter de plonger dans cette agonie comme le Christ a accepté les ténèbres du Vendredi-Saint qui ont débouché sur la lumière de Pâques ! Si nous avons renoncé à faire, seuls, de notre vie une oeuvre personnelle, pour nous ouvrir à Dieu et chercher l'accomplissement de sa volonté, alors notre angoisse, elle aussi, s'ouvrira sur l'horizon d'une immortalité personnelle dans une aube de résurrection. La vie est un apprentissage de la mort. Bien vivre, c'est mourir sans trouble.

> La confiance d'avoir bien vescu est le moyen le plus assuré pour nous faire marcher vers la mort, non seulement sans trouble comme à une ennemie de notre bonheur, mais avec allégresse, comme à une confidente favorable qui nous doit introduire dans l'immortalité (Abra 144).

La réciproque est moins vraie.

> Il est impossible que celuy finisse mal qui a bien vescu et que Dieu abandonne à la fin celuy qui n'a point abandonné son service dans le temps de sa santé et de sa vie (Hersent III, 62).

+

+ + +

+ +

La mort nous introduit dans la vie. Pour Sénèque, la vie qui passe est une propédeutique en vue de l'au-delà ; le temps nous a mûris ; la mort est une nouvelle naissance : naissance à l'éternité. Isaïe déjà avait prophétisé : "Vos morts vivront, leurs corps ressusciteront !" (1) Aux yeux du chrétien, la résurrection réhabilite le corps, l'associe au destin de l'âme, l'introduit dans l'éternité bienheureuse. Pascal partage cette conviction quand, à l'occasion de la mort de son père, il écrit à sa soeur Gilberte (1er octobre 1651) : "Ne considérons donc plus la mort comme des païens mais comme des chrétiens". Notre corps est le temple inviolable et éternel du Saint-Esprit, destiné à le demeurer.

Cette croyance à l'immortalité donne à la mort toute sa plénitude puisqu'elle nous la présente à la fois comme l'arrachement le plus absolu et l'accomplissement le plus total. Dans ce vide de soi et cette soif de Dieu, la mort devient enfin rencontre personnelle avec Dieu, triomphe de la vie sur la mort, la participation à la victoire que le Christ a remportée dans ce mystère pascal : Mort et Résurrection.

On peut également constater que les façons de mourir diffèrent suivant qu'une âme est unie à Dieu ou attachée au monde. Ceux qui ont abusé de la vérité, de la justice, de leur conscience, de Dieu, de l'Eglise, des sacrements, ne sont pas rassurés à l'article de la mort.

C'est ce qui explique que toutes les morts ne ressemblent point à celle du roi ; la façon de mourir varie de l'un à l'autre. Chacun a "sa" mort. Sans entrer dans les détails pour examiner le tour complet de la question, les orateurs ont évoqué par comparaison, opposition ou similitude, toutes sortes de morts plus ou moins douces, plus ou moins cruelles.

La mort frappe tous les âges : la mort du roi est, sans contredit, prématurée ; c'est le sort commun aux choses les plus nobles et les meilleures.

---

(1) "Tes morts revivront, leurs cadavres ressusciteront". Isaïe, 26, 19, p. 1117.

> Providence esternelle de mon Dieu ! tu m'apprends que les plus belles choses ne sont pas celles qui durent le plus (Amariton 38).

Les différents genres de morts illustrent peut-être des manières de vivre différentes. Beaucoup de prédicateurs rapprochent en effet mort et vie, non seulement par un besoin de contraste, mais surtout parce qu'il existe entre les deux des relations réelles : relations de cause à effet, de continuité, d'opposition, d'achèvement, de révélation même. La mort frappe celui qui s'y est préparé toute sa vie, et celui qui s'est efforcé de ne jamais y penser. Comme des bateliers, les hommes tournent le dos au but. Beaucoup oublient de penser à leur fin, ainsi ils meurent sans avoir vraiment vécu ni préparé leur éternité. C'est l'évêque de Lavaur qui commente cette belle comparaison.

> Nous ressemblons aux bateliers qui tournent le dos au lieu où ils taschent d'aborder : nous éloignons autant que nous pouvons la pensée de la mort [...] aussi ne faut-il pas s'estonner si beaucoup de personnes succombent sans y avoir quasi pensé, sans penser à la mort, voire souvent qu'ils meurent avant qu'avoir bien sçeu s'ils avaient vescu [...] pour le bon-heur de l'éternité qui est la dernière fin (Abra 147,148).

On redoute la mort et on la craint ; il arrive qu'elle soit désirée pour terminer une vie malheureuse et misérable.

> Que des esclaves et mal-heureux qui souffrent sans relâche la cruauté de leur sort ayent quelquefois souhaité la mort, cela n'est pas merveilleux (Fenouillet 38).

On l'accueille parfois comme la messagère qui introduit au Royaume éternel : ce fut le cas de Louis le Juste. La mort de l'impie est pénible. C'est là une constatation que les orateurs expriment par opposition à la mort édifiante du monarque.

> La mauvaise vie est la cause de tous les tourmens qu'il souffre en sa mort et il ne se peut plaindre que de soy-mesme et de son ouvrage (Hillerin 30).

Elle semble plus dure à accepter pour ceux que les honneurs, les délices et le pouvoir favorisent ici-bas.

> S'il est vray que la mort domine sur les asmes viles et populaires en les menaçant et en les effrayant de sa venue, combien resgne-t-elle plus fortement et plus absolument sur celle des souverains (Bourzéis 678).

L'Eglise demande à Dieu d'éloigner de l'homme la mort subite et imprévue. Que la mort soit prompte, cela épargne la douleur, mais c'est un malheur qu'elle soit imprévue.

> L'Eglise en ses prieres publiques demande à Dieu deux choses touchant la mort, qu'elle ne soit ni prompte, ni imprevüe. Qu'elle fust prompte, il semble que ce seroit chose plustost à désirer qu'à craindre ; parce que ce seroit en abréger la cruauté, qui se fait ressentir par les langueurs, et aigreurs des maladies qui affligent un pauvre corps, avant que de le précipiter dans le tombeau. Mais qu'elle soit impreveüe, c'est l'extremité du mal'heur, puis qu'en cette surprise, elle n'oste pour l'ordinaire la vie du corps que pour engager l'ame à une mort éternelle (Abra 129, 130) (1).

Une mort acceptée n'est pas toujours une bonne mort. Se jouer de la mort n'est pas chrétien.

> Pour bien mourir et pour revivre, il faut mourir souvent, sçachés que la mort peut vous surprendre à la fleur de vostre age, il n'est personne qui se puisse promettre de vivre le lendemain. Faites les fanfarons autant qu'il vous plaira : la mort se moque de vos bravades, bien que vous la cherchiez souvent l'Epée au poing, c'est plustost le désespoir qui vous y porte. Il faut mourir pour Dieu, non pour le monde et faire que vostre trespas vous face une vie plus heureuse. Ieunes lysez sur ce visage la fin de vos piperies vous pouvez estre susprises par la mort (Rodolphe 8).

Désirer la mort par impatience ou par lâcheté, n'est plus digne d'un chrétien : cela est païen.

> Ceux qui parmi eux (les païens) ont désiré la mort ne l'ont pas considérée que comme la fin ou le remède de la douleur ou de la honte qui les a attaquez ou menacez pendant leur vie, et la désirer par ce motif, ce n'est ny générosité de coeur, ny mépris de la mort (Lingendes 50).

---

(1) En marge on lit : "<u>A subitaneâ et improvisâ morte, libera nos Domine</u>" qui se traduit : "De la mort subite et imprévue, délivrez-nous, Seigneur" C'est une invocation des litanies des saints.

Quant au suicide, un seul orateur, un capucin, en aborde le problème pour insinuer que le christianisme l'interdit et pour exalter la vie, don de Dieu.

> L'homme ne doit point estre prodigue d'une vie qu'il a receüe du Créateur. Que devons-nous faire dans une Religion qui est plus éclairée (que le paganisme) ? La foy nous propose la mort comme un passage à la vraye vie (Paulin 25).

La mort se prend en charge en continuité avec la vie antérieure. La réalisation personnelle de l'être se poursuit durant toute la vie pour se parachever dans la mort.

> Vivre long-temps et c'est assez long-temps vescu si l'on vit bien. Il la faut négliger si sa venüe nous porte dedans le Ciel, il n'est que les meschans qui la doivent apprehender, les bons la doivent aymer, parce qu'elle fait leur Paradis et un chacun se disposer à bien mourir et n'attendre pas les derniers jours de la vieillesse (Rodolphe 7).

Aussi le chrétien dit-il chérir la mort qui lui ouvre les portes de l'immortalité.

> Ce qui est à craindre à un Chrestien, n'est pas tant la mort, comme la fuite, et il dépend de luy de se la rendre heureuse en usant bien de la vie à fin de ne craindre ny l'une ni l'autre : mais au contraire aimer l'une pour l'amour de l'autre ; chérir la mort pour l'amour de l'immortalité qui doit la suivre (Abra 145).

Aux lumières terrestres succèdent les lumières éternelles. La mort est l'écho de la vie pour l'éternité. Le centre de l'âme et du coeur est l'éternité. Cette mort est bien "notre mort". Nous devons aux autres notre bonne naissance, c'est de nous-même que dépend notre bonne mort.

> Nous avons obligation à autruy de la bonne naissance ; mais nous ne devons la bonté de notre mort qu'à nous-mesme : c'est à dire, à la bonne vie que nous avons menée (Abra 126).

Des bonnes ou mauvaises choses dont la naissance nous a pourvus, ne nous en prenons qu'à la seule nature. Mais c'est chacun qui est responsable de la qualité de sa mort ; c'est à la pratique de la vertu que nous devons attribuer une bonne mort, alors

que c'est notre négligence sur ce point qui conduit à une mauvaise mort. Il s'en suit que nous préparons chacun notre mort, notre éternité.

> Il y a des personnes qui naissent si peu propres à toutes les choses bonnes [...] D'autres si propres à tout, qu'à quoy que nous les disposiez, elles réüssissent parfaitement. De qui se peuvent plaindre les premiers, de qui ont suiet de se loüer les autres, sinon de la nature ? Mais personne ne peut attribuer sa bonne, ou sa mauvaise mort, qu'à soy-mesme ; c'est à dire, au soing qu'il a pris de mener une vie bien réglée, qui fait la bonne mort, ou à la négligence qu'il a apportée à pratiquer la vertu, qui a rendu sa mort mauvaise (Abra 127, 128).

Condamnés à la mort dès notre naissance, nous sommes aussi, dès ce moment, destinés à la survie. Tout ce que nous avons vécu de vraiment humain : tout acte qui a développé notre liberté et grandi notre responsabilité, toute attention à l'autre et toute exigence pour soi-même, tout don gratuit et tout partage généreux ...

Tout cela s'est inscrit dans la trame de notre existence, dans une durée et c'est tout au long de cette durée que la vie s'est déjà transformée en survie, le temps en éternité. La mort met les vertus et la valeur de l'homme à l'épreuve. Elle permet de juger de la valeur de la vie, elle éclaire et juge la vie.

> S'il nous reste quelque chose de bon dans l'ame, il s'en faut rapporter à la mort qui ne manquera pas de nous le dire (Basin 14).

La mort du roi en particulier permet de se rendre compte de cette importante allégation.

> N'est-ce pas en cela un prodige de CONSTANCE que la nature n'avoit jamais veu, et que la grace reconnoist pour un de ses plus grands efforts en la personne d'un Roy, comme aussi une marque infaillible, que celuy qui s'est montré si insensible en ce moment, estoit auparavant mort au monde et à soy-mesme (Fenouillet 40).

En se préparant à la mort, on la neutralise, pour ainsi dire, et elle ne nous fera aucun mal. En ce sens, notre mort est entre nos mains.

> La mort n'est notre ennemie qu'autant que nous voulons parce qu'elle ne nous peut faire autre mal que celuy que nous nous aurons voulu faire nous mesmes durant notre vie (Abra 144).

> Tout notre bonheur est entre nos mains, puis qu'il dépend de nous de bien régler notre vie et d'estre chaque moment comme si s'en estait le dernier (Abra 144).

> La mort, dans le langage de David est un enigme. Le criminel qui la craint, luy donne le nom de mal, au lieu que le Juste l'appelle un bien, à cause qu'il la désire (Basin 11).

Ce qui a été ainsi vécu : nos affirmations et nos négations, nos certitudes et nos doutes, nos joies et nos tristesses, tout cela a laissé des traces et imprimé sa marque à notre existence ; tous ces actes ont contribué à modeler notre physionomie et à forger notre caractère, imprimant à notre personnalité son cachet irremplaçable, unique et permettant ainsi à chacun d'avoir "sa mort" préparant "son éternité" (1). Ainsi comprise, la mort n'est point un événement extérieur qui assaille l'homme sans défense à son égard. Vie et mort se compénètrent et comportent une action effective de l'homme.

> La saincte mort est la recompense d'une bonne vie et difficilement l'on meurt autrement que l'on a vescu (Breda 39).

+

+ + +

+ +

(1) Plus qu'un spectacle, la mort est un protocole, thème lyrique au XVIIe siècle. Il ne faut pas considérer la façon d'accueillir la mort comme une parade devant une assistance à émerveiller, mais comme un ensemble d'actes à accomplir sérieusement dans un but déterminé en un esprit d'humilité vraie devant Dieu et devant les hommes.

"La mort, c'est la vie !" s'écrie Saint Augustin. Les humains ont l'instinct de la conservation et c'est normal. Ils cherchent automatiquement à se préserver du mal, à se protéger, et à prolonger leur vie aussi longtemps que possible. Mais le temps qui précède le départ du véritable chrétien est celui de l'action puissante, surnaturelle, souvent insoupçonnée du Saint-Esprit. Elle prépare l'ascension dans la vie céleste. Ce sera là vraiment que pourra se faire entendre le chant de victoire de la foi, face aux ombres de la mort. Pour le chrétien, la certitude de la présence du Christ à cet ultime moment est source de paix et de joie.

Chapitre VII

La mort chrétienne.

1 Attitudes différentes du chrétien devant la mort :

résignation,

abandon à Dieu,

joie de voir Dieu.

2 L'Attitude chrétienne trouve sa source en Jésus-Christ mort et ressuscité.

3 Mort chrétienne :

entrevue par les fidèles de l'A.T.,

réalisée par les saints du N.T.

Conclusion : pour mourir d'une mort chrétienne :

vivre avec le Christ et comme lui,

mourir comme lui et avec lui.

Chapitre VII

La mort chrétienne.

On meurt rarement autrement qu'on a vécu ! c'est dire qu'une mort chrétienne est habituellement le point culminant d'une vie réellement chrétienne. C'est l'aspect qui se dégage de cet ensemble de réflexions sur la mort. La bonne mort, la mort du juste, nous conduit à la mort chrétienne qui révèle une façon bien spéciale d'envisager le grand passage. Voilà pourquoi il est intéressant de voir ce que cette expression couvre déjà dès le XVIIe siècle. Peu savent mourir selon le Seigneur. Dans la lignée des rois, il faut remonter à saint Louis pour s'édifier à une sainte mort. Quant à Louis XIII, il ne fut jamais distrait de son salut et accueillit la mort dans la confiance. Car les justes meurent dans la lumière qu'ils découvrent comme ce fut le cas pour le roi.

> Nulle resverie ne l'empeschait de songer à son salut. nulle douleur n'afaiblissait son esprit, nulle crainte ne luy ostoit l'esperance, et nulle confiance ne le rendoit presomptueux (Godeau 51).

L'attitude chrétienne ne s'improvise nullement, elle se prépare par des dispositions et des convictions vécues de longue date. Elle est l'arrivée au but de celui qui, dans sa vie, a su "mourir" souvent.

> Il n'est rien qui nous trompe si fort que l'esperance que nous avons de vivre beaucoup de temps. Ceux qui croyent vivre de longues années, se portent plus facilement au vice, il n'appartient qu'aux Iustes d'avoir devant les yeux leur derniere heure, ils en sont bien plus parfaits ; il n'est rien à craindre dans nostre monde pourveu que nous mourions pour revivre, et pour bien mourir et pour revivre, il faut mourir souvent (Rodolphe 7, 8).

Vivre en pensant à la mort, c'est accepter la mort sans étonnement. L'étonnement est une attitude courante face à la mort. A Brisach, l'orateur l'évoque devant son auditoire militaire.

> Mais quoy, d'où vient que la nature destruit si tost un ouvrage si précieux ? où est son amour de tuer ainsi son propre enfant (Brisach 4).

Vivre, c'est accepter la mort sans crainte.

> Alors puisque Dieu veut que nous mourions, il faut résolument et déterminément vouloir mourir, et quiconque veut mourir ne craint plus de mourir, la crainte n'estant autre chose qu'une aversion et horreur de l'Ame qui apprehende et craint ce qu'elle ne veut pas (Lingendes 53).

> Ce mépris victorieux de la crainte de la mort se fait par la résignation chrestienne et par l'acquiescement de l'esprit aux volontez de Dieu (Lingendes 53).

> ... le mépris qui est opposé à la crainte de la mort, est au plus haut poinct de générosité et de fermeté où il puisse monter, quand on reçoit la mort de la main de Dieu avec ioye et allegresse (Lingendes 54).

Vivre, c'est accepter la mort dans des sentiments de foi. La foi apprend à mourir en chrétien ; d'un pécheur, elle fait une hostie intérieure, humiliée, agréable à Dieu,

> une hostie qui se confonde en la veüe de ses pechez innombrables ... digne de se joindre à celuy qui s'est offert pour nous, afin que nous devinssions capables de nous offrir à Dieu, en luy et par luy (Godeau 53, 54).

Vivre, c'est accepter la mort dans des sentiments d'abandon et de joie. Puisqu'on est assuré de mourir, on doit se résigner à la mort, sans la craindre, dans un esprit de soumission à la volonté de Dieu ; cela permet d'envisager la mort comme le roi, avec joie, faisant entonner les hymnes d'actions de grâce : Laetatus sum, Te Deum. Lingendes analyse en progression ces attitudes (1). Vivre, c'est accepter la mort dans la justice et la vérité.

---

(1) Voir plus haut : Lingendes 52, 53, 54.

> Celui-là est juste qui ne possède rien par attache et qui quitte avec contentement : et c'est la vraye difference entre une Ame unie à Dieu et une autre qui est attachée au Monde ; que l'une regarde la vie présente comme un passage qui conduit à l'Eternité et le sepulchre comme son lieu de bon-heur, l'autre ne pense à la mort qu'avec horreur (Amariton 49, 50).

Ainsi, mourir chrétiennement est le dernier acte de justice de la vie, et c'est un test.

> Par la mort, l'on connaist plus clairement quels nous avons esté que par tout le reste de la vie (Amariton 49).

Vivre, c'est accepter la mort dans l'amitié avec le Seigneur. En conséquence, on conçoit que l'orateur se plaise à inciter chacun à vaincre la tyrannie du péché par la pratique des vertus chrétiennes, pour obtenir la grâce de la persévérance et de l'amitié de Dieu dans l'éternité.

> Vivez toûjours en vrais chrestiens, tenez-vous fermes dans les sacrez devoirs d'un Soldat de JESUS ; et ne doutez point qu'il ne vous accorde la grâce réservée à ses seuls Eleus [...] et vous rende comme amys de Dieu dans le sein de l'Eternité (Hersent III, 62).

On le voit, les auditeurs des oraisons funèbres de Louis XIII peuvent apprendre de lui à mourir en chrétiens. Le roi lui-même ne se met pas en peine de mourir. Le Mée conclut son épitaphe ainsi "Adieu et vie (1) comme qui va mourir" (Le Mée, Epitaphe précédant l'oraison funèbre).

> Apprenez, Mortels, d'un si grand exemple à mourir sans murmurer. Apprenons enfin, Chrêtiens, à mourir chrêtiennement et demandons à Dieu qu'il luy fasse la grace de luy donner repos, dans le sommeil de la paix (Ogier 375) (2).

+

+ + +

+ +

(1) Sic ; Adieu et vis comme qui va mourir !
(2) Cf. Roullé 76.

La mort chrétienne trouve sa source dans l'exemple de Jésus-Christ, mort et ressuscité.

Dieu n'a point fait la mort ; c'est le péché qui lui a ouvert les portes, lui a donné son aiguillon, mais son empire finira avec l'avènement de Jésus-Christ qui en a opéré le changement.

> Dieu n'a point fait la mort (Sagesse I, 13).

> Si le péché ne luy en eust ouvert la porte. C'est luy de qui elle tient son aiguillon, sa force et sa victoire. Mais Jésus-Christ qui est venu renouveller toutes choses a fait un heureux changement en la mort. [...] Il en a changé l'horreur si naturelle aux hommes (Godeau 49).

Il y a assimilation de la mort du chrétien par le Christ qui transforme notre mort : assimilation qui n'est pas qu'un événement ponctuel au terme de notre vie, mais qui pénètre la vie chrétienne tout entière et doit, dès lors, se manifester tout au long de la vie.

> Et afin que Louys soit une copie de cet homme de douleurs, ne faut-il pas qu'il commande et qu'il patisse ; qu'il souffre et qu'il règne ; qu'il triomphe et qu'il se plaigne, et qu'il porte en sa conduite les estranges contradictions qui se trouvent recueillies dans l'Estat du Fils de Dieu regnant et mourant sur la terre (Bertier 56).

Le fruit de la mort du Christ est le rachat du monde et la paix.

> Grand Dieu, le premier fruit de la mort de votre fils, fut la paix et la réconciliation du Ciel et de la Terre. Que ce soit aussi le premier succès et la première consolation de la mort du Fils Ainé de vostre Eglise (Deslyons 36).

Le chrétien qui possède la grâce divine meurt d'une autre mort que le pécheur. La mort du Christ est l'exemple et le modèle de la mort du disciple. En s'attaquant au Christ, la mort a succombé en même temps. Quelques exemples illustrent ce phénomène où l'on succombe en sa victoire : Gustave-Adolphe qui meurt dans son triomphe ; la foudre s'anéantit en frappant.

> L'outrecuidance de la mort a mérité l'arrest de sa condamnation, elle s'est osée s'attaquer à son Juge innocent de qui elle tenoit le pouvoir, la mort du fils de Dieu a esté la mort à la mort mesme (1) (Paulin 18).

Jésus a clamé sa victoire sur la mort par son cri suprême. Il n'a pas craint, mais désiré la mort.

> Le cry qu'il ietta en expirant, selon sainct Marc et sainct Luc (2) peut estre nommé convenablement la clameur d'un victorieux qui a gagné la bataille. Il a vaincu la mort en la mesprisant, il l'a souvent désirée avec passion (Paulin 19).

Si puissant que fut Jésus-Christ sur l'empire de la mort, il a rarement utilisé ce pouvoir et, en l'utilisant pour le fils de la veuve de Naïm, la fille de Jaïre et, enfin pour Lazare, avant de l'utiliser pour lui-même, il a toujours laissé à la mort autorité dans son ténébreux empire des corps.

> Nostre Seigneur limita par un terme de restriction les effets de sa saincte parole, que les morts eussent pris pour la trompette de l'Ange qui les doit appeler au jugement (Paulin 17).

La mort chrétienne trouve son accomplissement dans l'union à Jésus-Christ.

+

+ + +

+ +

La mort chrétienne est évoquée dans l'Ancien Testament sous le nom de mort du juste, et la théologie confirmera cette appellation puisque ces justes sont sauvés également par les mérites de Jésus-Christ. "Le juste qui meurt condamne les impies qui vivent " (3). Un orateur applique le passage au monarque.

> Dieu qui possédant et remplissant son coeur l'a rendu insensible à toutes les délices, à toutes les pompes, à tous les attraits. Vrayement, en ce dernier combat est le jugement du monde (Grillet 46).

(1) Oxymoron remarquable : la mort de la mort !
(2) Marc 15, 37, p. 1478 ; Luc 23, 46, p. 1517.
(3) Sagesse 4, 16, p.967.

Tandis qu'un autre prédicateur lui applique le texte d'Isaïe (1).

> Voyez comment le juste est mort. Il n'y a personne qui fasse en son coeur la réflexion qu'exige de lui cette mort précieuse aux yeux du Seigneur (Basin 1).

Abra s'exlame : "La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur" (2).(Psaume 116 (114-115 p. 844) "Elle coûte aux yeux de Yahvé, la mort de ses amis !" car

> l'esclat de tant de belles vertus qu'on luy a veu pratiquer ne pourra jamais être effacé par le temps. En effet "les saints ne meurent pas, ils passent en une autre vie". (Mais les justes vivent à jamais; Sagesse 5, 15, p. 968).

Un autre panégyriste applique au monarque l'extrait de l'Ecclésiastique (3).

> Pendant sa vie, il fit des prodiges et, dans sa mort, ses oeuvres furent merveilleuses. (Lingendes 1).

La mort chrétienne est expliquée diversement par les prédicateurs selon leurs souvenirs mythologiques, humanistes ou bibliques. Admirons cette façon originale de Guyard, sachons apprécier sa manière d'introduire l'idée de résurrection unissant l'image antique à l'image scripturaire :

> Le Phénix pert la vie, mais dans ses cendres aromatiques, on trouve un petit oeuf d'où naist un autre Phénix ou le mesme si vous voulez qui fait quitter le deuil à la nature, et la pare de ses plus éclatantes beautez. Pour ces paroles, le Juste florira comme la Palme, il y a une version qui porte, le Juste florira comme le Phoenix (Guyard 37).

Pour obtenir le même résultat, Hersent rappelle une anecdote "platonique". Le chant du cygne annonce les avantages d'un autre monde.

> Platon demande pourquoy le Cygne, le plus souvent muet pendant sa vie, chante aux approches de sa fin, contre la coustume des autres oiseaux ... Il répond que cet oiseau est consacré au Soleil qui témoigne par son chant la ioye qu'il a de trouver une vie plus heureuse, en quittant celle-cy, et par un

---

(1) Isaïe 57, 1 p. 1149.
(2) Psaume 116 (114-115) p. 844
(3) Ecclésiastique 48, 14, p. 1061.

> présage qu'il ressent en soy-même, il annonce les avantages de l'estat de l'autre monde ... Mais sans m'arrêter à cette raison qui est une pure fable ... ie diray que le Roy dans les véritables sentiments qu'il eut en mourant du bonheur de la vie future, qu'il estoit du nombre des enfans de Dieu (Hersent III, 51) (1).

Les chrétiens, avec Jésus-Christ, peuvent vaincre la mort et en recevoir la nouvelle vie, ils la désirent comme rencontre avec leur Sauveur.

> (Les) chrétiens sont capables de la désirer (et) ont une preuve infaillible que la couronne de Justice les attend préparée pour ceux qui désirent la venüe de nostre-Seigneur (Grillet 42).

En effet, selon Bérulle, il faut s'incorporer au Christ, "adhérer" à lui, se conformer à lui en tous ses états ce qui suppose un renoncement et aboutit à la "servitude" (2).

Si le souverain regardait sans crainte Saint-Denis, lieu de sa sépulture, c'est qu'il espérait fermement y attendre la résurrection comme eux tous. La mort du Christ devient possibilité de victoire pour tous.

> Il (le Christ) continüe ses trofées dans ses esleus (Godeau 50).

Et Lingendes en contemple la lignée en une respectueuse admiration.

> Généreuse et chrestienne indifférence des ames fermes, qui avant que la volonté de Dieu soit déclarée, ne sentent aucunes inquiétudes qui les travaillent, ny pour vivre, ny pour mourir, il n'y a que vous à qui appartienne cette loüange de mespriser vertueusement et la vie et la mort (Lingendes 51).

Mais bien rares, à ce compte-là, sont les mourants qui rejoignent Dieu sans difficulté.

> ô mon Dieu, il vous plaist de reserver parfois des admirables benedictions en faveur de quelques mourants (Lingendes 42).

---

(1) On pourrait rapprocher l'image de celle de Fenouillet. (O.F. de Henri IV, thèse de Mr. HENNEQUIN, t. I, ch. 1, note 16) "la cigogne a l'haleine plus douce en sa vieillesse."

(2) Ce passage est cité par J. LEBRUN : Histoire spirituelle du XVIIe siècle, p. 253. Edw Beauchesne.

Les martyrs ont méprisé la mort, les chrétiens la désirent, Jésus en a triomphé sur la croix !

> Le Christ a fait de la mort l'objet du mépris des Vierges de douze ans. Il lui a osté la laideur, il l'a rendue agréable et en a changé l'horreur si naturelle aux hommes en amour et en désir pour les chrestiens (Godeau 49, 50).

Confiant et satisfait, animé de si bonnes dispositions, le roi retourne à Dieu comme le "très chrétien" qu'il fut envers et contre tout.

> Et l'heure du départ estant arrivée, retournant à Dieu plein de confiance en sa bonté [...] il offrit généreusement et chrestiennement le dernier soupir de cette vie périssable en holocauste d'amour (Fenouillet 40, 41).

C'est ce que le curé de Saint-Barthélémy confirme avec tout son enthousiasme.

> Par cette mort tres-chrestienne et tres-Saincte [...] sa mort devient plus gorieuse que sa vie, [...] et il est plus grand, plus riche, plus victorieux et triomphant qu'il n'a jamais esté en toute sa vie (Roullé 76).

+

+ + +

+ +

Voilà donc ce que ces oraisons funèbres de Louis XIII nous ont révélé sur la mort chrétienne et la mort du juste : La vigilance du chrétien, la méditation des fins dernières, l'attente impatiente du Seigneur et la joie éprouvée à la pensée qu'il vient, la glorification de l'âme commencée en cette vie par la souffrance et la préparation au passage. On y glane une esquisse d'étude des principes généraux d'une certaine eschatologie, ainsi que d'une doctrine générale de la conduite chrétienne de la vie.

Conclusion.

Arrivés à la fin de l'étude de ce thème de la Mort, première étape de notre enquête, établissons-en le bilan. Le moins qu'on puisse en dire c'est que le fruit de nos recherches a dépassé tout ce que nous pouvions en espérer.

Nous nous retrouvons dans ce climat agité de la première moitié du XVIIe s., à la fois guerrier, frondeur et mystique ; les guerres ont dévasté une grande partie du pays et, avant d'avoir enfin terminé la lutte contre les hérétiques, le jeune Roi se meurt avant l'âge, peu compris des siens, peu connu de tous. On serait tenté de dire que sa mort était nécessaire pour nous permettre d'apprécier les qualités d'intelligence et de coeur dont il a fait preuve, très spécialement durant sa dernière maladie.

Nous avons pu prendre place parmi les innombrables auditeurs des panégyristes pour écouter leur oraison funèbre plus ou moins émaillée d'éléments historiques, théologiques ou moraux, voire même hagiographiques, par lesquels les orateurs des oraisons funèbres de Louis XIII ont esquissé les derniers moments du monarque, conformément aux lois du genre de cette époque. Ils ont atteint le but qu'ils s'étaient proposé : enseigner, édifier, tout en laissant du monarque défunt une noble image que l'histoire contredit à peine. L'impression générale ressentie peut nettement se résumer ainsi : la mort du juste, suivant le canevas la plus classique de l'<u>Imitation de Jésus-Christ</u> (1). Après trois siècles et demi, les textes de ces oraisons funèbres méritent encore notre attention et la "mort chrétienne" sert de trame sous-jacente à ces quarante-trois discours.

---

(1) Il est curieux de constater l'absence de citations de l'<u>Imitation de J.C.</u> de la part des orateurs. Mais tous l'ont lue et en imprègnent leurs sermons.

Cependant, il y a chez les prédicateurs des manières différentes de présenter le même thème. La mort est souvent étudiée sous un angle particulier qui l'expose à un éclairage spécial et qui pousse le fidèle à approfondir tantôt l'universalité du phénomène, tantôt sa causalité ou sa finalité.

Il est plus aisé, en conclusion, de caractériser quelques groupes de prédicateurs.

Celui des oratoriens (1) introduit la note christocentriste. La mort du chrétien a pour modèle la mort de J.C. On va au Père par le Fils. En revanche, il n'y a aucun point commun dans la prédication des deux jésuites : Brisejon et Condé. Les deux capucins Le Mée et Paulin insistent sur la mort du juste : mort imitable, dans la note biblique. Tous deux aiment aussi à relever le mépris des vanités terrestres et le regard placide du roi sur la mort corporelle, ce qui traduit bien la mentalité franciscaine. Les trois dominicains : Basin, Doublet, Guyard expriment fort bien leur spiritualité en préconisant l'usage des sacrements, la pénitence expiatrice des fautes commises, les affaires dûment réglées, les récompenses en l'autre monde, et la nécessité de louer la mémoire des grands hommes, ce qui dénote le don oratoire développé en l'ordre des prêcheurs. Les Curés de Paris (2) excellent en la pastorale. Les évêques se distinguent par leur éloquence avec Bourgeis l'académicien et Ogier (3). Bourgoin, le minime, s'apparente aux cordeliers ; Senault et Amiriton, austères, prêchent une morale qui n'a pas oublié les leçons du stoïcisme et qui sera celle du janséniisme. Hersent semble bien "l'enfant terrible", ne dissimulant pas les ombres au tableau du règne de Louis XIII. Il évoque la misère du peuple, les guerres et leurs conséquences sans pour autant s'interdire le droit à la louange. Abra, Ogier ont à peu près la même démarche. On trouvera rarement, confirmant la même assertion, deux citations d'orateurs de la même famille spirituelle. Ce qui frappe cependant c'est que les oeuvres les plus éloquentes émanent des

---

(1) Dufaur, Hersent, Senault.
(2) Bréda, Champclou, Mazure, Mordant, Mulchy, Roullé, (Brousse, chanoine de Saint-Honoré).
(3) Ogier méritait la dignité d'évêque dont, seules, les circonstances entravèrent l'attribution.

évêques et, réflexion faite, on peut trouver une explication à ce phénomène. En effet, Louis XIII récompensait par un évêché les prédicateurs se distinguant par un authentique talent d'orateur.

Quant à l'orateur qui, dans son oeuvre présente le plus les défauts du genre (1), c'est Nicolas de Condé, un jésuite pourtant, reconnu par ailleurs "bon prédicateur"; il faut penser que c'est là une exception et que ses oeuvres ont mérité meilleure appréciation. En revanche, l'académicien Bourzéis a profité de l'occurrence pour abandonner le style pompeux et réfléchir simplement à la mort et aux conséquences que cette réflexion devait entraîner pour la conduite de chacun. C'est la méditation d'un savant sur les fins dernières. Pour Paulin, la mort est l'objet d'une prédication simple. Moralisateurs et doctrinaux, historiens, orateurs éplorés ou enthousiastes, les prédicateurs traitent le sujet selon leur tempérament, leur style, leurs convictions. Le tableau qu'ils brossent de la France est décidément différent. Pour les uns il est empreint d'optimisme et ne révèle que le bon côté du règne, pour les autres il est plus pessimiste et correspond mieux à ce que nous savons des réalités de l'histoire. Lingendes relève la chute de Concini tout en l'excusant ; Brousse présente les difficultés sociales du règne : Bourzéis, Deslyons, Frey, Dufaur, Ogier rappellent les différends entre le roi et la reine-mère, de même la misère du peuple est évoquée l'une ou l'autre fois, par Ogier en particulier. La personnalité du prédicateur perce souvent à travers l'éloge : Hersent manifeste son caractère "spécial"; Deslyons dévoile son emportement, Senault son souci de réforme, Buhot son érudition, Fauveau sa dévotion aux anges, Ogier son goût du merveilleux dans l'exaltation du roi-thaumaturge.

Les notions théologiques et morales que nous transmettent les panégyristes sont celles qui sont encore à la base de notre vie spirituelle. Elles ont peu varié. C'est à peine si, actuellement, en notre époque où tout est remis en question, on raisonne autrement quand on ne veut pas éluder le problème de la mort. Or, jamais on n'a tant écrit sur la mort qu'actuellement. C'est un sujet qui semble être un scandale pour la majorité des hommes. On veut ou

---

(1) En fait, n'y aurait-il pas deux esthétiques : l'une plus fleurie que l'autre et à laquelle s'attache Condé, par exemple ?.

vaincre la mort scientifiquement ou l'ignorer pour ne l'accepter ni pour soi, ni pour autrui (1). Il est passionnant de distinguer le cheminement spirituel des prédicateurs et de leur auditoire quand ils méditent sur le sujet qui est celui de la mort.

Le thème de l'universalité de la mort nous a frappé d'abord. Etait-ce pour essayer de comprendre l'inexplicable : la mort d'un tel roi ? Ce qui surprend c'est ce besoin des prédicateurs de rappeler ce fait. L'auditeur se trouve face à la seule réalité que nul homme n'essaie de contester. L'inexorable mort frappe tous les âges, tous les hommes ; elle ne distingue pas la chaumière du palais, ne respecte ni titre ni fonction et ne fait d'exception pour personne, pas même pour le roi.

Pour expliquer ce fait les prédicateurs affirment que l'homme n'a pas été créé pour mourir. C'est que la mort, Dieu ne l'a point voulue : elle est le fruit du péché, la punition du mal. Les hommes, tous pécheurs, sont donc aussi des "condamnés à mort" ! à une mort difficile, souvent cruelle, accompagnée de tout son cortège de maux. Quelle que soit la manière dont la mort va frapper - lente ou brutale, en pleine jeunesse, au "midi de nos ans" (2) ou dans un âge avancé - il ne sera jamais donné aux auditeurs de se soustraire à son empire, mais il sera toujours possible au sage de ne pas se laisser surprendre par elle.

Cela les a amenés à réfléchir sur la mort du sage, mort qui était le point d'aboutissement de toute une vie consacrée à sa royale mission ; comme Salomon, Louis XIII avait demandé à Dieu la sagesse pour qu'elle domine le monde avec ordre et justice (Sagesse 9, 2, 3, p. 972). Cette sagesse "avait travaillé à ses côtés"; elle avait été le guide de toute son existence, en santé comme en maladie, dans les succès comme dans les revers, au temps de la prospérité comme aux moments de l'épreuve. Cette sagesse aussi, qui l'a

---

(1) La science est différente à l'époque actuelle et permet de dissimuler la mort.

(2) Isaïe 38, 10, p. 1129. Le prophète place ces paroles dans la bouche du roi Ezéchias en son Cantique : "Je disais : Au midi de mes jours, je m'en vais."

fait marcher dans les sentiers de la volonté de Dieu, l'invitant à mettre ses pas dans les traces des pas du Christ, dans une même immolation, un même sacrifice pour l'expiation du péché, une même offrande pour le salut de tous. La Sagesse lui ayant enseigné l'art de gouverner et le courage d'accepter, en tout, la Volonté de Dieu, elle lui apprend à présent le sens de la souffrance qui est appel à la sainteté.

Appel à la sainteté, c'est bien le message avant-coureur de la mort. Accepter cette souffrance et l'offrir pour l'expiation du péché, le sien comme celui de son peuple, cela suppose déjà sinon une sainteté réalisée, du moins une sainteté désirée, en toute conformité avec l'appel de Dieu. D'où la nécessité d'approfondir les vertus théologales, de leur ajouter l'exercice des vertus spécifiquement purificatrices, ce qui préparera le roi très-chrétien à une véritable apothéose finale. Son dernier appel n'est plus exhortation ou conseil, mais pressante invitation à l'authentique sainteté, dans un climat de sérénité et de joie, sainteté que préparent les vertus purificatrices de détachement, d'humilité et de crainte de Dieu : sainteté que développent les vertus théologales qui établissent l'âme dans la conformité avec Jésus-Christ.

C'est au seuil de la mort que se livre le dernier combat ; ici aussi, le monarque agonisant a partagé, dans toute son ampleur et toute son amertume "l'humaine condition". Ne fallait-il pas vaincre la mort par un combat qui ne prend fin qu'avec la vie ! Il s'agit de s'exercer à neutraliser la peur, à utiliser pour Dieu le reste de ses jours, à faire bon accueil à une mort libératrice qui, pour toujours, nous unira au Christ dans une félicité éternelle.

Mort libératrice certes ! Les effets de la mort du roi, cependant, demeureront longtemps et pèseront lourdement sur ceux qui ne pouvaient encore mesurer la grandeur du vide laissé par ce "Juste". C'est ce que relatent plusieurs orateurs qui, après nous avoir fait "vivre" la mort de Louis XIII, entretiennent l'auditoire des réactions qui eurent lieu au lendemain de cette mort : réaction du peuple dans un sentiment de culpabilité ; malaise général et climat d'insécurité pour tous. C'est alors que les prédicateurs se

permettent de lancer cet appel à la conversion qui doit atteindre tous les hommes puisqu'ils sont tous concernés.

Les deux réalités MORT et VIE se trouvent étroitement confrontées, face au souvenir de la sainte mort du roi. C'est l'occasion de réfléchir à cette mort qui sera la deuxième naissance ; celle dont la pensée devra marquer l'existence d'ici-bas en attendant d'introduire dans la vie sans fin en l'éternelle intimité personnelle avec Dieu. L'effondrement des fidèles du roi, les larmes de ceux qui l'ont connu et aimé, la tristesse de tous, témoignent du fait que la mort du souverain fut une mort exceptionnelle, une mort de prédestiné. Force nous est donc d'admettre non seulement que les genres de mort, les façons de mourir ne se ressemblent pas, mais aussi que la mort dépend essentiellement de la manière dont on a vécu ; en effet, l'oeuvre de mort, commencée à la naissance, se poursuit tout au long de l'existence pour finir de mourir en suivant le sillage de celui qui a guidé la marche jusqu'au bout.

C'est donc à la mort chrétienne qu'aboutissent les prédicateurs.

Quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, le problème de la mort est l'un des plus cruciaux auquel tous sont confrontés. Dans quelques années très brèves, les hommes se trouveront face à ce terme. La mort provoque une crise personnelle aiguë. Les humains n'aiment pas y penser et évitent d'en parler. A travers ces oraisons funèbres, le XVIIe siècle propose une prise de conscience et une conduite à tenir qui bénéficient de siècles d'expérience.

Puisque nous mourrons généralement comme nous aurons vécu, il est normal que les orateurs sacrés ne se contentent pas de toucher les coeurs en remuant des souvenirs : ils s'efforcent de faire partager à tous les auditeurs la résolution de vivre de manière à se préparer une bonne mort. C'est pour eux l'occasion de faire réfléchir sur les attitudes chrétiennes devant la mort qui prennent leur source dans la foi en Jésus-Christ mort et ressuscité; cet idéal avait déjà été entrevu par les fidèles de l'Ancien Testament avant d'être réalisé, à la suite du Christ, par les martyrs et

tous les saints du Nouveau Testament. Il s'agit donc d'imiter le pieux roi, de continuer la lignée des saints en vivant avec le Christ et comme lui, pour mourir comme lui et avec lui.

Vivre "par lui, avec Lui et en Lui", cela suppose une foi profonde, une invincible espérance, un amour sans limite, dans un cortège de vertus humaines et chrétiennes qui commandent nos relations avec Dieu et les hommes.

Nous acceptons avec respect ce testament spirituel que nous laisse cet héritier de saint Louis et savons gré aussi aux orateurs d'avoir su nous transmettre leur admiration et leur émotion, voire même leur vénération ; nous sommes heureux d'avoir pu, à leur suite, explorer les richesses insoupçonnées que ce saint monarque portait en lui.

Parmi les vertus chères à son coeur la justice fut pour lui la première des vertus royales ; il y fut fidèle chaque jour de sa trop courte existence. Il a vécu en juste devant Dieu,et les hommes lui ont décerné ce titre unique dans notre histoire : "Louis le Juste".

C'est pourquoi le deuxième thème de ce travail étudiera spécialement la justice, vertu humaine et vertu royale par excellence, telle qu'elle nous apparaît dans les oraisons funèbres.

DEUXIEME PARTIE

LA JUSTICE

DANS LES

ORAISONS FUNEBRES

DE

LOUIS XIII

La justice dans les oraisons funèbres de Louis XIII.

Plan d'ensemble.

Préambule : Annonce du thème de la justice.

I Qu'est-ce que la justice ?

Pour la définir étudions :

1 les signes qui la présagent et les symboles qui l'expliquent.

2 justice et justification dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

3 Louis XIII aime et pratique la justice.

II Justice, vertu royale par excellence, parce qu'elle garantit :

1 le service dû (à Dieu, (à l'Etat, (aux hommes,

2 le soutien du trône,

3 la condition du bonheur (pour tous, (pour le peuple, surtout.

III Aspects divers de la justice :

1 distributive : à chacun ce qui lui est dû,

2 commutative : donne et reçoit,

3 directive : commande avec discernement,

4 coercitive : (qui punit et redresse, (qui assure l'ordre.

IV Le combat pour la justice :

1 lutte pour la justice,

2 victoire de la justice,

3 ultime triomphe de la justice dans la mort.

V Conclusion.

Préambule.

1 Annonce du thème de la justice.

2 Raisons du choix de ce thème :

le qualificatif de "juste" donné au souverain,

universalité des notions que sous-entend ce thème,

conceptions diverses de la justice selon les orateurs,

3 Plan de développement du thème.

Le thème de la justice.

Il semblera étrange, à première vue, qu'une étude de thème sur la justice soit possible d'après un ensemble d'oraisons funèbres. Or c'est précisément la conjoncture que présente pour nous le corpus des oraisons funèbres de Louis XIII, le Juste.

L'adjonction du qualificatif attribué au souverain a indéniablement inspiré la plupart des panégyristes. Si le roi a eu une "sainte" mort, Doublet (16) nous en livre le secret : "La couronne de Dieu qui récompense ses travaux et la paix furent le fruit de sa justice". A son tour Amariton affirme que la gloire de Louis XIII est d'imiter Dieu en "sa justice" (1). D'autre part, la vertu de justice recouvre, par extension, tout un ensemble (2) de comportements qui permettent une analyse apologétique de la vie du monarque ainsi que l'édification de l'auditoire, ce qui est précisément l'objectif de l'oraison funèbre. En effet, comment passer sous silence la gloire de celui qui mérita le surnom de "Juste", parce que porteur d'une justice qui fut équité et bonté, force et clémence au service de Dieu et des hommes. Sans aller jusqu'à considérer ce thème comme un lieu commun qui embrasse quantité de matière il faut reconnaître l'universalité des notions qu'il peut sous-entendre. Deux lignes principales d'investigation se détachent pour orienter cette étude. La justice, au sens biblique de justification, entraîne les connotations de toutes sortes de vertus : c'est la méthode utilisée par la grande majorité des prédicateurs. La justice comme vertu morale a été plus spécialement approfondie par sept orateurs. Les théologiens Hersent, Amariton et Poudenx en parlent en érudits chevronnés, les dominicains Doublet et Basin l'exposent en philosophes ; le capucin Frey et le chanoine Boulier en relèvent la portée morale.

---

(1) Poudenx 1 : Justitia ante eum ambulabit ; Psaume 85,14 p.809 : "Justice marchera devant lui / et de ses pas tracera un chemin".

(2) Ce sera l'objet de la suite de cet exposé de révéler ces "comportements" privés et publics du monarque en rapport avec la vertu à étudier.

En notant, dans les oraisons funèbres ce qui concerne la justice, on est surpris de trouver un aperçu assez complet de la question ; il y a, en effet, ample matière à nous renseigner sur la conception de la justice au XVIIe siècle. Le plan adopté tient compte des données et des développements glanés dans les documents.

Quatre grandes parties se partagent la matière de ce thème. Il convient de le replacer d'abord dans le contexte de l'époque dont il faut se garder de négliger l'importance : les signes, les présages, les symboles passent pour désigner d'un apophtegme adéquat un être à l'attention générale. On y voit une invitation spéciale, céleste, à considérer chose, événement, personnage selon une optique spéciale et quasi providentielle qui lui confère une investiture sacrée. Celle-ci est accordée dans la vue de remplir une fonction originale en une carrière réservée, unique et prestigieuse.

Le mythe n'est pas mort. Il est d'ailleurs significatif que tous les prédicateurs usent largement de ces images. Si Louis XIII réalise le maximum de ces réalités ou de ces figures mythiques, c'est qu'il est juste, sans contredit, investi de la robe de justice comme d'un vêtement.

Cette vérité une fois établie, la question se pose : quelle est donc cette vertu si précieuse qu'elle devient une sorte d'épithète de nature ? Cette question trouve réponse dans les deux parties suivantes. En effet, on y lit comment la justice dévoile le sens biblique que l'Ecriture lui attribue. L'homme "juste"craint le Seigneur, orne son âme de toutes les qualités qui plaisent à Dieu et aux hommes. Le roi "juste" trouve incarnation en David, Salomon, Josias, Ezéchias ... Il y a là un large éventail d'exemples à imiter en toute circonstance pour le monarque qui se propose d'exercer les prérogatives royales à la grande satisfaction de tous.

D'abord sont révélés les aspects divers de la justice (1), car son universalité dans des domaines étendus et variés suscite des comportements particuliers. On voit entrer la vertu en action.

---

(1) Chapitre III, p.210.

La théorie se justifie dans la pratique : l'oeuvre humaine, personnelle, sociale, politique. C'est toute la vie elle-même qui doit être confrontée avec la morale, la philosophie, la religion pour dénoncer soit l'harmonie, soit la discordance.

Le héros, au début, se montre comme il est (1) ; le déroulement du texte le désigne ensuite en activité. On le voit agir, comme homme, comme roi, comme chrétien. "C'est à l'oeuvre qu'on connaît l'artisan" (2). On juge l'arbre à ses fruits (3). C'est donc le souverain agissant dans toutes les branches de son rayon d'action que nous contemplons, en conformité parfois avec lui-même, ses convictions, ses paroles, sa nature.

Est-ce aussi facile de respecter la justice et de la faire régner ? Finalement, en même temps que les difficultés rencontrées dans l'exercice de cette vertu (4), nous prenons conscience de la victoire qui se prépare par des efforts persévérants en matière de justice ; celle-ci revêt une importance de plus en plus grande dans l'Etat où elle finit par triompher malgré les obstacles rencontrés, suscités tant par les éléments que par les hommes : sujets, alliés ou ennemis (5). Mais la lutte bien âpre se poursuit durant la vie entière et la victoire définitive, toujours contestée, couronne le combat au seuil de la mort, dans l'éternité.

A travers les diverses étapes de la vie de Louis XIII, dans les branches multiples de son action nous découvrirons comment Dieu a déposé le germe de la vertu de justice au coeur du futur monarque et comment le roi a cultivé cette vertu, comment il l'a préservée, s'est appliqué à la parfaire par des actes constants jusqu'à l'apothéose de l'au-delà.

---

(1) Chapitres I et II, pp. 170 et 185.
(2) Proverbe populaire.
(3) Matthieu 7, 20, p. 1424 : "Ainsi donc, c'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez".
(4) Chapitre IV, p. 223.
(5) Allusion aux campagnes militaires et aux guerres qui seront développées au thème "Religion", et observées selon une optique particulière.

Chapitre I

I Qu'est-ce que la justice ?

Au XVIIe siècle, l'épithète de "juste" correspond à des normes définies.

1 Signes qui la présagent et symboles qui l'expliquent.

généalogie sans faille,
astres favorables,
perspective d'un siècle d'or.

Balance : emblème d'équilibre,

épée : emblème d'équité,

lys : emblème de justice.

2 Attitudes qui caractérisent le juste.

sages de l'Antiquité,
justes de la Bible,
héros de tous les temps : justice et justification.

ensemble de qualités qui constituent la justice :

humilité : fondement,
vertus cardinales : éléments,
justice même de Dieu : couronnement.

3 Louis XIII réalise ces conditions et mérite le nom de "juste".

Chapitre I

Qu'est-ce que la justice ?

Avant d'aborder cette question de la justice, il est intéressant de nous plonger, en esprit, dans cette société de la première moitié du XVIIe siècle pour nous en rappeler les us et coutumes, ce qui nous permettra de comprendre la signification du qualificatif de "juste", donné à Louis XIII dès son vivant. A ce moment de l'histoire on ne s'est pas encore débarrassé ou allégé des interprétations de signes divers. A la naissance, on scrute les particularités qui pourraient annoncer des qualités, des talents particuliers, propres à illustrer dans la vie le personnage qui vient de naître. Mais ce que l'on souhaite avant tout, c'est une naissance de parents régulièrement et légalement unis. Il est vrai que, pour les grands, maintes dérogations à ce principe se voyaient fréquemment (1). Mais quand il s'agit d'une succession au trône, il s'avère nécessaire de prouver une généalogie sans faille, condition indispensable pour naître juste, ainsi que pour présager les éminentes qualités qui doivent être celles du successeur au trône. C'est ce que prouvèrent, pour Louis XIII, quelques orateurs qui l'affirment solennellement : Henri IV de Bourbon, uni à Marie de Médicis, engendra un fils courageux et pieux qui pratiqua la justice.

> Il tira la grandeur de courage de Henry le Grand, une pieté singuliere de la dévote Marie. Celuy-là le fist un Mars en Valeur ; celle-cy un Soleil en Vertu, et de l'union des deux prist naissance, le venerable titre de Iuste. (Brousse 5).

---

(1) Les enfants naturels, les bâtards, les enfants à légitimier se voyaient fréquemment dans les familles royales et nobles. Henri IV eût volontiers légitimé ses enfants naturels, Louis XIII ne l'admit jamais.

C'est de son père que le roi hérite la valeur (1), de sa mère il acquiert piété et patience, comme le précise Fenouillet faut-il alors s'étonner que lui-même ait pour apanage la justice et l'innocence (2) ?

> Il herita de son Pere la valeur et le bon-heur.
> De sa Mère la pieté, et la patience dans les travaux ;
> Mais la Iustice, et l'Innoncence de vie luy furent propres, les quelles il a conservées iusqu'au tombeau. (Fenouillet 6).

C'est ainsi que le futur Louis XIII, né de légitime naissance (3), satisfait déjà aux exigences de la mentalité de l'époque.

> Ayant resolu de donner un Roy qui fust Iuste à la France, et qui pût deffendre et augmenter tout ensemble la Religion Catholique, il a fallu qu'il aye arresté la benediction du Mariage d'Henry le Grand avec sa premiere femme,afin que la tâche du Pere ne fust contractée par le Fils, lequel devait estre celuy, qui deffendroit de toute son authorité et de toute l'estendue de sa puissance la Religion Catholique (Mulchy 15).

N'allons pas croire, pour autant, qu'automatiquement Dieu favorise de cet attribut tous les rois. La justice est la qualité que le Seigneur ne partage qu'avec certains privilégiés.

> La Iustice n'appartient qu'à Dieu et aux creatures avantagées de raison et d'intelligence (Amariton 8).

---

(1) "Nous sommes sous un roi si vaillant et si sage !" dit Malherbe de Henri IV(Prière pour le roi allant en Limousin, vers.7.)Oeuvres, " Pleïade"p. 46.

(2) Une toile de Rubens au Louvre, parmi les vingt-et-une consacrées par lui à Marie de Médicis, célèbre la naissance du futur Louis XIII.

(3) Marié depuis 1572 à la tumultueuse "reine Margot", Marguerite de Valois qui entretenait en 1584 sur les terres de son mari des bandes armées contre son autorité, Henri IV obtint de Rome l'annulation de ce premier mariage et épousa en 1599 Marie de Médicis. La raison d'Etat et la religion chrétienne y trouvèrent leur compte.

Cependant pour les "mages" de cette époque, la voie normale ne suffit pas à accréditer l'incontestable réputation de Louis le Juste. Ses orateurs sacrés savent qu'on attend d'eux les signes qui annoncent cette vertu ; c'est pourquoi ils n'hésitent pas à donner satisfaction à leurs auditeurs ; faut-il recourir aux présages, aux signes astrologiques, mystérieux, célestes ? Qu'à cela ne tienne ; pour le monarque, signes, messages et symboles seront au rendez-vous. Recourons, d'abord aux astres, puisque :

> La justice ennuyée d'estre dessus la terre, se retira dedans les cieux, et qu'elle prit sa place au Zodiaque, entre la balance et le lyon : nos modernes luy donnent encor la balance en une main et l'espée en l'autre, avec cette devise, Ponderat haec causas percutit illa reos (1) (Mordant 7).

La naissance du roi le place précisément au signe zodiacal de la balance, symbole de justice et d'équité. Né sous l'astre favorable, le souverain fera éclater toutes sortes de vertus : justice, piété et vaillance qui remporteront la victoire sur tous ses ennemis. Issu de glorieux parents, sous le signe de la balance, emblème de justice, le monarque est né le jour de la fête des saints martyrs Cosme et Damien, médecins tous les deux : c'est le présage d'un siècle d'or, de justice et de bonheur.

> Nostre deffunt Roy est né en la premiere année de ce siecle, en la maison Royale de Fontainebleau en la saison mesme et au mois que le Soleil dedans le Zodiaque, ayant quitté le signe du Lion, il est entré au signe de la Vierge, qui precède celuy de la Balance, pour dire et marquer qu'il est dans l'équilibre, dans la justice, dans la douceur, et dans la continence, par droit et par la conjuncture des astres de sa naissance (Roullé 12,13) (2).

---

(1) L'une pèse (évalue, mesure, apprécie) les "oeuvres", l'autre frappe les coupables.

(2) Cf. Condé 3,4, Frey 12, Fenouillet 5, Rinuccini 3.

Si les signes présagent la justice, les symboles sont nombreux qui traduisent la prééminence de cette vertu chez le roi ; le premier symbole c'est la balance, emblème d'équilibre : elle pèse chacune des actions du roi et préside à toutes ses décisions. Après la balance du "sage", l'épée du combattant que remet Henri IV à son fils à sa naissance symbolise l'équité qui le fera surnommer "Juste" tout autant que la force le qualifiera de "Victorieux".

> Certes cette action n'estoit pas seulement le voeu qui procedoit de vostre coeur mais la prediction de ce qui luy est arrivé. Il a porté le glaive tout le temps de sa vie, pour la gloire de Dieu et l'honneur de la France ; et si son équité luy a acquis le nom de Iuste, son courage et sa force luy ont attribué celuy de belliqueux et de victorieux (Buhot 5) (1).

Parmi les autres symboles qui marquent la justice, un orateur attribue au roi le lys :

> Nommons le Roy deffunct LE IUSTE, puisqu'il fut comparable au Lys, nommons le lys puisqu'il fut Iuste et que l'Eglise n'a pas separé le Iuste du Lys, Justus florebit ut lilium (Boulier 2).

Nous ne pouvons passer sous silence ce curieux emblème qu'utilise un prédicateur.

> Si pour la Iustice est requis un esprit inflexible comme vouloient les Egyptiens, se servants du symbole de l'Elesphant qui n'a point de jointures aux jambes, et qui ne flechit point. Pour le Hyerogliphe de la Iustice d'un Roy n'a-t-il pas souvent tesmoigné son inflexibilité (Bouché 21,22) (2).

+
+ + +
+ +

---

(1) Rapprochons de *Malherbe* : Sonnet : Autre : Vers 13,14 : "Mars s'est mis lui-même au trône de la France, Et s'est fait notre roi sous le nom de Louis ! "Oeuvres ,"Pleïade", p. 142.

(2) Cf. Gaspard Arnoulx, Oraison funèbre d'Henri IV ; recueil Dupeyrat p.519: "L'elephant estoit parmy les anciens, le hieroglyfique d'un Roy, pour autant que n'ayant point de iointures ès jambes, il ne flechit qu'à la raison". (Le prédicateur renvoie en marge à Valerianus Pierius I ; 2 § 2 C' 18).

Ces symboles, comme on le voit, marquent les attitudes qui caractérisent l'homme juste ; ces attitudes sont comparables à celles des héros les plus illustres de l'Antiquité. A Brisach, l'orateur évoque la conduite d'Alexandre et de Pompée. De même Basin, en son oraison funèbre, fait concourir l'histoire et la psychologie afin de prouver que le roi mérite le surnom de juste. Ce titre, Louis XIII le partage non seulement avec les sages de l'Antiquité, mais encore avec les justes tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

> Comme d'un S. Simeon qui estoit appelé le Juste pour son excellente et éminente saincteté, d'un saint Iacques le Mineur qui portait encore ceste qualité par excellence, n'estant recognu de dans la Capitale de la Iudée Ierusalem que par le nom de Iuste, et sainct Ioseph le pere putatif de Iesus l'a porté par excellence (Mulchy 7).

Pour nos orateurs, c'est la justice qui conduit à la sainteté. Il s'en suit que la justice, correspondant à ce que l'on nommerait "justification", serait le centre des vertus morales. Cette affirmation nous oblige cependant à distinguer "justice et justification".

D'après saint Thomas d'Aquin, la justice est "l'attitude par laquelle on reconnaît à chacun son droit" (1). Réglant la conduite des hommes, elle fait partie des vertus morales, par opposition aux vertus théologales qui ont Dieu pour objet. C'est une vertu cardinale, parce que fondamentale par rapport aux autres. C'est ainsi que la charité, vertu plus éminente parce que théologale, suppose la justice et les devoirs de justice passent avant ceux de la charité.

La justice est une vertu universelle, estimée par tous, exigée par toutes les relations, toutes les situations, tous les échanges ; le moindre manquement à son égard risque de provoquer indignation et révolte. "C'est la justice, nous dit encore saint Thomas, qui subordonne les actes de toutes les vertus au bien commun, comme c'est la charité qui subordonne ces mêmes actes au bien divin" (2).

---

(1) Summa theologica ,II-IIae,Questio LVIII,Articulus I,p.423:"justitia est [perpetua et constans voluntas] jus suum unicuique tribuendi ".

(2) Op.cit.,II-IIae , Questio LVIII,Articulus VI,Respondeo,p.429:"sicut enim charitas potest dici virtus generalis in quantum ordinat actus omnium virtutum ad bonum divinum :ita etiam justitia ,legalis in quantum ordinat omnium virtutum ad bonum commune".

Au point de vue biblique, la justice se définit par rapport à la loi ; voilà pourquoi l'Ancien Testament admettait l'existence de "juste", c'est-à-dire d'homme ayant mérité ce nom par l'accomplissement loyal et fidèle de la Loi, dans la crainte de Dieu et l'amour du prochain.

Dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ nous parle d'une justice qui rend l'homme réellement agréable à Dieu, mais que nul ne peut mériter, ni obtenir par ses propres efforts ; cette justice, Dieu l'octroie à l'homme par la grâce donnée librement, gratuitement, sur la base de la foi ; ce don merveilleux nous fait passer de l'état de péché à l'état de justice : c'est la justification. S'il est vrai que l'homme justifié reste exposé à l'atteinte du péché, il est vrai que Dieu ne cesse jamais d'offrir au pécheur repentant la grâce d'une nouvelle justification ; l'invitant à grandir dans une foi toujours plus approfondie, une charité toujours plus parfaite, jusqu'au point où justice et amour ne se distinguent plus dans le rayonnement de la sainteté de Dieu !

C'est en ce sens que les prédicateurs ont cru pouvoir affirmer que :

> Tous ceux qui ont porté la qualité de Iustes, tous ont esté saincts. Que si ceste qualité a esté donnée à notre Roy Louis XIII, et donnée par inspiration Celeste, comme il faut croire, estimerons nous qu'il n'aye esté sainct (Mulchy 8).

Pratiquant toutes les vertus morales jusqu'à l'héroïsme, le souverain ne peut manquer d'être juste, par le fait même.

> Ie sçay qu'il a possedé toutes les Vertus Morales en un degré éminent, et jusqu'à l'heroïsme : Il a esté Prudent, Iuste, Magnanime et Tempérant (Le Mée 10)(1).

---

(1) Cf. Abra 23,33, Brisejon 6, Buhot 8, Fenouillet 25,26, Rinuccini 5.

Cet attribut de la justice résume toutes les qualités et c'est le résultat de la pratique de toutes les vertus morales, le centre d'où partent les autres vertus cardinales.

> Ce grand arbre prenant ses racines en terre, s'esleve et porte ses fruits jusques dans le ciel (Abra 34).

En effet, c'est une des prérogatives de la justice d'être l'instigatrice et l'origine de toutes sortes de vertus qui trouvent en elle existence, importance et rayonnement.

> Il faut que nous admirions tant de belles vertus, lesquelles ont embelly la vie de LOUIS LE IUSTE et notre deffunct Roy. Vertus lesquelles se presentantes à mes yeux à foule par ce qu'elles y sont toutes: puis qu'il est Iuste et la Iustice estante une Vertu universelle, renferme dedans son sein et embrasse toutes les autres (Roullé 36).

La justice étant le tronc d'où partent les rameaux des autres vertus, ce sont bien les racines de cet arbre qui jouent un rôle essentiel. C'est à l'humilité que revient cette fonction ; à cette humilité qui "masque le brillant de toutes les vertus" (1) et qui, cependant, en est l'indispensable fondement. L'humilité devient ainsi la condition nécessaire à l'épanouissement de toute qualité morale, à la justice spécialement puisqu'elle est universellement reconnue comme le centre de toutes les vertus morales. C'est ce qu'affirment les orateurs.

> Nostre Prince a bien recogneu que iamais Monarque ne se repentit d'avoir fait le petit devant Dieu, puisqu'il avoit touiours devant les yeux cette parole de l'Ecriture Omnis qui se humiliaverit, exaltabitur (2). C'est par cette voye qu'il se rendit Iuste (Brisach 5).

---

(1) Cf. Doublet 14.

(2) "Quiconque s'élève sera abaissé" Luc 14; II, p.1504, Matthieu 33,12, p. 1447.

Si l'humilité est le fondement de la justice, le droit et l'équité lui sont attribués comme père et mère.

> Cette justice prit son origine dans les cieux, ne reconnoist pour pere et mere que le droit et l'équité, n'a des oreilles que pour les iustes (Mordant 6).

Mais, une véritable pratique de la justice ne va pas sans austérité, ni maîtrise de soi, dans la paix comme dans la contrariété. Elle exige de faire violence à la nature pour la soumettre à la grâce. Malgré un corps défaillant, l'esprit du souverain reste égal à lui-même, toujours équitable et juste.

> Reconnaissons que LOUYS est mort avec le titre de IUSTE, puisqu'il a mortifié ses appetits, fait violence à ses convoitises, et enchaisné sa volonté, pour surmonter une passion également dangereuse à la lumiere de la Nature, et aux inspirations de la grace. (Basin 38) (1).

D'autre part, la réciproque s'avère exacte ; le roi souffrait ses maux en toute patience,étant juste et saint.

> Il fut long-temps dans la souffrance, pour estre Sainct, il ne murmura iamais parmy l'excés de ses douleurs pour estre iuste (Rodolphe 4).

La justice est souvent associée par les orateurs à la force, la tempérance et la prudence. Pour être en mesure de réaliser à quel point Louis XIII mérita le titre de"juste", arrêtons-nous quelques instants à chacune de ces qualités pour mieux comprendre l'importance de ces vertus, dites "cardinales", qui gravitaient autour de cette "justice des moeurs",comme l'appelait Champclou.

> Elle regarde la conformité des actions avec leurs objets. Quel Prince fust iamais plus prudent, plus genereux, plus continant, plus magnanime (Champclou11)(2)?

---

(1) Cf. Champclou 19.
(2) Cf. Bouché 48, Bourgoin 37 .

Contrairement aux autres vertus cardinales, la justice existe en soi, dans une souveraine et inaltérable indépendance; elle ne se réfère ni à la vertu ni à l'acte juste; elle fait abstraction du sujet agissant, la rectitude d'une oeuvre juste n'étant constituée que par l'unique référence de cette oeuvre à l'autre, ici, Dieu. Il s'en suit que la justice - en tant que distincte des autres vertus cardinales - a pour objet propre le droit, le droit actuel étant l'ordre des rapports avec autrui.

Les vertus cardinales doivent ce qualificatif à leur généralité, c'est-à-dire au fait qu'on les découvre au fond de chaque vertu constituant les conditions indispensables au développement de chaque activité raisonnable; en effet, sans un minimum de connaissance, de discernement rationnel, nulle vertu humaine ne peut exister.

Si la justice se meut dans une indépendance totale, il n'en est pas de même pour les autres vertus cardinales où il y a toujours solidarité entre l'oeuvre et l'acte de vertu accompli. C'est ainsi que la prudence règle son action sur les besoins du moment, en pleine action; c'est en agissant que l'homme prudent décide des mesures à prendre dans des circonstances aussi imprévisibles que changeantes. La force permet de faire face avec fermeté au péril imminent, de rester fidèle aux exigences ou aux consignes de sa raison , quels que soient les assauts de la passion ou les difficultés du devoir, alors que la tempérance sait imposer un frein à tout mouvement désordonné pour garder cette juste mesure que lui dicte la raison.

Voilà donc ces quatre vertus cardinales qui ornent de leur " allégorie " respective une face de l'édifice constitué par le mausolée royal, pavoisé de tentures de deuil (1). Comme les auteurs des oraisons funèbres nous le rappellent, ces vertus englobant toutes les autres , ont été pratiquées par le plus juste des souverains avec une fidélité sans faille . Aux yeux des orateurs comme à ceux des auditeurs ces vertus resteront à jamais le témoignage vivant de la sainteté d'un roi qui, selon " toute justice mérita de porter le nom de Louis XIII le Juste.

+

\+ + +

+

---

(1) Cf. Venasque:"Mausolée royal..." (1 0).

Le thème de la justice étant cerné dans quelques-unes de ses caractéristiques, peut-on considérer Louis XIII comme le Juste ? Les orateurs sont unanimes à ce propos. Basin applique au roi le passage d'Isaïe 57,1 : "Voyez comment le Juste est mort" ! Fauveau le présente comme tel en sa péroraison :

> Sous ce drap est celuy qui a regné en pratique de toutes les vertus, faisant paroistre la Iustice en son lustre dedans ses tribunaux, declarant sa prudence en ses rares pensées et autres entreprises, sa force en ses conquestes, sa temperance en tout ce qui pouvait amollir son courage (Fauveau 2).

Abra, l'évêque de Lavaur, se rappelle l'aide que la justice reçut du roi durant sa vie et la voit éplorée à la mort du monarque.

> La douleur se veut publique pour la Iustice, dont il a souvent honoré les sieges par sa presence, et affermy les loix par son authorité (Abra 10,11).

Si le roi fut exemplaire en tout, il dut être juste par voie déductive ; c'est ce que pense Boulier.

> Puisque LOUIS fut parfaictement exemplaire, aussi fut-il parfaictement Iuste (Boulier 21)(1).

Car le premier éloge à adresser au roi c'est de reconnaître qu'il est juste, de la justice même de Dieu, et cela par la grâce de Dieu.

> LOUIS XIII fust appelé Iuste aussi tost comme il fust appellé Roy. Comment le puis-je plus dignement ny plus hautement faire, qu'en mesurant sa iustice être celle de Dieu ; qu'en disant que le nom de iuste que la langue du monde luy a donné, n'a esté en luy qu'une extraordinaire communication, et une extension merveilleuse de ce nom de Iuste que Dieu porte au dedans de soy dans l'Eternité, et par lequel il luy a pleu de se faire connoistre dans la plénitude des temps (Poudenx 5).

(1) Rodolphe également le confirme:"Il porta le beau nom de Iuste par excellence"(Rodolphe 3).

Cette justice qui revêt le monarque s'attache à l'âme et au corps, comme la divinité du Christ n'abandonnera ni son corps, ni son âme. Par cette comparaison, le prédicateur livre son raisonnement théologique sur la question.

> Le Messie avait au lieu de ceinture la Iustice comme le predit Isaïe. Mais nostre Monarque en estoit tout revestu, et pouvoit mieux dire que Iob : Iustitiâ indutus sum et vestivi me sicut vestimento (1). Le Fils de Dieu souffrit par le cruel effort des tourments, la séparation de son Ame bien heureuse et de son sacré Corps ; mais la Divinité n'abandonna ny le Corps dans le Tombeau, ny l'Ame dans les Limbes. Ie ne veux pas dire que l'union de la Iustice avec l'Ame de nostre Iuste Roy fut substantielle comme celle là, mais elle n'a esté, non plus rompüe, et l'esgallera dans sa durée (Doublet I, 13).

Les orateurs religieux ou profanes insistent sur cette vertu qui couronne le juste.

> **Quelle pensée plus digne et plus genereuse pouvait-il avoir de la personne du Sauveur, qu'en disant qu'il se couvrirait de la Iustice. C'est pourquoy Plutarque, dans la vie d'Aristides, dit, qu'entre tous les noms dont ce Prince fut honoré, celui de Iuste estoit le plus considérable comme le plus auguste (Amariton 6).**

Ainsi la justice fut le plus glorieux attribut du souverain. C'est du ciel qu'il la fit descendre en ses conseils (2). La conduite du roi justifia cette dénomination. Isaïe exprime cette pensée (3): Dieu seul peut louer le roi selon son mérite car lui seul pénètre le fond des coeurs et l'application à Louis XIII en est aisée pour justifier cette qualification de "Juste" (Abra 12). Rinuccini, l'orateur italien (4), affirme ce nom mérité et digne de rester gravé en toutes les mémoires. En effet, si la naissance et le hasard ont rendu notre roi grand et heureux, c'est sa valeur personnelle seule qui permet à tous de lui reconnaître cette éminente qualité.

---

(1) Job 29, 14, p.687: "J'avais revêtu la justice comme un vêtement".

(2) Cf. Venasque 47.

(3) "Dites : le juste, qu'il est heureux ! car il se nourrira du fruit de ses actes" Isaïe 3", 10, p.1096.

(4) Cf. Rinuccini 5.

Evidemment le titre n'est pas tout. La théorie doit s'appliquer à la vie. Louis XIII pratiqua la vertu de justice plus que tous les rois de la terre. Il en usa selon le bien, se soumettait aux principes non seulement de la justice légale mais aussi de celle connue sous le nom de "justice biblique", celle de l'homme vertueux au sens où l'entendait l'Ancien Testament.

> Le titre de IUSTE, luy est accordé, comme l'abbregé de toutes Vertus Morales et en suite de toutes les louanges qu'il a meritées en ses actions Morales et Politiques (Abra 33)(1).

Suarez insiste davantage encore afin d'expliciter les actes de cette justice royale ;mais l'union étroite entre la justice purement civique et politique et la piété personnelle du monarque se remarque aisément.

> Sa Iustice a esclaté en ses Armes et en ses Loix. Autrefois on craignait plus les hommes que les Loix et durant son règne on a plus redouté les Loix que les hommes. Par sa Iustice il a retenu dans le devoir plusieurs villes, et plusieurs peuples: il a distingué les causes des pretextes, et a porté le flambeau de la verité dans les tenebres des confusions : il a deffendu des duels si préjudiciables à cette Monarchie, les berlans(2) et les blasphemes : il a produict quantité d'exemples de bien faire et de bien dire (Suarez 22) (3).

(1) Cf. Brisach (4).

(2) Berlans : lieux où l'on pratique les jeux de hasard; ces jeux eux-mêmes. Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, t,1, p. 556.

(3) Cf. Abra 32, 42, Basin 17, Poudenx 21.

La première fois que Louis XIII fut appelé " Juste", ce fut en 1617 quand il refusa la grâce à Guémadeuc, un gentilhomme de Fougères qui se révolta contre lui. (L. VAUNOIS, Vie de Louis XIII p. 248).
Ce surnom reçu du hasard est mérité, d'après Ph.ERLANGER(La monarchie française,t. V, p.347).Cependant, L. VAUNOIS, op. cit. p.167, reconnaît que le jour de l'assassinat de Concini, le roi "méritera tout-à fait le nom de Juste, il fera justice de tous les coupables, même de sa mère". A La Rochelle, "ce nom lui fut confirmé"; Ph.ERLANGER op. cit.,p. 364. En effet, le pape Urbain VIII le félicitera en lui accordant officiellement ce titre.
Citons aussi une appréciation qui juge plus sévèrement le monarque; Ph. ERLANGER, LOUIS XIII, p. 1113. " Il faut faire la justice!"
C'est là son souci passionné. Le roi considère choses et gens avec les yeux d'un juge qui joindrait à de sévères scrupules un dédain complet des formes. Sa justice est "une justice de devoir". Sitôt sa conviction établie qu'un sujet manque à une certaine éthique, sa volonté de punir entre en action et ne laisse plus de repos au coupable.

Ces nombreux témoignages concourent à associer au nom de Louis XIII le qualificatif de juste pour accréditer ce titre dans la mémoire de tous. Donné, reçu ou attribué empiriquement à la suite de circonstances fortuites, il constitue tout un programme, un idéal de vie auquel l'homme, le chrétien, le souverain peut se référer en sa conduite, pour exciter l'admiration et susciter l'imitation.

Chapitre II

Justice, vertu royale.

Dans le domaine de la justice, distinguons:

justice profane, relevant de la morale naturelle,

justice religieuse, se rattachant à l'interprétation biblique.

Pour un roi, justice unique: justice royale qui se manifeste par :

1 piété envers Dieu:	pratique des vertus chrétiennes, soutien des intérêts de Dieu et de la religion, témoignage du roi très chrétien.
2 dévouement à l'Etat:	politique intérieure et extérieure équitable, impartialité dans les conflits, guerres justes.
3 soutien au trône;	paix pour assurer la stabilité monarchique, choix de collaborateurs compétents, discernement dans les moyens d'action.
4 condition de bonheur pour tous;	prédominance de l'intérêt public sur l'intérêt particulier, prospérité du royaume, respect de toute propriété.
5 bienveillance à l'égard du peuple;	assainissement des moeurs, impartialité, amnisties.

Louis XIII , roi selon le coeur de Dieu, est animé de la justice qui donne le branle à toutes ses actions.

Chapitre II

La justice, vertu royale.

Les orateurs se sont efforcés de cerner le sujet de la justice en tous ses aspects, moraux, philosophiques, théologiques, spirituels, naturels, selon leurs connaissances et leur science. On peut remarquer que la partie théorique a surtout été exposée par le dominicain Doublet et l'ex-oratorien Hersent. Poudenx et Amariton, en bons théologiens, ont également éclairé la question de leurs apports. Mais, ainsi que nous l'avons constaté précédemment, la justice cooordonne un certain nombre de vertus auxquelles elle sert de lien, de motif, de couronnement. D'autre part, cette vertu est comme un gond (1), une charnière facilitant l'accomplissement des devoirs les plus importants. Pour que les relations avec Dieu et avec les hommes se fondent sur la justice, elles doivent se maintenir dans l'harmonie nécessaire au fonctionnement des forces équilibrant les éléments temporels et spirituels du monde visible et invisible.

Les rapports entre justice et relations à Dieu vont trouver en ces deux chapitres (2) un développement strictement et indissolublement lié à l'étude de la justice tout court. Nous verrons la justice divine, exemple de la justice humaine, servir de référence pour tous les cas de l'exercice de cette dernière, dont elle est la source. Qu'il s'agisse de punir ou de récompenser, d'assurer l'ordre ou de réorganiser le royaume, c'est la conduite divine qui éclaire l'homme sur son action. Les relations humaines avec la Divinité doivent être marquées de piété, de religion, de vertu, du sens de la responsabilité et du devoir, conscientes de rendre "à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu"(3). Et pourtant, dès qu'un souverain s'affirme, il apparaît essentiellement comme un justicier.

---

(1) La justice est une des quatre vertus cardinales; cardinal vient du latin <u>cardinalis</u> : relatif aux gonds pour souligner l'importance que la pratique de ces quatre vertus; justice, force, tempérance, prudence, représente pour la vie spirituelle du chrétien, charnière et base de l'édifice spirituel.

(2) Chapitres II et III, pp.185,212 et sqq.

(3) Luc 20, 25, p. 1511; Marc 12,17, p. 1473; Matthieu 22,21, p. 1446.

"C'est là sa première fonction dans des sociétés où le problème fondamental est de faire régner la paix plutôt que de mettre en place et de faire fonctionner une quelconque administration"(1). Pour nous permettre d'avoir une idée exacte de cette justice royale telle qu'on la concevait au temps de Louis XIII, une remarque s'impose: alors qu'aujourd'hui nous vivons à l'heure de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ces deux domaines ne risquent pas d'empiéter l'un sur l'autre, moins encore de se confondre; ce fut tout le contraire au XVIIe siècle . Théoriquement la justice royale religieuse se rattachait à l'interprétation biblique et sacrée; la justice royale profane relevait de la morale humaine et naturelle; pratiquement les deux domaines s'interpénétraient sans cesse, ce qui fut trouvé absolument normal à cette époque.

C'est qu'au XVIIe siècle la royauté a été une mystique. Les rois n'ont jamais été tenus pour de purs laïques: une nature mixte est reconnue au souverain; la royauté française et la religion catholique sont inséparables: Henri IV dut tenir compte de ce fait. Dans une monarchie de droit divin ,la royauté est l'oeuvre de Dieu dont le prince n'est que le"lieu-tenant ", image de celui qu'il remplace. C'est pourquoi, dans la suite de ce travail, il ne faudra pas s'étonner de l'enchevêtrement des domaines de la justice sacrée et de la justice profane . De même il n'y a pas lieu de prendre les pages qui suivent comme une étude du thème général de la justice .Nous envisageons ce travail uniquement dans le climat social, politique et religieux qui fut celui du règne de Louis XIII et restera celui de ses successeurs jusqu'à la Révolution. Le respect de l'authenticité des textes nous oblige à recourir aux citations qui, à ce point de vue concernant la justice, risqueraient de surprendre le lecteur non averti.

Au siècle qui nous intéresse c'est avant tout le qualificatif "royale" qui caractérise cette justice, justice profane aussi bien que religieuse. C'est ce dont les orateurs veulent nous persuader. Ecoutons Frey nous dire que c'est la justice du roi très-chrétien qui confère au roi sa dignité(2). La principale référence

---

(1) A. DANSETTE,"Justice",art. de l'Encyclopedia universalis,col.581 c.

(2) Cf. Frey,11, 12.

du prédicateur sera la royauté messianique du Christ, modèle de toute royauté terrestre (1) .

A son tour, Hersent reconnaît que la justice est une vertu propre au roi au même titre que l'autorité à laquelle s'adjoignent le courage, la prudence, la pureté.

> Ces qualitez si necessaires à un grand monarque pour regner avec fruit et avec honneur, sont l'authorité qui tient du Roy par commandement qui soit tellement juste, qu'il soit aussi absolu et invincible, la seconde, la valeur et le courage la troisième, la prudence, la quatrième le don de prophetie, et enfin, la pureté de la vie (Hersent I, 35,36).

Piété, foi, justice, autant de vertus que Lescuyer considère comme indispensables au commun de hommes, et donc très spécialement aux princes et aux rois.

> Il n'a garde de croire que la Pieté, la Foy, et la Iustice soient les biens, qui tombent en partage aux hommes privez et d'une fortune plus basse; n'y n'a pas cette mauvaise pensée que les Roys n'usent pas assez de leur authorité s'ils n'abusent de leur puissance comme si leur grandeur consistait à faire tout ce qu'ils veulent et non pas tout ce qu'ils doivent (Lescuyer 19).

Basin confirme cette idée de façon plus nette:

> Veritablement la IUSTICE est une vertu ROYALE puisqu'elle est Reyne de toutes les vertus et qu'autrefois pour cette raison on creoit Roys, ceux de qui les moeurs estaient les mieux disciplines (Basin 17).

Et, s'il faut aller plus loin encore :

> Il meurt en IUSTE: c'est-à-dire il meurt en ROY. La IUSTICE et la ROYAUTE sont corrélatives (Basin 16).

---

(1) Cf. Frey 11,12.
La royauté du Christ est affirmée solennellement par lui-même à Pilate (Jean 18,3-7, p. 1559) avec indication du rôle qu'elle implique. Il en résulte que la royauté messianique a en priorité un rôle révélateur de la vérité. Les orateurs affirmant le Christ roi et juste et appliquant ces deux termes à Louis XIII établissent eux-mêmes cette relation qui leur semble la logique même mais elle s'avère être une déduction toute gratuite et usitée pour "les besoins de la cause". Cette perfection est-elle attribuée au roi parce qu'il ne pouvait qu'être juste ou bien, semblable au Christ, le roi devait-il nécessairement posséder cette vertu ? Cette double démarche de la part des prédicateurs est possible, d'autant plus qu'au XVIIe siècle, l'association est reconnue naturelle, légitime, et logique: aucun problème pour la faire admettre !

Le roi Josias, modèle de roi selon le coeur de Dieu, ne se contente pas de pratiquer la justice, mais il s'applique aussi à réformer la justice, ce qui dénote une certaine alliance entre la justice purement religieuse et celle qui s'insère dans la société humaine (1).

> Il est escrit de Iosias que de tous les Roys qui l'ont devancé, et de tous ceux encor qui sont venus apres luy, nul ne luy a esté semblable, sçavoir en zele de religion, en fidelité et iustice envers Dieu et les hommes. Et qui empesche que nous ne disions la mesme chose de nostre Iosias, et que nous n'estendions cette preeminence sur tous les Roys qui l'ont devancé, non seulement pour le fait de la Religion, Pieté et Iustice, mais encor pour raison de toutes les autres vertus, qui relevent la gloire des Sceptres et Couronnes (Bouché 20).

Louis XIII, né de l'illustre famille des Bourbons, toujours victorieuse, a contribué à donner au roi l'image de l'incarnation du juste.

> Famille chargée de victoires et comblée de lauriers, famille des Bourbons qui est une touffe de fleurs qu'on ne peut pas nombrer qui a uny et assemblé, comme en un abregé toutes les plus belles qualitez et rates perfections en la personne de nostre LOUYS LE IUSTE et nostre deffunct Roy, et en a fait de toutes un Iuste (Rouillé 18,19).

Justice et royauté sont corrélatives affirme Basin, mais le mérite personnel du roi, ses efforts,sa collaboration ne sont pas exclus, ils permettent la justification de cette vérité clamée au XVIIe siècle. L'investissement n'est pas automatique. La collaboration humaine, soutenue par la grâce, s'avère nécessaire.

> Reconnaissons que LOUYS est mort avec le titre de IUSTE, puisqu'il a mortifié ses appetits fait violence à ses convoitises et enchaisné sa volonté pour surmonter une passion également dangereuse à la lumière de la Nature et aux inspirations de la grace (Basin 38) (2)

---

(1) En cette page se trouve défini l'idéal chrétien que vise le souverain "juste". Il faut y reconnaître les lois du genre. La réalité a été recherchée toutefois par les pieux rois juifs Ezéchias et Josias et d'autres certainement aussi. Pour Louis XIII quoi qu'il y ait à formuler des témoignages qui ne concordent pas avec l'idéal chrétien, les historiens ne le chargent pas de façon outrancière.
Citons toutefois, Ch. ROMAIN, Louis XIII, un grand roi méconnu, p. 138. "A l'exécution de Louis de Marillac: "Louis Le Juste" a commis un des attentats les plus flagrants contre la justice qui aient ensanglanté notre histoire." L. VAUNOIS, la vie de Louis XIII, p. 457, attribue cette conduite du souverain plutôt à une mauvaise fierté qu'à l'injustice proprement dite.

(2) Cf. Basin 16 - 17.

Nul mieux que Grillet n'a exprimé cette idée du XVIIe siècle que les rois, incarnant pour les sujets l'image de la divinité, se voient investis des attributs les plus révélateurs de cette effigie pour le plus grand bien de tous.

> Les Rois sont les Images de Dieu; ils le peuvent estre en deux façons. Dé-jà la pompe et la majesté de leur équipage Royal represente la hautesse et la félicité de Dieu regnant au ciel: leur puissance qui s'étend à punir les méchans et recompenser les bons est l'Image de la Iustice de Dieu; leur pouvoir sur les accidents humains, et l'authorité qu'ils ont d'abaisser en un moment un Grand superbe, et de relever soudainement un pauvre Iuste et de le mettre au pair des plus puissans: c'est ce qui les fait paroistre les fils de Dieu très-haut, les Tableaux de sa souveraine puissance (Grillet 8).

Voilà tout un programme. La notion de justice au XVIIe siècle étant clarifiée, essayons de voir comment elle s'est manifestée tant sous forme de piété due à Dieu et de dévouement à l'Etat que par la recherche du bonheur pour tous ses sujets, spécialement dans la bienveillance à l'égard de son peuple.

+
+ +
+

Commençons d'abord par la forme de justice qui garantit la responsabilité royale par rapport au service dû à Dieu. Les orateurs insistent sur la qualité de roi très chrétien. Le monarque trouve dans sa foi de roi très chrétien la source de ce devoir qu'il rend à Dieu.

> Il me semble que j'en dirais beaucoup plus, n'en disant que deux choses seulement sçavoir qu'il a esté Très-Chretien et très-Iuste (Mulchy 3).

Mais encore faudrait-il connaître ce que recouvre la qualité de "très chrétien"! Basin, religieux dominicain, entame à ce sujet un raisonnement qui a sa place ici. La foi est une manifestation de la justice, victorieuse, qui se soumet l'entendement et la volonté pour pouvoir croire; ainsi la justice est une vertu royale. La foi, cependant, n'est pas infailliblement efficace en chacun pour réduire notre volonté à l'obéissance à Dieu qui laisse libre et on a alors le mérite

d'accomplir la justice.

> C'est donc en cela que nostre Monarque a monstré qu'il estait IUSTE: c'est donc en cela que nostre Iuste a montré qu'il estait MONARQUE, d'avoir soumis son entendement à la creance de nos mysteres, qui estant infiniment esllevez au dessus de toute raison deveient indubitablement choquer la sienne (Basin 23).

Aussi est-ce non la grandeur qu'il s'agit d'apprécier, mais la justice agréable à Dieu, comme le suggère Buhot (1). La justice a un lien évident avec la piété, car elle est faite d'adoration envers Dieu, d'amour envers le prochain, sources de toutes les vertus royales: humilité en ses grandeurs, modération en ses victoires, pureté au milieu des délices de la Cour.

> Sa justice pour sa pieté vers Dieu et sa charité pour le prochain, a fait naistre en sa belle ame toutes les Vertus Royales : Où sont les Princes que les grandeurs ne rendent superbes, les victoires insolens, et les delices effeminez: LOUIS LE JUSTE a conservé la cognoissance de son neant dans ses grandeurs, la moderation de son esprit dans ses victoires et la pureté de son coeur dans les delices de sa Cour (Bréda 27) (2).

C'est par l'innocence et par la sainteté de sa vie que le roi a mérité le nom de juste qui le distingue et, en même temps, fait de lui le digne continuateur de son aïeul Louis IX.

> Or le bruit de cette extraordinaire Pieté se répandit partout si universellement dés les premieres années de son advenement à la Couronne, que tous les Peuples se sentirent obligez à luy deferer d'un commun consentement le glorieux surnom de Iuste. Et ie me persuade aisément, qu'une seule raison les empécha de luy donner celuy de Saint; c'est qu'ils craignirent qu'ayant déia receu au Bapteme le beau nom de LOUIS, il n'y eust un iour de l'équivoque si on y adoûtait celuy de Saint par le doute qui demeurerait dans les esprits, si ce titre d'honneur s'dresseroit à Louis IX ou à LOUIS XIII du nom (Brisejon 5-6).

---

(1) Cf. Buhot 24.

(2) Cf. Bréda 19.

A ces éléments: piété, sainteté, vertu de religion, qui permettent à la justice royale d'assumer sa responsabilité dans le service dû à Dieu, Buhot ajoute, en couronnement, la crainte de Dieu.

> La lumière de la raison à peine commença à poindre en son esprit que la crainte de Dieu s'empara de son ame, avec un tel empire et une telle fermeté, qu'il s'est touiours plus sousvenu qu'il esteit serviteur de Dieu, que Monarque d'un grand Royaume. Mais pour notre Iuste Louis, s'il a esté ieune d'années, il ne le fut iamais de moeurs (Buhot (5).

Et dans ces relations avec Dieu, Hersent, le théologien ex-oratorien imprégné de bérullisme, ne manque pas d'associer Jésus-Christ à l'exercice de la justice.

> Il ne faut point s'estonner, s'il a eu dans tout le cours de la vie une crainte grande de sa Iustice et une affection ardente pour sa gloire; Pour se preserver de l'offence mortelle, et avoir en soy de continuels aiguillons pour adorer la souveraine puissance de Dieu sur Luy, il eust touiours voulu avoir Iesus-Christ pour compagnon et pour témoin de toutes ses actions (Hersent I,50,51).

Le prince est le garant de son peuple. La vertu de justice qu'il pratique le protège de la justice vengeresse de Dieu.

> Cet homme de vertu, est une contre-balance et contre pois à la iustice vengeresse de Dieu pour l'empescher qu'il ne lance les foudres et les carreaux de la colere sur les hommes (Roullé 82).

La principale tâche du monarque juste est de soutenir les intérêts de Dieu et de la religion.

> C'est icy où i'appelle la Iustice de vos consciences pour iuger de celle de Louis le Iuste, et pour considerer ce qu'il a fait pour soustenir les interests de Dieu (Le Mée 37).

Réciproquement, Dieu est exact en sa justice. Un roi juste attire les bénédictions de Dieu sur son royaume. Dufaur tire de cette proposition les conséquences qui en découlent: d'abord, Dieu, offensé par un roi, sacrifie le peuple à sa colère pour expier le crime du prince; vice-versa: Dieu, irrité par les sujets, se laisse toucher et adoucit les rigueurs de sa justice à l'égard du peuple, en considération des vertus du prince. Justice distributive qui agit selon la conduite d'un chacun, mais justice coercitive aussi qui ne craint point de sanctionner.

> Ainsi lors que le Roy est Iuste, Dieu benit son royaume comme si tous les particuliers estoient iustes.
> Lorsqu'il est iniuste, Dieu lance ses foudres sur tous ses sujets, mais Dieu offencé de son ambition contoit ses sujets , comme autant de victimes qu'il sacrifioit à sa colère,pour expier le crime du Prince.
> Mais lors, qu'il arrive que tout le peuple généralement est criminel, et qu'il n'y a plus de vertu que dans la personne du Roy, si Dieu n'oste pas tout à fait la peine, qui est deuë à tous ses sujets, il en relasche pour le moins une bonne partie, en consideration de ce Prince, qui parmy tant de coulpables, fait seul profession de Iustice (Dufaur 23,24).

Par dérivation, certains orateurs évoquent le thème de la providence divine justicière. Un jugement rigoureux attend ceux qui gouvernent sans justice.

> La Iustice est donc très necessaire aux Roys Tres-Chrestiens, qui doivent regner à l'exemple du Sauveur Roy de justice et d'équité, sur peine désprouver la rigueur de ceste Prophetie qu'un Roi ayeul de Iesus-Christ prononçoit du mesme Iesus -Christ, Tu domineras sur les Roys iniustes et rebelles avec une Verge de fer, et tu les briseras comme un vaisseau de terre (1) (Le Mée 34).

---

(1) C'est une adaptation du verset: Psaume 2,9 qui parle des nations en révolte qui se sont brisées avec la même facilité qu'on casse un pot de terre. "Tu les briseras avec un sceptre de fer, comme vases de potier tu les casseras."

Mais, dans le cas contraire, c'est Dieu seul qui peut couronner le souverain selon la justice, lui qui, "en ses saints, couronne ses propres dons"(1).

> Il n'appartient proprement qu'à Dieu à couronner tes Vertus, par-ce qu'il n'y a que luy qui en sçache le prix et la valeur; luy seul peut bien recognoistre, par-ce que luy seul les connoit parfaictement, nous n'en avons veu que l'escorce et la surface, qui n'en estoit que la moindre partie, mais ce Grand Dieu qui penetre le centre des abysmes, a penetré le fond de ton coeur pour y voir les miracles de la grace que sa main y avait si abondamment plantez, et que la tienne avait si soigneusement cultivez (Le Mée 115).

Il ressort de cette étude qui essaye d'analyser et de mettre en relief la justice au sens biblique du terme, qu'il s'agit avant tout d'une fidélité à Dieu: vertu religieuse, spirituelle, qui lie à Dieu les puissances de l'âme. La justice c'est celle de Dieu, celle par laquelle il rend l'homme juste quand celui-ci s'attache à lui. La vertu morale de justice perfectionne l'individu et règle les rapports des hommes entre eux: elle incline la volonté à rendre à chacun ce qui lui appartient. On comprend alors qu'on l'a qualifiée d'humaine, de naturelle, si elle n'est pas élevée par la grâce, mais la même vertu peut être proclamée surnaturelle, dirigée par la foi, et aidée par la grâce. Cela permet, on l'a vu, de saisir le processus qui amène les auteurs du XVIIe siècle - et, ici, les orateurs des oraisons funèbres de Louis XIII - à considérer ces deux formes de justice sans en établir nettement la différenciation. Pour eux, cela ne fait point problème, c'est par dérivation qu'ils passent indifféremment de l'une à l'autre. La JUSTICE, biblique ou morale, est en fait universelle, la justice honore l'humanité; le chrétien en sa qualité de disciple du Christ l'exerce avec plus de soin et à ce titre l'élargit dans sa pratique vis-à-vis de Dieu et des hommes. Pour les prédicateurs, ce sera tout un. Comme la charité envers Dieu ne se sépare pas de celle du prochain, la justice biblique, fidélité à Dieu, trouve naturellement une " adjointe" dans la justice morale pour ne point s'en séparer.

---

(1) Préface de la Toussaint.

Tous les témoignages nous permettent de conclure que notre monarque fut juste envers Dieu. Cette justice concerne aussi bien sa qualité d'homme que sa dignité royale . L'homme juste, dans l'Ecriture, désigne toujours l'homme vivant selon la loi divine et par conséquent agréable à Dieu. Le Christ lui-même a été désigné comme le "juste" par excellence ; Louis XIII s'est efforcé de suivre les sentiers de la justice, ayant toujours devant les yeux le bon plaisir de Dieu, n'oubliant jamais que c'était de Dieu qu'il tenait "la vie, le mouvement et l'être"(1), et que c'était à Dieu qu'il devrait rendre compte des grâces à lui octroyées par sa divine Majesté, tant pour lui-même que pour ses sujets.

S'il est vrai que Dieu seul" sonde les reins et les coeurs" (2),que lui seul peut apprécier le poids de notre existence ,la valeur de notre vie , il est vrai aussi que la sainteté ,- sommet de l'amour et perfection de la justice ,-ne laisse pas de nous étonner parfois: plus elle éclate aux yeux de ceux qui vivent dans son rayonnement. Comment ne pas être plein d'admiration pour un homme qui, après chaque victoire , en refuse les honneurs pour les attribuer à Dieu, comme lui revenant de droit ! Ne sommes-nous pas contraints d'admettre que la"vox populi" se confond ici avec la"vox divina" pour reconnaître et pour louer la justice du roi?

Comme nous pouvons en juger d'après les nombreux témoignage que les oraisons funèbres nous offrent, notre roi très chrétien, Louis XIII a toujours été pour son Seigneur un"loyal et fidèle serviteur "(3), ne cherchant qu'à procurer la gloire de Dieu par l'accomplissement de sa volonté.

+

+ + +

+ +

---

(1)Actes des apôtres 1 7, 28, p. 1598 .
(2)Matthieu 25, 23, p. 1450.
(3)Jérémie 17, 1 0, p. 1181.

Serviteur loyal à l'égard de son maître, Louis XIII n'ignorait pas qu'il était , pour son peuple,"lieu-tenant" de Dieu en même temps qu'il était pour son Seigneur" répondant "de ce peuple . De cette double obligation ou, plus exactement de ces deux aspects d'une même tâche à accomplir dans un unique amour ,le roi en avait parfaitement conscience. Il n'ignorait pas non plus que cette lourde responsabilité il la prenait en des circonstances exceptionnellement difficiles . Rappelons-nous le tableau de la France ,d'abord après les guerres de religion, puis au lendemain de la mort de Henri IV et tout au long de la minorité de son successeur. Dans le monde des grands: climat d'hostilité,d'insubordination, de révolte ouverte; dans tout le pays:malaise dans la société divisée entre catholiques et réformés et,suite à la haine qui en résultait, atmosphère de guerre, menaçant d'abord puis éclatant partout à la fois, à l'intérieur comme à l'extérieur, envahissant le pays avec son cortège de pauvreté et de famine, de maladies et de misères de tous genres .

C'est dans une telle situation que Louis XIII devait non seulement vivre en juste, mais s'efforcer de rétablir la justice en ce beau royaume de France que le Seigneur venait de lui confier . Une immense confiance en Dieu et une sincère humilité lui permirent de ne pas reculer devant son devoir . Avec les orateurs nous allons voir d'abord avec quel zèle il assure le service de l'Etat pour l'accomplissement et le triomphe de la justice.

Les oraisons funèbres de Louis XIII vont nous permettre de nous rendre compte comment, en qualité de souverain,le roi sut régler le rapports avec ses sujets dans la plus grande impartialité, ne tenant compte d'aucune prérogative familiale,princière,religieuse, faisant sienne la devise de son ministre:"Je ne connais rien d'autre que la raison d'Etat"(1).Nous verrons que la guerre ,pour lui, selon les normes de l'époque ,se borne à celle qu'il juge juste et les Etats voisins ne sont pas frustrés des territoires qu'ils détiennent honnêtement. Politique intérieure étayée de lois sûres et équitables, politique extérieure dééquilibre des forces européennes, dirigée par un ministre intelligent, diplomate, doué d'un sens politique rare, soutenu envers et contre tout par un souverain perspicace, sacrifiant ses goûts particuliers au bien public, telles sont les bases d'une justice politique qui fut la règle d'or du monarque.

---

(1) E. THUAU, Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu, p. 351.

Les orateurs sont unanimes à rassurer les auditeurs sur ce point. Il s'agit de la justice politique: "C'est la justice rendue à l'égard des actes ou des intentions portant le plus gravement atteinte, soit à la structure socio-économique, soit au régime politique, soit enfin au personnel politique de la communauté: les justiciables sont des hommes au pouvoir, ou des citoyens qui se dressent contre le pouvoir. Ainsi la justice politique a pour mission soit de freiner le pouvoir en mettant en jeu la responsabilité pénale de ceux qui en ont l'exercice, soit de le renforcer en réprimant les actes d'opposition "(1).

Ces données politiques ont été vues, étudiées et analysées par les prédicateurs afin de rendre évidente la vertu de justice dont le roi fit preuve dans le gouvernement du pays pour la politique intérieure et extérieure.

> Le justice est au respect d'un Prince pour le gouvernement de son royaume ce qu'est la Boussolle au regard d'un Piloote (Le Mée 33).

Louis XIII a connu bien des difficultés pendant son règne. Citons, entre autres, les impératifs qui règlent les rapports entre l'homme et sa famille d'une part, le roi et son Etat, d'autre part. Mais Bourzéis se plaît à souligner, en l'occurrence, la conduite sage et juste du prince.

> Il a failli sans le sçavoir, il a fait le mal le croyant bien et le péché n'eust pû le vaincre s'il ne l'eust seduit sous l'apparence de la justice et de la vérité. Il se voyait entre une mere qui luy avait donné la vie, et un grand Ministre qui luy avait aidé à rendre la vie à son Etat (Bourzéis 703).

La reine-mère s'exile sans être bannie. Le ministre demeure en un poste qu'il serait prêt à quitter si ce départ se fût avéré nécessaire.

> Mais si peut-estre il n'y a eu aucune offense, ni aucune injustice veritable en tout cela, ç'a esté toujours, je l'avouë une dure necessité, qui avait le visage de l'injustice, quoy qu'elle n'en eust pas la réalité (Bourzéis 704).

Mais, si par ses aptitudes, un membre de la famille royale était digne de collaborer au gouvernement, le monarque se montrait tout disposé à l'y associer.

> La Iustice lui ayant faict cognoistre combien vostre Majesté (la reine) estoit capable de gouverner le Royaume, mesme durant sa vie, il luy en a voulu donner le soin après sa mort (Mulchy, préface b) (2).

---

(1) Encyclopaedia, art.:"Justice", col.585b.

(2) Cf. Fenouillet 18.

La justice politique subit une évolution selon un ensemble d'éléments très divers. Ainsi, à la justice politique, on trouve fréquemment associé l'exercice du pouvoir militaire (1). Mais les prédicateurs sont d'accord pour proclamer que Louis XIII entreprit des guerres, non pour des motifs futiles, mais uniquement par nécessité. Car pour faire triompher la justice, le roi n'a épargné ni son sang, ni ses armes. Les guerres du roi furent "saintes et justes" (Mordant 8, 13) (2).

> Ceux qui connaissent les choses dans leurs principes, et qui puisent les veritez dans leur source, sçavent premierement qu'on ne peut donner autre raison de tant de guerres estrangeres, dans lesquelles son regne s'est presque escoulé, et pendant lesquelles la mort nous l'a malheureusement ravy, que la iustice qui luy a fait entreprendre pour cet effet et executer des desseins si hauts, que les siecles suivans, ou ne les croyront pas, ou bien les croyant, les estimeront des miracles (Poudenx 7).

Des guerres d'ambition ou de vanité éclatent souvent, mais ces motifs n'ont pas excité les guerres du monarque qui s'y décida pour la justice, et pour

> la liberté des oppressez, pour la deffense des amis, pour la confusion des ennemis (Poudenx 8)?

Les conséquences qui dérivent naturellement de cette action, motivée par la justice, caractérisent bien le XVIIe siècle. On ne conçoit que des guerres justes, indépendantes des passions, visant l'utilité publique; de telles guerres ne peuvent être qu'heureuses et ne frapperont que pour le bien de tous (3). Même les peuples vaincus par les armes sont unanimes à reconnaître à Louis XIII cette alliance justice-miséricorde.

6----------

(1) Encyclopaedia, art. cité, col. 586 b.

(2) Cf. Venasque 44, Poudenx 7.

(3) E. THUAU, Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu: "Il y aurait long à écrire sur le thème de la guerre juste au XVIIe siècle: guerre justifiée au nom du Dieu des armées, ou au nom du caractère sacré de l'égoïsme national, ou au nom de la séparation du religieux et du politique, qui commençait à être évoquée..." p. 182. Il est certain que le génie politique de Richelieu poussa Louis XIII à des guerres dont on ne peut toujours prouver la pure justice.

> I'aurais icy un beau champ pour m'estendre sur les resiouyssances des Peuples vaincus, que les effects de sa bonté comblaient autant de honte que de faveurs si ie n'en avais d'autres tesmoins plus illustres. Ils passaient de la crainte effroyable que causait en leurs coeurs la terreur de ses Armes, à une joye indicible, qu'ils ne pouvoient suffisamment expliquer par leurs acclamations publiques. Ils regrettoient d'avoir experimenté trop tard que sa Misericorde esgallait sa Iustice, et que s'il estoit puissant à surmonter, il ne l'estoit pas moins à pardonner (Doublet 1,20).
>
> Il faut que toutes leurs guerres soient justes: il faut que le mouvement des passions impetüeuses y soit reglé comme l'agitation des foudres: il faut que les Victoires y soient aydées par des visibles assistances de Dieu : il faut enfin que quelque utilité publique et importante, soit un effet avantageux de leurs travaux (Lingendes 25)(1).

Mais un Etat qui doit agir efficacement au dehors doit être consolidé du dedans.

> Sa cause est touiours celle de la Iustice; cependant que LOUIS espere que le temps et son pouvoir feront ce que sa diligence n'opere pas, il regarde que le corps de son Estat ne peut-estre bien disposé pour agir au dehors qu'il le soit entièrement au dedans (Venasque 44).

Pour commencer, les victoires du souverain ont eu pour fin le soutien de la religion, la défense de la justice. Dans cette lutte contre le protestantisme, la France vit oeuvrer la justice royale.

> Aussi toutes ses victoires n'ayant autre fin que le soustien de la Religion et la deffense de la Iustice; il eust creu faire un crime s'il en eust tiré d'autres effets que Religieux et Iustes (Dufaur 6) (2).

---

(1) Cf. Lingendes 24.

(2) Cf. Amariton 18.

La Rochelle fut le lieu qui vit le "juste" châtiment des rebelles. C'est à cette occasion que le pape Urbain VIII, après la victoire, donna à Louis XIII le surnom de juste, dieu visible, protecteur de l'Eglise, vicaire de Jésus-Christ (1).

> Le nom de Iuste comprenant eminemment toutes les qualitez et toutes les vertus possibles, luy est appartenant de droit. Que les uns se fassent nommer bien fortunez comme Philippes de Valois, les autres bons, comme le Roy Jean son fils, sage comme Charles 5, bien aymez, comme Charles 6, très victorieux, comme Charles 7, peres du peuple, comme Louis 12, clemens et peres des bonnes lettres, comme François premier, belliqueux comme Henry 2, grand comme Henry 4 et tout de mesme qu'il leur plaira. Mais nostre LOUIS LE IUSTE hoc est nomen quod vocabunt eum dominus iustus noster (2). La sainteté d'Urbain huitième le traicta ainsi apres la prise de la Rochelle (Bourgoin 38) (3).

Vainqueur dans les plus durs combats, Louis XIII n'attribua son triomphe qu'au secours de Dieu; c'est pourquoi il n'a jamais connu la vengeance, ne s'appliquant qu'à la science de Dieu, à la vertu, surtout à la justice.

> Les abolitions ont esté generales, les pardons sans restriction, les prisons ouvertes à tous, et toutes les vertus estans dans la Iustice, il l'a mieux aymée que les autres: il s'est donné si entierement à elle, que les Peuples en ont tiré le nom qu'ils luy ont imposé pour le distinguer des Roys qui ont regné avant luy (Bertier 42).

Le roi n'usa pas de sa puissance à la Rochelle si ce n'est pour le bien de la ville; il la traita avec clémence car la justice est amour et miséricorde.

> Mais le Iuste offensé fut assez doux pour extorquer des bouches des Rochelois dont l'orgueil avant la digue parla de son Prince comme d'un Estranger Rochelle choisis pour ta devise corripuit me Iustus in misericordia (Boulier 35) (4).

---

(1) MALHERBE: Ode pour le roi allant châtier la rebellion des Rochelais vers 146, 148. Il serait intéressant, mais trop long ici de donner l'ode entière. Oeuvres: Pleïade , p. 162. " (...) et ton front cette fois / Sera ceint des rayons qu'on ne vit jamais luire/Sur la tête des rois ."

(2) Cf. Jérémie : 23,6 : "Et voici le nom dont on l'appellera Yahvé - notre justice". p. 1187.

(3) Cf. Senault 11.

(4) Psaume 141 (140), 5: "Que le juste me frappe en ami et me corrige."

Quant à la politique extérieure, les mobiles inspirant l'action du roi restent les mêmes: mener la guerre par justice pour sauver les nations victimes d'usurpation.

> Comme souverain obligé à la protection de la Iustice, sortira-t-il de son Royaume pour aller dans ceux de ses Ennemis, travailler à la delivrance de ses Alliez ? Faudra-t-il que la peine de vaincre un sentiment naturel le divertisse de l'exécution d'un dessein que la Iustice luy inspire (Bertier 44)!

Sujets, alliés, ennemis, tous ont expérimenté la justice du souverain, car le roi, surnommé le Juste, ne songeait qu'à protéger les Etats opprimés. Une véritable politique mondiale s'équilibre autour de Louis XIII.

> La Rochelle, ta conversion a esté operée par la Iustice du Roy, qui ne s'est pas seulement estenduë à ses sujets, mais encore à ses alliez, et non seulement à ses alliez, mais encore à ses ennemis (Champclou 18).

Pour la réalisation de cet idéal, Deslyons, le théologien, admire le monarque.

> De vray cela luy eût esté bien facile, s'il eût voulu se donner le nom de Grand, de Conquérant, et de Hardy au lieu de celuy de Iuste qu'il avait pris. Les Caracteres de ce saint et auguste nom effaçaient de son esprit toutes les idées d'ambition et d'orgueil; et ne luy en donnaient point d'autres, sinon de faire iugement et iustice en se rendant protecteur des Etats opprimez et vengeur des iniures qu'on faisoit aux Nations et aux Princes (Deslyons 16).

+

+ + +

+ +

Lajustice, vertu royale par excellence, qui permet au roi d'assumer parfaitement sa responsabilité face à Dieu et aux hommes, constitue la véritable pierre angulaire de son trône. Tous les actes du roi dérivaient de la justice; en l'exercice de son autorité il la pratiqua de façon habituelle et constante; la justice des moeurs, comme la dénomme Champclou, la justice d'Etat et la justice de Loi furent exercées conjointement et assurèrent au trône une pérennité et une solidité comme la France en connut rarement sous nos rois. On vit le roi :

> Iamais superbe ny orgueilleux, ny ingrat, ny méconnaissant envers Dieu, et toujours iuste envers les hommes dans la supreme et souveraine authorité; ce sont les merveilles de sa vie (Lingendes 62)(1).

La paix dans le royaume, la maîtrise de lui-même, la pratique de la piété et de la justice, soucis constants d'un monarque, se révèlent d'une efficacité incontestable pour assurer la stabilité monarchique de la France, état dont bénéficiera le successeur en la portant à son apogée.

L'esprit de discernement du souverain joint au sens de la justice permit au roi d'adjuger les emplois aux meilleurs et aux plus dignes. Ainsi, à l'intérieur du pays, le monarque fait régner la justice en ses Etats avec la collaboration de bons serviteurs, ministres, juges, généraux, officiers, prélats tout dévoués à sa personne.

> Nostre grand Roy à maintenu ses Sujets dans la Iustice, à gouverné ses peuples dans l'innocence de son coeur et la pureté de sa conscience avec autant de mains intelligentes pour executer ses ordres, comme il à eu de bons ministres d'Estat, de vaillants generaux et de fidelles Officiers de sa couronne, pratiquant ce conseil d'Alexandre Severe, de consulter les Capitaines pour les grandes entreprises, les juges pour les peines et les recompences, les hommes sçavants pour les exemples, et les Pontifs pour la Religion (Bourgoin 36)(1).

---

(1) Cf. Venasque 28.

Salomon, le Sage, a ébloui tous les peuples par la splendeur de sa magnificence. Louis, plus humble, a fait de la justice le soutien, la cuirasse, le bouclier de son trône, de façon plus efficace que l'illustre Salomon (Doublet 15).

> Salomon fut surnommé le Sage et Louys 13 le Iuste; mais ce Roy de Iudée, dégenera de sa sagesse, et le nostre y profitait touiours, comme en Iustice et en toutes les Vertus, Proficiebat sapientia coram Deo et hominibus (1). Louys le Iuste estoit beaucoup plus splendide, et neantmoins plus humble: sa Iustice le rendait plus Auguste que Salomon: Elle estoit le soustien de son Throsne, qui ne sera iamais esbranlé . Firmabitur Justitia Thronus eius (2). Ie puis l'appeler sa Cuirace, pro Thorace, Iustitiam (3), son Bouclier invincible Scutum inexpugnabile æquitatem (4). La Couronne que le Souverain Monarque luy a mis sur la teste en recompense de ses travaux, Reposita est mihi Corona Iustitia (5) (Doublet 15,16).

Sous le rapport de la justice, en effet, le gouvernement de son Etat et les difficultés, loin de l'abattre, permirent au souverain d'exercer son pouvoir en tous les domaines; la grâce de Dieu aidant, son trône s'affermit.

> LOUIS LE IUSTE et nostre deffunct Roy, n'a pas plus tost contre son gré pris la charge pesante de ce Royaume, qu'il est tout aussi tost contraint et obligé de monter à cheval qu'à son lict de Iustice et qu'à son Thrône de Maiesté, de prendre le casque en teste en même temps que la couronne, le corcelet et la cuirasse au dos, que le manteau Royal, et l'espée à la main, aussi tost que le Sceptre, pour seureté de sa personne, et, pour la liberté et asseurance de ses sujets (Roullé 22).

---

(1) Luc 2, 52 p.1486"...il croissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes." ; Samuel 2,26 p.315; Proverbes 3, 4 p.884.
(2) Proverbes 25,5 p.920:"...et sur la justice s'affermira son trône."
Proverbes 16,12, p.904 ; Proverbes 29,14, p.927.
(3) Sagesse 5,18:"..pour cuirasse il revêtira la justice;"
(4) Sagesse 5,19 p. 968: "...il prendra pour bouclier la sainteté invincible;"
(5) 2 Timothée 5,8 p.1723 : " ...voici qu'est préparée pour moi la couronne de justice...".

Le prieur des Augustins reconnaît à Louis XIII la victoire remportée sur le vice et le péché, pour lui donner le dessus sur la médisance et la calomnie; juste, généreux et chaste, le roi sait prononcer les condamnations fondées, et "taxer" ses sujets avec discernement.

> Sçachant que les Roys doivent estre plus soigneux de servir aux Autels que de commander aux peuples, sçachant, dis-je, toutes ces veritez; Il avait conçeu de si hautes passions pour la vertu, et avoit les interests de sa conscience si presens, et si chers, que quand on luy aurait presenté tout autant de Sceptres, de Diadesmes, et de mondes qu'il en y a de faisables par la toute puissance de Dieu, il en aurait mesprisé la possession s'il y eut eu la moindre petite apparence de peché veniel. Il portait la Couronne la plus independante de l'Univers (Augustin 15,16).

Pascal voulant humilier l'homme dira combien il est difficile d'allier force et justice (1). Or ceci s'applique admirablement bien à la justice du monarque dans la perspective d'illustration du thème ci-dessus développé: la justice, soutien du trône.

+

+ + +

+ +

---

(1) PASCAL Pensées p. 298, Ed. Brunschwig : "Il est juste que ce qui est juste soit suivi. Il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante: la force sans la justice est tyrannique. La justice sans la force est contredite parce qu'il y a toujours des méchants: la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force; et pour cela faire que ce qui est juste soit fort, ou que ce qui est fort soit juste." Il est vrai que ce passage peut vouloir exprimer aussi que la force sert la justice parce que, sans la force, la justice ne pourrait s'imposer et que, en dernière analyse: "La raison du plus fort est toujours la meilleure ! ".

Justice dans l'exerciee du devoir envers l'Etat, justice soutien du trône, mais justice aussi condition du bonheur, pour tous d'abord et, quand il s'agit du souverain, pour ses sujets en particulier .

Condition de bonheur pour tous, la justice, la bonté, la force, la clémence de Louis XIII ont créé et développé la prospérité de la France.

> La Iustice, la Bonté, la Force et la Clemence de LOUYS XIII ont esté les raisons et les causes principales de tant de signalez avantages que la France a glorieusement emportez sur ses ennemis (Poudenx 25).

En effet, autant l'ardeur du roi intervient par zèle de la religion et par tolérance, autant il s'exerce à la justice préférant toujours l'intérêt public au sien propre, dans toute l'étendue de son royaume.

> La Iustice des moeurs regarde la conformité des actions avec leurs obiects. Si par la Iustice nous entendons la vérité d'une action achevée par l'union des circonstances qui accompliseent son être. Si par la Iustice nous entendons la concorde du Prince avec le peuple, que ne fit il point pour la conserver ? bien autre que ces Roys, qui au dire de Themistius s'estiment plus d'estre Capitaines que d'être Souverains, parce qu'ils ayment mieux coucher leurs ennemis sur le carreau que de bien faire à leur subiets. Luy tout au contraire sçachant que la fin et le but de la Royauté est de mespriser l'interest particulier pourle public, ommis imperij finis est ubique privat utilitate neglecta commodis aliorum consulere (1); pour conserver celuy de son peuple (Champclou 11) (2).

---

(1) La fin de toute autorité est partout en faisant peu de cas de l'utilité privée de prendre soin des intérêts des autres.

(2) Cf. Fauveau 15, Grillet 24, Basin 35.

Le souverain exerça la justice pour règler les différends de ses sujets.

> Il fit plus par la Iustice que par le sang et la bonne cause luy raporta plus de Lauriers que ses Armes. Il avait un tres bon jugement pour terminer les differents de ses Sujets et assés d'intelligence pour ne prendre conseil que de luy-mesme (Rodolphe 5).

Conscient de son devoir, le monarque réprima un abus de l'époque particulièrement néfaste à l'Etat; il défendit duels et blasphèmes, considérant le duel comme une injustice qui engendre meurtres et lâcheté et devient ainsi un véritable fléau de l'Etat. Louis le Juste n'avait pas le droit de manquer à son devoir quelque pénible qu'il fût ! Amariton s'étend sur cette cruelle manie des duels pour en expliquer l'injustice.

> Mais si nous considerons les Duels, n'est-ce pas en cela qu'a paru eminemment la Iustice de nostre Prince, puis qu'il estoit si important au bien de l'Estat, de punir avec severité, et de chastier sans misericorde, ceux qui ostoient la vie à leurs freres avec si peu de fondement. Quand la Loy de Dieu ne defendroit pas le Duel, il est iniuste; quand celle de la Nature le permettroit, il est punissable : C'est un meurtre un peu moins honteux, que celuy que fait un voleur dans les bois. C'est une liberté criminelle, que les Esprits lasches prennent de se faire iustice à eux-mêmes, et de se rendre les Arbitres de leurs querelles (Amariton 43)(1).

Car si la justice a, comme on le voit, un avers agréable, glorieux, elle présente aussi un revers inévitable de sang et de larmes quand elle se croit astreinte à frapper. Ce fut toujours pour Louis XIII une grande souffrance de devoir sévir là où il lui semblait que la justice l'imposait.

Et c'est pour toutes les raisons invoquées ci-dessus et les preuves accumulées par les orateurs, que l'on peut affirmer avec eux que le nom de Louis le Juste doit réjouir le coeur de ses sujets puisqu'il fut parfaitement juste pour tous. Quelques orateurs, néanmoins, soulignent que les oppressions souffertes sous son règne sont la contre-partie inévitable de sa justice.

---

(1) Cf. Suarez 22; Abra 32, 42;Basin 1 7 ; Poudenx 21 .

Que si nous avons souffert quelques petites oppressions pendant son règne, c'est qu'il faloit que le trop grand bien que nous possedions en la ioüissance d'un si grand Monarque, fust temperée d'un peu de mal (Champclou 12).

+

+ + +

+ +

Comme nous pouvons l'observer, la justice royale a été l'instrument de la Providence à l'égard du peuple, de son peuple, mais aussi comme nous le rappelle Deslyons, à l'égard de tous les peuples, à l'égard de tous (1).

Les caractères de ce saint et auguste nom de Iuste effaçoient de son esprit toutes les idées d'ambition et d'orgueil: et ne luy en donnoient point d'autres, sinon de faire iugement et iustice en se rendant protecteur des Etats opprimez (Deslyons 17).

Il s'est fait protecteur de l'innocence et instrument de la justice de la France, chez nos voisins, nos alliés, les étrangers, les ennemis.

Nostre Prince n'est-il pas touiours inspiré de l'esprit de la grâce, et touiours poussé du désir de la gloire de Dieu, lors qu'aprés avoir esté le restaurateur de la Foy parmy les peuples, il devient l'instrument de sa Iustice et le protecteur de l'innocence chez les nations Estrangeres, et dans les pays les plus esloignez (Lescuyer 16).

C'est ainsi que, par souci de justice, le roi s'abstient de toucher aux biens des peuples, ce qui est certainement un facteur important ainsi qu'une condition essentielle du bonheur de tous les sujets.

Il s'est abstenu par un mesme principe de iustice, de toucher aux biens de ses Peuples (Godeau 16).

---

(1) Au XVIIe siècle, ce thème: Justice royale -Instrument de la Providence envers les peuples - revêt une importance capitale. La vertu de justice est reconnue propre au pouvoir et à la politique, mais conjointement, c'est une des quatre vertus morales chrétiennes. Cf. HOUDRY Bibliothèque des prédicateurs, t. VI, p. 586.

Le monarque fait rendre les terres à ses alliés: Casal, Mantoue, Turin en sont la preuve; il imite en cela son ancêtre saint Louis,un des rares exemples de sainteté chez les rois dans notre histoire doublement millénaire. Au traité d'Abbeville en 1251, Louis IX donna un exemple admirable de son esprit de justice: il rendit à l'Angleterre le Limousin, le Quercy, le Périgord et la Saintonge, provinces qu'il n'estimait pas très légitimement acquises; il ne conserva des conquêtes de ses pères que la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou (2).

> Sa Iustice ne regardoit pas seulement son Dieu, mais aussi son prochain, et s'il a relevé les Autels du Dieu vivant, il a fait rendre les terres a ses alliez(3) et supporté des fatigues extremes pour ses sujets (Bréda 20).

Le roi de France avait même reçu de droit de juger les rois, ses égaux, tellement sa renommée de justicier était réelle.

> Le Roy d'Angleterre mesmes ayant tué mal à propos un homme de sa main, fut appellé par le Roy de France et condamné devant nos douze Pairs (1) (Mordant 22).

Cet exercice de la justice n'a pas été simplement passif. Si,temporellement, Louis le Juste défend son peuple et ses amis et alliés, c'est au prix de campagnes militaires où il paye de sa personne;

---

(1) Jean-sans-Terre (1167-1216) roi d'Angleterre (1199-1216) cité par Philippe-Auguste devant la cour des Pairs pour avoir enlevé Isabelle d'Angoulème, fut déclaré déchu de ses fiefs français (Maine, Normandie...).

(2) SEGOND (E), Histoire de France depuis 1610 jusqu'à nos jours, p.65.

(3)Sans aller jusqu'à la parfaite imitation de Louis IX, le roi Louis XIII eut l'occasion plusieurs fois de combattre pour ses alliés sans tirer de profit direct. 1624 : La Valteline sauvée du péril austro-espagnol est rendue aux Grisons. 1628: Casal, Mantoue non annexés sont protégés contre le péril hispano-piémontais. D'ailleurs, à Suze, Casal, Pignerol, Mantoue "l'intervention de LOUIS XIII en Italie est désintéressée et glorieuse pour la France." (D'après BALZAC Le Prince p.194.) Une réserve peut être avancée. Cela paraît désintéressé. Le témoignage de Balzac peut être partial. Cette conduite pourrait s'inscrire dans le cadre du programme politique du règne: lutte permanente contre la maison d'Autriche.

> Quand il considerera que pour le deffendre de l'insinuation de ses ennemis et pour maintenir son Etat dans la Paix qu'il lui avoit acquise, il traverse les Alpes en hyver, et habite l'Espagne en Esté; il court incessament d'un bout de son Royaume à l'autre, pour opposer son visage genereux aux loups ravissants qui vouloient devorer ses troupeaux. Il ne protege pas seulement ses Peuples, mais encore ses alliez (Le Mée 48) (1).

Mordant va jusqu'à prétendre que, par le titre de très chrétien, le roi se rend juge des anges, semblable au fils de Dieu qu'il imita également en cette fonction.

> Certes ses vertus eussent esté defectueuses, si celle-cy n'en eust esté le chef, et luy qui fut le Iuge des François, eust esté iugé des siens mesmes, s'il n'eust eu cette puissance par laquelle l'on iujera les douze Tribus d'Israël. Il fut l'Arbitre des Princes et des Souverains, mais ayant esté Tres-Chrestien, il s'est rendu Iuge des Anges. Par ses autres vertus il s'est rendu imitateur des hommes et leur semblable, mais en celle-cy il s'est rendu conforme à l'image du fils de Dieu (2) (Mordant 34).

Ainsi se définissent les critères qui permettent, en 1643, de reconnaître l'homme juste et craignant Dieu. Or, ces caractères se retrouvent dans le roi de France et c'est bien volontiers qu'un surnom tel que le "JUSTE" lui est appliqué tant par la Cour et le peuple lors de son élévation au trône, de son couronnement et de son sacre, que par le pape URBAIN VIII à la suite du combat de La Rochelle. Le monarque lui-même se plaît à joindre ce titre -glorieux et significatif- à son nom comme une règle de conduite

---

(1) Cf. Basin 35.

(2) Le Christ, centre de toutes les vertus, est l'essence même du bérullisme.
TAVEAU, Bérulle: " la vertu n'étant autre chose qu'une bonne disposition pour faire des actions bonnes et saintes, la transfusion en nos âmes par l'adhérence des dispositions vives du Christ nous apportera les germes de toutes les vertus."

...qu'il veut s'efforcer de suivre tout au long de sa vie. Dès l'enfance, le monarque dut remonter le courant de tendances peu propices à l'éclosion de la vertu. Au début de l'enfance, son éducation fut sévère. Il essuya aussi les rebuts de sa mère qui lui préféra toujours son cadet. Par la suite, dès l'adolescence il fut pourvu de précepteurs plus disposés à le flatter qu'à le guider. Mais imperturbable, le monarque ne se laissa ni pervertir en cette succession d'épreuves ni détourner de Dieu en qui il trouva , par ses prières assidues et l'étude des psaumes, la force et la constance dans la vertu, base évidente et nécessaire d'une vie spirituelle où la justice peut éclore en son temps comme en un terrain privilégié.

Chapitre III

Aspects divers de la justice.

L'universalité de la justice se manifeste par ses aspects différents :

1 justice distributive: à chacun ce qui lui est dû;

bannir toute injustice,
agir avec équité pour tous,
favoriser la justice partout.

2 justice commutative : donne et reçoit ;

relevée, mais non commentée par les orateurs;
don de la part de Dieu,
échange entre les hommes.

3 justice directive : élabore la loi :

commande avec discernement,
ordonne avec jugement.

4 justice coercitive : sanctionne ;

punit;
une forme compensatrice de justice récompense,
ainsi l'ordre est assuré.

Louis XIII, le JUSTE, ne connaît "rien d'autre que la "raison d'Etat."

Chapitre III

Aspects divers de la Justice.

Maintenir le peuple dans le devoir, ne faire tort à personne, rendre à chacun ce qui lui appartient, voilà ce qui définit la vertu de justice. C'est en philosophe et en moraliste que Doublet, en sa première oraison funèbre de Louis XIII (1), nous explique le développement de cette vertu à partir des catégories de la morale. Frey, le prédicateur portugais, utilise une comparaison originale pour insister avec force sur l'universalité des bienfaits que déclenche, sur les sujets, la justice du monarque. Les privilèges de la grâce se communiquent à peu de gens, les impératifs de la justice s'étendent à tous, le calice de l'Eucharistie fut donné à tous les apôtres en partage, celui de la Passion fut revendiqué par le Christ seul.

La raison de cette différence est que le calice de l'Eucharistie était pour des particuliers, en amis, mais le calice de la Passion était universel, étant son Sang pour la satisfaction de la justice qui s'offrait pour les vivants, pour les justes et pour les pécheurs, car la rédemption s'étend à tous.

Cette première forme de justice consiste, selon la définition de la morale, dans l'obligation de rendre à chacun son dû, à Dieu comme aux hommes, selon l'enseignement de Jésus dans l'Evangile: "Donnez à César ce qui est dû à César, et à Dieu ce qui est à Dieu " (2). C'est ce que nous appelons la "justice distributive". La justice veut que nous aimions Dieu par-dessus tout; comme le lys est la plus haute des fleurs, Dieu est infiniment au-dessus de toute créature, ce que reconnaît Doublet en confirmant qu'elle convient à Dieu par "éminence, comme au Gouverneur Général de tout l'univers " (3).

---

(1) Cf. Doublet I,9-11.

(2) Luc 20,25, p. 1511; Marc 12,17, p. 1473; Matthieu 22,21, p. 1446.

(3) Cf. Doublet I,9.

> Je suppose sur le sens commun de la Theologie, de la Iurisprudence et de la Philosophie, que sous le nom de Iuste, on comprend un homme qui donne à chacun le sien, et qui comme un soigneux debiteur s' aquite heureusement de ce qu'il doit. Les hommes sont debteurs à Dieu de leur amour puisque nos estres sont un ouvrage et un esbord de l'amour divin hors de Dieu mesme(Boulier 3)(1).
>
> Mais puisque nous ne sommes pas plustot hommes qu'aussitost nous appartenons à Dieu par l'Incarnation, nous pouvons nous aquiter de nos devoirs, lors que nous aymons un homme-Dieu qui nous ayma (Boulier 4).

Plus loin, Boulier s'exclame aussi affirmatif qu'admiratif:

> Admirez dans ce point la Iustice de LOUIS LE Iuste et remarquez que si la fleur du lys la plus haute des fleurs peut passer dans le sentiment des Hebreux pour l'hieroglyfique d'un coeur qui s'éleve et qui s'attache aux choses divines, qu'aussi le Roy consacra ses amours et attacha son coeur à l'homme-Dieu (Boulier 4).

Cependant, la justice se définit par les propriétés qui sont les siennes, cherchant à mettre d'abord tout le monde sur un pied d'égalité. C'est parce qu'elle est une grâce universelle et cependant absolument gratuite,qu'elle se communique et s'étend à tous étant, comme nous l'affirme le même orateur sacré (2), effet de la Volonté de Dieu qui veut sauver tous les hommes. Notre Roi Louis le Juste a fait sienne cette doctrine, communiquant à tous les bienfaits de la justice, ne manquant à l'égard d'aucun sujet, agissant avec l'égalité du Juste, et arrivant ainsi, sans l'avoir cherché, à obtenir un souvenir immortel, grâce à sa justice. Cette justice, le roi eut l'occasion de la pratiquer; dès sa prise de pouvoir, il trouve, en Europe, quelques princes ambitieux qui inclinaient vers eux-mêmes selon la pittoresque image d'un panégyriste (3) "le levier" déréglé de la justice. Louis XIII, mettant l'épée dans la balance réajusta les leviers, égalisant les poids.

---

(1) Cf. Poudeux 7.

(2) Cf. Frey 17.

(3) Cf; Frey 11.

Peut-il y avoir limitation en la pratique de la justice? La question doit, en effet, se poser. Mais, comme Sauveur, répond le capucin portugais, il n'y en a point.

> Pour cette Iustice il distribuë l'estre purement intellectuel aux Anges, le raisonnable aux hommes, le sensible aux animaux, le vegetable aux plantes, et le corporel à tous les composez. Par ceste Iustice il regle le mouvement des Cieux, le cours du Soleil, les periodes des Planettes et les conserve touiours en mesme estat. Par cette Iustice encore il gouverne les choses de ce bas monde, il regit les royaumes, les Provinces et mesmes les familles des particuliers. De sorte que comme l'ordre qui paroist dans une maison bien reglée, ou dans une multitude conduitte par un chef est une marque de la iustice du Directeur; de mesme la disposition de toutes les parties de l'univers, tant naturelles que volontaires, publie hautement la iustice de Dieu (Doublet 10).

A cette activité divine l'orateur se plaît à comparer celle du roi.

> C'est la raison qui a meu tous les peuples à donner unanimement au Feu Roy le titre de Iuste: car estant tesmoins de l'ordre de la conduite, qui esclattoit autant dehors que dedans le Royaume, non seulement ses Sujets, mais encore tous les Estrangers ont convenu dans un mesme sentiment de sa Iustice et en ont adiousté l'Epithette à la gloire de son Nom (Doublet 10).

L'épée est symbole de la justice qui sépare en donnant à chacun ce qui lui revient. Le monarque a toujours cherché à oeuvrer en ce sens unissant les volontés, liant des alliances, scellant des amitiés.

Après la justice distributive, la justice commutative est celle qui donne et qui reçoit. Vertu que nous pouvons demander à Dieu pour le bon exercice de toute justice à l'égard de nos frères,mais vertu qui, dans nos rapports avec Dieu, doit se contenter de recevoir de Celui qui ne peut recevoir!

> La Iustice commutative consiste à donner et à recevoir; elle n'est pas en Dieu à cause de l'abondance de tous biens qui ne luy permet pas d'en recevoir des creatures (Doublet 9).

Le prêtre-théologien, lui aussi, évoque cette forme de justice.

> Disons avec la sagesse Chrestienne qu'il y a deux sortes de Iustice qui regardent le prochain; l'une appelée commutative par laquelle nous rendons une chose pour une autre, selon la qualité de son prix; l'autre distributive, par laquelle les hommes sont recompensez selon le merite de leurs actions (Amariton 41).

Or, il est tout à fait honnête de reconnaître à Louis XIII parmi les autres aspects de cette vertu, cette forme de justice commutative qui rend une chose pour une autre. Si Doublet objecte que la justice commutative, on ne peut la trouver en Dieu, il n'en est pas de même pour la justice directive; c'est elle qui pousse à commander avec discernement.

> Et pour commencer, nous pouvons dire que deux rencontres principales l'ont fait admirer en la personne de LOUIS LE IUSTE, sçavoir les Duels et ses conquestes; l'une a paru dans les Ennemis de son Estat, et l'autre dans les rebelles à ses Loix (Amariton 41,42).

Les édits contre les duels (1), ainsi que les restitutions des terres aux ennemis vaincus, manifestent publiquement cette vertu. Il fallait vaincre l'insolence des ennemis sans spolier leurs terres; pour les duels, ce fut capital de punir avec sévérité et de châtier sans miséricorde ceux "qui ostoient la vie à leurs frères avec si peu de fondement". (Amariton 43). Pour un roi,la justice au service du bien public revêt une forme importante: la justice directive. Sans doute, il y a la Loi, les Lois..., mais la LOI est un prince juste, sans âme, ni parole (2). Comme l'a fait si bien remarquer Hersent tandis que le roi est la loi parlante, sa justice directive l'incite à commander avec discernement, et ordonner avec jugement.

---

(1) Par une série d'édits, Louis XIII défendit les duels; pour mettre fin à cette manie de venger l'honneur qui décimait la noblesse, il ne recula pas devant l'application de la peine de mort qui punissait les contrevenants, fussent-ils de la plus haute noblesse du royaume.

(2) Ceci est important mais terrible de conséquences pour les sujets; Si le roi est parfait, ses ordres conformes aux lois s'appliquent avec discernement, mais ce n'est pas facile et il ne faut pas se leurrer, les déviations restent possibles.

> Philon Iuif faisant comparaison (Lib. de vita Mosis) du Roy et de la Loy, appelle de Roy une Loy parlante, et la Loy un Prince iuste sans ame et sans parole: pour autant qu'il y a dans toute Loy deux puissances encloses, l'une pour parler avec les Escholes, l'autre directive, pour apprandre aux hommes à faire bien (Hersent I,37).

Enfin, pour épuiser toutes les variantes d'une justice qui s'applique de mille et une manières, Hersent, l'ex-oratorien, étudie ainsi la justice coercitive, véritable moteur d'action.

> L'autre iustice, (coërcitive) pour flechir et abaisser les plus rebelles, par la crainte des supplices sous la majesté de ses Ordonnances (Hersent I,37) (1).

Se laissant emporter par le sujet, Hersent va même plus loin et, en justice politique, il se montre particulièrement affirmatif :

> Ainsi pource que le Roy n'est pas seulement le pere des Loix, mais la Loy mesme, il doibt par la lumiere de ses paroles et de ses exemples ouvrir à ses sujets le chemin des bonnes choses par la severité des peines forcer les esprits portez au mal à embrasser le party de la vérité. Car en vain les Loix parlent-elles aux hommes, si elles ne sont armées pour se faire craindre; et en vain un homme se prevaut-il de la qualité de Roy, s'il n'a dans ses mains le pouvoir d'accabler les infracteurs de ses Loix (Hersent I,37,38).

C'est dans le même sens que s'exprime Doublet pour qualifier cet aspect de la justice que le roi fut loin de négliger.

---

(1) L'Ecriture Sainte elle-même n'est pas indifférente à la justice coercitive "Ouvre la bouche, juge avec justice, défends la cause du pauvre et du malheureux" Proverbes 31,9 p. 930.

> Pourquoy nostre Roy estoit il surnommé le Iuste, sinon parce que la Iustice l'animeit comme la forme et donnoit le bransle à toutes ses actions.
>
> Toutes actions de Louys le Iuste ont esté equitables (Doublet I,11).

En parlant de justice coercitive, il est nécessaire de rappeler que toute justice a sa source en Dieu, la justice royale très spécialement. Aussi pour expliquer l'idée que Louis XIII se faisait de cette forme de vertu, Poudenx se réfère-t-il à la perfection divine, dont Jésus fut l'incarnation et notre Roi l'imitation (1).

> Ie dis qu'estre Iuste, est un nom essentiel à Dieu, c'est en Luy une si relevée perfection qu'il semble quelle luy soit chere et agréable. Car ce Dieu se rendant passible et mortel pour l'homme, y porte principalement cet auguste nom de Iuste, d'autant qu'il fera descendre sur la terre toute la iustice du Ciel (Poudenx 6).

Dans le Verbe incarné, son modèle, le roi contempla les manifestations de cette vertu cardinale.

> Il s'appellera notre iuste, d'autant qu'il protegera les foibles, qu'il delivrera les oppressez, qu'il abaissera les superbes: il s'appellera notre Iuste, d'autant qu'il recompensera les vertus et punira les crimes (Poudenx 6).

+

+ + +

+ +

---

(1) Nous retrouvons en cette page le bérullisme. TAVEAU (C), Bérulle, (p.14) : "Au fond nous ne sommes pas loin de penser que, s'il est un centre de gravité dans la spiritualité de Bérulle, il faut le chercher en Jésus-Christ."

Une telle conduite permet de reconnaître le roi comme le parfait imitateur du Christ juste.

> Grand Roy ! Vous avez sçeu, vous avez compris ces importantes veritez, puisque vous avez voulu que toutes les actions de vostre vie en ayent esté les fidelles marques et les preuves irrevocables (Poudenx 6,7).

Plus loin, développant sa pensée, ce même orateur souligne la double face de cette force coercitive.

> La iustice, cette divine fille du Ciel a deux mains, l'une soustient l'innocent, l'autre abaisse le coulpable; l'une delivre l'oppressé, l'autre punit le criminel; l'une distribue les couronnes, l'autre ordonne les supplices. N'est il pas vray que nostre iuste Prince a fait pareistre la iustice avec esclat et admiration dans l'exercice et dans l'estendue de cette double main; par la douceur de l'une il a honoré la vertu de la recompense qui luy est deuë, par la pesanteur de l'autre il a chastié le vice, et arresté heureusement le cours infame des crimes, des rebellions, des insolences (Poudenx 9).

Le même prédicateur reconnaît que la bonté, mal comprise, pourrait nuire à la vertu de justice s'exerçant en ce sens. Le mieux deviendrait ainsi l'ennemi du bien.

> Ne chastier point le coupable, c'est abandonner l'innocent: ne perdre point le mauvais, c'est perdre le bon: ne tirer point raison du rebelle, c'est faire iniure au fidelle. Et en effet, c'est parler de la iustice avec ignorance et avec rigueur des iustes que leur ravir cette excellente partie, qui comprend la necessaire punition de ces crimes publics, qui ont pour but et pour suittes la ruine des peuples et la generale desolation des Provinces (Poudenx 9).

"Parler de justice avec ignorance", n'est-ce pas le cas de tous ceux qui désapprouvent le duel et s'étonnent de voir châtié le mépris public de cette interdiction; à la justice coercitive de faire valoir ses droits, non d'accomplir son devoir ! N'a-t-elle pas pour fonction de punir avec sévérité et de "chastier sans miséricorde ceux qui ostoient la vie à leurs frères avec si peu de fondement" (Amariton 43)!

La mentalité de l'époque est tellement imbue de cette idée de la justice vengeresse de Dieu qu'elle considère la mort de son Roi comme un acte de la justice divine qui se doit d'accomplir et de consommer toute justice.

> Iustice vengeresse qui nous punis si rigoureusement en nous ravissant un Prince si necessaire, il croy que tu n'as plus de fureur pour nous persecuter. Mais (tous les malheurs) n'ont iamais fait en nos coeurs de si puissantes impressions de douleur, comme la mort de ce Iuste (Dufaur 31).

La justice qui punit, c'est celle qui vient la première à l'idée de quiconque pense et réfléchit à la question. Aussi observons-nous le même processus que précédemment : la justice royale se calque sur la justice divine, Dieu est volontiers considéré comme le justicier châtiant le mal.

> La Iustice de Dieu irritée par nos crimes veut nous faire sentir les effects de sa colere, comme nous voyons dans la meilleure partie de l'Europe, par la desolation des païs, la perte et la confusion de la Religion mesme, qui n'a plus de temple n'y d'exercice, dans les lieux où elle a eu autrefois plus de force et plus d'esclat , si peut estre plus coupables devant Dieu nous devons avoir ces disgraces, et souffir ces desordres: N'est-ce pas une partie de la felicité de ce Grand Prince, d'avoir fermé les yeux devant les funestes moments de ces malheurs deplorables (Lescalopier 27).

Puisque telle est la conduite divine quelle sera la justice royale ? Si pardonner convient à la bonté, punir les méchants relève de la justice coercitive.

> Qu'il punisse les meschants, ou qu'il leur pardonne, la Theologie appelle l'un et l'autre Iustice, car la peine convient à leur demerite, et le pardon à sa bonté (Doublet I, 9).

Voilà pourquoi il serait imprudent de juger, à notre tour, les rois; c'est la justice suprême de Dieu qui les dirige. Il s'agit de se garder de porter le moindre jugement : la justice royale dérive de la justice divine et n'est responsable que devant Dieu.

> Ne soyons pas du nombre de ceux qui ne pouvans cognoistre l'esprit de Dieu, dans la conduite des Roys, mettent leurs actions à la question, et les condamnent sans prendre garde que c'est la Iustice supreme qui les conduit (Mordant 8).

Doublet nous dit qu'il faut reconnaître au roi de France le courage d'exercer la justice coercitive:

> Pour flechir et abbaisser les plus rebelles, par la crainte des supplices sous la majesté de ses Ordonnances (Doublet I, 37).

Et ensuite :

> il doit par la lumière de ses paroles et de ses exemples, ouvrir à ses sujets le chemin aux bonnes choses et, par la severité des peines, forcer les esprits portez au mal à embrasser le party de la vertu (Doublet I, 37,38).

A côté de la justice coercitive qui a l'austère devoir de punir, de reprendre et de redresser, chacun aime à considérer la forme de justice à laquelle incombe le devoir plus doux et plus amène de récompenser. En la matière, Dieu ne manque pas de donner l'exemple. Nous voyons d'abord les yeux de Dieu s'arrêter sur les justes.

> Oculi Domini super Justos dit David (1). C'est donc le plus glorieux Eloge pour le Iuste, la marque la plus certaine de la benediction du ciel pour luy dire que Dieu ne retirera Iamais les yeux du Iuste (Bréda 6, 7).

Cette complaisance de Dieu face à la justice elle-même s'accompagne de marques plus tangibles encore: c'est

> La Couronne que le Souverain Monarque luy a mis sur la teste en recompense de ses travaux (Doublet I, 16).

Cependant, il n'y a pas que les avantages de l'au- de là, il y a ceux d'ici-bas qui récompensent les justes.

---

(1) "Pour les justes, les yeux de Yahvé"... Psaume 34(35) 16, p.748.

> L'homme iuste ne saureit estre vuide par ce qu'il se trouve content en toute sorte de conditions, aussi bien dans la pauvreté que dans les richesses, ou plustot il ne recognoist aucune pauvreté: par ce que ne mettant son bien et son contentement qu'en soy mesme, et en la possession de sa seule vertu, il ne laisse pas de s'estimer riche et d'estre content, quant toutes les autres choses lui defaudroient; pourveu que sa vertu luy demeure, qu'il sçait que la fortune ne luy peut ravir par ce que ce n'est pas elle qui luy a donnée (Abra 26).

L'homme juste est aussi récompensé par des avantages aussi humbles que les satisfactions corporelles. Pourquoi les mésestimer ? Abra, l'évêque de Lavaur, nous demande de les apprécier à leur juste valeur.

> En effect, ce seroit luy faire tort de ne le pas estimer sans ces petits avantages du corps et de la fortune, que les ames communes recherchent avec tant d'ardeur, qui ne sont que des simples accessoires, et non pas des parties essentielles de la felicité; comme qui n'estimeroit pas le Soleil, si avec luy ne luisoit quelque petite Estoille, ou qui mespriseroit la mer, si les petits ruisseaux qui coulent sur la terre ne s'y alloient desgorger (Abra 27).

+

+ + +

+ +

C'est encore l'homme juste que nous voyons en Louis XIII attirer de la divine justice la bénédiction sur la famille royale.

> L'homme iuste aura une femme à ses costez provignante comme la vigne. C'est la droiture de ses intentions par qui Dieu s'est laissé fleschir de donner des Princes à la France, lors mesme qu'elle n'esperoit plus de gouter ce bon-heur (Venasque 48).

Pour abonder en ce sens, évoquons aussi la récompense divine issue de la justice fort appréciée des rois: la victoire obtenue à propos des campagnes militaires.

> Le plus équitable fut le plus fort. Les heureux succez ne sont pas touiours des marques d'une fortune favorable et il y a quelque decret du Ciel qui en decidant les querelles des Monarques declare par une continuation de bon-heur celuy qui a de plus innocentes pensées (Venasque 45) (1).

La victoire ici-bas, l'immortalité en-deçà, c'est la récompense du Juste.

> Le Phénix perd la vie, mais dans ses cendres aromatiques, on trouve un petit oeuf, d'où naist un autre Phénix, ou le mesme si vous voulez, qui fait quitter le deuil à la nature, et la pare de ses plus éclatantes beautez. Pour ces paroles, le Iuste florira comme une Palme, il y a une version qui porte, le Iuste florira comme le Phoenix (Guyard 37).

Se référant à la divine justice qu'il prit pour modèle, le monarque agit de même, récompensant chacun selon ses mérites.

> Notre Roy a suyvy en toutes ses iustes Ordonnances et procedures l'advis de son Conseil, qui ne pouvoit assez approuver ses desseins, tant ils etoient remplis de prudence. La Iustice de Dieu dit quelquefois une bienseance de sa bonté, et quelquefois une récompense. Mais en nostre Roy elle estoit touiours la mesme bonté, car toutes ses recompenses surpassoient les merites. Encore que la Iustice regarde l'acte, et le bien de l'essence, elle n'est pas moins l'essence de Dieu car ce qui est de l'essence d'une chose, peut bien estre le principe de l'operation (Doublet I, 11).

A ses amis, le souverain réserva les faveurs, mais tous ses sujets éprouvèrent sa justice qui, d'après Frey (2), lui attira un souvenir de la part de tous.

Une dernière fonction de la justice politique et royale consiste dans l'obligation d'assurer l'ordre à l'intérieur du pays; celui qui tient les rênes du pays est responsable du bonheur de ce pays.

---

(1) Cf. Poudenx 10.
(2) Cf. Frey 18.

> L'ordre qui paroist dans une multitude conduite par un Chef est une marque de la Iustice du Directeur. C'est la raison qui a meu tous les Peuples à donner unanimement au Feu Roy le titre de Iuste: car estans tesmoins de l'ordre de sa conduite, qui esclattoit autant dehors que dedans le Royaume, non seulement ses Sujets, mais encore tous les Estrangers ont convenu dans un mesme sentiment de la Iustice et en ont adiousté l'Epithette à la gloire de son Nom (Doublet I, 10).

Le même orateur devient plus explicite encore en détaillant, dans une énumération précise, le travail intérieur de réorganisation du royaume qu'accomplit le monarque.

> Dés qu'il fut arrivé à la Couronne, il vacqua au reglement de ses Sujets, il mit ordre aux provisions des Benefices, des charges, des Offices: il assembla les trois Estats, et fuyant leurs remontrances, examinées en son Conseil, il fit des Ordonnances touchant les Ecclesiastiques, les Iuges, les Capitaines, et autres vacations: en un mot il n'a rien laissé requis à une parfaitte Police. Il monstra dés lors que la principale intention estoit de rendre son règne recommandable par les marques de la Iustice (Doublet I, 10).

Ce développement campe la personne royale en plein exercice de son autorité en ne se départissant jamais d'une règle d'or adoptée une fois pour toutes dès l'aurore de sa carrière. Les changements, les tergiversations politiques ne peuvent fléchir la fermeté de son âme bien trempée. Le roi agit, raisonne, toujours en conformité avec l'idée proposée. Conscient de son devoir, il va de l'avant contre vents et marées. Distributive ou commutative, directive ou coercitive, ce sera toujours la JUSTICE qui restera, par excellence, le GOUVERNAIL du navire qu'il se plaît à diriger, les yeux fixés sur Dieu, à l'imitation de Jésus-Christ.

Chapitre IV

Le combat pour la justice.

La justice, vertu toujours menacée, exige un combat continu.

1 Lutte pour la justice contre des obstacles nombreux:
sévérité excessive ou indulgence mal comprise,
flatteries mensongères ou suggestions hypocrites,
débordements d'amour-propre ou ambition politique.

2 Victoire de la justice qui concilie les vertus
de justice et de charité,
de justice et de miséricorde.

3 Triomphe de la justice qui assure le règne de :
la vérité sur l'erreur,
la paix sur la guerre,
la vie sur la mort.

4 Louis XIII sort victorieux de la longue lutte;
il a mené le bon combat pour la justice
et mérité la couronne de l'immortalité.

Chapitre IV

Le combat pour la justice .

Les différents aspects de la justice ainsi définis et classés ne doivent cependant pas nous porter à croire qu'il ne reste qu'à se soumettre à certaines normes, qu'à obéir aveuglément à un ensemble de lois, pour réaliser une justice parfaite ! Pour tout homme, souverain ou sujet, la justice est toujours menacée, on ne peut espérer acquérir cette vertu royale que grâce à une âpre lutte, sans fin et sans merci!

Car la justice est une vertu difficile!
Plus une ville est remarquable par sa situation stratégique qui en fait la gardienne de la paix, par son importance au carrefour des routes assurant à tout le pays la richesse économique, par son rayonnement culturel s'étendant au-delà des frontières suscitant relations heureuses et amitié réelle, plus aussi cette cité doit se savoir exposée à bien des ennemis et, par conséquent elle doit, ne désirant que la paix, être prête à la défense. Il en est de même de la royale vertu de justice ! Tous les prétextes sont bons pour risquer l'attaque: sévérité excessive ou indulgence mal comprise, manque de clairvoyance ou absence de fermeté, flatterie mensongère ou vile hypocrisie, dérèglement des concupiscences ou débordement de l'amour-propre autant d'obstacles qui, tantôt de la façon la plus subtile, tantôt d'une manière insolente et publique cherchent à s'emparer de ce bastion de paix , cette forteresse où se joue le sort de la justice c'est-à-dire celui du bonheur de tous. Et, d'abord trop de sévérité éloigne la justice ! De grands souverains ont cru la pratiquer, mais des obstacles se sont révélés absolument contraires qui eurent pour effet d'annihiler purement et simplement l'exercice de cette vertu. Abra nous donne un exemple illustre de cette thèse.

> Cette grande Politique, mais peu religieuse Princesse Elizabeth, Reyne d'Angleterre, ne pouvoit souffrir que pour magnifier la clemence on voulust abolir l'authorité des loix, ou élongner la crainte de la justice; et toutes les reparties, pour la iustice contre la trop grande douceur lui venoient sans peine à la bouche, on lui disoit, que le Prince qui regne severement,ne regne pas longuement, elle adioustoit aussi tost, que le Prince qui regne trop doucement ne regne pas heureusement (Abra 71,72).

Elisabeth Ière défendait son autorité par une justice trop sévère. Cet écueil fut heureusement évité par Louis XIII.

> Les mouvements de nostre LOUYS, estoient incomparablement plus naturels, et en suite plus prompts à bien-faire que ceux de sa iustice à chastier (Abra 73).

Pour exprimer cette pensée, l'évêque de Lavaur utilise une ingénieuse comparaison. N'oublions pas que nous sommes aux temps du "doux François de Sales" qui a marqué son époque de sa spiritualité souriante (1).

> L'Olive qui coule d'elle-mesme des Oliviers, estoit plus estimée que celle qui estoit espreinte dans le pressoir (2) (Abra 73).

Mais l'orateur s'empresse de montrer la conduite du roi aux antipodes des procédés rigoristes de la reine d'Angleterre sus-nommée.

> Il faut que le Roy de France face la guerre, qui ne le trouvera iuste, puis que la iustice mesme l'ordonne pour s'opposer à une nouvelle et estrange tyrannie. Iustice, Divine vertu ! c'est donc vous qui preparez et qui disposez les armes de nostre invincible Monarque (Poudenx 8).

---

(1) On retrouve cette spiritualité dans le <u>Traité de l'Amour de Dieu</u> et l'<u>Introduction à la vie dévote</u> : livres de chevet de tout le XVIIe siècle.

(2) L'huile d'olive est symbole de guérison, de baume, d'onction, de douceur.

L'évêque de Grasse exprime une idée similaire:

> Ceux qui meritent le moins les bienfaits, se plaignent d'ordinaire plus insolemment que le souverain ne donne pas assez. Mais la liberalité, qui est la Vertu des Princes, ne doit pas avoir le bandeau sur les yeux; comme la Iustice, il faut qu'elle ait la balance à la main, et il y a grande difference entre perdre et sçavoir donner (Godeau) 18).

Il faut que le roi témoigne de la fermeté vis-à-vis des grands du royaume, comme par rapport à chacun de ses sujets. Quelles que soient les circonstances pénibles dans lesquelles il doit punir les auteurs de duel, le roi juge avec discernement et n'hésite pas: la justice ne peut permettre ni que l'autorité royale soit bafouée, ni que des forces jeunes, si utiles à l'Etat, s'exposent à la mort, au mépris de la loi divine comme de la loi humaine.

Il ne s'agit pas de tomber dans le défaut opposé: il y a un genre de bonté, qui, à la réflexion, se révèlerait n'être que lâcheté! La justice coercitive a ses droits, impose ses exigences: au roi le premier à les reconnaître! La vertu royale de justice suppose clairvoyance et fermeté; c'est-à-dire que la faute doit être connue clairement, jugée en elle-même et dans ses conséquences; cette clairvoyance se révèle indispensable; elle s'accompagne de fermeté, banissant crainte, hésitation, désir funeste d'une popularité qui serait néfaste au bien de tous.

Un autre obstacle qui s'oppose spécialement à la justice royale, c'est la flatterie. Comment ne pas se laisser prendre au jeu et arriver à percer cupidité, vanité, mensonge, tous les vices, qui se cachent derrière une attitude aussi fausse, aussi infâme. Dans son adresse au monarque, Frey (1) félicite le roi d'avoir triomphé de cette vile flatterie par l'exercice d'une justice qui ne fait pas acception des personnes. N'oublions pas enfin, que les débordements de l'amour-propre sont opposés à la justice, on le conçoit aisément.

---

(1) Cf. Frey 36.

> L'amour propre est la peste de la IUSTICE, et tant s'en faut que ie croye qu'un homme esperduement amoureux de soy-mesme, puisse iamais devenir bon Chrestien,que ie ne iuge pas mesme que la Politique et la Morale ayent assez de maximes et de préceptes pour en faire un bon Monarque (Basin 33).

L'amour-propre est souvent en conflit avec la justice dans la satisfaction des instincts de toutes sortes.

> L'ame d'un Prince parfaictement imprimée des caracteres de la IUSTICE, ne laisse à ses passions, qu'autant d'estenduë que la sagesse leur en ordonne, et leur ferme tout ce long espace, que la Royauté leur ouvriroit. O, que cette moderation est épouventable à l'amour propre! Il nous oblige de contenter tous nos mouvements illegitimes sans y apporter de regles ni de mesure: il establit la beatitude à se remplir de mets delicieux, à reveiller des cupiditez, qu'il seroit bien plus seur de laisser en paix, et à nous signaler dans les voluptez, apres lesquelles la corruptions des sens, et le desordre de nos appetits, nous font si impetueusement et si follement courir (Basin 35).

La justice humaine, pâle reflet de la justice divine, est exposée à bien d'autres défauts encore, voire même à d'autres vices. Basin cite encore la recherche du plaisir, l'amour des richesses, l'orgueil de la vie. La triple concupiscence risque de dérégler l'exercice de la justice. Le même orateur nous livre un schéma de développement à ce sujet.

> La cupidité déréglée, concupiscence mondaine, ainsi que l'explique saint Iean, est la mere de trois autres amours, lesquelles sont les nourrices du peché et les marastres de la Vertu. La premiere est l'amour des voluptez ou du plaisir corporel, qu'il appelle la concupiscence charnelle; la seconde est l'amour des richesses, i'entends de toutes les choses vaines et inutiles, qui contentent la curiosité de la veuë, ou de l'esprit, et c'est ce qu'il appelle avarice ou concupiscence des yeux; la troisiesme qu'il nomme orgueil de la vie, est l'amour des honneurs, et des grandeurs qui flattent la superbe et l'entendement, entretiennent le luxe et fomentent la vanité. Ces trois amorces de la luxure, de l'avarice, et de l'ambition sont les trois fleaux de la IUSTICE Chrétienne (Basin 39).

L'amour de soi rend bien difficile l'exercice d'une vertu aussi exigeante que la justice. Voici ce qu'en pense Basin.

> Ie n'aurois iamais fait, si ie voulois vous faire entendre tous les prodiges de rebellion et d'impieté, par lesquels cette iniuste passion s'est declarée contre la IUSTICE. Il est certain mesme qu'elle est encor incompatible avec la Religion et que la charité de la Foy Chrestienne n'a point d'alliance avec les desbordements de l'amour-propre (Basin 37).

Enfin, toutes sortes de bonnes excuses peuvent servir de prétextes à l'injustice.

> Quelle iniustice n'y a-t-il pas a usurper le bien qui n'est pas nostre ? quelle iniustice n'y a-til point d'enlever le bien d'autruy sous pretexte de cette desesperée Politique de la terre, qui choque et qui destruit toutes les maximes du Ciel ? Quelle violence à s'opposer à ces successions herditaires, lesquelles par un droit legitime de sang font passer les Provinces entieres et les Seigneuries d'une famille dans une autre, et perpetuent par cet ordre, la gloire des devanciers en la personne des successeurs? Nostre siecle, vous le sçavez, a veu ces iniustices et ces violences (Poudenx 7).

+

+ + +

+ +

Lutter contre tout ce qui s'oppose à la justice est une entreprise qui dépasse les forces humaines; c'est pourquoi Louis le Juste ne s'est confié qu'au Seigneur, ne comptant que sur lui dans ce rude combat. C'est Dieu qui l'a protégé au plus fort de la mêlée, c'est Dieu qui l'a conduit à la victoire. Alors que la plupart des princes recherchent la louange et la gloire, Louis XIII préférait la justice aux honneurs; il la plaçait toujours au premier rang, n'ayant d'autre ambition que d'imiter Dieu en sa justice.

> L'aveuglement des hommes neantmoins est si prodigieux et leur ambition si insolente, qu'ils desirent l'immortalité, encore que la condition de leur nature en soit incapable, qu'ils passionnent l'authorité qui ne dépend que de la Fortune, et qu'ils méprisent la Iustice qui est le bien de Dieu (Amariton 9).

Par la justice, le roi se hausse en quelque sorte à la participation et à l'action divine;

> La Divine essence, dont les roys sont les Lieutenans en terre, et de laquelle ils desirent d'imiter les grandeurs, precede tout autre essence créée en trois choses; sçavoir, immortalité, Puissance et Bonté (Amariton 8),

ce qui revêt l'homme, surtout aux yeux de ses sujets, d'un prestige évident.

> Il semble qu'ils (les hommes) le croyent content par l'immortalité de son essence, qu'ils l'apprehendent à cause de son pouvoir, qu'ils l'aiment, l'adorent et le reverent pour sa Iustice (Amariton 9).

Sous ce rapport, Louis XIII roi de France, peut s'estimer heureux car:

> Notre sage et vertueux Monarque, n'a rien tant estimé que la Iustice; et que tous les autres, le Dompteur des Monstres, le Foudroyant, le Conquerant, le Victorieux, et le Grand, et il a toutefois rejetté ces superbes et magnifiques Eloges, et n'a voulu estre appellé que le Iuste, puisque la Iustice estoit le seul bien qu'il souhaittoit du Ciel et qu'elle seule devoit animer toutes ses actions (Amariton 9).

Pour cet ordre assuré en France. Dieu, dans sa justice, bénit le roi. De plus à sa mort, l'ordre y sera maintenu, car la reine gouvernera sous le signe de la justice.

> Sous une REYNE IUSTE, le peuple sera delivré des oppressions de l'avarice, sous le poids desquelles il gemit depuis des années, il sera secouru contre la tyrannie des plus puissans, et soulagé dans les charges qui l'accablent et à mesure que les necessitez de l'Estat le pourront souffrir.

> Finalement toute la France essuyant ses larmes, sera restablie au meilleur ordre où nos voeux et nos souhaits la puissent porter (Basin 51).

Peut-il y avoir plus triomphale victoire que celle de la grâce sur la nature, de l'amour de Dieu sur la gloire humaine !

Comment le roi pratiqua-t-il cette justice, centre de toutes les vertus, "seul bien qu'il souhaitait du ciel"?

> LOUYS LE IUSTE a puny les crimes et les criminels, non pas par les principes de la crainte des iugements Divins sur sa personne et sur celle de ses peuples, mais par la seule consideration de la iustice en elle-mesme, qui lui estoit si propre et si essentielle en toutes ses parties, qu'il est vray de dire qu'estre Iuste et estre Louis XIII. Roy de France et de Navarre, n'ont esté qu'une mesme chose (Poudenx 10).

Quelle fut la qualité première qui marqua l'exercice de cette vertu cardinale ? Notons d'abord qu'elle fut désintéressée.

> Cette exacte et parfaite iustice, qui a fermé les yeux à tous les interets, a tellement triomphé en la personne de nostre Roy qu'il sera desormais la plus belle idée et le plus parfait exemplaire de tous les Roys qui voudront comme luy mettre la iustice à la teste de toutes leurs actions et de toutes leurs entreprises (Poudenx 10).

Après le désintéressement qui punit, réconforte et récompense, l'oeil fixé sur la seule considération de la justice, citons encore : la conscience et l'équilibre, la constance et la loyauté, autant de planètes gravitant autour de la justice comme autour d'un noyau central qui, par sa force attractive, les maintient sur orbite, leur confère vie et beauté.

> La volonté a cette prerogative particuliere de mouvoir le reste des puissances, et qu'elle mesme est le principe de ses actes. Ie ne veux pas luy disputer cet advantage, qui n'empesche pas pourtant que la Iustice ne soit la cause des actions iustes. Toutes les actions de Louys le Iuste ont esté equitables. Il a touiours persisté dans la resolution et dans l'execution de son premier dessein, que ceste vertu luy a donné, de maintenir ses Peuples en leur devoir (Doublet I, 11).

Brisejon définit la justice " équilibre en tout".

+

+ * +

+ +

Premier dessein de Louis XIII: maintenir ses peuples en leur devoir ! Cette préoccupation ,parfaite en elle-même, ne risque-t-elle pas de devenir ,peu à peu ,source de conflits ? Cet"équilibre en tout"dont parle Brisejon, ne court-il pas le danger de finir ,un jour ou l'autre,de chanceler devant une difficulté à deux faces dont chacune prétend l'emporter ? C'est ainsi qu'en terminant ce travail sur la justice nous ne pouvons pas ne pas soulever le problème des rapports entre justice et charité. Les prédicateurs en ont nettement conscience; c'est pourquoi ils insistent spécialement sur l'équation relationnelle: justice charité, justice - miséricorde, avec des résonnances réciproques de l'une sur l'autre. Justice,charité, tout d'abord semblent s'opposer: la première fait naître la crainte, la seconde suscite confiance et amour ! Avec une clairvoyance rare, une compréhension exceptionnelle,un incomparable sens de la justice et du devoir, dans un amour du prochain, sincère et réel, parce que tout à l'imitation de Jésus-Christ, Louis XIII a su concilier les exigences de ces deux vertus, les faisant graviter dans l'orbite d'un seul amour.

Les orateurs sacrés sont pleins de respect pour la justice du roi. A leurs yeux cette justice se manifeste par son amour envers Dieu et envers les hommes. Cette réciprocité est bien exprimée par un orateur.

> Agréez que presentement ie rende ce tesmoignage à la vertu du Roy, que s'il fut iuste quant à l'Homme-Dieu auquel il donna son coeur et son amour, qu'aussi fut-il iuste quant à tous les hommes, et qu'il leur donna ce qui leur fut deub par un Roy (Boulier 19).

Il est, peut-être, facile d'aimer théoriquement tous les hommes, surtout ceux qui sont au loin et sans relation avec nous, mais, pour un roi, ayant droit à un intérêt spécial, le premier prochain est son peuple. Fut-ce le cas pour Louis XIII ?

> Mais il fut Iuste plus que par un surnom, la bonté de ses intentions ne fut pas un desir solitaire et sans suitte, la main de Iustice lança le foudre et abattit la tyrannie (Boulier 25).

La charité et les bonnes oeuvres qui la prouvent et la manifestent sont les plus puissants contreforts de la justice.

> En effet, quand ie dis IUSTE en général, i'entends un homme accompli de toutes les vertus Morales, puis que selon les Philosophes, toutes sont renfermées dans la Iustice. Si ie me veux restreindre à une plus speciale signification, par le Iuste, i'entendray un Chrestien parfait en Foy, en Charité et en bonnes oeuvres; parce qu'il est escrit que le Iuste vit de la Foy, et que cette Foy qui verifie doit estre vivante et animée de la Charité, qui se descouvre par les Oeuvres (Abra 23,24).

Le capucin portugais (1) s'exprime en un sens similaire; charité et justice étant des vertus universelles, elles doivent être exercées par tous, de quelque condition qu'on soit. On doit secourir le chrétien, le mauresque, le païen , avec la même charité, comme les fleuves qui se divisant en multiples bras, arrosent et fertilisent la terre indistinctement et partout. De même, le souverain étendit sa justice à tous sans vouloir s'emparer du bien des autres, mais uniquement dans le but de les libérer d'un joug étranger et inique.

Le propre de la charité est d'être juste avant tout, elle donne et rend l'amour. La charité, justice surnaturelle, comporte en soi toutes les vertus chrétiennes et surnaturelles.

> Où l'amour n'a qu'une seule monnoye, dont il puisse estre payé, qui est luy-mesme: et s'il donne par liberalité et sans contrainte, c'est par iustice qu'il demande d'estre recompensé par amour.
> D'où ie tire que comme la Iustice Morale r'enferme en soy toutes les autres vertus Morales, de mesme la charité Chrestienne, comme une Iustice surnaturelle, comprend en soy toutes les autres vertus Chrestiennes et surnaturelles (Abra 35,36).

Dans l'exercice et la pratique de la justice devrait-il y avoir conflit entre l'amour de soi et l'amour du prochain ? Le dénouement moral ne laisse aucun doute : l'amour triomphe.

Justice et charité, deux vertus indissolublement associées, appellent un autre tandem: justice et miséricorde (2). Alors que nous risquons d'y voir deux vertus foncièrement distinctes, voire même opposées, dans leur essence et dans leur action, elles n'émanent en réalité que d'un seul et même acte de l'infinie bonté de Dieu, source et origine de toute vertu.

---

(1) Cf. Frey (15,16).
(2) Justice et miséricorde: c'est un des grands thèmes religieux du XVIIe siècle. Voir dans HOUDRY: Bibliothèque des prédicateurs, t. VI, pp.217,219, le relevé des sermons et des recueils qui traitent du sujet.

> Dieu s'appelle Misericordieux, comme il s'appelle Iuste, et quoy qu'il ne se puisse faire qu'il ne soit également l'un et l'autre, puis qu'il l'est essentiellement, il veut neantmoins faire paroistre incomparablement plus de traits de sa misericorde que non pas de sa Iustice (Poudenx 10).

Plus loin, le même panégyriste nous révèle que la justice n'est pas la seule fille du ciel :

> Elle a une soeur germaine, qui naist, comme elle dans le sein propre de la Divinité, et son nom est Miséricorde (Poudenx 10).

Bien plus, quoique infinies dans leur principe, les perfections divines doivent être pratiquées dans un ordre et par une préférence marquée pour l'une ou l'autre d'entre elles.

> Dieu a bien voulu donner des limites et des bornes à sa iustice, mais qu'il n'en a encore iamais donné ny n'en donnera à sa misericorde (Poudenx 11).

Le même orateur donne une même source à ces deux vertus :

> La iustice, la force et la misericorde sont trois merveilleuses filles d'une Sainte, d'une divine Mere, qui s'appelle Religion, qui s'appelle Pieté, elle les produit toutes trois, et toutes trois dependent d'elle si absolument qu'elles ne peuvent en estre separées sans devenir illegitimes (Poudenx 15).

Doublet, le dominicain, développe ce thème de la justice liée à la miséricorde en conformité avec le texte scripturaire donné en épigraphe à sa première oraison funèbre :

> Qui suit la Iustice et la Miséricorde, trouvera la vie. Proverbes 21, 21 (Doublet I, 5).

Les deux grandes vertus pratiquées par le roi, la bonté et la justice, permettent de retrouver en lui l'image de Dieu qui est Clémence.

Combien Iuste et Miséricordieux a esté nostre Roy. La Iustice et la Misericorde qui sont les deux plus éclattants Attributs de Dieu, et les deux plus belles qualitez de Louys le Iuste (Doublet 8) (1).

D'ailleurs, précédemment nous avons vu le monarque plus enclin au pardon qu'à la sévérité.

Les mouvements de nostre LOUYS estoient incomparablement plus naturels, et en suite plus prompts à bien-faire que ceux de sa iustice à chastier (Abra 73).

La règle du souverain fut d'allier la miséricorde à la justice (2).

C'estoit la maxime de notre sage et Iuste Monarque. En quoy, il paroissait, ce qu'il estoit en effet, une parfaite et entiere Image de la Divinité, qui a conioint admirablement ensemble ces deux mouvements, qui semblent si contraires en leurs effets, la clemence qui incline au pardon, et la iustice qui porte au chastiment des crimes (Abra 70).

Une très belle comparaison expose aux auditeurs cette vérité importante et agréable à entendre.

Tantost il le compare à la Palme inflexible,ce qui regarde la Iustice : quelquefois à l'Olive qui est pour sa douceur, symbole de la clemence (Abra 71).

L'Ecriture Sainte confirme ces relations par son autorité.

D'où vient que David prend pour suiet de l'un de ses Cantiques l'heureuse liaison des deux: Il dit ailleurs, et asseure, que toutes les voyes de Dieu, ne sont que misericorde et iustice: qu'elles viennent continuellement au rencontre, et s'embrassent si estroittement, qu'elles ne se veulent iamais separer, l'une qui retient dans la crainte, et l'autre qui entretient l'amour (Abra 71).

---

(1) Cf. Abra 73.

(2) On pense à Corneille: Cinna : vers 1731-1732:
"O vertu sans exemple! O clémence qui rend
Votre pouvoir plus juste.."

Le roi a souvent pardonné, tout en retenant les plus audacieux dans le devoir par sa justice.

> Bref, qui n'a iamais veu le repentir seulement en apparence, qu'il n'ait accordé le pardon en effet.
> Mais comme la sagesse estoit la gouvernante de toutes ses actions, de peur que les pardons de la Clemence n'ouvrissent la perte aux crimes sur l'esperance d'impunité, ou que sa trop - grande bonté ne diminuast quelque chose du respect qui estoit deu à la Maiesté Royalle, il faisoit un temperament si agreable de la severité de sa Iustice, et de la douceur de sa debonnaireté, que la Iustice retenoit les plus audacieux dans la crainte et le respect qui estoient deus à son authorité, pendant qu'il s'acqueroit les coeurs mieux nés par les charmes de sa bonté naturelle
>
> (Abra 68).

En cas de conflit, ce sera toujours la miséricorde qui aura le dernier mot. Et pour notre roi aussi, la miséricorde aura le mot de la fin : elle deviendra "la mort du juste ", le couronnement d'un combat pour la justice victorieuse, dernier acte d'une vie tout entière engagée dans les pas de Jésus-Christ, marchant à sa suite, animée de son Esprit, passionnée de justice et d'amour !

+

+ + +

+ +

Ni la souffrance, ni la mort n'ont épargné l'Homme juste par excellence ! Et pourtant la vie du Christ n'a-t-elle pas été tout entière passionnée de justice et d'amour ! A notre roi très chrétien aussi, Dieu a envoyé une longue et pénible maladie; chemin choisi par Dieu pour amener cette longue lutte à sa dé-finitive victoire.

La justice, pas plus que les autres vertus, n'a le don d'éloigner la mort, de la conjurer, de la commuer, de la changer: elle a le don de la préparer et finalement de la vaincre.

---

(1) Ce que le grand Corneille ne manquera pas de conseiller également en mettant ces paroles en l'homme juste : Suréna IV,4 : "J'ai vécu pour ma gloire autant qu'il fallait vivre,/ Et laisse un grand exemple à qui pourra me suivre."

> S'il y a rien qui deust avoir l'exemption de la mort, c'est la vertu. Les vertus devroient estre exemptes du tribut de la mortalité. Nonobstant tous les advantages la mort passe par-dessus.Aveuglement neantmoins dans lequel ie voy iniustice apparente où se descouvre un rare traict de veritable iustice (Paulin 14).

Ce thème est repris par Poudenx qui déplore l'oeuvre de la cruelle Parque ; il est infiniment triste et regrettable

> de parler d'un Roy de France, mort, lequel vivant a merité de porter le nom de Iuste, de Puissant, de Debonnaire, de Religieux et de Bienheureux (Poudenx 2).

Cependant, à tout prendre, la mort est partie intégrante de la vie et mourir chrétiennement est le dernier acte de justice de la vie.

> La mort, c'est le dernier acte de Iustice qui doit terminer tous les autres, et qui peut plus que pas un, faire connoistre la grandeur de cette belle ame (Amariton 48).

Si, comme on l'a vu, en traitant le thème de la mort, le souverain accepte la nouvelle de sa mort avec joie, c'est que sa vie généreuse de juste lui avait mérité de couronner ainsi son existence vertueuse.

> Pouvoit-il mieux mourir, que de mourir en cette ferveur ? Cela, certes, s'appelle mourir en IUSTE, aussi bien qu'en ROY. C'est estre au dessus de toute puissance et assuiettir magnifiquement l'intellect et la volonté aux ordres de Dieu (Basin 45).

Les qualités pratiquées par le roi en ses derniers jours ont surtout été marquées du cachet de la patience expiatrice pour ses fautes et pour celles de tous les coupables selon la justice.

> Si ce ne sont pas les coupables qui perissent, c'est le IUSTE, qui prenant leur personne, souhaiteroit volontiers, mais avec un zele tout ardent de l'amour de son Dieu, de pouvoir satisfaire pour leurs crimes à l'exemple de son Maistre, qui est mort pour les meschans lors que son amour le couvrant de nos faiblesses, le fit voir pecheur aux yeux d'une Iustice qui ne pardonne rien (Amariton 18).

Même dans sa mort, le juste donne un témoignage de vertu tant aux innocents qu'aux coupables.

> Le juste mort condamne les impies vivants (Grillet 47) (1).

La mort elle-même est acceptée comme satisfaction due à la justice, selon la conception théologique, doctrinale et spirituelle du XVIIe siècle. C'est l'ex-oratorien Hersent qui avance cette précision.

> Aussi le dernier préparatif duquel se munit son ame aux heures plus proches de sa mort, fut de la mépriser comme mort mais de la souhaiter comme faisant une partie de la satisfaction deuë à la justice vengeresse de Dieu (Hersent III, 47).

L'évêque de Vence n'hésite pas à parler de l'âme du juste qui, à l'heure de la mort, brille d'un vif éclat.

> Comme le soleil couchant, iette encore de lumière ainsi les iustes meurent dans les splendeurs qui les descouvrent (Godeau 51).

Application immédiate de cette comparaison au roi qui concrétise si bien dans sa conduite le JUSTE.

> C'est alors que LOUIS LE JUSTE a ietté de plus vifs rayons. C'est alors qu'il a paru le plus pur. C'est alors qu'il s'est meu avec plus de vitesse vers Dieu. Car il estoit plus proche de se ioindre à la source de ses lumieres, son ame estoit à demy destachée de la matiere, et il se sentoit approcher de son centre (Godeau 52).

Le juste considère la mort comme le commencement de la réalisation de son espérance et c'est pour lui une consolation plutôt qu'une amertume.

---

(1) Cf. Godeau 51, Rodolphe 7.

> La mort est l'esperance et la consolation du Iuste.La mort est cette equitable balance que presente aux yeux de Dieu le pauvre comme le riche, le foible comme le puissant; le sujet comme le Roy (Poudenx 26).

Enfin la mort est la consécration de la vie. Qui vit en juste, meurt en juste, ce qui fut le cas de notre monarque.

> Il mourra, il mourra avec la qualité de Iuste (Buhot 19).

Et comme le remarque un autre prédicateur:" le juste est mort en la personne de Louis XIII " (1).Et Suarez de conclure: ce roi ne pouvait mourir, étant juste et laissant le souvenir de ses actes héroïques.

> La mort pouvoit attaquer ce qu'il y avoit d'humain en son estre, mais non pas ce qu'il y avait de divin en ses vertus (Suarez 2).

Cependant l'orateur ne s'arrête pas à la mort comme à une fin, il poursuit :

> mais bien plustot il vivra avec elle perpetuellement dans la memoire et de Dieu et des hommes, et ne craindra point qu'aucun crime l'efface ou la ternisse (Buhot 19).

Tandis qu'avec Lescuyer (29) quelques panégyristes demandent de prier Dieu afin qu'il pardonne ces "pechez que le juste ne peut éviter tandis qu'il demeure dans ce monde", d'autres panégyristes (2),en revanche, décernent d'emblée au monarque des droits à l'immortalité et sa justice n'est pas l'un des moindres titres à ce privilège.

> Ie vous feray voir maintenant son tableau orné de tiltres immortels de Bourbon, de vaillant, d'heureux et de juste, tout couvert de palmes et de Lauriers (Suarez 4).

---

(1) Cf. Roullé 1 Isaïe 57, 1;"Le juste périt et personne ne s'inquiète..." p. 1149.

(2) Cf. Grillet 41.

L'immortalité doit être la récompense du roi qui, sur terre, exerça justice et miséricorde, "Le Juste échappe à l'angoisse" (1).

> Nous ne cherchons point de faux temoins pour prouver la beatitude de nostre Roy : le S.Esprit en est le garand, qui a déclaré bienheureux celuy qui suyt la Iustice et la Misericorde (Doublet I, 6) (2).

Alors qu'ici-bas justice et miséricorde entrent parfois en conflit lors de leur exercice, après la mort cesse toute opposition. L'ultime combat est terminé : la victoire a mis fin à la lutte et l'ultime triomphe de la justice a assuré l'immortalité. Louis le Juste a eu une mort de prédestiné; il a vécu en roi et il est mort en juste. C'est avec toute l'Eglise que face au catafalque royal on peut se demander : "O Mort, où est ta victoire !" et la réponse jaillit des profondeurs de la foi chrétienne :" lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux", où brille pour l'âme du juste une lumière sans déclin: c'est enfin après bien des luttes, l'ultime triomphe de la justice, d'une justice royale à l'image de la justice même de Dieu.

Décidément la terre semble se dérober sous ses pieds; l'émotion atteint son paroxysme : la tâche de l'orateur dépasse les possibilités humaines.

> Ie me trouve engagé de rendre cet hommage particulier, preferant en cela mon devoir à ma réputation, mais comme ie ne cherche autre gloire que de satisfaire à ma conscience en faisant cette action de pieté, i'en fais une de Iustice (Mazure 6).

Le prédicateur nous livre le raisonnement qui met fin aux débats de sa conscience.

> Le dessein que i'entreprends auiourd'huy me semble également iuste et impossible, comme iuste, il m'oblige de rendre les hommages que ie dois à mon Roy, et comme impossible ie ne sçaurais l'achever: Il faut pourtant que ie satisface à ces deux extremitez, et pource qu'il est impossible, ie ne sçaurais l'achever; Il faut pourtant que ie satisface à ces deux extremitez, et que je tasche de faire ce qui est iuste, quoy qu'il me soit impossible (Mazure 7,8).

---

(1) Proverbes 11, 8 p.895 cité par Hillerin (I)

(2) Cf.Doublet I, 16.

Il s'avère juste de louer un prince orné de toutes les qualités dont la justice fut le centre de rayonnement de toutes les vertus.

> Qui a-il de plus iuste que de loüer celuy qui semblable au Soleil, avoit de l'admiration pour toutes les choses du monde, et iamais pour luy-mesme ? qui a-il de plus iuste que de loüer un Prince dont la vie et la mort ont été une continuelle louange à Dieu (Mazure 8,9).

Que pourrait-on ajouter de plus valable en guise de conclusion à ce quatrième chapitre que cette belle citation ci-dessus de Mazure, cet humble prêtre d'une paroisse parisienne, qui n'a eu les honneurs de la plume d'aucun biographe ? Le roi Louis XIII, au terme de son pélerinage terrestre peut dire "J'ai terminé ma course, j'ai combattu le bon combat, reste la couronne de justice que le Seigneur, le juste juge, me donnera et non seulement à moi mais à tous ceux qui auront attendu avec Amour son apparition" (1).

---

(1) Cette citation confirme éloquemment le sens biblique que des prédicateurs attribuent à la justice: fidélité à Dieu: vertu religieuse d'ordre spirituel, mais, par dérivation, ces mêmes orateurs, dans le développement de leur exposé font figurer sous le même vocable la justice morale ainsi qu'il l'a été précisé précédemment.

2 Timothée 4, 7, 8, p.1723.

L'Europe en 1600. (1)

Cette carte de l'Europe à l'aube du XVIIe siècle, illustre en quelque sorte la situation politique tributaire de l'élément religieux. L'empire d'Autriche catholique, les princes protestants d'Allemagne, deux antagonistes puissants qui sont en mesure de polariser les forces européennes maintenant ou défaisant "l'équilibre" à leur profit. Ces Etats sont voisins de la France ; on comprend l'attention de Henri IV à ce qui s'y passe. La chance de Louis XIII a été, sans conteste, le sens politique -extraordinaire pour l'époque - de son ministre Richelieu.

L'Union évangélique dirigée par le Palatinat (l'Electeur Frédéric IV) qui groupe les princes protestants d'Allemagne, est soutenue par la France. La Sainte Ligue ayant à sa tête le duc de Bavière (Maximilien) est appuyée par le pape et l'Espagne et rassemble les catholiques. A la mort de l'empereur, l'enjeu des deux partis est la couronne de l'empire dit d'Autriche qui, éventuellement, eût pu menacer le soi-disant "équilibre européen" se rendant maître de l'Allemagne, et avec son alliée l'Espagne serrait la France en un étau.

La France entre en guerre contre l'Empereur et l'Espagne dès 1635 et prépare ainsi la prépondérance française en Europe occidentale, que consacreront les traités de Westphalie, en 1648 et des Pyrénées en 1659 (2).

---

(1) D'après : E. JARRY, <u>De Louis XIII au Congrès de Vienne, 1610 - 1815</u>. pp. 20 - 31.

(2) Cette carte permet de comprendre qu'une politique extérieure du roi de France ne peut se désolidariser de l'appartenance religieuse des Etats voisins.

L'Europe vers 1600.

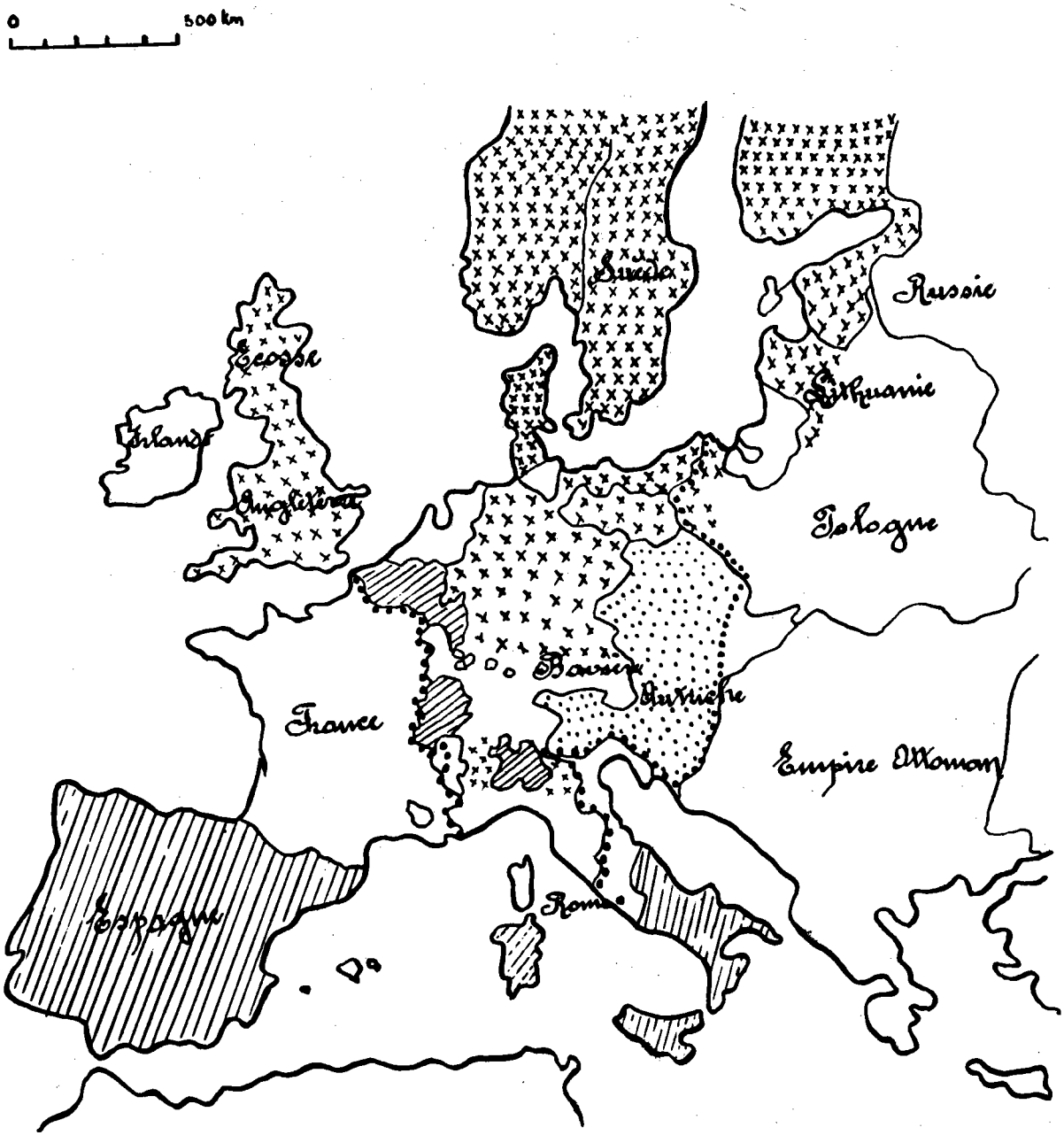

Pays à majorité protestante. .... Limites théoriques de l'Empi

Habsbourg de Madrid. Habsbourg de Vienne

D'après Ch. Morazé et Ph. Wolff. XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Colin, 1953, p

Lebrun (F.). Le XVIIe siècle. Paris-Colin, 1953, p. 11.

Conclusion.

1 Dieu a mis au coeur du roi l'amour de la justice,

2 De cette justice, Louis XIII a fait la vertu par excellence,

3 Il en a cultivé tous les aspects,

4 Il a lutté toute sa vie pour en établir le règne sur la terre,

5 Dieu lui a donné la récompense promise au JUSTE.

L'histoire nous parle de Louis le Débonnaire et de Jean le Bon, de Charles le Sage et de Henri le Grand. Le qualificatif de "juste" semble avoir été réservé au plus digne des successeurs de Louis le "saint". Ce nom lui a été universellement reconnu ! C'est qu'il est , en réalité, le reflet de toute une personnalité, la réalisation d'un idéal de vie fondé sur la volonté de répondre ainsi à un appel manifeste, à une vocation nettement définie: travailler pour la gloire de Dieu et le bonheur de ses sujets.

La Gloire de Dieu ! c'est la réponse de l'homme au bon vouloir divin:

" Aimez la justice, vous qui jugez la terre " (Sagesse 1,1, p. 963)!

Toute la vie de Louis fut la réponse à cette exhortation de la Sagesse.

Le bonheur des sujets ! C'est encore la Sagesse qui lui en indique le moyen:

"Je me montrerai bon avec la multitude et vaillant à la guerre" (Sagesse 8, 15), pour combler les justes aspirations de chacun riche ou pauvre, influent ou ignoré, chrétien ou non...C'est que Louis XIII avait compris que la justice est la vertu humaine par excellence, universellement exigée par la conscience, réclamée avec plus de force que la charité. Tous y aspirent spontanément, comme à une condition fondamentale du bonheur; sa réalisation honore l'homme et, par lui, toute l'humanité. La justice est donc bien pour notre roi, la vertu par excellence, dirigeant toute sa conduite à l'égard de Dieu et des Hommes.

Au terme de cette étude sur le thème de la justice il convient d'en saisir rapidement une vue d'ensemble.

Que signes et présages, symboles et attitudes caractérisant la justice aux yeux des contemporains de Henri IV et de son successeur aient présidé à la naissance de Louis et aient trouvé leur accomplissement dans la vie du monarque selon les prédicateurs, admettons-le provisoirement; mais, en revanche, arrêtons-nous à "situer" cette justice, cette "vertu royale" par excellence, dont Louis XIII a fait " le premier de ses devoirs".

"Ecoutez donc, rois, et comprenez [...]
Car c'est le Seigneur qui vous a donné la
domination et le Très-Haut le pouvoir " (1).

C'est des mains du Seigneur qu'il accepta, en même temps, et la tâche de gouverner le royaume et la grâce de rendre ses sujets heureux. Le jeune souverain, ne cherchant qu'à vivre en pleine soumission à la volonté divine, eut pour modèle Dieu lui-même:

"Je suis Yahvé qui exerce la bonté le droit,
et la justice sur la terre, Oui, c'est en cela
que je me complais " (2).

Par une faveur gratuite de la pure bonté de Dieu, Louis XIII se vit investi de la vertu cardinale de justice; il l'accueillit avec humilité et en fit la réalité secrète de son être, la base de son idéal objectif, d'un idéal du moi, de réalisation de soi-même pour sa présence au monde et aux autres. Il considéra cette qualité comme le fondement de la tâche qu'il avait à accomplir, tout en restant fidèle à la nature profonde de son être. Ce n'est pas au ciel des idéologies qu'il essaya de découvrir la ligne conductrice de son existence, ni dans les éléments extérieurs à lui-même,mais en lui, en sa nature elle-même. La justice, il la situa d'abord dans sa réalité humaine corporelle, psychologique, spirituelle. Le roi se sentait une vocation à la justice, tout son être y aspirait (3).

Il en fit aussi le moyen essentiel pour assurer le bonheur de son peuple. En effet, il n'a ignoré aucun des divers aspects de la justice. Rendre à chacun ce qui lui est dû, régler les échanges, ordonner avec discernement et sanctionner selon le droit, toujours désireux de fonder l'ordre et la paix entre les individus, les familles, les nations, tel fut le but qu'il s'était proposé, la fin vers laquelle il tendait de toute sa volonté: justice don de Dieu, mais aussi exigence de Dieu.

---

(1) Sagesse 6, 1,3 p.969.

(2) Jérémie 9, 23 ,p. 1173.

(3) P.CHAUCHARD, affirme dans ce sens:"Le supérieur est constitutif de la matière." L'accueil,p. 171.

Bâtir la paix au dedans comme au dehors! Louis XIII s'y appliqua de toute son ardeur avec grande persévérance durant son règne. Ce ne fut pas de tout repos. Les obstacles, les difficultés ne firent jamais défaut. Elles renaissaient là où on les attendait le moins. Le monarque infatigable fit face constamment, luttant, pacifiant, coordonnant sans trêve ni merci. Il savait que toutes les choses se remettent continuellement en question. Ses efforts conjugués avec ceux des collaborateurs les plus qualifiés aboutiraient, et obtiendraient -il en avait le ferme espoir.- le résultat recherché. Etablir dans son royaume et hors de son pays un peu plus de justice, telle avait été sa devise dès le début de son règne. Il y épuisa ses forces, mais ne le regretta jamais, au contraire; il eût voulu en avoir accompli davantage ! Ses seules forces humaines ne pouvaient suffire à la tâche. Les moyens surnaturels contribuèrent à cette oeuvre toujours poursuivie, jamais achevée et léguée aux successeurs.

Quant au lutteur indomptable qu'en adviendra-t-il? Dans le combat, il a trouvé un épanouissement personnel, humain, naturel et surnaturel qui le rendit de jour en jour plus agréable à Celui qui l'a soutenu dans cette lutte pour l'accueillir au soir de sa course: "Viens,bon, fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de chose, entre dans la joie de ton maître " (1)! (Mt. 25,23,p.1450)

---

(1) Cette optique de la justice du roi est celle des prédicateurs des oraisons funèbres. Les historiens sont plus sévères pour Louis XIII qui a été jugé différemment. En certaines répressions, il fut déclaré excessif par quelques-uns; d'aucuns l'ont excusé, disculpé, brandissant la silhouette de Richelieu, "Il s'agit de couper aujourd'hui la gorge au duel ou aux édits de votre Majesté * !" Par ces répliques acérées, les hésitations du roi tombaient d'elles-mêmes. Faisant retour en arrière, en esprit sur les décisions prises, le souverain soupirait: "On m'a trop parlé de la raison d'Etat, de complots, de trahisons..." Le sonnet de Corneille-voir ci-après- est significatif et exprime à ce sujet une opinion sinon générale du moins intéressante. Citons encore ce jugement sévère de Dom G. BIGOT, Documents sur l'Histoire de Lorraine t. XIV, p.125."Le peuple n'a guere tesmoigné de deuil à la mort du Roy disant que jamais il ne pouvoit estre traicté plus rigoureusement qu'il a esté sous le règne de Louis XIII, qui avoit oultragé la noblesse, foulé en sorte la populace, par imposts et gabelles, que luy seul en a plus levé que tous les roys ses prédécesseurs. L'Eglise a esté spoliée de beaucoup de droits et privilèges, sans parler des décimes demesurés dont il les a surchargés.
De plus sa memoire demeurera ternie de la rigueur qu'il a exercée ou permise à l'endroit de sa mère, morte misérable en pays étranger.Et le bruict commun est que ses jours luy ont esté abregés en conséquence de la parole de Dieu:" Pere et Mere honoreras afin que tu vives longuement."

* E. SEGOND, Histoire de France, p. 187; P. ERLANGER, Louis XIII, p.180.

La justice sous ces diverses formes exige comme on l'a certes entrevu en ces pages, une vertu peu commune qui ne se contente pas d'être infuse mais qui se cultive, s'acquiert, se développe et demande des efforts quotidiens et soutenus. Qu'est-ce qui soutient un tel déploiement de constance en cette voie sinon la grâce divine qui s'obtient dans la prière ? Et, tout naturellement, nous voici amenés à étudier ce que furent les relations de Louis XIII avec Dieu par la pratique de la vertu de religion.

Sonnet sur la mort du roi Louis XIII (2).

I

Sous ce marbre repose un monarque sans vice,
Dont la seule bonté déplut aux bons Français,
Et qui, pour tout péché ne fit qu'un mauvais choix,
Dont il fut trop longtemps innocemment complice.

II

L'ambition, l'orgueil, l'audace, l'avarice,
Saisis de son pouvoir, nous donnèrent des lois,
Et bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

III

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine perd le jour,
Que jusque dans sa tombe, il le force à le suivre.

IV

Jamais de tels malheurs furent-ils entendus ?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

En revanche, en 1645, le même Corneille invité à collaborer à un recueil en l'honneur de Louis XIII, se plia de bonne grâce à ce souhait. Ainsi, l'on vit sous les gravures de Valdor "Les triomphes de Louis le Juste" en vingt strophes de six alexandrins chacune, chantant les exploits guerriers et autres de Caen à la prise de Perpignan".
De toute façon, la polémique reste ouverte à propos de Louis XIII et une appréciation impartiale, exacte, reste encore à trouver par les historiens.

(2) A.STEGMANN, Corneille - Oeuvres complètes "l'Intégrale", Poésies diverses, p.872, col. b.
On remarque un silence quasi unanime des orateurs, quant à Richelieu. Hersent en son avant-propos s'excuse de n'en point parler sous prétexte de ne point faire de politique en une oraison funèbre (Hersent I, Avis au lecteur).

TROISIEME PARTIE

LA VERTU DE RELIGION

DANS LES

ORAISONS FUNEBRES

DE

LOUIS XIII

La vertu de religion dans les oraisons funèbres de Louis XIII.

Plan d'ensemble.

Introduction : Définition de la piété.
Raisons d'en parler.
Plan du développement à suivre.

Chapitre I Imiter J.-C. dans la relation avec le Père :
témoignage personnel de piété de Louis XIII,
piété en public,
le roi-thaumaturge.
Effets de la piété royale.

Chapitre II Réaliser la vocation de roi très-chrétien :
zèle pour la gloire de Dieu,
amour de l'Eglise.

Chapitre III Exalter l'Eglise dont le roi est le fils aîné :
état de l'Eglise à l'avènement de Louis XIII,
action du roi face à la situation donnée.

Chapitre IV Conclusion :

Louis XIII le Juste, roi très chrétien.

Les oraisons funèbres nous ont renseignés :
sur le roi, l'homme, le chrétien,
sur sa vie et sa mort.

Les oraisons funèbres ouvrent d'autres perspectives.

Introduction :

La piété : définition.

1) définition
- vertu qui relie l'homme à Dieu ;
- vertu qui nous rend prêts à tout service de Dieu en soumission à sa volonté, et pour son amour.

2) pourquoi en parler spécialement ?

a) parce que Louis le juste fut aussi le roi très-chrétien :
c'est-à-dire :
prêt au service de Dieu par (adoration, louange, action de grâces,
prêt au service de l'homme par l'exercice de la charité
car le 2e commandement est semblable au 1er.

b) parce que plein d'admiration pour certains rois de l'A.T.
David, Josias, Ezéchias, et l'aïeul Saint-Louis.

3) plan : Dans son oraison funèbre, Mordant nous livre le programme tracé par Dieu à Louis XIII
dont il faut considérer l'importance de la piété dans les O.F.,

a) par l'imitation de J.-C., réaliser la vocation de roi "très chrétien",

b) exalter l'Eglise dont il est le fils aîné.

Conclusion :

Programme
- réalisation parfaite du service de Dieu et de l'Eglise,
- objet de la vertu de religion manifestée par la piété.

Introduction du thème : La vertu de "religion" dans les oraisons funèbres de Louis XIII.

Les oraisons funèbres prononcées à l'occasion de la mort de Louis XIII sont intéressantes à bien des points de vue. Elles nous découvrent cependant d'une façon très spéciale l'intense piété de ce grand roi et nous permettent de pénétrer un peu dans l'âme de celui qui fut juste et pieux et ainsi réalisa l'idéal du roi très-chrétien.

Les oraisons funèbres ne sont pas avares de détails là-dessus et la piété privée et publique du souverain a donné lieu à d'abondants développements, à de scrupuleuses analyses et de magnifiques synthèses qui permettront -compte tenu des lois du genre- de nous documenter et de nous édifier en maintes circonstances sur la piété foncière et non feinte de ce digne successeur de saint Louis.

Arrêtons-nous d'abord pour regarder l'homme, le roi pour lequel la vie s'est montrée très dure et dont la mort fut aussi pénible que prématurée. Et pourtant, dans sa vie comme dans sa mort, il priait Dieu, se confiait à lui, acceptait sa volonté. La piété étayait sa justice et les deux vertus instigatrices de tant d'autres ont modelé le chrétien vrai qui cherchait à réaliser pleinement sa vocation humaine, royale, chrétienne : il aimait Dieu et les sujets qui dépendaient de son obédience, leur donnant le témoignage de sa piété, de son zèle pour la gloire de Dieu, de son dévouement à l'Eglise dont il se savait le "fils aîné", à l'intérieur de laquelle il se sentait chargé d'extirper le mal qui empêche une vie chrétienne authentique, et de rétablir le bien qui stimule la marche à la suite de Jésus-Christ, pour la gloire du Père et le bonheur de ses enfants.

C'est d'abord Buhot, le savant qui -dans le désir de nous convaincre de l'importance de la vertu de religion- embouche la trompette pour consacrer au thème de la piété toute la première partie de son oraison funèbre. Laissant aux écrivains le soin de dire les exploits du souverain, "c'est à la piété, dit-il, que je m'arrête " (Buhot 1).

> Sa piété est celle qui ne sçauroit mourir et qui le fait vivre et regner dedans l'Eternité (Buhot 1).

Mais avant de pénétrer plus avant en ce domaine, il faut définir la piété telle qu'on la concevait au XVIIe siècle, telle que la

propose Fauveau, chanoine official de Poitiers.

> La vraye Religion est une reunion de la creature avec son Createur, par laquelle elle medite continuellement sur la grandeur de Dieu, avec ferme propos de luy vouloir adherer sans dissolution : de cette intention loüable et vertueuse, la piété prend sa cause, et produit dedans l'ame un mouvement secret, par lequel ayant calmé toutes ses passions et empeschements, qui pourroient la divertir de s'eslever à Dieu, elle s'attache fermement à la bonté celeste, et luy consacre toutes ses affections, la saincteté confirme l'une et l'autre la Religion et la pieté, et est une grace accordée de Dieu, au moyen de laquelle l'Esprit estant affermy et n'ayant plus d'obstacles qui puissent l'esloigner de ce qui est raisonnable, il se conforme de tout son pouvoir à la volonté de son Createur,et luy rend les hommages de ses veux et prieres, lesquelles le rendent digne du bon-heur eternel, dont l'estre consiste en la possession de tous les biens desirables (Fauveau 16,17) (1).

Pour clarifier les notions Religion - Piété reportons-nous aux manuels actuels (2). La vertu de religion désigne la relation de l'homme avec le sacré. Elle existe dans la mesure où le sacré se manifeste à l'homme. La vertu de religion est précisément la réponse de l'homme à cette manifestation. Cette réponse subjective se traduit dans l'adoration : réceptivité et disponibilité transcendantales et absolues de tout l'homme s'engageant totalement envers la divinité. Cette attitude ne doit pas se confondre avec la réponse humaine qui trouve en Dieu l'accomplissement de son humanité complète, l'ultime fondement de lui-même. La réponse objective, c'est le culte rendu à Dieu : prière, gestes,actes qui peuvent contrebalancer cette tendance du sentiment religieux à se dissoudre ainsi dans l'insaisissable. En effet, le culte peut par la force concentrée dans sa forme même susciter dans l'homme une relation juste avec Dieu. Religion : relation homme-Dieu, piété : traduction externe et interne de celle-ci, deux notions différentes certes à relations réciproques de cause à effet, mais elles se confondent très souvent, l'une découlant très strictement de l'autre et les orateurs du XVIIe siècle emploient indifféremment l'une pour l'autre, l'extérieur permettant souvent de juger ou de préjuger de l'intérieur et vice-versa. Houdry en son Dictionnaire des prédicateurs

---

(1) Poudenx (15) donne aussi une définition analogue.
(2) K. RAHNER, H. VORGRIMLER, Petit dictionnaire de théologie catholique, pp.408 et sqq.

même n'établit pas la distinction entre les deux termes. Ainsi se précisent les notions de la vertu de religion : une adhésion à Dieu procédant du plus intime du coeur, s'exprimant par la piété qui est adoration, action de grâces, offrande et amour ; c'est ainsi que par une grâce particulière, obtenue par la prière et l'ascèse, religion et piété se voient confirmées par la sainteté.

La vertu de religion considère donc Dieu comme le centre d'attraction de l'âme ainsi que le dit si justement l'évêque Godeau, imprégné du théocentrisme qui domine la première moitié du XVIIe siècle.

> Louis le Iuste estoit proche de se ioindre à la source des lumieres de Dieu ; son ame estoit à demy destachée de la matiere et il se sentoit approcher de son centre (Godeau 52).

Ayant son objet en Dieu, la vertu de religion enveloppe et couronne les autres vertus, réalisant dans l'homme le chef-d'oeuvre de la grâce.

> La religion seule accomplit cet ouvrage : elle rend l'homme la consommation et le chef d'oeuvre de la grâce (Poudenx 16).

L'homme ainsi relié à Dieu ne vit plus que pour le service de son Maître et Seigneur, soumis à sa volonté, réglant toute son existence sur le "bon plaisir divin". Tel fut particulièrement le cas de Louis XIII, en qui Dieu a trouvé un "serviteur loyal et fidèle", un roi selon son coeur.

> N'avons nous pas raison de dire que Dieu l'a trouvé selon son coeur, et que iamais il ne s'est veu Roy qui le puisse égaler. <u>Similis illi non fuit ante eum Rex, neque post eum erit</u> (1) (Mulchy 21).

Si un roi aussi intimement uni à Dieu a réussi et maintenu cette harmonie de relation, c'est grâce à la piété et à la vertu de religion, comme le suggère la fine analyse du prêtre-prédicateur :

---

(1) "Il n'y eut avant lui aucun roi qui se fut tourné comme lui vers Yahvé [...] et après lui il ne s'en leva pas qui lui fût comparable." 2 <u>Rois</u> 23, 25, p. 433.

> Si Dieu veut que nous fassions quelque oeuvre merveilleuse, n'est-il pas necessaire que sa main concoure avec la nostre ? que ses lumieres aident nostre raison ? que ses flammes échauffent nostre coeur, et que sa volonté anime nos puissances (Amariton 11).

Ainsi le roi ne se manifeste véritablement à ses sujets plus intimement et efficacement sinon "dans des sentiments de Religion et de saincteté" (Amariton 12).

Mais la condition essentielle requise à cet effet est la soumission à la volonté de Dieu. Or Mazure, un curé de Paris, se plaît à rappeler la conformité du monarque au bon plaisir du roi car la formule "tel est notre bon plaisir" était bien courante au XVIIe siècle en attendant de l'être bien davantage encore vers la fin du siècle.

> Son amour excessif êleve son ame vraiment royale iusques au plus haut point de perfection qui est de ne vouloir ny vivre ny mourir mais bien accomplir toutes les volontez de son Dieu, soit par la vie, soit par la mort (Mazure 33).

Le jésuite Condé confirme cette assertion en faisant passer l'intention dans les actes.

> C'est là justement la vie de mon JUSTE ROY, de qui le coeur a toûjours esté dans la dextre de Dieu ; comme l'eau, mais aussi comme le feu ; comme l'eau, pour sa facilité ; comme le feu, pour son activité ; toûjours aisément espandu, puissamment eslancé par tout où Dieu l'a voulu employer ; le coeur du Roy, comme l'organe ; la dextre de Dieu, comme son ame (Condé 12).

Cette soumission à la volonté divine devient pour le roi une règle à observer; il est décidé en cas de transgression à en subir la sanction et cela, non seulement pour ses propres fautes, mais aussi pour celles de son peuple.

> C'est là où je demande si j'ouvre un assez grand jour à ma demonstration pour vous découvrir ses soûmissions à un Dieu de qui les commandemens luy sont des loix tellement inviolables, que son zele porte leur observation jusques dans les actions d'autruy, qui n'ayant rien de nostre liberté, ne nous peuvent rien communiquer de leur malice : Que ce zele Royal d'une Royne mere de Sainct Louys, renouvellé aujourdhuy dans ce digne heritier des Roys Saints, souffre plustost l'effet

> de la plus rigoureuse punition sur sa personne, que la crainte d'un crime dans un autre ; la ruine entiere d'une maison Royale que la moindre flestrissure de son innocence (Condé 18, 19) (1).

La soumission à la volonté de Dieu va plus loin encore si elle sait s'unir à un véritable amour de Dieu ; c'est ce que saura définir Bertier, évêque de Montauban, avec la piété qui le caractérise :

> Il est donc vray que la loüange par laquelle LOUYS a honoré Dieu, n'a point d'autre principe que l'amour duquel il s'est attaché à luy. De omni corde suo laudavit Dominum (2). Il a aymé Dieu, mais Dieu luy en a donné le sujet et la puissance (Bertier 27).

Pourquoi développerons-nous particulièrement ce thème ? Pour la raison bien simple et bien évidente que Louis XIII le Juste fut aussi le roi très chrétien. A propos du thème de la justice, les prédicateurs ont envisagé une interprétation des signes aperçus à la naissance ; Brisejon, en sérieux jésuite, ne dédaigne pas cette éventualité et émet certaines réflexions de ce genre par rapport au thème qui nous préoccupe.

> Ceux qui eurent l'honneur de recevoir ce grand Prince au sortir du ventre de sa mère, ont assuré qu'il vint au monde avec les mains aussi blanches et aussi nettes que s'il fust sorty tout fraischement d'une fontaine qu'il fallut que ses mains fussent de bonne heure preservées de toute soüilleure, pour pouvoir estre élevées vers le ciel avec plus de bienseance, et pour presenter à Dieu avec plus d'efficacité les necessitez de son Peuple (Brisejon 4, 5).

Ce thème de l'intercession du roi en faveur du peuple se trouve précisé et affirmé ensuite.

> En effet il faut confesser que la piété de ce Prince a esté la premiere source de tous les bonheurs qui sont arrivez à la France et que nous devons regarder ses deux mains comme, celles de nostre Moyse, qui estans continuellement élevées ont attiré la force et la vigueur,

---

(1) Mazure (33) rappelle aussi que Louis XIII conforme sa volonté à celle de Dieu, ce qui entraînait un amour de Dieu, l'embrassant toujours davantage. Roullé (67) ajoute à l'union de la volonté royale à celle de Dieu, le motif : l'amour de Jésus-Christ.

(2) "Il donna aux fêtes la splendeur [...] faisant louer le saint nom du Seigneur." L'Ecclésiastique 47, 10, p. 1060.

toutes les benedictions dont il a pleu à Dieu de nous avantager (Brisejon 5).

C'est encore le même jésuite qui attribue à la seule piété le qualificatif de juste et défend son point de vue de bien curieuse façon :

> Le bruit de cette extraordinaire Pieté se répandit par tout si universellement dés les premieres années de son advenement à la Couronne, que tous les Peuples se sentirent obligez à luy deferer d'un commun consentement le glorieux surnom de Iuste. Et je me persuade aisément, qu'une seule raison les empécha de luy donner celuy de Saint ; c'est qu'ils craignirent, qu'ayant déia receu au Baptesme le beau nom de LOUIS, il n'y eust un iour de l'equivoque si on y adioûtoit celuy de Saint, par la doute qui demeureroit dans les esprits, si ce titre d'honneur s'adresseroit à LOUIS IX ou à LOUIS XIII du nom (Brisejon 5, 6).

Si le vaillant Henri IV tenait à préparer son fils à la guerre, c'est sa mère qui assura au futur roi une formation sérieuse à la piété. C'est ce que l'évêque de Montauban constate avec beaucoup d'admiration.

> Vous voila donc, Ieune Prince, engagé aux actions de vostre Pere victorieux ; mais il faut que l'Enfance passe et qu'avant que vous appreniez la guerre dans ses Armées, Marie vous enseigne la Pieté dans sa Maison et auprès de sa personne (Bertier 29).

Issu de tels parents, le roi Louis XIII mérita ce compliment que, en son oraison funèbre, le pieux jésuite lui adresse, en interpelant ses auditeurs :

> Vous avez perdu en sa personne un miracle de Sainteté et de Vaillance tout ensemble, i'uniray dans LOUIS LE JUSTE deux perfections, que ny la verité ny la flatterie n'ont iamais assemblées que bien à peine, dans nul de ceux qui ont manié le plus beau Sceptre, et porté la plus superbe Couronne qui soit au reste du monde (Brisejon 2).

Dans sa vie de piété, le monarque très chrétien s'appliqua tout d'abord à la louange de Dieu :

> Loüer Dieu du coeur, de mains, et des levres, c'est à dire, de l'affection, de la parole, et de l'oeuvre, c'est l'obligation des couronnes, et des Roys qui les portent, et ç'a esté la continuelle occupation de ce glorieux Prince, dont le coeur a tousiours veillé sur les actions qui peuvent contribuer à loüer Dieu (Bertier 15).

Mais la religion recouvre des devoirs, devoirs qui, en apparence tout au moins, revêtent une dichotomie ; elle essaie de concilier les devoirs à l'égard de Dieu, et ceux qu'il convient de remplir à l'égard du prochain. C'est ce que le souverain a fort bien compris et cherché à réaliser tout au long de sa vie. L'esprit de religion est nourri de deux éléments : piété envers Dieu, charité à l'égard du prochain : écho du plus grand commandement de la loi chrétienne : "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur de tout ton esprit." Et le 2e commandement lui est semblable : "Tu aimeras le prochain comme toi-même ! Ces deux commandements renferment toute la loi et les prophètes " (1).

> L'esprit veritable de la Iustice envers Dieu et de son amour, est celuy que demandoit Elizée à son maistre Elie, il faut necessairement qu'il soit double en ses actions : car la pieté n'est pas veritable vers Dieu. si la charité du prochain ne lui tient compagnie (Bréda 19) (2).

Si cette règle s'impose à tous, elle convient plus spécifiquement au roi qui doit concilier ses différents devoirs à l'égard de Dieu, de son peuple, sans nuire à son prestige royal ni à l'amitié et aux obligations qui le lient à ses Alliés.

> Un roy se voit reduit a une extreme extremite, lors qu'il plaist à Dieu de l'éprouver dans le combat de ses plus saintes et sacrées obligations, lors qu'il delibere et qu'il hesite à prendre party dans ce qui touche la conduite de ses peuples, qu'il voit les devoirs de sa condition royale se contre dire les uns les autres : celuy par exemple d'avoir la paix avec ses voisins pour le repos de son estat et celuy

---

(1) Luc 10, 27, p. 1498.
(2) Plus loin, Bréda (26, 27) exprime la même idée : la justice envers le Créateur est faite de piété envers Dieu et de charité envers le prochain.

> de faire ou de continuër la guerre pour la reputation de sa couronne ; et ce qui est encore plus sensible, lors qu'il voit combattre les devoirs de sa dignité avec ceux de sa naissance, celuy de fils avec celuy de souverain, et le bonheur ou l'amour de ses sujets avec l'amour et la reverence paternelle (Bourzéis 701).

Avec sa précision coutumière, l'évêque de Lavaur analyse le motif de la charité à l'égard de "l'autre".

> Les autres branches de la pieté se recourbaient en bas, et regardoient les créateures qu'il aimoit pour l'amour de Dieu et dont-il taschoit de procurer le salut pour la gloire de Dieu qu'il aimoit par dessus toutes choses (Abra 79).

C'est parce que Louis XIII fut rempli d'amour envers Dieu et les hommes que Boulier se juge en droit de proclamer "juste" ce roi très chrétien.

> Agreez que ie rende ce tesmoignage a la vertu du Roy, que s'il fust iuste quant à l'Homme-Dieu auquel il donna son coeur et son amour, qu'aussi fut-il iuste quant à tous les hommes, et qu'il leur donna ce qui leur fut deub par un Roy (Boulier 19).

Et, dans un tel amour de Dieu et du prochain, l'évêque d'Uzès ne voit que deux aspects d'une seule et même charité !

> Ainsi plus un homme est charitable envers Dieu, plus aussi il l'est envers les créatures (Grillet 29).

Louis XIII est plein d'admiration pour certains rois de l'Ancien Testament chez qui il remarqua une inclination particulière pour la vertu de religion. Il se nourrit de leurs exemples si l'on en croit les prédicateurs.

L'Ecriture Sainte a toujours loué les rois pieux et zélés pour le culte du vrai Dieu en opposition avec le monde païen qui les cerne de toutes parts. La Sagesse (1) ne s'exclame-t-elle pas avec

---

(1) Sagesse 10, 12, p. 974.

force et conviction : "La piété est plus puissante que tout". David, Ezéchias et Josias laissent au peuple d'Israël le souvenir de rois saints et agréables à Dieu et aux hommes. Selon l'Ecclésiastique (1) tous les rois d'Israël multipliaient les transgressions, abandonnant la loi du Très-Haut, hormis David, Ezéchias et Josias. Louis XIII essaya de les imiter et, d'après les orateurs, il réussit à égaler les plus vertueux et les plus stoïques d'entre eux. Ecoutons Condé qui livre sa pensée à ce sujet.

> Louis enfin sans rien plus de Louis. C'est là où je defends aux Plines de s'approcher, leurs Trajans sont trop prophanes ; et si j'appelle les Ambroises, c'est avec autant de bouches d'ambrosie que mon unique Louis vaut de Theodoses (Condé 19) (2).

Un des grands mérites de David a été la piété : il était entièrement voué à Dieu et, à ce titre, bon nombre de prédicateurs établissent un parallèle entre ces deux souverains qui, à des siècles de distance, se rejoignent dans une même foi fondée sur l'inaliénable Alliance.

> De même que David estoit tout a Dieu, d'etasché des créatures, et tout entierement voué à son service qu'il a trouvé tant de grace aupres de Dieu, par ce qu'il n'a cessé d'en faire la recherche ; et est traité d'homme selon le coeur de Dieu (Bourgoin 8).

Les oracles de David s'inspirent de la même foi que les maximes sages et pieuses qui guidaient le monarque. C'est Bourgoin qui excelle à établir ces comparaisons. Il en fait le thème de toute son oraison funèbre.

> L'esprit de Dieu a parle par ma bouche et s'est servy de ma langue a prononcer les oracles de sa Divinité. Tous les meschants seront arrachez comme des espines. Que beni soit le S. nom de son adorable Majesté (Bourgoin 39)!

---

(1) Ecclésiastique : 49, 4, p. 1062. "Ils abandonnèrent la loi du Très-Haut."

(2) Un petit commentaire sur le style de Condé s'imposerait ici. Il faut au moins reconnaître là au passage une préciosité savoureuse : "Ambroises ... ambrosie." C'est une belle figure de rhétorique. Condé s'exprime autrement que les autres orateurs, original, c'est le moins qu'on puisse dire.

David, le roi fidèle louant et chantant Dieu, est le modèle du roi de France.

> Le Royaume de France et celuy d'Israël ont eu des Roys que Dieu a trouvez suivant son coeur. LOUIS qui vient de mourir, et DAVID mort il y a plusieurs siecles ont eu cet honneur, et ils méritent également l'Eloge funèbre que le Saint Esprit donne à la mémoire de l'un deux au 47e chapitre de l'Ecclésiastique (1). "Dans toutes ses oeuvres il rendit hommage au Saint Très Haut dans des paroles de gloire ; de tout son coeur il chanta, montrant son amour pour son Créateur. Il établit devant l'autel des chantres pour émettre les chants les plus doux ; Il donna aux fêtes la splendeur un éclat parfait aux solennités faisant louer le saint nom du Seigneur faisant retentir le sanctuaire dès le matin " (Bertier 10).

Le don de prophétie lui-même -que l'on considère au XVIIe siècle comme la récompense d'une conduite pieuse et sainte- relie le roi à Dieu et à son peuple comme ce fut le cas pour les meilleurs rois d'Israël.

> Par les liens de la prophetie et de la contemplation des choses divines, la Majesté des Roys demeuroit estroittement liée avec son obiect, son origine et sa fin qui est l'infinie Majesté de Dieu. C'est pourquoy chez les Hebreux, le don de la prophetie faisoit une partie de la dignité des Iuges d'Israël : Et les trois premiers Roys de ce peuple qui furent Saül, David et Salomon, furent avantagez de cette grace par la providence particuliere de Dieu dessus son peuple (Hersent I, 53).

La piété de Louis XIII est comparée aussi à celle de Josias, béni de Dieu en ses oeuvres réussies.

> Mais que fait Josias, Prince aussi sage que sainct, et aussi vertueux que redoutable ? Il abbat, renverse et demolit ces Autels où son Dieu n'est point adoré. Il destine aux flammes tous les funestes instrumens de cette pernicieuse Idolatrie ; son bras ruine et perd tout ce qui choque ses desseins, et offense sa pieté : Pieté sur laquelle ie remarque au naïf un portrait achevé des belles actions de nostre invincible Monarque dont les vertus font l'objet de nos

---

(1) Ecclésiastique : 47, 8-10, pp. 1059 - 1060.

> admirations, et le trepas le sujet de nos larmes (Amariton 27).

Hersent insiste de même sur l'oeuvre du pieux Josias qui sert d'exemple au monarque français.

> Ce qui luy donne à iuste tiltre le nom de Iosias qui, selon la remarque de quelques interpretes, signifie le feu ardant de Dieu, puisque l'amour de Dieu qui le brusloit fut l'unique motif de tant de voyages, fatigues, desseins perilleus qu'il entreprit pour abattre l'insolence de ce party (Hersent II 26).

Quant à Godeau, il trouve à Louis XIII et à Josias la même assistance divine qui les guide en leur minorité, élargissant le parallèle pour y inclure saint Louis IX, l'ancêtre du roi.

> Josias à huit ans monta sur le Throne d'Israël, et durant trente et un qu'il y regna, il marcha dans toutes les voyes de son pere David. Saint Louys à neuf ans eut entre ses mains le sceptre de la France, et il le soutint avec tant de pieté et de gloire, qu'il est encore plus illustre dans nos Martyrologes, que dans nos Annales. Le Monarque dont nous pleurons la perte, se voit à mesme âge héritier de la Couronne. Et ne vous souvenez-vous pas du siecle d'or de sa minorité, sous la Regence de cette illustre Mere de tous les Roys de l'Europe, sur qui la conduite de la Providence a esté si extraordinaire (Godeau 56).

A ce propos Rinuccini (1), l'orateur de Florence, évoque aussi l'exemple d'Ezéchias. A travers les dons excellents de Louis XIII transparaissent la vertu d'Ezéchias, la sainteté de Louis IX. Se référant à ces illustres devanciers, le roi a appris combien sont peu stables ces monarchies qui n'ont pas pour fondement la justice et la religion.

Brisejon insiste sur le fait que le roi hérita de la sainteté de son ancêtre Louis IX.

> Il est vray que l'on remarque en LOUIS IX du nom, grand Ayeul de nostre Monarque, une sainteté si extraordinaire, qu'elle merita l'approbation de l'Eglise

---

(1) Cf. Rinuccini 5.

> et de toutes les Nations ; et que le grand Henry IV du nom, Pere de ce mesme Prince, donna durant toute sa vie des preuves d'une Vaillance qui ne devoit rien à celle des Heros et des Conquerans de l'Histoire. Mais n'avons-nous pas veu avec étonnement, que ces deux excellentes qualitez s'étoient reünies en la personne du Prince que nous pleurons (Brisejon 2, 3).

Rodolphe assure que le roi n'est pas à plaindre, mais à révérer : mémoire glorieuse, sainteté sans pareille.

> Il porta ce beau nom de Iuste par excellence, de chaste sans un semblable, de bon sans autre, de Chrestien plus que personne ne fut iamais et peut-estre de Louis avec autant de Vertu que le premier (Rodolphe 3).

Ces heureuses dispositions du souverain expliquent quasi totalement le programme de vie que, consciemment ou non, il se traça et auquel il resta fidèle, sa vie durant. C'est Mordant qui nous livre le mieux ce plan de vie que Louis XIII sembla se proposer, auquel il s'appliqua et qui ne put être que d'inspiration divine.

> Louys treiziesme a receu l'estre du Tout-puissant pour faire iujement et iustice en qualité de Roy :
> pour
> exalter l'Eglise comme son fils aisné,
> et pour
> imiter Iésus-Christ de bien près
> en
> qualité de Très-chrestien
> (Mordant 5) (1).

Le monarque s'acquitte de cette triple mission et correspond aux grâces divines de la Providence qui l'a conduit heureusement jusqu'au port. Dans la généalogie du Christ par saint Mathieu, il est question de plusieurs rois : or un seul, David, y est traité de roi. Pourquoi cette exception ? Parce que, seul, sans doute, on a reconnu en lui les véritables qualités royales ; parmi elles, avant tout, cette piété qui transforme une vie en soumission à Dieu, exaltation de Dieu, louange à Dieu, passion de sa gloire et fidélité à son service.

> Vous sçavez que dans ceste celebre genealogie du Dieu incarné tracée par la plume de Sainct Mathieu ; de tous les Roys dont il est fait mention, il ny à que David qui soit traicté de Roy : sans doute pour nous

---

(1) La typographie m'est personnelle afin de mettre le plan en relief.

> apprendre qu'il avoit si sainctement et si heureusement regné, que tous les autres à sa comparaison ne meritoient pas d'estre qualifiez Roys. Dictes le mesme de nostre LOUYS LE IUSTE, qu'il à eu des avantages si considerables dans les iours de son regne, que tout ce que les autres Roys ses devanciers ont iamais fait, ne paroist non plus que s'il n'estoit pas (Bourgoin 36, 37).

Dans sa profonde piété, le souverain considérait que tenant de Dieu son royaume, celui-ci devait être gouverné par Dieu. Ecoutons à ce propos le témoignage de Grillet :

> Ce qui est le plus important, cette divine vertu de pieté, mère de toutes les vertus, l'a animé à ce poinct que considerant qu'il tenoit de Dieu, non seulement la vie, mais le Royaume ; il a creu qu'il ne le devoit tenir que pour employer cette souveraine puissance à faire garder la loy, exalter la gloire, et sanctifier le Nom de Iesus-Christ son Seigneur. Desirs qui ont tellement tenu le premier rang en tous ses desseins, qu'en effet, il a paru n'avoir este Roy, qu'afin que IESUS-CHRIST regnast en France : et que la devise tres humble des Roys Tres-Chrestiens, dont ils environnent la croix, mise sur leur monnoye, qui est la marque de leur authorité, eut un entier et veritable lieu durant son regne : et qu'il pust legitimement dire, ce n'est point LOUYS, c'est IESUS qui regne, c'est IESUS qui tient l'Empire (Grillet 18)(1).

C'est par humilité que le monarque ne trouvait pas juste de revendiquer le titre de roi devant Jésus-Christ.

> LOUYS LE IUSTE, le plus digne Roy qui soit au monde, refuse la qualité de Roy pour honorer le Sauveur, sous des habillements qui le font méconnoistre à la plus-part du monde (Brisejon 12).

Si Louis XIII embrassa avec tant de zèle la vertu de religion, c'est qu'il la regarda spécialement comme ce trait d'union

---

(1) E. THUAU, op. cit., p. 14.
"La monarchie de Louis XIII sera favorisée par plusieurs circonstances; elle possède une doctrine, la théorie du droit divin des rois et elle peut jouer un rôle d'arbitre dans une société où les deux classes rivales, noblesse et bourgeoisie, se font équilibre."
J. de LAFONS, Le Dauphin, "Nous vivons sous les rois et les rois dessous Dieu." p. 61.

"reliant" au Monarque du ciel un souverain de la terre ; c'était bien dans ce lien -de plus en plus resserré- qu'il voulut mourir. C'est dire à quel point Louis le Juste considéra la politique comme un véritable "devoir d'état" royal. D'emblée, il se trouve établi capitaine en guerre, juge en l'Etat, prêtre dans la religion.

> Il fit voir en sa personne le vray carractere d'un Roy tel que l'Escriture le demande, i'entends, selon le coeur de Dieu, et que Platon mesme le depeint, quand il veut qu'il soit Sacrificateur, Prestre, Poëte, Prophete, vivant dans un continuel commerce avec Dieu, establissant des Loix et regissant son Estat plustost par antousiasme et inspiration divine, que par aucun principe de raisonnement. Et qui, selon les maximes de Diogènes le Stoïcien, doibt estre Capitaine dans la guerre, Iuge dans l'Estat, et Prestre dans la Religion : dans laquelle plus heureusement que cet ancien Josias, in diebus peccatorum corroboravit pietatem (1), ou bien, comme lit Vatable, temporibus impiorum constabulavit pietatem (2). Au temps que l'impieté avoit tellement prevalu sur les bons sentimens, qu'elle estoit comme bannie du coeur des hommes, ne sçachant plus où trouver une retraite, le Roy lui (3) a edifié une habitation sacrée au milieu de sa poitrine, pour luy offrir mille Sacrifices et luy faire rendre toutes sortes d'honneurs par ses sujets dans tout le temps de son regne (Hersent II 55).

Ce programme visait la réalisation parfaite du service de Dieu et de l'Eglise. C'est tout un ensemble complexe qu'un monarque engage avec lui et à sa suite ! voilà pourquoi il est si important d'étudier le comportement religieux du souverain ; c'est la nation tout entière qui subit la répercussion de l'esprit religieux de son roi ! c'est toute la période de son règne qui s'en trouve marquée et qui en marque l'histoire ! N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il faut être singulièrement attentif au fait que toute la politique de Louis XIII est vécue dans la religion, la piété. A l'occasion de chaque développement nous devrons nous demander : les propos sont-ils habituels au genre de l'oraison funèbre ou bien relèvent-ils de la mentalité du temps, ou encore sont-ils un point de vue

---

(1) Et dans les jours des impies il fortifie la piété. Ecclésiastique 49, 4.

(2) "En des temps impies, il fit prévaloir la piété" pas de référence propre : fait double emploi avec note 1 : Ecclésiastique : 49, 4, p. 1062.

(3) à la religion : le roy a édifié, à la religion, une habitation sacrée.

particulier à Louis XIII.?

Les faits historiques peuvent être facilement interprétés en fonction du cadre choisi par chaque orateur. Cette mise en garde évoquée, essayons de saisir le raisonnement de Bertier qui trace une fresque traduisant à merveille ces éléments (1). Le prophète David convoque toutes les créatures à la louange de Dieu (2), d'abord les créatures matérielles, inanimées qui y sont appelées ; puis c'est l'homme invité, en tant qu'être raisonnable et libre, à chanter la gloire de Dieu et c'est au tour du roi de prendre acte de son rôle de représentant du peuple. Louis XIII, en chef de file, stimule ce peuple à la louange divine, car la piété manifeste la vertu de religion. C'est ensuite au tour des ordres religieux, puis des évêques et des prêtres, à être stimulés dans une ferveur nouvelle, grâce à une connaissance plus approfondie des vérités de notre sainte religion. Quant à la noblesse, elle ne peut rester insensible ni aux exhortations ni surtout à l'exemple de son roi, et ainsi se découvre responsable du progrès moral de toute la nation.

Ce fait, à lui seul, indique clairement que Louis XIII ne perdait pas de vue le programme que Dieu lui avait tracé par l'imitation de Jésus-Christ : réaliser la vocation de roi très chrétien, exalter l'Eglise dont il est le fils aîné. Il est temps de demander aux oraisons funèbres les caractéristiques de cette piété du roi.

---

(1) Bertier 20 -24.

(2) Psaume, 148, p. 876.

Chapitre premier

I. Imiter J.-C. dans la relation avec le Père.

Témoignage de piété de Louis XIII.

1) Constatation : Le roi est pieux : c'est la "piété scrupuleuse", dès l'enfance, comme les chrétiens de toutes les époques.

2) Qualités de la piété royale :
- profonde et humble,
- spirituelle et éclairée,
- croissante, efficace et coopérante,
- sanctifiante,
- rayonnante et universelle,
- constante,
- génératrice de bonheur pour le peuple.

3) Piété personnelle et privée.

Origine et sources : Ecriture, Parole de Dieu, Livres saints.

Moyens d'alimentation :
- Lectures, Dévotion, Prière, Union à Dieu,
- Dévotion à Marie, aux anges, aux saints.
- Assiduité à l'office divin,
- Piété intégrée à la vie quotidienne.

Fruits et conséquences de cette piété : union à Dieu, solitude intérieure, esprit d'oraison.

4) Piété publique, liturgique et paraliturgique,
Messe, Sacrements, Processions.

5) Le roi-thaumaturge.

Effets de la piété royale :

sanctification personnelle,
exemple donné à tous,
génératrice de toutes sortes de vertus,
instrument du salut en J.-C.
- de motivation pour la gloire de Dieu,
- de resituation de l'homme face à Dieu,
- de relations vraies : Dieu - homme.
  - crainte, humilité, continence,
  - persévérance finale,
  - attente sereine de la mort,
  - support chrétien des épreuves,
  - stimulation à la vie,
  - espérance d'immortalité,
  - source d'altruisme.

Chapitre Ier : Imiter J.-C. dans la relation avec le Père.

L'introduction nous a ouvert l'accès au thème de la piété pour nous en dévoiler les principales composantes. Mais, pour en saisir les coordonnées générales, il est tout indiqué de nous arrêter à étudier la personnalité religieuse du roi ; a-t-il été vraiment l'instrument de Dieu pour rétablir la "Chrétienté" ? le témoignage de sa piété personnelle sera très suggestif pour la compréhension tant du prestige de la monarchie sous Louis XIII que de "l'alliance des deux plus anciennes colonnes de la société humaine : la religion et l'Etat " (1).

Le roi fut, non seulement foncièrement pieux, mais Mademoiselle de Hautefort affirma même : "Il est vraiment fort scrupuleux " (2). Plus d'un orateur se plaît à le confirmer.

> Nous avons perdu un Roy qui estoit le plus vertueux de tous les Rois, le plus uni à Dieu qui est le principe de toutes les royautés (Augustin 7) (3).

Le mère du roi contribua à lui donner une éducation particulièrement soignée du point de vue religieux.

> Il hérita de son Pere la valeur, et le bon-heur,
> De sa Mere la piété (Fenouillet 6).

Dès l'enfance, comme dauphin, il montra déjà d'heureuses dispositions. C'est Hersent, soucieux d'éclairer ses auditeurs, qui nous en avertit (4) :

> Iosias tourna son coeur vers Dieu, au mesme temps que la raison commença de luire sur ses pensées ; et nostre Roy, plus illustre que luy en toutes façons, dans un mesme orage, fit un sacrifice et offrit un

---

(1) E. THUAU, op. cit. , p. 20.

(2) J. LEVRON, Les rois de France et Dieu, p. 32.

(3) Amariton 40, Grillet 29, Guyard 9, Fauveau 2 expriment cette piété précoce.

(4) Lescuyer (10) déclare la même chose.

holocauste de son coeur à Dieu. (Hersent II, 42) (1)

Cette piété qui lui fut chère dès l'enfance ne fit que se développer au point que Frey, l'orateur portugais, n'hésite pas à comparer le souverain aux plus illustres empereurs et lui reconnaît la religion des Constantin et des Théodose, la piété des Gratien (2). Ainsi, conclut Godeau, c'est durant toute la vie que les rois doivent marcher en la présence de Dieu.

> Dieu les (les rois) laisse quelquefois faire quand ils sont grands, prend le timon lorsqu'ils ne le peuvent gouverner ; et maintenant que l'on pense que nous avons un Roy de cinq ans, nous avons pour conducteur l'Eternel (Godeau 57, 58).

Cette piété du Roi, loin d'être superficielle, était à la fois humble et profonde, spirituelle et éclairée, sincère en paroles et en actions. C'est Basin, le célèbre dominicain, qui, dans le texte suivant, fait l'éloge de toutes ces qualités.

> Sa pieté cependant a tousiours esté beaucoup moins superficielle, que solide et veritable. Elle ressembloit à ces estoffes precieuses qui pesent encore plus qu'elles ne brillent : Elle n'amusoit point les peuples de mines : Elle estoit toute spirituelle (3), et toute détachée des sens : Elle estoit attirée par une plus noble force : Elle avoit son siege en l'entendement qui estoit parfaitement eclairé de la cognoissance de nos mysteres, et s'appliquoit à toutes sortes de bonnes actions, qui sont sans doute les caracteres immortels d'une vive foy et les vrayes et essentielles marques de la discipline Chretienne (Basin 27, 28).

Cette piété va en s'accroissant sans cesse, Buhot le souligne à travers un épisode de la vie du monarque.

> Si sa piete estoit desia en un haut lustre dés sa tendre ieunesse ; elle s'accreut extrémement par son bien heureux mariage avec nostre grande Princesse. Car

---

(1) Godeau (55) établit le même parallèle, en y ajoutant Louis IX.
(2) Cf. Frey 35.
(3) Hersent (III, 31) confirme aussi la prière du monarque appliquée aux choses divines.

> alors on vit s'elever une sainte émulation entre ces belles ames (Buhot 8).

Dufaur, l'oratorien, se plaît à montrer une piété doublée d'efficacité.

> Il lui (à la France) a fait present d'un Roy, qui par sa pieté et bonne conduite, à coniuré cette tempeste universelle,et a diverty une partie de ces orages de dessus la teste de ses Peuples (Dufaur 24).

L'évêque de Lavaur la signale coopérant à la grâce.

> Pieté ! qui lui faisant donner l'Esprit aux inspirations de Dieu, et l'oreille à ses paroles, tenoit son coeur au milieu des delices de la terre, comme une plante genereuse qui se dressoit tousiours vers le ciel, auquel elle estendoit ses pensées, comme les fleurs, ses paroles comme les fueilles, et ses actions comme les fruits. Bref, qui regardant tousiours le Ciel, se rendoit digne d'estre transplantée dans le Ciel (Abra 78).

L'austère Senault ne craint pas d'attribuer au roi le qualificatif de saint, sa piété s'appliquant indistinctement au culte privé et public et restant pure en ses objectifs.

> Cessons de regarder LOUYS XIII comme un Conquerant, ou comme un Heros pour le contempler comme un Sainct. Il n'y a point de qualité plus necessaire pour achever un grand Roy que la pieté.
> La pieté a produit toutes ces vertus en l'ame de notre Prince incomparable, il eut tousiours plus de zele pour l'honneur de Dieu que pour sa propre authorité, il prefera la gloire des Autels à celle de son Throsne, et il creut qu'il regneroit assis glorieusement quand Iesus-Christ regneroit absolument dans son Estat (Senault 32, 33) (1).

Senault insiste sur la piété personnelle du roi ; en effet, comme on le voit, spécialement dans ce très beau texte ci-dessus,

---

(1) Lescalopier (28) confirme que la piété du roi fut son soin assidu en public et en privé.

Louis XIII était profondément pieux, d'une piété rayonnante et sanctifiante, génératrice tant de sa propre sérénité que du bonheur de son peuple. Une piété personnelle non seulement constante, mais constamment croissante, est une qualité tellement exceptionnelle que l'on peut se demander où ce roi très chrétien va puiser les éléments de cette piété qu'on est tenté d'appeler "sans faille". C'est dans l'Ecriture Sainte tout d'abord, que sa piété personnelle puisera une nourriture abondante. Hersent, le théologien précis, nous l'enseigne ainsi (1) : Diverses voies ramènent les rois à Dieu, mais surtout en premier lieu, le sentiment ou la prise de conscience de la majesté divine qui s'applique à connaître Dieu par l'Ecriture. Devant son auditoire de la Sorbonne, Bertier parle dans le même sens :

> Ce n'est donc point dans la sagesse humaine, ny dans la force temporelle, ny dans les biens terrestres que se trouve la gloire de LOUYS. Dieu qui luy avoit appris qu'on ne rencontroit la gloire qu'en sa science, luy en a fait mespriser tout autre principe (Bertier 42).

Le roi ne s'est point contenté d'une piété superficielle. Il s'est appliqué à nourrir cette vertu par son assiduité à approfondir la doctrine chrétienne par toutes sortes de moyens. Les historiens sont formels sur ce point que les carêmes, les avents retrouvaient toute la Cour au pied des chaires d'où lui était dispensée la parole de Dieu par les orateurs les plus réputés. Le théologien Deslyons remarque cette ponctualité à l'écoute de la prédication comme aussi le soin de "fréquenter" les livres saints.

> Ce mesme Dieu qui tient en sa Main le Coeur des Roys, voulant accomplir le nostre de tous points selon son Idée, luy a inspiré sans doute par des Illustrations, et des Graces secretes, l'Amour, et l'Intelligence des livres. Il luy a fait executer cette circonstance à la lettre, <u>de scribet sibi Deuteronomium legis huius in volumine</u> (2) : il a poussé et conduit sa Main, à

---

(1) Hersent II, 43 et 53.
(2) Il devra se laisser faire une copie de cette loi. <u>Deutéronome</u> 17-18, p. 220. "Il devra écrire sur un rouleau pour son usage une copie de cette loi."

> composer et à decrire à son usage ce Volume remply des plus beaux traits de l'Escriture Saincte (Deslyons 31).

Lectures édifiantes et spirituelles complétaient l'éducation religieuse personnelle du roi.

> Vous avez sçeu la lecture qu'il fist faire de l'Imitation de Iesus-Christ, de la Philothée du Bien-heureux De Sales (Doublet II, 8) (1).

Jusqu'à son lit de mort il ne cessa de puiser force et courage en ces livres dans lesquels il puisait exemples et leçons.

> Iusques-là que dans les nuicts, qui dans leur longueur et l'accablement de son mal, luy refusoient le repos, il cherchoit et trouvoit de la consolation et de la ioye dans l'histoire des saincts Martyrs qu'il se faisoit lire, pour emprunter des exemples de leur courage et de leur constance. Son esprit estoit rempli de mille beaux textes de l'Escriture Saincte qu'il citoit fort à propos, sur toutes les choses desquelles on l'entretenoit (Hersent III, 34, 35).

Guyard fait ressortir le mérite singulier qu'eut Louis XIII de s'adonner à la pratique de la piété, malgré l'accaparement de ses tâches.

> Nonobstant ces embarras d'affaires qui ont esté plus grandes soubs le regne de LOUYS LE IUSTE, que soubs celuy de plusieurs de ses predecesseurs ensemble, il ne perd pas un moment de ses devotions. Les audiences des Princes et Ambassadeurs ne préjudicient point à celles qu'il donne à la pieté (Guyard 11).

C'est dans le même sens que l'évêque de Lavaur s'adresse à ses fidèles.

---

(1) Saint François de Sales a donné en maints passages de ses oeuvres des méditations et des considérations sur la vie et les exemples de saint Louis, roi de France. On pourrait y trouver la base ou l'origine de la dévotion de Louis XIII pour son saint ancêtre dont il sera question ultérieurement, pp. 275-276.

> Mais pour venir au détail des actions de sa Pieté, quel coeur a iamais esté plus enflammé de l'amour de Dieu que le sien ? comme le tesmoignoient assez les eslans extraordinaires de devotion, qu'il faisoit paroistre tous les iours sans obmission d'aucun, quelque affaire qu'il ait pû avoir (Abra 82).

L'orateur portugais (1) confirme que le roi s'acquittait scrupuleusement de nombreux exercices de piété et de dévotions. Roullé, un curé de Paris, nous livre le détail des dévotions royales et la ferveur qu'il y mettait ; on voyait le souverain :

> sinon sept fois le iour, comme David, du moins deux fois soir et matin, et les genoüils en terre, en la posture d'un humble suppliant, mettant en cette praticque vrayement devotieuse tout son repos, et son plaisir unique(Roullé 40).

Guyard se croit obligé de relever le mérite singulier de la piété du monarque. Ni la nécessité, ni les affaires, ni la souffrance, ne le contraignent ; c'est Dieu seul qui motive une si solide piété.

> D'un grand nombre de personnes qui s'addonnent à la pieté, i'en trouve trois qui s'y appliquent soubs trois divers motifs. Les uns pour n'estre dans l'employ. Les affaires ne les embarrassent point. [...] Les seconds embrassent la devotion quand ils se treuvent aux prises avec la necessité. [...] Enfin les troisiesmes viennent à Dieu, quand les maladies les tiennent à la gorge. [...] C'est pourquoy nostre Grand Prince nous monstre bien que sa pieté est genereuse comme la palme, sur tout n'ayant rien à qui agréer qu'à Dieu ; rien à craindre que Dieu rien à esperer que Dieu (Guyard 11, 12, 13).

Dans la pratique du culte privé le roi Louis XIII manifesta une grande dévotion à la sainte Vierge (2).

---

(1) Cf. Frey 19.

(2) Fenouillet(27)reconnaît ce fait aussi, Venasque(50)de même.

C'est le moment de nous demander pourquoi les orateurs sacrés insistent tellement sur le culte que le roi pratiquait à l'égard de la sainte Vierge . C'est que Louis XIII portait à Marie, " sa Dame et sa Maistresse " (Le Mée 54), une vénération tout-à-fait exceptionnelle; sa dévotion mariale se traduisant de maintes façons : tableaux, images, autels, sanctuaires, voeu, remise du royaume ainsi que de ses sujets en sa protection maternelle.

> Combien de voeux n'a-t-il point appendu à ses Autels ? De quels riches Présents n'a-t-il point orné les Eglises où elle est honorée ? [...] Il ordonna que tous les ans on feroit une Procession solennelle le iour de l'Assomption pour remercier la divine Majesté des bienfaicts reçus (Doublet II, 6) (1).

Champclou relate les mêmes faits et ajoute que le roi entraîne en ses pieux desseins le Parlement et tous ses sujets (2). Ecoutons-le parler de

> ces Officiers qui ont porté les commandements de sa Majesté : ce Parlement qui les a exécutés, cette affluence de peuple qui y a fait la presse (Champclou 23).

L'amour du souverain envers la très sainte Vierge fut concrétisé par prières, célébrations, consécrations,voeux, promesses (Brisejon12,13,14). Senault nous informe que ces cérémonies trouvèrent leur couronnement dans le fait d'établir Marie souveraine du royaume.

> Il nous apprit que nous nepouvions plus estre François que nous ne fussions sujets de la Vierge et que notre servitude estoit bien glorieuse puisqu'elle nous donnoit la Mere de Dieu pour notre Souveraine(Senault 36).

---

(1)Boulier (1 2) rappelle également que le roi invite le peuple français à honorer Marie à l'Assomption.

(2)Hersent(II,53) affirme cette proposition également .L'histoire en fixe la décision royale au 1 0 février 1638.

D'aucuns associent sa dévotion à Marie au culte eucharistique ou au christocentrisme tout naturellement. Le souverain reçoit l'Eucharistie avec ferveur et la dévotion à Marie s'en ravive.

> Quelle ferveur au S. Sacrement de l'Autel ! Quels élents vers la tres-saincte Vierge, en la protection de laquelle il avoit mis sa Royalle personne, son Sceptre, sa Couronne, ses peuples, ses Estats (Guyard 31).

Brisejon, le subtil jésuite, essaie de convaincre l'auditoire de l'étroite corrélation entre le roi, Marie et Jésus.

> Et afin que toute la terre sçache que l'on ne perd rien à donner à IESUS et à MARIE ; que ce n'est point s'apauvrir que de se dépoüiller en leur faveur ; et que l'unique voye pour se porter au plus haut de la gloire, c'est de s'abattre aux pieds de leurs Maiestez : voyez, s'il vous plaist, comme ces trois personnes combatent à l'envy à se faire du bien. LOUIS donne au Fils de Dieu en l'Eucharistie la vie et le Royaume que ses Peuples luy souhaitoient dans la ville de sainte Foy ; et le Fils de Dieu quelques années après rend à LOUIS par la mesme Eucharistie dans la ville de Lyon, lors de cette dangereuse maladie qui faillit a nous oster dés lors ce que nous n'avons perdu que trop tost depuis, la vie et le Royaume qu'il lui avoit consignez : LOUIS consacre son Royaume à MARIE. MARIE conserve le Royaume à LOUIS (Brisejon 16) (1).

Dans cette pensée, Grillet nous présente le monarque consacrant son royaume à Marie comme à Jésus.

> Pour rendre ses hommages proportionnez à son affection

---

(1) En 1630, Louis XIII très affaibli par le surmenage qu'il s'était imposé lors des combats autour de La Rochelle, doit aller en Italie régler les questions : Mantoue - Pignerol - Casal. Après son offensive de Saint-Jean-de-Maurienne, il doit regagner Lyon très souffrant d'un abcès intestinal ou péritonéal qui met ses jours en danger. (22-30 septembre 1630) Mais l'abcès se vide et le roi est sauvé.

> il a souhaitté de ioindre à sa consecration, celle d'une nation toute entiere ; et n'a esté content, iusques à ce que l'autorité souveraine, qui le rendoit le premier mobile, l'exemple et le conducteur de tous ses sujects, luy a fourny un moyen excellent d'agrandir son present, en dediant tout d'un coup, et assujettissant à nostre Seigneur IESUS, et à sa saincte Mere, tout autant de nations, tout autant de peuples, tout autant d'ames qu'il y en avoit de vivantes sous la conduite de son Sceptre (Grillet 26).

Le roi aima ce qu'aima Jésus son ami, c'est-à-dire Marie et l'Eglise. La réciproque est non moins vraie : "Ad Jesum per Mariam !" dans un même amour.

> Qui ayme bien ne borne point son amour dans son amy, puisqu'il ayme de plus ce qu'ayme son amy. Prince passionné pour Iesus, vous aymastes aussi ce que Iesus ayma, et dans nous l'homme-Dieu. Amours dont le premier fut pour sa Mere, le second fut pour l'Eglise son Epouse (Boulier 11).

Ce n'est pas seulement en son for intérieur que le souverain honora Marie, mais ouvertement, solennellement, officiellement, il voua son royaume et ses sujets à la Vierge Marie.

> Au iour de l'Assomption de la tres-saincte Mere de Dieu, ce grand Prince se voüa luy et tout son royaume à ceste divine Princesse, et à son Fils nostre Sauveur Iesus-Christ : Il la prist pour Patronne et Protectrice, pour Dame et Maistresse absoluë de sa Personne, de tous ses Estats, de toute sa Famille Royalle et de tous ses Sujects, obligeant tous les François par un Edict public à se tenir desormais pour Serviteurs et Esclaves de Iesus-Christ et de la Vierge sa Mere (Le Mee 54).

L'orateur de Brisach (8) déclare que le monarque institue solennellement Marie protectrice du royaume. Ce voeu à la Sainte Vierge se place le 10 février 1638. Le tableau de Ph. de Champaigne le commémore : "Louis XIII offrant son sceptre et sa couronne à la Vierge." Fenouillet (28) relève le même geste de reconnaissance pour les grâces reçues par Marie. Brousse (17), qui le rapporte, l'attribue à un geste de vénération et d'imploration. Bourgoin (11) y ajoute une recommandation du roi, de sa personne, de son royaume et de ses sujets. Brisejon (15) remarque une consécration particulièrement préparée en ces circonstances. Abra (91) y reconnaît une expression de foi religieuse. Boulier (13)

pense que ces honneurs rendus à la Mère de Dieu devraient contrebalancer les erreurs protestantes qui négligent le culte de Marie. La corrélation des cultes rendus à Jésus et à Marie est ~~exposée~~, expliquée, raisonnée de façon logique par Brisejon.

> Il a eu dés cette vie une Saincteté à qui rien n'a manqué pour estre absolument achevée : et sans mentir ie ne m'en estonne pas, lors que ie considere qu'il l'a puisée dans les deux sources qui ont coustume de la produire dans les coeurs, et qu'il s'est si fortement attaché aux deux mammelles par qui toutes les douceurs en découlent ordinairement sur la terre.
>
> Le nostre (monarque) la puisoit (toujours la sainteté) dans le Fils de Dieu comme dans la source, et la recevoit de Marie comme du canal par qui elle decouloit en son ame (Brisejon 7,8).

Quant à Senault, il attribue pureté et continence au monarque dévot à la Vierge.

> La France se vantera avec plus de sujet d'avoir porté un Roy qui a passé dans sa Cour sans estre bruslé, qui parmy la conversation des femmes qu'il ne pouvoit eviter, a conservé la pureté d'un Ange, et qui a vaincu tous les appas dont les plus fameuses beautés du monde essayoient de corrompre sa chasteté.
>
> Mais ne vous en estonnez pas, Messieurs, il estoit devot à la Vierge, il avoit succé sa devotion avec le laict, il lui avoit consacré son corps en luy consacrant son ame (Senault 34, 35).

D'après les orateurs, Louis XIII ne limite pas à la Vierge seule sa dévotion ; il honore comme bienheureux et saints : Clovis, Charlemagne et Louis IX, ses illustres prédécesseurs, et le même orateur range parmi les trois grandes dévotions du roi celles du Saint-Sacrement, de la Vierge Marie et des saints.

---

(1) Il serait intéressant de montrer que la dévotion à la Vierge au XVIIe siècle s'associe particulièrement à la pureté des moeurs en Bérulle, saint François de Sales, saint Vincent de Paul. Ni Bérulle, ni saint Vincent de Paul, pourtant fort dévots à l'égard de la Vierge, n'ont laissé en leur oeuvre de passages caractéristiques concernant la question. Saint François de Sales donne Marie en modèle du renoncement à la chair: Oeuvres complètes, t. V, p. 269. Dans l'Introduction à la vie dévote, IIIe partie, il traite de la chasteté "par allusion à la dévotion à la sainte Vierge comme modèle ou moyen de la pratiquer." chap. I2-I3, pp. 135-142, t.I.

> Tout ce bel ornement vous a rendu Sainct dans ceste Royale maison de France, qui semble estre faite pour porter des Saincts de vingt Roys en vingt Roys. Depuis Clovis qui est appelé Sainct, iusques à Charlemagne vingt Roys, depuis Charlemagne iusques à Sainct Louys, vingt Roys, depuis Sainct Louys neufième du nom iusques à vous, vingt Roys (1).
>
> Quelles devotions ont scellé sa pieté, et en ont esté les quatre grandes marques ? Le tres S. Sacrement de l'Autel, la plus pure des Vierges, l'invocation des Saincts, et le respect pour leurs Reliques estoient les principaux objects de sa devotion (Bourgoin 9).

Pour affirmer la dévotion du monarque, Fenouillet, évêque de Montpellier, trouve une comparaison digne de saint Paul qui déclare : "Vous êtes le temple de l'Esprit-Saint " (2).

> L'ame du roi, premierement a esté un temple de Dieu dans lequel il estoit adoré, et servy à son plaisir. Il honoroit specialement quelques Saints desquels il aprenoit soigneusement la vie et les miracles, et il en recitoit l'office, il les invoquoit souvent et sur tout le grand saint Louis, la sainteté duquel estoit le patron qu'il avoit tousiours devant les yeux (Fenouillet 24) (3).

Quant à Fauveau, il insiste sur l'imitation des anges.

> Nostre Prince tres-iuste a faict clairement voir que comme il representoit par sa force invincible quelques rayons de la puissance de Dieu, il desiroit par les mouvemens de sa pieté estre l'Image de sa bonté excellente, vivant en l'Estat de Roy comme faisait autrefois David, lequel en tous ses desseins flechissoit le genoux devant le tabernacle, afin de reconoistre ce qui pouvoit aggréér a son Createur, ces approches pieuses des Sacrez autels, et des Sacremens l'ont maintenus en ce sainct exercice que practiquent les Anges (Fauveau 22, 23).

---

(1) Amariton (15) exprime la même curieuse idée.

(2) 1 Corinthiens, 3, 16, p. 1650, "Car le temple de Dieu est sacré, et ce temple, c'est vous."

(3) On trouve des traits de la vie de saint Louis dans les Oeuvres de saint François de Sales, en particulier dans l'Introduction à la vie dévote, dans le Traité de l'amour de Dieu, dans les Entretiens Spirituels et en différentes Lettres. Ces traits illustrent la pratique des vertus enseignée par ce maître de vie spirituelle. La dévotion à saint Louis est recommandée en deux Lettres, son éloge en une lettre. Il est permis de penser que ces écrits ne sont pas indifférents à la dévotion du roi de France pour son illustre ascendant.

Or, imitant ainsi les anges ici-bas, le roi doit mériter d'aller en leur compagnie, par la suite.

> Ces choses veritables me font dire que nous devons honorer cette belle ame Royalle, laquelle sans aucun doubte doit estre en la compagnie des Dominations (Fauveau 23).

Ce ne sont certes pas là toutes les marques des dévotions de Louis XIII, mais il faut, modestement, se limiter aux essentielles et les plus remarquées par les orateurs. La vie spirituelle du souverain ne s'arrête cependant pas là : Psaumes, hymnes, cantiques, chants sacrés, poèmes spirituels, étaient considérés comme délassements paisibles, habituels. Selon Godeau, l'évêque de Grasse qui connut fort bien le monarque, la piété de celui-ci, profonde, sentie, réelle le montrait assidu et sérieux à l'office divin et si touché par celui-ci qu'il en composa à son usage.

> L'Eglise Gallicane chante encore des Hymnes composées par le Roy Robert (1). Nostre Monarque avoit fait pour luy mesme un petit Office des versets des Pseaumes de David, les plus propres pour sa condition. En quelle plus pure source pouvoit-il puiser, et qui pouvoit mieux instruire un Roy tres-Chretien, qu'un Roy selon le coeur de Dieu (Godeau 29).

Amariton, prêtre-prédicateur, relate aussi cette assiduité royale à l'office divin et sa ferveur au sanctuaire.

> Il glorifioit Dieu en toutes ses actions, et sur tout lors qu'il estoit question d'annoncer ses merveilles et de publier ses grandeurs, il s'y occupoit avec tant de ferveur qu'il n'eust pas souffert le moindre defaut dans le recit des loüanges de son Maistre (Amariton 16).

Bréda, un curé de Paris, nous confirme la composition d'un office divin par le roi, ce qui le rapprochait de David, en y ajoutant la substance du contenu et le but spirituel poursuivi.

---

(1) Robert le pieux, roi de France : 996 - 1031.

Si est-ce qu'ils (1) n'ont pas dressé des Offices entieres, comme nostre pieux Monarque : deux volumes sont imprimez productions egalement admirables et religieuses de son esprit. [...] Il commence par les loüanges de Dieu empruntées des premières paroles du (2) Psalme 33. Benedicam Dominum in omni tempore et finit par les invocations du secours de Dieu, et les recognoissances qu'il est son salut et sa protection tirées des dernieres paroles du Psalme 34 (Bréda 30).

Hersent lui-même, le grand théologien, signale cet office des martyrs tout en admirant la fidélité du roi à la prière quotidienne :

Les prieres du matin et du soir qu'il n'obmit jamais [...] lesquelles il faisoit, les mains et les yeux élevez au Ciel et les genoux en terre... [...] Il estoit si affectionné aux Saincts Martyrs, qu'il avoit dressé un Office Ecclesiastique en leur honneur qu'il recitoit certains iours de la sepmaine (Hersent II, 52).

Abra, évêque de Lavaur, trouve que le bréviaire royal atteste la piété du monarque (3); l'évêque de Grasse (4) avoue que le souverain se plaisait à la participation des chants sacrés.

Parmy ses domestiques, et quelquefois dans les Temples il mesloit sa voix avec celle des musiciens, ne dédaignant pas de loüer avec ses sujets celuy dont il se reconnoissoit sujet luy-mesme.
N'a-t-il pas aussi souvent composé des motets qui ont contraint les meilleurs maistres d'avoüer qu'il eust esté le leur en cet art (Godeau 19) (5).

Un autre orateur sait apprécier les talents de musicien du roi.

S'il a composé quelques airs avec admiration des plus sçavant sans flatterie son plus grand et plus ordinaire plaisir estoit de travailler sur des Cantiques

---

(1) Robert le pieux et saint Louis, rois de France.
(2) Je bénirai le Seigneur en tout temps. Psaume 34 (33), 2, p. 747. "Je bénirai Yahvé en tout temps."
(3) Cf. Abra 81.
(4) Cf. Godeau 19.
(5) On a conservé les hymnes et les psaumes de Louis XIII composant l'office royal en 2 vol. In-32, [Rés. B 10 906] ainsi qu'un extrait de lectionnaire à l'usage du monarque en 18 p. In-8°. [E. 3106 (6)]

> en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge et des Saincts (Lescalopier 15).

L'évêque d'Uzès ne dédaigne pas d'estimer cette prédisposition artistique royale appliquée au service divin ; il le voit

> n'aymer tableaux que de pieté, livres que de dévotion, n'enfermer pour précieuses, que les choses sainctes ; ne souffrir volontiers qu'on chantast devant luy en la musique qu'il aymoit singulierement et qu'il composoit parfaitement, que des motets sacrez, et des chansons spirituelles (Grillet 18).

Hersent (1), tout grave qu'il se montre, insinue même que, chantant des hymnes au Seigneur de toute sa conviction, le roi fut vraiment roi selon le coeur de Dieu. Les lieux de culte public et privé n'ont pas seuls le privilège d'entendre la prière et les chants. "L'heure vient, et c'est maintenant, dit le Christ, où les véritables adorateurs adoreront le Père dans l'esprit et la vérité " (2). La pratique des oraisons jaculatoires ne fut pas ignorée du monarque.

> Encore un mot, de cette retraite interieure de l'Ame pendant laquelle il ne touchoit la terre que d'une bien petite partie de ces élevations d'esprit à Dieu pour se donner tant de fois du jour à luy (Venasque 50).

Le pieux dominicain, rappelle à son auditoire que cette prière peut s'intégrer en toute circonstance de la vie et il nous propose un raccourci étonnant de celle du monarque :

> Il ne trouve pas moins de temps pour traitter avec Dieu que pour parler aux hommes. Aussi, c'est une pieté qui n'est point cloüée à son Oratoire, mais qui marche avec luy dans les armées, couche soubs les Tentes et s'advance iusques dans les tranchées. Pieté dont la fumée des canons n'engloutit point celle de ses prieres, le son des trompettes, l'attention qu'il y apporte, et les licences de la Cour, le respect qu'il tesmoigne à la grandeur de nos mysteres. Tel qu'on le void en ses devotions, tel il paroist en

---

(1) II, 54.

(2) Paroles du Christ à la Samaritaine : Jean 4, 23, p. 1535.

> ses recreations, c'est à dire qu'il y conserve tousiours l'amour de Dieu sans corruption. (Guyard 12)

Ce texte de Guyard est très beau !

L'exercice constant de la prière permet au monarque

> le progrés qu'il fait tous les iours en l'exercice des vertus (Guyard 12).

Il n'est point jusque dans la nature où l'homme ne puisse rencontrer Dieu. C'est Grillet, l'évêque d'Uzès, qui y pense précisément.

> Combien de fois a-il feint d'aller aux bois pour sous pretexte de chasse, derobant son corps à l'importunité des Courtisans, donner à Dieu son esprit ? conviant ce cher Espoux, par les douces paroles de l'Espouse du Cantique : Veni dilecti mi,commoremur in villis descendamus ad vineas, ibi dabo tibi ubera mea (1) (Grillet 17).

Ce désir d'union à Dieu, le monarque essayait de le concrétiser par tous les moyens. Il restait attentif à rejoindre Dieu, sans nul respect humain entraînant ses proches en ce sillage. Hersent a bien saisi ce besoin d'intimité du roi avec son Dieu et rapporte les moyens qui, par eux-mêmes, sont aptes à favoriser le recueillement, ou la connaissance de Dieu, et toutes les autres activités humaines qui, elles aussi, sont susceptibles d'alimenter notre relation à Dieu, l'amour pour lui et l'oraison sous toutes ses formes (Hersent II, 48-53). S'instruisant de la religion, refrénant ses passions, suivant toujours la voie droite,le roi s'anéantit facilement devant Dieu, le remercie des grâces reçues,et pratique assidûment, même en campagne militaire, le culte dû a Dieu tant public que privé, imité en cela par officiers et soldats.

---

(1) Grillet traduit lui-même ainsi : Venez mon bien-aymé, quittons les Châteaux et les Citez, descendons aux vignes, cherchons la solitude des champs, là nous parlerons coeur à coeur, vous serez tout à moy, je seray tout à vous. (Grillet 17) Cantique des Cantiques : 7, 11, 12, p. 957. "Viens mon bien-aimé, allons aux champs ! Nous passerons la nuit dans les villages, dès le matin, nous irons aux vignobles. Nous le verrons si la vigne bourgeonne, si ses pampres fleurissent, si les grenadiers sont en fleurs. Alors je te ferai le don de mes amours !"

Pour cette même raison, Roullé attribue au roi la belle périphrase de "miroir de sainteté".

> Sa pieté et sa devotion envers Dieu, n'estoit pas moindre que cette sienne Foy et que son zele. Il a esté un parfait exemplaire et un miroir de saincteté : il avoit dans son coeur tels sentimens de Dieu qu'il ravissoit ceux qui en voioient paroistre les effets : nous l'avons veu en ses devotions (Roullé 39).

En toute circonstance, le souverain reste égal à lui-même : Doublet, le dominicain, garde un bon souvenir du sacre.

> Sa devotion parut en son plus grand éclat le iour de son Sacre, qui n'ébloüissoit pas moins les yeux des spectateurs, que la magnificence des Ceremonies qui y furent observées. On le voyoit si attentif, si modeste, si grave, si pieux pendant le Service divin, qui fut fort long, que toute la Cour en estoit émerveillée (Doublet II, 5).

Condé, le jésuite, découvre la source permanente de la piété royale : c'est l'oraison,

> Ie ne le contemple pas, ny dans ses devotions ordinaires, où il ne retenoit rien de sa grandeur que pour s'humilier plus bas, ny dans le recours extraordinaire aux prieres, levant les mesmes bras, comme un Moyse ; dont il chargeoit ses ennemis, comme un Iosüé ; et dans les larmes qu'il versoit aux pieds des Autels, allumant la foudre qu'il lançoit dans les armées, pour déclarer que sa soûmission estoit l'ame de toutes ses forces (Condé 13, 14).

Basin, un dominicain débordant d'admiration pour le roi, s'exclame à son sujet : "cet adorateur des-interessé qui se consacroit à votre service, pour la seule gloire de votre nom " (Basin 47)! Comme nous le verrons ces pratiques du culte privé de la piété de Louis XIII n'excluent pas, loin de là, celles du culte public. Le roi se doit à son peuple. Il donne l'exemple. Il se sent plus que quiconque solidaire de la communauté chrétienne. C'est la Messe, oblation solennelle du corps et du sang de N.S.J.C. (1), qui est assidûment suivie. Le souverain assistait pieusement à la Messe quotidienne.

---

(1) Grillet utilise cette expression grandiose.

> Mais pour venir au détail des actions de sa Pieté, quel coeur a iamais esté plus enflammé de l'amour de Dieu que le sien ? comme le tesmoignoient assez les eslans extraordinaires de devotion, qu'il faisoit paroistre toutes les fois qu'il assistoit au sainct Sacrifice de la Messe c'est à dire, tous les iours sans obmission d'aucun, quelque affaire qu'il ait pû avoir et quelque infirmité qui l'eust pû abattre, non pas mesme durant le temps de cette derniere et mortelle maladie, où il ne s'est point detraqué un jour de cette saincte habitude qu'il avoit dés si longtemps contractée et qui servoit à entretenir ses sentiments de tendresse et d'amour envers Dieu (Abra 82, 83).

En retour, le sacrifice de la messe sera offert en toute la France pour le repos de l'âme du défunt que Mazure -toujours positif et pratique- conjure de demander à Dieu que Louis XIV soit le roi pacifique et respecté de toute l'Europe :

> Toute la France vous apporte à genoux ses voeux afin qu'en consommant cette divine Hostie que vous venez d'offrir au Pere Eternel, vous demandiez à Dieu pour LOUYS XIIII crainte et amour envers Dieu, honneur et protection à l'Eglise Catholique, qu'il rende la Iustice à ses suiets [...] soit le Roy pacifique, le ferme lien, et le noeud indissoluble de la paix (Mazure 44) (1).

La sainte messe quotidienne s'accompagne de la fréquentation des sacrements quoique, à l'époque, la réception fréquente de l'Eucharistie ne s'avérait pas d'usage courant. Comme médiateur entre Dieu et son peuple, le roi y puise grâces et bénédictions pour les répandre ensuite sur son peuple, participant ainsi doublement aux sacrements. La proximité où vivent Dieu et le roi trouve dans la réception des sacrements source et origine.

> Que de victoires, que de triomphes et que de grâces ont esté versées sur la teste de Louys, et sur tous les vrais François ses sujets. Le fils aisné à la table de son pere voit double part aux viandes que l'on y servoit, et Louys nostre Roy à la table de Iesus-Christ participoit-il pas doublement à cette

---

(1) Roullé (40) insiste aussi sur l'assistance quotidienne du roi à la messe. L'histoire est d'accord avec les orateurs.

viande adorable et divine que l'on y sert sous les especes du pain et du vin (Mordant 25, 26).

La première marque du véritable amour est d'assurer la présence de l'être aîmé ; ce que fit Louis XIII, en assurant partout dans les églises la présence eucharistique et le culte adéquat.

LOUYS le Phoenix des Princes pieux témoigna son amour pour Iesus par l'heureuse passion qu'il nourrit pour sa presence et pour ses honneurs. Lors qu'il fut dans les Villes hérétiques ; ses premiers soins furent qu'à la faveur d'un sacrifice que le Fils de l'Eglise nommerent Iubilaire, on y procurât la presence du Sauveur en suitte d'une intermission de cinquante ans (Boulier 4, 5) (1).

En campagne, le monarque fait dresser l'autel en ses camps, afin que les soldats honorent l'Homme-Dieu. A ce sujet nous avons le témoignage de Boulier :

Les Oratoires dressez dans les camps du Roy sont preuves bien visibles de l'amour qu'il nourrit pour le Seigneur et les genuflexions d'une armée Catholique aux pieds de deux Autels, furent les hommages rendus en reparation de l'impudence heretique outrageuse parmy nous au plus auguste comme au plus aymable sacrement (Boulier 8).

Divers traits de la vie du souverain dénotent sa profonde révérence pour la présence réelle du Christ en l'Eucharistie devant laquelle il eût voulu disparaître pour ne pas être un écran entre Dieu et son peuple.

En 1622, à la prise de la ville de sainte Foy : il entra dans cette ville rebelle le propre iour que l'Eglise celebra la Feste du tres-adorable Sacrement de l'Autel ; sa premiere pensée fut d'ordonner une Procession generale. [...] Et, ce Prince qui n'avoit l'oeil et la pensée qu'à l'augmentation de la gloire du Fils de Dieu son Maistre fait faire à l'instant une defense absoluë à qui que ce fust de crier Vive le Roy, [...] et que c'estoit une iniustice de donner la qualité de Roy à une creature en la presence de celuy qui est le legitime Roy des Rois, et le veritable Seigneur de tous les Monarques du monde (Brisejon 10, 11).

Les sacrements ont nourri la piété du roi et il s'en

---

(1) L'orthographe de "nommerent" est pour le moins inattendue, Pourquoi le pluriel ici, on peut se poser la question; peut-être ne s'agit-il que d'une faute d'impression?

montra toujours fort respectueux.

> Mes yeux peuvent rendre un fidele témoignage : la reverence qu'il avoit pour le sainct Sacrement mesme hors le temps de la Messe, qu'il adoroit le chapeau à la main et le genoüil en terre, jusques-là, que faisant une fois à cheval la revue des fortifications de la Rochelle, le sainct Sacrement venant à passer, il mit aussi-tost pied à terre, et ses genoux dans la bourbe et dans la fange (Hersent II, 51, 52).

Nombreux sont les orateurs qui notent la ferveur du roi lors de la réception des sacrements, celui de l'Eucharistie surtout. "Il communioit avec de si grandes ferveurs" s'exclame, admiratif Bourgoin (45). Fenouillet est resté tellement édifié des manifestations de la piété sensible du monarque qu'il en fait part à ses fidèles.

> Sur tout il recevoit le Sainct Sacrement de l'Autel avec tant de sousmission, et d'ardeur, qu'il l'arrosoit quelques fois de ses larmes, et nous n'avons pas esté seuls ravis de cet exemple, quand nous avons eu l'honneur d'y assister, mais les Anges presens à ces redoutables mysteres ont tressailly de ioye, de voir cet honneur rendu en terre par un Roy tres Chrestien au Souverain de tous les Roys (Fenouillet 27) (1).

Quelques prédicateurs, prêtres et religieux, signalent les effets de ce sacrement : force et générosité tout d'abord.

> Il embrassa cette fin de nos miseres avec toutes les tendresses de son coeur l'ayant purifié par une exacte confession generale, l'ayant fortifié par la tres saincte Eucharistie [...] pour se revestir de Iesus-Christ Crucifié (Suarez 25).

D'autres, Brisejon le jésuite par exemple, vont plus loin encore et en l'Eucharistie découvrent la source de la sainteté.

> Oüy ie dis qu'il est redevable de cette extraordinaire

---

(1) Guyard (31) Mazure (29) relèvent aussi la dévotion royale à l'égard du Très Saint Sacrement. Frey, l'orateur portugais, (6) pense que Louis XIII remit en honneur, en France, cette dévotion. D'après : Daniel Rops, le roi autorisa la Compagnie du S-Sacrement *. On verra plus loin le soin qu'a le monarque de restaurer les lieux du culte pour y voir de nouveau la présence réelle du Christ en l'Eucharistie; pp.324 et sqq.

* DANIEL ROPS, L'Eglise des temps classiques, I Le grand siècle des âmes, p.117.

> Saincteté, à la devotion particuliere qu'il a euë pour le Fils de Dieu au tres-adorable Sacrement de l'Eucharistie, où il est appellé par Clement Alexandrin la mammelle du Pere Eternel (Brisejon 8).

Les dispositions requises pour le réception des sacrements sont formulées par le même orateur qui a pu observer le monarque.

> Ceux qui ont eu l'honneur de le (le roi) connoistre de plus prés, sçavent avec quelle préparation il s'approchoit de la sainte Table, avec quelle exactitude il declaroit ses offenses à ses confesseurs, avec quelle humilité il abatoit la plus glorieuse teste du monde aux pieds des Autels de son Dieu, avec quelle modestie il le recevoit, et avec quels ressentimens de devotion il luy rendoit graces des bienfaits qu'il avoit receu de sa main (Brisejon 9) (1).

Afin de sensibiliser leurs auditeurs à imiter un si bel exemple de réception des sacrements, certains prédicateurs y associent la récompense, tel Frey (31), qui assure que la prospérité des démarches royales est liée à la ferveur de sa piété, alors que le capucin français Le Mée ouvre l'accès au paradis à ceux qui passent par les deux portes du baptême et de la pénitence.

> C'est la seconde leçon que ce grand Monarque fait à tous ceux qui vivent pour mourir ; Il leur dit, plus d'exemple que de paroles, qu'il n'est pas permis à un Chrestien, tant juste et innocent soit-il, de mourir sans faire penitence : Il n'y a que deux Portes pour entrer dans le Paradis, l'innocence Baptismale, et la Penitence (Le Mée 85).

Le monarque reçut avec ferveur tous les sacrements qu'un chrétien peut recevoir. Le premier thème de la mort a rapporté en détail les circonstances dans lesquelles le souverain désira et reçut les sacrements de pénitence, d'eucharistie, le viatique et le sacrement des malades (2).

> Avec quelle facilité et quelle humilité demanda-t'il

---

(1) Godeau (29) montre le roi assidu à la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie.
(31) Le capucin portugais.
(2) Cf. Abra 152, Grillet 45, Hersent III, 29, 30, Mazure 30.

> et receut-t'il le dernier Sacrement, qui adioustoit à l'Onction des Roys, celle qui prepare les fidelles au dernier combat ? avec quelle ferveur et presence d'esprit répondit-t'il luy-mesme aux prieres de l'Eglise qui composent la substance de ce sacrement ? quelle nouvelle force ne reçeut-t'il point de cette huile sacrée, pour se deffaire dans la lutte spirituelle des ennemis de son salut (Hersent III, 29).

Les orateurs ne manquent pas d'insister sur les difficultés de pratiquer la vertu et la véritable piété en dépit de l'ambiance de la Cour. L'évêque de Lavaur, qui parle en connaissance de cause, nous en avertit et demande à ses auditeurs d'admirer :

> une pieté et devotion si singuliere, avec un tel engagement au monde, et un si grand commerce de la Cour (Abra 6, 7).

Champclou, curé de Paris, se montre encore plus explicite en la matière, en ajoutant des détails supplémentaires :

> Qui a iamais veu Prince plus pieux que celui-cy ? qui menoit une vie aussi interieure et recueillie dans sa Cour, qu'un Moine dans son hermitage. [...] Quiconque n'avoit de l'ardeur que pour le Temple devoit entrer en sa Cour. C'est là où les plus impies fusent devenus les plus religieux. C'estoit là où on avoit moins de desir d'estre grand que d'estre sainct (Champclou 19, 20).

Le dominicain Doublet s'exclame de façon identique.

> Il vivoit dans la Cour avec autant d'austerité, comme dans les Cloistres : il estoit humble parmy les grandeurs, chaste parmy les delices, devot parmy les divertissements et les tumultes des affaires. Il estoit uny si intimement à Dieu, qu'aucune affection contraire à sa saincte volonté n'avoit place dans son coeur (Doublet II, 5).

Le prieur augustin se montre plus persuasif encore à ce propos.

> Il est devenu triomphant de toutes les occasions et dissolutions de la Cour. [...] Il a remis la cour dans la pieté et la pieté dans la cour qu'il a reformée par son exemple, sans que la cour ait peu l'infecter par son libertinage (Augustin 22, 23).

A la piété personnelle s'ajoutent les manifestations publiques de la piété royale. Le souverain incite ses sujets au culte public dû à Dieu ; c'est Venasque qui explique le mieux la logique de ce comportement :

> La Pieté des Roys est d'autant plus grande qu'elle demande d'estre imitée, ils ne se doivent pas contenter de donner secrettement leurs ames à Dieu, et d'adorer ses veritez, il faut que cet acte soit public, et procurer que les coeurs ne soient differens que par la grandeur des desirs; ils doivent s'occuper et donner leurs premiers soins à leur Souverain, et puis qu'ils ne sont que ses lieutenans, comme nous avons dit, ils sont obligez de prendre la loy de luy et de la faire recevoir aux autres (Venasque 30).

Doublet éclaire cette assertion par un exemple.

> Les rayons que nostre Roy répandoit par ses actions vertueuses, gravoient l'image de la Pieté dans les coeurs de ses sujects qui taschoient de se conformer à son exemple. Paris la veu souvent aller par les ruës à pied, le Chappelet en main iusques à Nostre Dame de Vertus, distante plus d'une lieuë du Louvre, et toute la Cour le suyvoit avec si grande modestie et devotion, que tous les esprits de la Cour celeste regardoient ceste belle Procession avec admiration : Tant l'exemple d'un Prince a plus de force que ses Armes (Doublet II, 13).

Abra, évêque de Lavaur, reconnaît la contagion de l'exemple surtout quand il émane d'un illustre personnage.

> Sa Pieté qui est le fondement de toutes les vertus Chrestiennes a esté reçognuë et admirée de tout le monde, par laquelle donnant son coeur à Dieu, il recevoit de sa main les coeurs de tous ses peuples, s'acqueroit sur eux un Empire de felicité de l'Empire eternel, que nous sommes pieusement persuadez qu'il possede maintenant dans le ciel (Abra 77).

Processions, voeux, pélerinage, on l'a vu, trouvaient le roi participant, favorable, quand il n'en était pas directement l'instigateur. On n'y reviendra pas spécialement ici pour éviter les redites (1).

---

(1) Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet déjà développé en début de ce chapitre, pp.272 et sqq.

Cependant, il y a ce fameux don du roi-thaumaturge (1). Dans les oraisons funèbres, plusieurs témoignages attestent la croyance dans le pouvoir guérisseur du monarque. Un curé de Paris, Mazure, dut être témoin des files de malades se faisant toucher par le souverain prononçant les paroles pleines d'efficace : "Le roi te touche et Dieu te guérit" (2).

> Vous diriez à m'entendre vous décrire les prodiges et les merveilles dont LOUYS LE IUSTE a signalé les premieres années de son Empire, que Dieu vouloit en luy imiter la Nature, pource que d'abord il la fait attaindre au plus haut point de gloire (Mazure 14).

Et pour préciser sa pensée, l'orateur ajoute :

> Et quand ie n'en voudrois faire que l'Abregé il me faudroit acourcir ce qui est infiny, mettre des bornes à la gloire de Celuy qui a mis des Digues à l'Océan, et applany les montagnes et vous faire voir comme en passant ce que l'éternité n'effacera iamais de sa memoire (Mazure 15).

L'orateur de Brisach reconnaît également les faits et attribue ce pouvoir à la piété du souverain :

> La pieté et la devotion exemplaire de nostre Prince tres-Chrestien sont des preuves suffisantes (Brisach 10).

Cet orateur rapporte les miracles des écrouelles, le retrait subit des Anglais de La Rochelle vers l'Angleterre, la guérison d'un garçon paralytique de six ans et celle d'une fillette muette avec "le tesmoignage de plusieurs personnes dignes de foy qui en ont donné des attestations authentiques" (Brisach 10).
Amariton, prêtre-prédicateur, attribue ces prodiges à la confiance du roi à l'égard de Dieu.

> Il n'a iamais dit comme Moïse, Qui suis-je, Seigneur,

---

(1) M. BLOCH, Les rois thaumaturges, documentation sérieuse à ce sujet.
(2) E. THUAU, op. cit. ,p. 23.

> pour pretendre à ces triomphes qui étonnent l'Univers ? mais lors qu'il a connu que c'estoit la volonté de Dieu il a marché avec courage, et attaqué avec confiance. Le pouvoir de ses Ennemis ne l'étonnoit pas se voyant assisté d'un bras plus puissant que celui de tous les hommes (Amariton 35, 36).

Condé renchérit en ce sens également en généralisant.

> Il n'appartient qu'à une Majesté obeissante, de porter des Sceptres sur ses peuples, et d'emporter des victoires sur les autres (Condé 26).

Sur lui-même, le roi expérimente la puissance miraculeuse de Dieu comme en témoigne Venasque, docteur en droit canon, à Monaco.

> Dieu le veut conserver, iusques à ce que nous ne peussions plus nous perdre, pour luy rendre une santé desespérée il fait des miracles en sa faveur, la Nature s'ayda par la grace pour nous redonner celuy pour qui les voeux de toute la France avoient fleschi le Ciel (1) (Venasque 43).

Le pouvoir guérisseur des rois eut une grande importance à cette époque. Le peuple avait une ferme confiance que le roi, touchant les malades, les guérirait infailliblement ; tant il est vrai que la piété et la sainteté de vie du monarque possédaient un empire souverain sur les esprits humains. De plus, au XVIIe siècle, une monarchie sans merveilleux n'était sans doute point faite pour les masses. Les monarques sont des images de Dieu, plus par la bonté que par la puissance absolue. Ces interprétations peuvent , cependant, laisser subsister une certaine ambiguïté. Est-ce la sainteté du roi qui est source de guérison ou celle-ci est-elle le privilège du monarque comme tel ?

---

(1) Il s'agit de la maladie de laquelle le roi faillit mourir à Lyon lors de la campagne militaire entreprise contre le duc de Savoie resté pro-espagnol : Mantoue , Casal se rendent , mais le roi souffre d'un abcès intestinal qui met ses jours en danger (22-30 septembre 1630) ; il est ramené à Lyon ; l'abcès s'ouvre ,le roi est sauvé .

Mais la piété ne peut demeurer seule. De par sa nature même elle est instigatrice de toutes les vertus. Aussi les orateurs se plaisent-ils à lui trouver de nombreuses compagnes. Senault déclare la piété source de toutes les vertus.

> Cessons de regarder Louis XIII comme un Conquérant ou comme un Heros pour le contempler comme un Sainct. Il n'y a point de qualité plus necessaire pour achever un grand Roy que la pieté, et il n'y en a point de plus rare ny de plus difficile (Senault 32).

Pour Amariton, l'origine de toutes les vertus découle de Dieu comme le fleuve de sa source, ce qu'il exprime par images suggestives.

> Mais que pourroient-ils faire en nostre sujet, où il est question d'expliquer les merites d'un incomparable, et d'élever les vertus d'un Prince qui n'a point eu de pareil ? La Theologie prend un vol plus haut, et ramenant sainctement les ruisseaux à leur source, les lignes à leur centre, les atomes à la lumiere du soleil qui les éleve et qui les fait naistre ; trouve moyen non pas seulement de comparer religieusement et sans blaspheme, les actions d'un grand Prince avec celles de Dieu, mais de montrer encore qu'elles ne sont qu'une mesme chose (Amariton 11) (1).

L'évêque de Lavaur proclame la piété le fondement de toutes les vertus chrétiennes ; le dominicain Guyard développe aussi ce thème que la piété est ordinatrice de toutes les vertus. Fenouillet avance que la vertu, pour être pratiquée, a besoin d'une spéciale assistance de Dieu.

---

(1) Le texte d'Amariton est un plagiat, mot pour mot, d'un passage de l'oraison funèbre d'Henri IV par Cospéau, p. 22 du recueil de Du Peyrat. Il est vrai qu'on n'avait pas le même sens de la propriété littéraire qu'aujourd'hui. Les sermons de Guillaume Le Boux ont été littéralement "pillés" (HUREL, Les orateurs sacrés..., pp. 100, 101 ; Revue de Gascogne XII, 1912, p. 120 "Les plagiats de Le Boux" art. signé A. D.) Le Boux lui-même "coppie quelquefois Sénault" déclare encore ce même passage. Pour Basin, il en fut de même : la plupart de ses discours méritaient l'impression, mais après la mort de l'auteur, ses confrères les partagèrent entre eux. (MORERI, Grand dictionnaire historique, p. 158.)

> C'est bien la verité que cette vertu qui la premiere a enseigné l'usage des espines pour en faire des couronnes, a besoin d'une spéciale assistance de Dieu pour subsister parmy tant de contradictions qui l'environnent, sans tirer ny conseil, ny secours de la nature (Fenouillet 31).

Mazure, toujours pastoral et pratique, annonce que ce sont les actions du monarque qui publieront le mieux ses vertus, se félicitant néanmoins d'avoir à louer un roi aussi parfaitement vertueux.

> Il est iuste de loüer de tous les Roys le plus Iuste, le plus Clement, le plus Sainct, et le plus chaste : et en effet qui a-il de plus iuste que de loüer celuy qui semblable au Soleil, avoit de l'admiration pour toutes les choses du monde, et iamais pour luy-mesme ? qui a-il de plus iuste que de loüer un Prince dont la vie et la mort ont été une continuelle loüange à Dieu (Mazure 8, 9).

Mais il se plaint de ne pouvoir louer efficacement et dignement le monarque car les moyens et le temps lui en manquent.

> Les principales vertus du Roy, et ses illustres conquêtes sont en si grand nombre, et le temps qui me reste à parler est si court, que ie ne serois pas assez heureux de vous en representer aucune en sa iuste grandeur (Mazure 15).

A ce concert quasi unanime, quelques orateurs cependant mêlent une note originale : Hersent l'ex-oratorien, ne fait pas dériver les autres vertus de la piété. Abra, évêque de Lavaur, découvre dans les vertus royales le principe des actions du monarque qui rendent ses actes méritoires et dignes de récompense.

> Dites au Iuste que toutes choses vont bien pour luy et qu'il mangera les fruicts de ses mains (Isaïe 3, 10) quand il le nomme Iuste, il descouvre les vertus de son ame : quand il le congratule d'avoir bien fait, il marque le merite de ses actions : et quand il luy promet qu'il mangera les fruicts de ses soings, c'est à dire, de ses mains au sens de ce Prophete, il assigne la recompense que Dieu son iuste iugea préparée à ses merites (Abra 3).

Les autres orateurs se montrent plus explicites et indiquent les vertus qui dérivent de la piété. Ecoutons le chanoine Poudenx.

> La iustice, la force et la misericorde sont trois merveilleuses filles d'une Sainte, d'une divine Mere, qui s'appelle Religion, qui s'appelle Pieté ; elle les produit toutes trois, et toutes trois dependent d'elle si absoluëment qu'elles ne peuvent en estre separées sans devenir illegitimes (Poudenx 15).

En priorité, en effet, Roullé n'est pas le dernier à citer dans le concert harmonieux des vertus royales la justice dont dérivent toutes les vertus et en premier lieu la piété sous ses diverses formes:

> La Iustice estante une Vertu universelle, renferme dedans son sein et embrasse tous les autres, [...] Considerons d'abord la Foy ardente qu'il a eu, la ferveur et la zele de la Religion Chrestienne et Catholique (Roullé 36).

Condé, du même avis, place en priorité la justice et la piété la suit incessamment.

> Que ces beaux feux d'esprit et de zele ont poussé de rayons de sa Couronne, pour porter à la posterité l'éclat immortel de sa Iustice dans le gouvernement des Estats ; de sa pieté dans les Temples ; de ses vertus universellement, soit personnelles ou publiques ; et particulierement de cette belle fureur, qui avec le jeu redoutable de sa dextre a estoufé toutes les factions. (Condé 3, 4).

La justice et la piété ont des relations plus intimes et plus réelles qu'il ne paraît au premier abord et cela d'autant plus que les prédicateurs restent volontiers adhérents au sens religieux et biblique de la justice. La piété est-elle la conséquence de la justice ou bien la justice dérive-t-elle de la piété ? Justice - piété ou piété - justice ? Mais un autre élément permet un raisonnement cernant plus justement la réalité du XVIIe siècle face à ces mises en ordre. La conception de la royauté est celle-ci : c'est parce que Louis XIII est roi qu'il est nécessairement juste. La royauté est de droit divin : la relation étroite entre Dieu et le roi -soit la piété- confère la justice au monarque par voie de conséquence. Ce qui donnerait plutôt piété - justice que l'inverse. Or

pour le souverain loué ici par les prédicateurs, la piété est une vertu reconnue et évidente, sa justice en sera d'autant plus éclatante. C'est à la justice aussi que Mazure attribue la sainteté comme premier trophée.

> Ayant donc aujourd'huy à vous dresser un Epitaphe, mais un Trophée pompeux et magnifique à la gloire de la Iustice, de la Saincteté, de la Clemence et de la Pureté du plus Auguste de nos Roys, qui doute que i'aurois bien besoin d'un Peintre et d'un Orateur tout ensemble (Mazure 7) (1).

Quatre prédicateurs donnent le pas à la vertu de religion sur la justice. L'évêque de Lavaur, en tête de file, justifie cette préséance :

> Cette Pieté n'estant pas une vertu particuliere, mais la racine de toutes les autres avoit produit en luy autant de branches, comme il y avoit de Vertus Chrestiennes dont son ame estoit revestue [...] (Abra 79).

et de citer derechef celles concernant Dieu : amour, confiance, crainte, contrition, ainsi que celles qui regardent les créatures : amour, zèle. Brisejon résume en la "sainteté" toutes les qualités : vaillance, libéralité, humilité, tempérance, prudence, discrétion, fidélité, piété, équilibre (2); Bouché, théologien mais aussi historien, aime à évoquer les siècles futurs qui proclameront l'incomparable piété, la clémence, la foi, la justice jointe à "pareille" prudence, tempérance et force (3). Le capucin Paulin (4) s'offusque du fait que la mort ne se soit pas éloignée d'emblée devant ce bel ensemble de vertus dont l'âme du roi se parait : piété, clémence, tempérance, chasteté, justice.

Il faut louer un roi aussi vertueux (5) du moins après sa mort, car sa modestie n'en souffre plus; c'est le devoir que chaque panégyriste prend à coeur. Cependant chacun se plaint d'emblée de la très grande difficulté

---

(1) Buhot (8) le chanoine-théologien, observe la même priorité dans la nomenclature des vertus de Louis XIII.
(2) Cf. Brisejon 6.
(3) Cf. Bouché : Epitaphe de sa composition (48).
(4) Cf. Paulin 13.
(5) Mazure (9) est du même avis.

de réaliser cette tâche. D'abord, Dieu seul peut louer le souverain selon son vrai mérite.

> Il n'appartient qu'à Dieu de louer ce grand Prince que sa puissance avoit fait naistre, que son amour avoit pris le soin d'enrichir des plus rares vertus qui peuvent rendre une vie accomplie, et que sa sagesse avoit disposé pour le maintenir de son Eglise, et pour la gloire de cet Etat (Abra 2).

> Dieu seul peut exprimer la louange due au roi.

> Il ne luy faudra pas de long discours pour recueillir tout ce qui peut se dire à la louange de ce Monarque incomparable (Abra 22).

> Et l'orateur se défend d'exagérer en quoi que ce soit.

> Tout ce que i'en pourray icy rapporter sera infiniement au-dessous de ce en est creu de tout le monde (Abra 90).

A ces voix autorisées le prieur Ogier fait écho pour affirmer qu'il n'est pas facile d'imiter les vertus royales.

> Pardonnez-moy, Chrêtiens, si dans les autres parties de ce discours, ie me suis peu arresté aux considerations morales, et à l'application des vertus Royales de ce grand Prince à notre usage. La raison n'est autre, sinon que la pluspart ce sont en effet vertus Royales, et qui ne peuvent convenir qu'à un Roy, à un souverain Magistrat ; les inferieurs et les hommes privez qui y ont peu ou point de part (Ogier 371).

Ce sont les lumières reçues qui permirent au roi un tel état de perfection.

> Ces lumieres qui éclairoient son entendement estoient accompagnées de sainctes ardeurs qui échauffoient sa volonté. De sorte que comme le premier Pere (1) fut remply non seulement de sa science, mais encore de toutes les vertus : de mesme il receut du Ciel de sublimes cognoissances et le Sainct Esprit versa la charité dans son coeur, avec les autres qualitez qui la fuyent,

---

(1) Adam.

> d'où naissoient tant d'actes de pieté qui ravissoient les Anges (Doublet II, 4).

Comme le roi pratiquait la vertu de façon habituelle, on avait tendance à considérer ce fait comme naturel. Par conséquent nul ne songe à l'en estimer.

> Ainsi les rares perfections du Roy, pour estre trop ordinaires estoient moins reverées (Brousse 24).

Le roi eut toujours présente à ses yeux, à son esprit, à sa conscience la grande affaire de son salut, première condition d'une piété vraie.

> Nulle resverie ne l'empeschoit de songer à son salut (Godeau 51).

Senault invite l'auditoire à contempler le roi "comme un Sainct"

> Il n'y a point de qualité plus necessaire pour achever un grand Roy que la piété (Senault 32).

Cette continuité de la présence à Dieu qu'est la piété n'est pas seulement explicite dans la conscience actuelle ; elle réside surtout en la vigilance de l'amour. C'est le cas pour le souverain. Boulier l'exprime dans un style fleuri et ampoulé, mais la substance se cache sous l'expression avec une note bérullienne évidente.

> Si la fleur de lys la plus haute des fleurs peut passer pour l'hieroglyfique d'un coeur qui s'éleve et qui s'attache aux choses divines, qu'aussi le Roy consacra ses amours et attacha son coeur à l'homme-Dieu (Boulier 4).

Fidèle à la spiritualité franciscaine, le capucin, Le Mée, certifie la piété du monarque tout empreinte d'amour divin.

> Il fomente sans cesse dans son coeur les brasiers de l'amour divin, se degageant de toute affection humaine et de toute crainte intérieure, aspirant au ciel (Le Mée 89).

Les vertus théologales sont capables, seules, de faire atteindre Dieu, non comme une abstraction mais selon la réalité perçue. Aussi leur pratique est-elle indispensable dans la piété. Le monarque s'y exerce efficacement.

> Toutes les actions de son esprit et les mouvements de sa volonté le portoient à Dieu avec une telle vehemence et impetuosité que rien ne peut l'en divertir et l'en détourner (Hersent III, 33).

Il faut apprendre à supporter l'obscurité souvent si froide de la foi pure ; mais la lumière de la foi nous introduit aux choses invisibles. Homme de foi, le souverain le fut, ce qui favorisa sa prière, son union et sa relation à Dieu.

> Jugez si ce n'est point là le caractère d'une foy parfaite et enracinée dans le fond de son coeur royal qui le retenoit dans un si constant respect de son divin maître, et qui le portoit à le craindre et à l'adorer également (Bourzeis 683).

Les rois, images de Dieu, par la pompe et la puissance dont ils peuvent user par la justice, par le pouvoir et l'autorité dont ils sont revêtus, sont dignes du roi de l'univers en n'usant de ces avantages que pour la gloire de Dieu et non pour la leur, voilà ce que nous dit Grillet (8), évêque d'Uzès. Le roi Josias mérita, par son zèle, le nom de feu ardent.

> LOUIS, par le feu du divin amour et d'un zele invincible auquel rien, non plus qu'au foudre, ne pouvoit faire de resistance, a nettoyé presque le tiers de son Royaume, et dans ce tiers trois cens tant de Villes, que places fortes de la domination tyrannique et insupportable de l'hérésie. Ce qui lui donna à iuste tiltre le nom de Iosias (Hersent II, 26).

Rendre gloire à Dieu, offrir à Dieu la prière de louange est une des premières formes de la relation à la divinité. L'action de grâce, le remerciement s'imposent également. Bertier l'explique par la pure intention en son nom propre comme en celui de tout le peuple français.

> De la pure intention qu'il avoit pour le service de

> Dieu s'estoit formée dans son esprit la resolution de conduire toutes ses oeuvres à la gloire de son Createur ; Et c'est de ce principe que lui estoit venuë la creance, qui lui persuadoit qu'il estoit chargé luy seul de l'execution des pensées que Dieu avoit pour sa gloire dans la France, et que comme David employe un Pseaume entier à exciter la Nature à loüer Dieu, il devoit faire tous ses efforts pour animer son Royaume au mesme dessein (Bertier 19).

Fauveau (1) assure que le roi restaura ainsi la gloire de Dieu et l'honneur de son nom. Godeau (1) aussi découvre comme mobile de la conduite du souverain le souci de la gloire de Dieu : la vertu de religion qui rapporte tout à Dieu valorise ainsi les vertus morales ou cardinales ; Lescuyer (1) confirme la même opinion : le monarque n'a recherché que la gloire de Dieu. Buhot (1) insiste : toute gloire est rendue à Dieu par le souverain, car elle se rapporte normalement à lui comme à sa source et à son couronnement. C'est cela que confirme encore Lescuyer (1) , convaincu que la gloire du souverain est celle de Dieu. L'esprit de grâce dont Dieu l'avait gratifié lui fit envisager comme but de ses actes la gloire de Dieu. Cette analyse nous permet de mettre fin à une certaine ambiguïté.

Deux éléments essentiels en ressortent ; que s'élèvent vers Dieu d'une part l'incessante louange, chantant la gloire de Dieu et son infinie grandeur, d'autre part, l'exultante proclamation de l'infinie bonté de Dieu qui, en nous comblant de grâces, éveille en nous une reconnaissance sans limites. En ce dernier sens on trouve cette assertion de Lescuyer (10) : La gloire de Dieu éclate en sa vie, alors que le premier sens est résumé en la belle formule de Mazure (1): Le roi est rempli de zèle pour la gloire de Dieu. Mais cette époque du XVIIe siècle est réaliste et moraliste aussi écoutons Bertier qui accorde au roi la réciproque : il est récompensé de ses bonnes dispositions ;

> Ie dis, que celuy qui a loüé Dieu, merite que Dieu le loue (Bertier 12).

Condé ne peut s'empêcher de nous exhorter à faire nôtre la devise qui eût pu être celle du monarque : "Ad majorem Dei gloriam" (2)!

---

(1) Cf. Fauveau 2,4, Godeau 27, Lescuyer 6, Buhot 2, Lescuyer 9, Mazure 34.
(2) Pour la plus grande gloire de Dieu : devise de l'ordre des jésuites A.M.D.G.

> Ne poursuivre que la gloire de l'autre (Dieu) (Condé 12).

Lescuyer tout aussi persuasif, mais plus discret, invite à prier pour obtenir de Dieu cette faveur.

> Nous le coniurons que suivant les mouvemens de cet Esprit, et les inspirations de sa grace, nous n'ayons comme vous autre dessein que sa gloire et que cette gloire, le desir de voir son nom sanctifié en nous, et sa volonté accomplie, soit touiours la fin de toutes nos oeuvres (Lescuyer 29).

Les guerres entreprises par le monarque visent également ce but ; Mazure est explicite :

> Comment n'augmenteriez-vous pas la gloire de LOUYS LE IUSTE, qui, dans toutes les actions de la paix et de la guerre, de sa vie et de sa mort, a tant augmenté vôtre Foy, et donné credit à vôtre Evangile (Mazure 13).

Amariton pense que c'est pour la plus grande gloire de Dieu que Louis XIII entreprend ses campagnes (1) et que ses exploits guerriers glorifient Dieu par leurs succès glorieux (1). L'austère Senault nous le confirme.

> Le premier dessein qu'il se proposa pour exercer sa valeur, ce fut de combattre pour la gloire de Dieu (Senault 9).

L'orateur monégasque sait que Dieu réserve ses victoires aux souverains selon son coeur.

> Il y a quelque decret du Ciel qui en decidant les quereles des Monarques declare par une continuation de bon-heur celuy qui a de plus innocentes pensées (Venasque 45).

Amariton, lui, déclare sans ambages que Dieu est la source de tous les succès sur les ennemis :

> Ne devons nous pas dire que c'est Dieu qui les regarde par les yeux de LOUYS LE IUSTE qu'il les terrace par son bras, et en triomphe par sa vertu (Amariton 29).

(1) Cf. Amariton 20, 28.

L'orateur de Brisach à son auditoire militaire avoue ingénuement :

> A-t'il iamais pris ville, gaigné victoire qu'il n'en ait rendu graces à Dieu solennellement ? A-t'il iamais rien entrepris qu'il n'ait auparavant invoqué le saint Esprict et ne l'ait consulté ? en voyons-nous les effets tous les iours par les victoires qu'il a remportées, et les places qu'il nous a acquis sur nos ennemis (Brisach 8).

Conscient que Dieu est la source et l'auteur de tout succès (1), le roi ne s'enorgueillit nullement des siens, il en rapporta toute gloire au Seigneur. Les deux évêques : Godeau (23), Grillet (38), s'accordent à le publier ; voici la plus éloquente des deux affirmations:

> Bien qu'il eut tant de prosperitez en ses armes, tant de gloire en la guerre, et qu'il se vist en estat de cueillir presque sans peine des lauriers, voire de conquerir des Royaumes, par la continuation de ce penible travail [...] il ne s'en est point enorgueilly (Grillet 38).

Logique avec lui-même, en ses actes et en ses convictions, le souverain refuse les honneurs et dans les églises qu'il orne des trophées de ces victoires il vient rendre à Dieu la gloire qui lui en revient publiquement par des Te Deum, des processions que le monarque suit avec modestie et défense d'applaudissements à l'adresse de sa personne (2).

> Il a toûjours reconnu qu'il les (les victoires) tenoient en fief de sa Majesté divine : s'il a combattu, s'il a vaincu il luy a demandé de la force pour combattre, de la fortune pour vaincre ; mais apres le combat et la victoire il a refusé le triomphe : Il l'a deferé à Dieu seul comme au Dieu des combats et des victoires. C'est au milieu de ses Temples qu'il en a erigé les trophées ; c'est sous leurs voûtes qu'ont retenty les Cantiques de ioye, les actions de graces immortelles à celuy qu'il en reconnoissoit pour l'Au-

---

(1) Mazure (12) déclare que c'est à la grâce du Tout-Puissant qu'il faut attribuer les succès rapides des expéditions militaires.

(2) Nous avons les témoignages de nombreux orateurs à ce sujet : Bertier 39, Buhot 11, Champclou 13, Godeau 37, Le Mée 50, Lescuyer 10, Mazure 23, Mulchy 20, Amariton 22, Fenouillet 25, Abra 84; Ogier 340 les résume tous.

theur, et auquel il en raportoit toute la gloire (Ogier 340) (1).

La modestie du roi en cette conduite le délivre de l'orgueil devant Dieu; Hersent insiste sur son importance.

> La modestie tant plus necessaire aux Roys, que la grandeur et la pompe qui les environne est capable de les envenimer par le souffle contagieux de l'orgueil et de l'ambition. De là vient que Dieu dans ce mesme chapitre de l'Exode ordonne expressément, que le coeur du Roy ne s'elevera point par orgueil au dessus de ses freres (Hersent II, 45).

Certes, l'auteur des succès c'est Dieu; mais, ajoute Roullé, la piété du roi en fit le fidèle instrument dont le Seigneur se servit.

> Mais apres Dieu, qui s'est servy de ses bras et de ses mains, on ne peut pas nier, grand Roy, que vous ne meritez toute la gloire qui en peut estre attribuée à l'homme (Roullé 34).

Aussi Lescalopier (31) attribue-t-il aux mérites et aux prières du roi la victoire de Rocroy. C'est la confiance en Dieu qui incitait le monarque à lui recommander ses actions et en cas de succès, celui-ci, fidèle à lui-même et au Seigneur, en attribuait la gloire à Dieu (Abra 84, 85).
On retrouve de nouveau la mentalité de l'époque héritée des âges les plus reculés.

> On doit recueillir combien est grande la différence que Dieu a touiours faite des bons et des mauvais Princes, distribuant ou retenant ses faveurs envers eux suivant l'affection qu'ils ont euë pour son service ; Car il a beny ceux qui l'ont honoré, qui ont conservé la reverence deuë aux choses sacrées, maintenu la religion et protégé l'Eglise, et les a fait fleurir et heureusement regner à l'égal de leur zele ; au lieu qu'il a maudit les gouvernemens des autres qui ont mesprisé son Nom et sa Loy, pour s'accommoder aux

---

(1) Peut-on rester insensible à la forme de ce passage du meilleur ami de Guez de Balzac ?

> maximes de la finesse, et de la mauvaise politique des hommes fondez sur l'hypocrisie et la perfidie, et quelquefois sur l'atheïsme : il les a couverts de confusion durant leur vie, et a deshonoré leur mémoire apres leur mort, suivant l'arrest qu'il en a publié autrefois par la bouche d'un Prophete, Ie glorifieray tous ceux qui me feront honneur, et ceux qui me desprisent seront inconnus (Fenouillet 14, 15).

Tant dans la vie politique que dans la vie privée Dieu récompense les bons et punit les méchants. Ainsi, Mazure attribue le don des deux enfants royaux à une attention particulière de Dieu vis-à-vis de Louis XIII et de la France tout entière (1).

> Ie dis que les enfans precieux quelle nous a donné ne sont pas tout un effect d'une fecondité ordinaire comme de celle que Dieu a accordée aux voeux, aux larmes et aux prieres de toute la France, mais particulierement à celles de la Reine, laquelle estant la plus sainte de tous ceux qui prioyent, aussi ses prieres ont dû étre les plus efficaces (Mazure 25).

Auparavant Mazure (IV) attribuait à l'ascèse de la reine la paix de la France, comme l'on dit dans le langage populaire : "Ce que la prière demande, le sacrifice l'obtient !" Lescuyer (20) se plaît à faire l'éloge d'un roi vaillant, orné des vertus théologales, morales qui reçoit un fils en récompense de sa continence et de ses prières, car Dieu, dirait Godeau (47), ne peut que répandre sur lui "ses benedictions extraordinaires" à cause de "son innocence de vie, sa pureté d'intention, sa crainte du péché si vive, son zele pour la gloire de Dieu". C'est pourquoi le jésuite Condé prétend que Dieu bénit un roi pieux et vertueux.

> Il est soumis à Dieu, et Dieu s'est comme soûmis à Dieu. Il demande et Dieu octroye. Il ordonne et Dieu execute. Il forme des desirs, il n'en a pas quasi le loisir, les faveurs de Dieu previennent ses voeux (Condé 20).

---

(1) On avait desespéré d'obtenir ces naissances, c'est pourquoi elles paraissent le fruit de la piété. Les historiens le rappellent maintes fois. Voyons entre autres : Ph. ERLANGER, Louis XIII, p. 244. "Un avis mystérieux, apparemment venu du couvent Sainte-Marie-de-la-Visitation, avait été envoyé aux communautés de Paris, et à cette heure, de toutes les pieuses maisons s'élevaient des prières."

Si la piété est instigatrice de toutes vertus théologales et morales, il en est une tout particulièrement qui en dérive très étroitement : c'est la crainte de Dieu, au même titre que les vertus théologales. Nul orateur ne le dit aussi bien que Suarez, le carme.

> Qui voudra former son coeur à une pieté toute pure et simple, qu'il considere le zele de ce Prince au service de Dieu, sa grande foy avec une profonde humilité envers le tres-sainct Sacrement de l'Autel ; sa fervente et sincere devotion à l'endroit de la Mere de Dieu, ayant mis par un voeu solennel, qu'il renouveloit tous les ans, son Sceptre, sa Couronne, et tout son Royaume sous la protection de cette Vierge. Son Oraison continuelle, ses Entretiens Coelestes, sa Chasteté conjugale, par laquelle il a surmonté la Saincteté de plusieurs Roys, la pureté de conscience haïssant mortellement l'ordure du peché, tesmoignoit évidemment la crainte de Dieu qui regnoit dans son Ame (Suarez 23).

"La crainte de Dieu, appuie Deslyons (32) le théologien, fut la règle" du monarque. L'académicien Bourzéis explique cette crainte salutaire des jugements divins :

> Il ne craint rien de la part du monde dont il méprise les folies ; mais il craint tout du costé de Dieu, dont il envisage les severes jugements (Bourzéis 705).

Mais cette crainte de Dieu revêt une face pratique que l'on trouve dans la vie spirituelle du souverain et sa relation avec Dieu. Hersent le théologien l'expose parfaitement :

> Il ne faut point s'estonner, s'il a eu dans tout le cours de sa vie une crainte grande de sa Iustice (1), et une affection ardente pour sa gloire . L'une luy faisoit abhorrer peché [...] L'autre imprimoit dans son Coeur une continuelle reverence de sa Divinité, et une passion ardente de rapporter tous ses mouvemens et toutes ses actions à l'honneur du Createur (Hersent I, 50).

---

(1) celle de Dieu.

Le roi évitait d'offenser Dieu déclare Fenouillet (25). Lingendes (36) nous apprend que Louis XIII craignait en tout de déplaire à Dieu. Hersent (I, 50) nous rapporte à ce sujet le touchant témoignage d'Anne d'Autriche à Monsieur Vincent,

> Il n'avoit iamais esté dans la veüe et la crainte de Dieu, qu'il eust mieux aymé perdre sa vie et sa couronne, que de commettre à escient un peché mortel (Hersent I, 50).

Sur son lit de mort, le souverain, en contemplant son héritier, exprime une pensée identique, si l'on en croit Condé, le jésuite.

> Le voila cet enfant conceu par la providence et produit par la bonté de mon Dieu : Ie n'ay rien à perdre puisque je luy laisse tout : et la mort m'est peu, s'il reste en vie : Mais j'aimerois mieux le voir mort de mille morts et avec luy toutes les esperances de la France, que de sçavoir qu'il deust jamais flestrir son innocence par un seul de ces crimes qui, le mettant hors de la grace, ne le lairroit en nature que pour estre un monstre (Condé 17) (1).

Car cette crainte n'est pas une fin en soi. Le roi ne craint pas Dieu pour le craindre, mais il reconnaît Dieu pour père et craint de l'offenser; il l'aime parfaitement,

> Ce grand Prince n'avoit rien si empraint dedans le coeur que la crainte de son Seigneur. Ceste sainte passion regloit et conduisoit tous ses mouvemens, non point celle que nous appelons servile, trop indigne d'un esprit si genereux, mais la parfaite que nous nommons filiale parce qu'elle ne se trouve que dans les poictrines des veritables enfans. Il reconnoît son Dieu pour son Pere et en ceste qualité il luy rendoit les devoirs d'un enfant fortement passionné (Brousse 16).

---

(1) On trouve dans les propos d'Anne d'Autriche à Monsieur Vincent, dans ceux de Louis XIII à son fils d'après Hersent et Condé, de singulières ressemblances aux paroles de Blanche de Castille à l'égard de Saint Louis " d'après Joinville : Elle lui disait souvent qu'elle aimerait mieux le voir mort que souillé d'un seul péché mortel." E. SEGOND, Histoire de France, p. 67.

Ce roi pieux et saint, soucieux de pureté du coeur, apprécie les vertus de pénitence et de ferveur qui lui sont habituelles.

> Bien souvent il a ieusné à pain et eau, ie l'ay veu dedans l'Eglise en son voyage de Savoye à nuds genoux, et ses larmes baigner la terre dans la ferveur de sa devotion. Les pauvres le touchoient extrémement, il estoit plus pauvre qu'eux, bien qu'il fust Roy (Rodolphe 5).

Basin rattache directement à la piété une autre vertu qui honora le souverain : la continence.

> Cette religieuse pieté seroit comme sterile et de nul profit, si elle ne descendoit de la plus haute region de l'esprit, où se forme le raisonnement et la cognaissance pour échauffer la plus basse, qui produit les inclinations et les amours ; il l'a appellée de la teste dans le coeur afin d'embraser ce qui estoit désja lumineux,[...] il est glorieux à LOUYS le IUSTE, de s'estre conservé iusqu'à la mort, l'authorité que sa continence émerveillable et sa paisible resignation luy avoient acquise sur cette puissance (Basin 30,31).

Certes, il y a bien d'autres vertus qui découlent de la piété en ce sens que la source de toute vertu est Dieu et que la relation à lui de tout l'être humain entraîne l'acquisition de n'importe quelle vertu chrétienne. Cette étude détaillée entraînerait loin et les orateurs ne se sont arrêtés qu'à admirer et à proposer à l'admiration de leur auditoire ces quelques vertus ; à l'occasion de l'étude des thèmes précédents, il y a eu matière d'en examiner un certain nombre sur lesquelles il serait oiseux de revenir. Mais il est des circonstances où la piété retrouve un regain de ferveur. Cette attitude de l'âme, face à une réalité douloureuse, tragique, dénote le plus souvent ce que valait la prière en temps normal. Aussi les orateurs aiment-ils à rapporter la conduite spirituelle du roi face à la maladie et à la mort. Le thème de la mort en a exposé largement toutes les richesses, on se contentera ici d'en rappeler quelques grandes lignes susceptibles de compléter ce chapitre si important de la piété personnelle du monarque. Comment pourrait-on en tronquer l'apothéose et le couronnement ? Arrêtons-nous donc quelques instants pour contempler l'attitude face à la mort de ce roi si juste et si pieux.

C'est jusqu'à la fin que le souverain restera le pieux

"scrupuleux". La maladie de Louis XIII sera également une longue suite de journées marquées par une insertion lucide et productive dans le plan de la Providence. C'est tout le temps imparti au roi qui n'est pas à perdre. Aussi profite-t-il, ô combien ! du pouvoir qu'il détient pour faire de sa vie une parfaite réussite. Mais laissons la parole aux orateurs qui sont heureux de livrer d'émouvants témoignages, précieux plus que n'importe quelle théorie, car les exemples vivants seront efficaces, ayant ce pouvoir de nous révéler la piété du roi en sa maladie, en ses souffrances et dans sa mort.

Le sage capucin Paulin avance que la vertu devrait exempter de la mort et conférer l'immortalité. Il n'en est rien et c'est juste ! la Parque cruelle emporte le vertueux comme le méchant.

> Les vertus devroient estre exemptes du tribut de la mortalité, et en suite conferer cette immunité glorieuse aux vertueux, specialement aux Princes qui marient la vertu à leur sceptre, et la pieté à leur diadême (Paulin 14).

Si en ces conjonctures, le monarque malade regarde du côté de la vie plutôt que de la mort c'est pour expier les péchés et aimer Dieu. Cela ressort des conversations que ses confesseurs nous rapportent unanimement.

> Oüy, je la demande la vie, non pas pour mon Dauphin, à ce que je l'éleve, non pour mon peuple, à ce que je luy laisse la paix ; non pour moy, à ce que je regne ; mais à ce que je souffre un peu plus pour satisfaire à vostre Justice, et me consacrer à vos amours (Condé 50).

Cette belle prière du roi rapportée par Condé (50) nous dévoile le fond du coeur dont la seule vraie préoccupation est de plaire à Dieu. Dufaur (21), le brillant oratorien, rejoint cette proposition : l'amour du roi allait au ciel, non à la terre. Même les malheurs de la vie ont eu de saints effets, religieux, redoutables. Fenouillet (35), toujours pratique et opportuniste, attribue aux vertus pratiquées par le roi durant sa vie, sa bonne mort. Basin, le dominicain explicite cette assertion : Les actes de religion de la vie de Louis XIII affermissent et accroissent sa foi et lui permettent de triompher à

l'article de la mort (1). Bréda s'exprime dans le même sens quand il avoue :

> LOUYS LE IUSTE à finy la vie par les mesmes actions qui ont commancé son regne le zele de la Religion et la pieté des moeurs ; le lict sur lequel sa patience à triomphé des langueurs et des douleurs de sa maladie luy a servy d'une chaire de Predicateur où par sa parole iointe aux actions de sa vie il exhortoit les errans à la conversion de la foy et les mondains à la reformation de leurs moeurs (Bréda 40).

Mazure, collègue de Bréda dans le clergé parisien, insiste sur la conformité du monarque avec la volonté divine durant la maladie.

> Le Roy suspend l'effect de nos prieres, ou les rend inefficaces sans doute par l'indignité de nos crimes ; ou plutôt la Providence divine, approuvant les souhets du Roy qui estoient de mourir, comme plus iustes il les a dû preferer aux notres ; aussi avoit-il raison ce grand Prince de ne pas demander à Dieu de prolonger sa vie (Mazure 27).

Ainsi, comme Mazure l'insinue, la maladie du souverain fait prier la France entière pour sa guérison (2). On implorait Dieu pour le retour de la santé du monarque. Après sa mort, on redoubla de ferveur.

> Nous vous donnerons les feux et les flammes de nos Saincts Sacrifices, nous vous donnerons des loüanges et des Benedictions qui diront beaucoup mieux que les Trompettes de tous les Herauts du monde, que tous les François vous ayment , vous admyrent comme le plus haut exemple de Vertu qui ait paru de long-temps sur le Trosne (Le Mée 64).

Précédemment il a été question, d'après le dominicain Guyard, des trois catégories d'hommes qui sous la pression de l'événement

---

(1) Cf. Basin 30.
(2) Augustin 37, Mazure 27, Lescalopier 7, entre autres, expriment la même chose.

s'adressent à Dieu par la prière. La première catégorie prie quand elle en a le loisir, la seconde sous la pulsion de la nécessité, et nous arrivons à la troisième catégorie, celle qui se tourne vers Dieu dans la souffrance : "Les maladies les font crier à Dieu. En ce seul poinct les Roys connoissent qu'ils sont hommes " (1).Mais il n'en est pas de même pour Louis XIII.

> LOUYS LE IUSTE n'a pas attendu à faire paroistre sa piété en ces extrémitez. Au plus haut poinct de sa santé c'est alors qu'il se montre plus fervent. Hélas ! disoit-il en sa dernière maladie, mes douleurs ne me sont importunes qu'à cause que mon ame trouve les organes du corps plus foibles à la cooperation de ses élents (Guyard 14).

Le roi pratiquait durant sa vie les oraisons jaculatoires. A l'heure de la souffrance il intensifie ces élans vers Dieu.

> Il faudroit un iuste volume, pour comprendre toutes les elevations d'esprit, les sainctes affections, et les pieux mouvements que cette belle ame touchée de l'amour de son Dieu a fait paroistre durant ses maladies, et où il a eu autant de temoins de sa pieté et d'admirateurs de sa constance, que de personnes, qui ont eu l'honneur de l'assister (Abra 118).

Sans plaintes ni afflictions, le roi surmonta douleurs et afflictions avec grande confiance en Dieu. Le support des souffrances est une grâce du Seigneur à son pieux serviteur.

> L'Apostre par excellence l'attribüe d'un tiltre particulier au Fils de Dieu, qu'il appelle le Dieu de la patience ; parce que comme homme, il s'est veu exposé aux souffrances, qu'il commença en sa vie, et ne termina qu'en sa mort (Abra 101).

Le roi ressent en outre des sentiments d'amour de Dieu accrus en ce crépuscule de l'existence et la mort désirée l'unira à jamais à lui.

> Quelle merveille qu'une ame vivement esprise de l'amour de Dieu en sa vie, et du désir de sa gloire,

---

(1) Cf. Guyard 14.

> ressente en faveur de cette gloire des affections violentes à l'heure de la mort ? mort qui doit estre suivie de la possession de cette gloire, qu'elle commence des ja d'entrevoir, et que la foy luy fait esperer (Lescuyer 24).

Louis XIII juste, puissant, débonnaire, religieux, illustre, devient la proie de la mort (1). Il ne meurt point aux armées, mais sa maladie longue et purificatrice lui ouvre l'accès au martyre dont il espérait la grâce pour aller à Dieu.

> Mais s'il n'a pas eu la consolation que sa mort fût une consommation de victime, pour le moins il a eu la gloire d'en avoir fait l'oblation, en s'exposant ouvertement au peril (Grillet 21).

Nous avons vu le roi ne négligeant pas plus la prière privée que publique à l'article de la mort. Il assista à la Messe tous les jours, sauf le 14 mai, jour de sa mort, reçut dévotement et souvent les sacrements de pénitence et d'eucharistie, fut oint du sacrement des malades, s'associa aux prières solennelles des agonisants, sans parler des prières habituelles, accomplies avec ferveur, témoignant par paroles et actions des vertus chrétiennes dont il avait pratiqué l'exercice au fil continu de sa trop courte existence. L'annonce de la mort trouve le roi rempli de piété (2) .

> Ce genereux Prince conceut une pareille ioye que de la nouvelle de quelque signalée victoire, et voulut qu'on dit le TE DEUM, qui est le Cantique que l'Eglise a coustume de chanter au milieu des prosperitez : Il demanda luy-mesme la dernière Onction, Sacrement institué pour effacer le reste des pechez s'il en avoit, se preparant pour le recevoir ainsi que le plus coupable des hommes, et se disposant à la mort comme le plus contant des Martyrs : Il respondit aux prières de l'Eglise, et voulut rendre les moindres devoirs du Christianisme, ainsi qu'un Cathecumene quoi qu'on l'estimast un Saint ; Et bien que iuste il vouloit mourir dans le sac et la cendre, à l'imitation des Roys penitens (Mazure 30).

---

(1) Cf. Poudenx 2.
(2) Fenouillet 36 ; Fauveau 17 exprime le même thème, ainsi que Hillerin 32.

De toutes façons, à l'approche de la mort le monarque n'a de goût que pour Dieu (1) et l'amour divin l'embrase toujours davantage (2), avec un mouvement du coeur que ravive sa foi en la résurrection .

> Les Empires ne me pourront iamais separer de vous, ô mon Dieu qui estes mon centre et ma vie, d'autant que vôtre charité plus forte que la mort survivra mon trêpas, et son beau feu conservera dans mes cendres pour me faire ressusciter avec vous dans la plénitude de la gloire (Mazure 35).

Cette belle prière que l'orateur met en la bouche du monarque au soir de sa vie renforce ce que nous communique le théologien Hersent, savoir que la mort de ce juste illustre le thème que le centre de l'âme ou du coeur est l'éternité .

> Comme si le mouvement de son coeur semblable à celuy des choses pesantes, eust eu plus de force et de roideur, approchant de son centre, qui est l'eternité pour nous apprendre le poids de cette verité Apostolique : Si nostre homme exterieur vient à se corrompre, l'homme du coeur qui est au dedans, se renouvelle de iour à autre (Hersent III, 37).

Le roi persévère jusqu'à la fin en d'excellents sentiments et selon le mot de Condé, il part dans l'obéissance parfaite à Dieu (3).

> Dieu commandoit, et il agissoit ; Dieu defendoit, et il s'abstenoit ; Dieu permettoit, et il souffroit ; levant dans la gloire éminente qui couronne le merite de son zele, pour agir ; de sa continence pour s'abstenir ; de son courage, à patir. Là vous mourez, mon Roy, la vous vivrez (Condé 53).

Ceux qui ont abusé de la vérité, de la justice, de leur conscience de Dieu, de l'Eglise, des sacrements, ne sont pas rassurés à

---

(1) Hersent III, 40.
(2) Cf. Mazure 31 et 33.
(3) Cf. Abra 192.

l'heure de la mort. Mais les justes meurent dans la lumière qu'ils découvrent, ainsi que l'affirme l'évêque de Grasse et de Vence (Godeau 51). Pour conclure ce tableau du roi pieux durant toute sa vie, de l'enfance à la maturité, à travers toutes les circonstances d'une carrière humaine, chrétienne, " sacerdotale", royale, dans la paix comme dans la guerre, dans la santé comme dans la maladie, embouchons la trompette du prieur augustin pour déclarer : les ennemis de l'Eglise, de l'Etat, de sa personne, la maladie, la mort sont vaincus par le roi (1).

Après la mort, aucun problème pour le XVIIe siècle, c'est pour l'homme pieux, juste et saint ; l'immortalité. Champclou, de son côté , rappelle à l'auditoire que le roi recherchait plutôt la gloire céleste que celle de la terre.

> Ce qu'il estoit par naissance sur la terre, il le devoit estre par eslection dans le Ciel ; C'est pour cela qu'il travaille et qu'il tache d'esgaler sa saincteté à sa puissance ; c'est pour cela qu'il estudie davantage les maximes du ciel que celles de la Cour, et qu'il m'esprise plus de gloire qu'il n'en recherche; et c'est cela que le Ciel veut couper la trame de ses années pour luy faire trouver dans la plenitude des iours, et dans la splendeur des Saints, des Couronnes conformes à sa vertu, puis que nous n'avons point icy bas des recompenses proportionnees à ses merites (Champclou 25, 26).

Le chanoine Fauveau voit le diadème terrestre s'échanger contre une couronne éternelle en récompense de la piété et du zèle royal pour la gloire de Dieu.

> Ayant voulu devant qu'expirer faire à diverses fois des Confessions generales, recevoir son createur, et l'extreme Onction, afin que la Couronne que Dieu luy avoit donnée vivant dedans le siècle, fut illustrée d'un autre Diadême, et pour regner d'un Royaume eternel dedans le Paradis : c'est le lien seul où il pouvoit esperer, la iuste recompence de ses bonnes actions, et où nous pouvons croyre que la religion qui l'avoit reuny vivant dans le monde avec son Createur, luy

(1) Augustin : résumé de l'exorde.

faisant mediter ses effects admirables, et la pieté qui le devoit consacrer par zele de son amour, sont maintenant affermies, et recompensées de la possession de tous les biens desirables, en la icüissance desquels consiste la vraye gloire (Fauveau 17,18).

Le prieur des augustins voit le roi entrer en la Jérusalem céleste, faire l'acquisition de ce royaume, formulant le souhait que tout l'auditoire s'y retrouve en cette auguste compagnie ; belle image digne de l'hagiographie médiévale et classique (1).

LOUIS LE IUSTE vivra et regnera à iamais non seulement dans la prosperité de sa race, dans le coeur des peuples, et dans la memoire des siecles, mais dans la celeste Ierusalem destinée pour les combattants, il y entrera par une victoire qui doit couronner toutes les autres (Augustin 33).

Comment réagissent les sujets face à la mort du roi ? Pour favoriser cette immortalité autant que cela puisse dependre d'eux, les prières pour le roi s'élèvent de toutes les églises, de tous les autels de France; priant eux-mêmes, les fidèles proclament la piété royale, les saints clament du ciel le respect que le roi leur a porté et tous : membres de l'Eglise militante et triomphante, tous déclarent le roi digne de louange. Personne ne l'a mieux exprimé que Lingendes, en une page éloquente (61).

Nous honorons et nous pleurons et nous avons perdu un Roy le plus digne de louanges, et de louanges Chrestiennes qui aye iamais porté la Couronne, puis qu'il a évité et corrigé dedans la condition Royale, toutes les imperfections de la grandeur humaine, par les perfections et vertus de la grandeur Chrestienne (Lingendes 61, 62).

---

(1) Cf. Augustin 33 et 38. Mazure 46 exprime le même souhait eschatologique : Que Louis XIII vive au ciel de la vie même de Dieu !

Cette immortalité qui consacre l'apothéose du souverain ne le fige pas en une éternelle immobilité, voire inactivité : il continuera à servir son peuple.

> Dieu ayant fait miséricorde à nostre esperance, et l'ayant faict regner parmy nous, il nous procurera la benediction du Ciel par ses voeux et par ses prieres(Hillerin 33).

A la fin de ce chapitre une question se pose:après avoir parlé de la piété du roi lors de l'étude du thème de la mort,pourquoi en reparler ici ?C'est que Vie et Mort se tiennent! Au risque de se répéter, il nous fallait revenir sur cette vertu dont nous avons eu l'occasion d'admirer l'ultime rayonnement aux approches de la mort. En cette partie de la thèse qui traite de la piété du roi, les orateurs nous invitent à contempler cette vertu dans toutes les situations, à toutes les étapes de la vie de Louis XIII. En effet, ce qui compte ici, ce n'est pas le souci littéraire - celui,par exemple de chercher à éviter les redites - c'est le fait de nous permettre d'admirer cette lente montée, cette ascension ininterrompue vers les sommets de l'union à Dieu; c'est de nous laisser saisir par l'invincible émotion qui a besoin de se dire et de se redire, sachant bien qu'elle ne s'exprimera toujours que très imparfaitement.

A travers ce chapitre qui révèle d'après les oraisons funèbres de Louis XIII, la piété personnelle du monarque magnifiée de façon aussi laudative, aussi unanime, on ne peut que rester frappé - tout averti qu'on puisse être vis--à-vis d'un genre qui nécessairement a tendance à exalter le personnage- d'une telle intensité de vie religieuse.On comprendra qu'on puisse dans les chapitres suivants voir agir, oeuvrer un souverain très chrétien, exerçant ses fonctions royales et se poser en défenseur de l'Eglise . C'est à juste titre que la " religion de la monarchie" n'est pas une expression vaine. Elle se manifeste avec vigueur sous Louis XIII, remontant au Moyen-Age, sans doute, à moins d'être la persistance des vieilles croyances sur le caractère des conducteurs de peuples ?

de ceux surtout qui ont vécu en justes
et sont morts en rois très chrétiens.

+

+ + + + +

+ +

Louis XIII. Roy de France et de Navarre.

Chapitre II

II. Réaliser la vocation de roi très chrétien.

1) Zèle de la gloire de Dieu.

Louis XIII, premier roi Bourbon sacré à Reims "fils aîné de l'Eglise".

a { réformes de l'Eglise,
nomination de prélats qualifiés,
bonnes relations avec Rome.

b { multiplication des lieux de culte,
enseignement religieux.

c { création de nouveaux ordres religieux,
réformes d'ordres anciens, (1)
ferveur renouvelée,
théocentrisme qui devient christocentrisme, rôle de Mme Acarie.

Action directe de Bérulle pour que le roi
en 1619 se réconcilie avec sa mère,
négocie le mariage de Henriette de France avec Charles II
dans l'espoir du retour de l'Angleterre au catholicisme,
en 1623, il obtient (après les démarches de 3 papes) la soumission des carmélites de Paris à l'autorité de Bérulle, et des visiteurs oratoriens,
en 1627, il prépare la réconciliation franco-espagnole.

2) Amour de l'Eglise :

a) attention aux progrès du catholicisme :
en France : Béarn, Navarre,
à l'étranger : Portugal, Angleterre, Hollande,
relations avec l'Islam.

b) fidélité à la foi du baptême
sans verser dans les erreurs de l'augustinisme ou le gallicanisme
pas plus que dans le stoïcisme païen.

---

(1) PLINVAL (G. de), Histoire illustrée de l'Eglise, fasc. XIV, p. 123.

Chapitre II

Réaliser la vocation de roi très chrétien.

Poursuivant avec ardeur, sa vie durant, la première partie de son beau programme : imiter Jésus-Christ dans la relation avec le Père, il incombe à Louis XIII de réaliser conjointement la seconde partie de ce plan : satisfaire à la vocation d'un roi très chrétien qui ne vit que pour la gloire de Dieu. Lescalopier qui célèbre les félicités du monarque en trouve trois principales ; la première c'est d'être roi, la seconde d'être roi de France et la troisième, qui retiendra notre attention en ce chapitre c'est d'être roi très chrétien:

> félicité qui regarde la naissance, n'est pas moins adventageuse d'estre le fils aîné de l'Eglise et de porter le glorieux tiltre de Roy très-chrétien (Lescalopier 12).

C'est la religion des rois de France qui leur a mérité cette épithète, le chanoine Poudenx l'explique quelque peu.

> Les Rois de France seuls entre tous les Rois Chrestiens, ont merité par leur Religion et leur Pieté de porter le titre honorable et sacré de Tres-Chrestiens et de Fils aisnez de l'Eglise (Poudenx 16).

Les prédicateurs présentent le souverain comme le maillon d'une chaîne illustre, celle de la glorieuse lignée des rois de France depuis Clovis, le premier roi chrétien, le fier Sicambre qui le premier a ployé la nuque et la tête sous l'eau baptismale et ainsi devint le premier roi chrétien du futur royaume de France. Frey, très enthousiaste (1), reconnaît en Louis XIII le portrait vivant des plus illustres rois de France, ses prédécesseurs. Cette qualité de très chrétien

---

(1) Frey 36.

est décernée au prince de façon particulière : au baptême et au sacre lors des six onctions qui le consacrent solennellement . Roi et chrétien sont deux états difficiles à concilier mais, comme l'affirme le théologien Hillerin,nul doute car, "la grâce de Dieu peut opérer cette merveille " (1).

> Qu'il est difficile Messieurs, d'unir ensemble dans une mesme personne, ces deux qualitez de Roy et de Chrestien ! [...] C'est le S. Esprit qui fait cette merveille promise dans le Prophete Isaye, ch. 60. lors qu'il est dit. Que les Roys marcheront en la lumière de l'Eglise (2) (Hillerin 22, 23).

Ce n'est pas devant les hommes que le roi cherche à se rendre illustre ; c'est comme chrétien qu'il veut devenir agréable à Dieu et aux anges. Lescuyer traduit cette distinction, car il ne veut pas être de ces panégyristes qui sont

> désireux de rendre (la vie du roi) illustre devant les hommes (alors que le monarque) a esté soucieux de la rendre precieuse aux yeux de Dieu et de ses Anges (Lescuyer 5).

Cette disposition d'esprit nous la devons à la "memoire de nostre Roy, veritablement Tres-Chretien" (3).
Pour être agréable à Dieu et mériter ce titre, le monarque a pratiqué toutes les vertus. Ce terme a frappé Rinuccini, l'orateur italien qui assure que le roi peut être appelé très chrétien ayant exercé toutes les vertus:piété, charité, justice envers les sujets ; Mulchy, prouve la réalité par la réciproque.

> C'est assez de dire qu'il a esté Tres-Chrestien et Tres-Iuste, pour découvrir et faire éclater toutes les autres vertus ; Comme sa Pieté, sa Misericorde, sa Mansuetude, son Humilité, sa Patience, sa Prudence, sa Chasteté, son Intégrité ; en un mot toutes les vertus (Mulchy 4).

---

(1) Cf. Hillerin 22.
(2) "Les nations marcheront à ta lumière et les rois à ta clarté naissante." Isaïe : 60, 3, p. 1152.
(3) Cf. Lescuyer 5.

Pour ré-jouir son auditoire, Mordant entrevoit, pour le très chrétien souverain, les récompenses les plus belles.

> Ayant esté Tres-Chretien, il s'est rendu Iuge des Anges. Par ses autres vertus il s'est rendu imitateur des hommes et leur semblable mais en celle-cy il s'est rendu conforme à l'image du fils de Dieu (Mordant 34).

D'emblée, ce titre annonce le thème de l'union de la politique et de la religion. Le dominicain Doublet, en sa seconde oraison funèbre, le rappelle éloquemment.

> Quand la puissance est jointe à la vertu, il résulte de cette alliance tout le bonheur que les peuples sçauroient esperer ; mais quand elle loge avec l'impieté, ceste pernicieuse union enfante des maux insupportables (Doublet II, 2).

Ce principe général posé, le prédicateur en donne des exemples à l'appui. D'une part il évoque l'état de l'Eglise au temps des persécuteurs et des tyrans et, d'autre part nous parle de sa coexistence avantageuse et bénéfique pour tous avec des souverains vertueux.

> Mais sans aller chercher si loin ses triomphes, a elle iamais jouy d'un repos plus glorieux, ses lauriers ont-ils esté plus verdoyants, ny ses victoires plus signalées, que du temps du Tres-Chrestien Roy, son Fils aisné, LOUYS XIII (Doublet II,2).

A cette époque en France, il est communément admis que le souverain est l'instrument de la Providence délégué au gouvernement du monde ; la monarchie plonge ses racines en la religion et cette proposition est reconnue par tous, contestée seulement par une infime minorité ; "la cérémonie du sacre et de l'onction (1) fait du roi le représentant de Dieu sur la terre par la participation du clergé et de l'assentiment du peuple" (2). Ainsi, grâce à l'onction, le roi acquiert un caractère sacerdotal. Louis XIII est le premier Bourbon sacré à Reims,

---

(1) Six onctions sont faites lors du sacre.
(2) THUAU E. op. cit. , p. 20.

berceau de la royauté très chrétienne.

> Cette premiere grace qui l'avoit rendu Chrestien, et qui s'est beaucoup accreuë par ses sainctes actions, a esté suivie d'une grace seconde, ayant esté le premier consacré des Princes procréez du sang de Bourbon en la ville de Reims, de l'Onction sacrée apportée du ciel (Fauveau 11).

Il est un fait reconnu que les rois doivent être sacrés selon l'usage et la volonté divine, surtout au XVIIe siècle. Fauveau le rappelle et se réfère à Platon pour le prouver.

> Les Roys, preuve Platon, au Traicté du Royaume doivent estre Sacrez pour ce qu'ils sont images de la Divinité, ils doivent estre discernez de leurs peuples et subjets, ils sont establis du Ciel afin de commander, tous leurs vassaux leur doivent obeyssance, Dieu le commande, et par prerogative il a ordonné la consecration des Roys de Iudée, et des Roys de France (Fauveau 12).

Fenouillet, évêque de Montpellier, va plus loin encore : si Dieu ordonne le sacre, c'est que cette liturgie a grande importance :

> Le sacre des rois les fait passer en la condition des choses divines (Fenouillet 19, 22 : O.F. de Henri IV).

Condé, jésuite, élargit les effets de cette grâce du sacre à tous les sujets.

> Nostre Prince tres-Chrestien estant sacré en sa personne, a voulu que tout le corps de la France fust consacré à Dieu (Condé 15).

Le prieur des augustins s'extasie encore sur la magnificence des cérémonies du sacre, ce qui est un argument positif en faveur de l'importance que tous y attachaient.

> Ie ne veux pas vous entretenir des ceremonies de son auguste baptesme fait à Fontaine-bleau, dont il s'estimoit plus heureux que de son couronement et de son sacre, et duquel ie ne dois pas icy étaler les magnificences (Augustin 9).

Bref, on peut conclure avec Bourgoin, religieux minime, que l'Esprit de Dieu s'empare du roi, dès son sacre, ce qui donne à l'orateur un argument de plus pour établir le parallèle entre le roi et David, le plus illustre des rois d'Israël.

> I'adjoute un troisième rapport de la bonne conduite de LOUIS LE IUSTE à celle de David dans son Royaume, duquel l'Ecclesiastique en prononce ces trois oracles, 1. que depuis son sacre l'esprit de Dieu s'écoula dans le sien pour le consuire dans tout le reste de ses iours [...] 3. qu'il a merité, luy seul, d'estre traité de Roy dans la genealogie sacrée du Fils de Dieu (Bourgoin 28).

C'est encore cet orateur qui donne les meilleures précisions sur la célébration de Reims.

> Depuis son sacre qui fut l'an 1610, le 17. d'Octobre à Reims par le ministère de l'Eminentissime Cardinal de Ioyeuse, il reçeut avec l'Onction Divine une assistance perseverante de l'esprit de Dieu qui verifia que Directus est spiritus Domini in Ludovicum a die illa et deinceps (1) (Bourgoin 29).

La Religion et l'Etat trouvent leur compte dans le sacre . Il y est clairement exprimé que la monarchie est fille de l'Eglise et corps mystique : les membres en sont les organes du gouvernement et le roi en est l'âme (2). Les rois doivent soumettre leurs couronnes à Dieu, Dieu en retour leur accorde son Esprit pour aider à régner, c'est la leçon primordiale que le sacre enseigne. En recevant la couronne de l'Eglise, les rois mettent

> leurs couronnes aux pieds de celuy qui les leur donne ils protestent que toute gloire, tout honneur et toute soumission luy sont duës comme à celuy qui a créé les royaumes aussi bien que les Roys, et qui seul maintient et les uns et les autres. Ie donneray de ton esprit à ceux que tu choisiras pour t'ayder à

---

(1) "L'esprit du Seigneur fondit sur Louis à partir de ce jour-là et dans la suite" 1 Samuel 16, 13, p. 330. David a été remplacé par Louis.

(2) Condé (24) précise "Les Ministres et les Conseils sont les yeux et les oreilles, les Parlements en sont la bouche, les armées en sont les bras, les finances en sont les nerfs."

regir, disoit Dieu à Moyse (Mordant 9).

Cet Esprit de Dieu qui s'empara de Saül lors de son onction royale conférée par Samuel, celui qui remplit David, roi de Juda, c'est le même que Godeau implore le ciel de départir à Louis XIII.

Le sacre est considéré comme la consécration officiellede la royauté de droit divin. L'expression : "roi par la grâce de Dieu" n'est pas qu'une formule. C'est une réalité qu'il s'agit de prendre dans toute l'acception du terme. Le roi en acquiert un caractère sacerdotal, des secours divins, une investiture spirituelle qui en font l'homme de Dieu, voire même le lieutenant visible de Dieu lui-même. Le cadre vertueux de la célébration pourvoit incontinent le monarque de toutes les prérogatives inhérentes à la dignité conférée. On ne conçoit qu'un roi pieux. Il y a, comme on le voit, relation entre le cadre vertueux et la piété effective de Louis XIII. C'est a priori que le souverain devra être le roi pieux. Le rôle du cadre est plus important ici, dans le domaine "vertus", que dans le cas de la justice.

Ainsi le roi consacré solennellement fils aîné de l'Eglise est doté de toutes les vertus correspondant à cet état, c'est encore une conséquence du sacre ; les grâces actuelles nécessaires pour acquérir la fin propre de ce sacramental, sont attribuées au monarque par Dieu selon que les circonstances l'exigent, au fil des jours de son règne et vice-versa, la royauté est bénie de Dieu et placée sous le signe de la protection divine. Fauveau va même plus loin et décerne à Louis XIII le titre d'ami du chef de l'Eglise, simplement parce qu'il discerne en lui la vertu de piété unie à la vérité.

> Il n'y a rien à craindre lors que la pieté se trouve unie et conjoincte avec la vérité : cette heureuse Alliance de ces deux vertus s'est conservée avec beaucoup de grace, en ce que nostre Prince duquel les actions ont tousiours esté ornées d'une pieté exemplaire, s'est maintenu avec le Chef de l'Eglise, lequel Iesus-Christ a exempté d'erreur en ce qui concerne le regime de l'Eglise, et fidele depositaire de la verité sacrée, pour prononcer les Oracles de la Religion (Fauveau 13).

Cette dignité ne reste pas sur le plan honorifique, mais passe à l'action effective, ce qu'approuve particulièrement Champclou,

> deffenseur de la Religion des Apostres, et Fils de la loy Evangelique : ce sont là les tiltres que merite la piesté de notre Roy (Champelou 24).

Le chanoine Boulier (45) y souscrit volontiers en proclamant : "les François les tuteurs de l'Eglise," Le chanoine Fauveau détaille ce qu'a été l'action royale .

> Comme son vray ayeul et Pere S. Loys, il a abattu les testes heretiques et remis le vray culte de la Religion Catholique, à chassé et vaincu les Anglois en Guienne, fait offrir à son Dieu le tres-sainct Sacrifice de son fils Iesus-Christ dedans Constantinople, Pera et Canada en la nouvelle France au milieu des Sauvages (Fauveau 7).

Le zèle de la gloire de Dieu va d'abord inviter ce "fils aîné de l'Eglise" à veiller aux réformes qui s'imposent à l'Eglise, à entourer de beaucoup de sérieux la nomination de prélats qualifiés et, enfin, à faire tout ce qui dépend de lui pour entretenir de bonnes relations avec Rome. Par ses réformes, l'Eglise doit mettre fin aux désordres. Comme d'habitude, les orateurs appuient l'autorité de leurs propos sur l'Ecriture et citent en exemple les rois de l'Ancien Testament. Josias promulgua des lois d'ordre et d'équité; Louis XIII, de même réforma l'Eglise, l'armée, la justice, de sorte que ces deux rois surpassèrent en fidélité à l'égard de Dieu, tous leurs prédécesseurs. C'est ce que rappelle le théologien Bouché, historien en même temps.

> Nostre Iosias sur le temps où il mettoit fin aux désordres des Religions, le zele qu'il avoit à la Iustice, luy fit penser à la composition de ce beau livre de ses Ordonnances, qui regardent la reformation des desordres de l'Eglise, de la Milice, de la Iustice et de tous les autres ordres et estats du Royaume (Bouché 19).

> Et qui empesche que nous ne disions la mesme chose de notre Iosias et que nous n'estendions cette preeminence sur tous les Roys qui l'ont devancé, non seulement pour le fait de la Religion, Piété et Iustice mais encore pour raison de toutes les autres vertus qui relevent la gloire des Sceptres et Couronnes (Bouché 20).

Pour obtenir la réforme des moeurs, Louis XIII en donne lui-même l'exemple. Malgré sa situation le roi a réellement pratiqué toutes les vertus, il ne s'est jamais rien permis qui ne soit honnête. Aussi sa piété et sa pureté lui ont acquis les succès et une postérité qui assurera la défense de l'Eglise.

> C'est par ce moyen (piété et pureté) que Dieu a donné à ses Conseils des succez si heureux ; à ses combats de victoires si parfaites, à ses voeux une postérité qui donnera iusques à la fin des siecles des Rois à la France, des deffenseurs à l'Eglise et des Maistres à tout le monde (Poudenx 22).

C'est, comme on le voit, une grande préoccupation du XVIIe siècle de voir régner une parfaite harmonie de compréhension entre l'Etat et l'Eglise, celle-ci s'appuyant sur le premier pour..

en escompter un soutien par l'exercice de son autorité à son endroit. Frey, le capucin portugais (1), résume en son éloge l'action du roi de France pour y souscrire et souligner son mérite. Louis XIII a rehaussé la foi, protégé l'Eglise, découragé les hérétiques. Le monarque est bien de la lignée des rois de France toujours considérés comme défenseurs de l'Eglise. Il est leur digne continuateur .

> Le pouvons-nous pas dire deffenseur de la Religion, colonne de la Chrestienté, l'appuy du saint Siège, le proche du Très-haut, le beny de la maison de Dieu, le fidele, et fils aisné de son Eglise (Mordant 23).

De tous les souverains c'est Louis XIII, déclare Mordant, le plus pieux , le plus vertueux, le plus saint, exigeant une pratique assidue du culte dû à Dieu aussi bien pour lui que pour ses sujets.

> Le fils aisné, comme il doit estre la lumière et l'exemple de la famille, est obligé à avoir une plus grande vertu (Mordant 23).

Suarez compare le gouvernement français de cette première moitié du XVIIe siècle à la théocratie israëlite, Dieu étant dans les deux cas, associé très étroitement au gouvernement.

> C'est un abus aux Princes de penser regner sur les hommes sans permettre que Dieu regne sur eux : il faut qu'ils regnent sous les commandemens de Dieu, et que la Loy de Dieu regne sur leurs peuples. Tant que les Roys ont eu soin du service de Dieu, ils ont esté bien servis. L'harmonie est admirable entre l'Eglise et l'Estat : Moyse prie pour Iosué, et Iosué combat pour Moyse (Suarez 23).

Le roi est l'appui de l'Eglise.

C'est l'évêque de Lavaur qui exprime bien ce que fut le très-chrétien pour l'Eglise dont la réforme lui tint à coeur plus que tout.

> La douleur donc de la France se peut dire publique pour l'Eglise, qui perd le plus puissant appuy et le plus zelé défenseur de tous ceux qui ont manié le Sceptre de la France, et à qui la pieté et la Religion, ont acquis le tiltre de Très-Chrestien entre tous les Roys de la terre (Abra 9).

Cette réforme de l'Eglise ne va pas sans quelques réalisations concrètes. Une des plus importantes en est la nomination de prélats qualifiés.

---

(1) Cf. Frey 36.

Le roi veut agir sur la hiérarchie, c'est-à-dire le sommet; de là il pense oeuvrer jusqu'à la base de l'édifice et Frey reconnaît que l'état ecclésiastique a subi un remaniement et que les prédicateurs français, par leurs arguments, éclairent notre "lanterne". La première condition propice à une action efficace en ce cas est de témoigner d'un esprit de discernement, d'abord pour le choix des prélats. C'est le jésuite Brisejon qui remarque cette qualité du monarque.

> Après ces marques d'une si eminente Pieté, ce serait chose superfluë de vous donner le menu de toutes les actions vertueuses qu'il pratique durant sa vie ; [...] de la Prudence qu'il fit voir au choix des Prelats
>
> (Brisejon I7).

> Venasque, docteur en droit canon, en fait la fille de la vigilance.
>
> L'esprit de discernement qu'il possedait sans peine pour ne donner les charges qu'au merite tant pour servir à Dieu que pour commander aux hommes, tesmoigne assez qu'il avait tout eu du Ciel hors de l'Immortalité sur la terre
>
> (Venasque 50).

Brousse et Mazure sont d'accord et reconnaissent le fait de ce choix judicieux se reportant sur les critères : dignité et compétence.

> L'Eglise a repris ses forces, et est revenuë en sa première ferveur ; et depuis le temps que le merite a donné l'entrée dans ces plus hautes dignitez, on n'a iamais vû des Prelats si zelez, si sçavans et si saincts
>
> (Mazure I8).

Brousse confirme ces procédés et en souhaiterait la généralisation pour la plus grande gloire de Dieu.

> Desormais la gloire de Dieu se trouvera dans le point de son exaltation parmy les hommes [...] quand les charges Ecclesiastiques, seront possédées par des personnes en qui l'âge et le mérite concourant dans une agreable harmonie, les rendront capables d'en supporter le faix et de s'acquitter dignement des fonctions qu'elles demandent
>
> (Brousse I6).

Avec la compétence, l'évêque de Lavaur exige la piété pour la nomination aux charges épiscopales. Au XXIIe siècle tous les prélats n'étaient pas de cette trempe et quelques-uns préféraient la Cour à leur diocèse.

> Le mesme zele qu'il avait tant pour la gloire de Dieu que pour le bien de l'Eglise, luy faisait rechercher, tant dans les chaires, que dans les cloistres, les personnes qui vivoient avec plus de reputation, de probité et de science, pour les eslever aux dignitez Episcopales, par preference à ceux qui estoient d'une naissance plus Illustre et d'une plus Eminente condition
>
> (Abra 92).

Doublet, le dominicain et Godeau, évêque de Grasse, pensent que de bons évêques sont utiles à l'Eglise et que cette qualité eut son importance dans le choix fait par le souverain (1). Basin, dominicain, attache une grande estime au zèle que doit manifester un prélat, en l'exercice de ses fonctions.

> ... Roy qui prenoit un soin particulier de choisir à son Eglise des Prelats, dont la doctrine eminente et la saincteté exemplaire, preschent et edifient tous les iours, afin que le Seigneur convertisse qui a r'allumé en cela les lampes esteintes du Sanctuaire [...] a ietté comme de nouveaux esprits et de nouveaux accords plus harmonieux dans les ordres de la Hiérarchie
>
> (Basin 26).

Cette sagesse royale a-t-elle porté des fruits ? On est tenté de le croire à écouter Frey, l'orateur portugais, et l'on peut en conclure que la renommée du roi et des évêques fut reconnue hors des frontières françaises. Beaucoup de prélats éminents en science et en sainteté illustrèrent alors la France, déclare le capucin. Les sièges épiscopaux furent pourvus d'évêques qualifiés (2), versés en science et en vertu. Et, pour préciser sa pensée, l'orateur les nomme afin de faire juger qu'il s'exprime en connaissance de cause. La nomination de ces prélats a été le point de départ de bons rapports avec Rome.

Ces relations suivies et constantes du roi de France avec l'épiscopat situent celui-ci en plein coeur de l'Eglise. Comme fils aîné de l'Eglise, le roi a protégé les ministres de la religion.

> A-il pas tesmoigné qu'il estoit en effet le digne et véritable fils aisné de l'Eglise universelle, et Protecteur en particulier de celle de la France ? a-il pas restably les Eveschez et les Evesques dans les provinces, où ils n'estoient pas plus considerez que les proscripts ? a-il pas affermy leurs Mitres sur leurs testes, mis leurs Crosses en mains ? a-il pas renvoyé avec auctorité les Pasteurs aux Parroisses desertes ? les a-il pas remis en leurs biens usurpez par ces loups ravissants, qui avoient dissipé et mis à voye de toute la bergerie et le bercail de Jésus-Christ
>
> (Roullé 44).

---

(1) Cf. Doublet II, IO, Godeau 35.
(2) Cf. Frey 5.

Les prédicateurs se plaisent à montrer en Louis XIII un roi particulièrement docile aux suggestions des ecclésiastiques, tant dans sa vie que dans la maladie et à l'approche de la mort. Hersent s'en étonne, admirativement.

> Quantités d'illustres et devots Ecclesiastiques qui luy faisoient une compagnie qui lui estoit tres-agreable, à peine luy proposoient-ils une verité qui regardast Dieu, qu'il n'embrassast avec une extrème promptitude ; ny aucun exercice de piété, dont il ne fist l'usage à l'heure mesme avec une facilité qui surprenoit tout le monde
>
> (Hersent III, 35,36).

On ne s'étonnera donc pas que le roi honorait le Saint-Siège et les pasteurs de l'Eglise ayant autorité sur les âmes de ses sujets; cela suit logiquement la ligne de la piété qui lui est reconnue à travers tous les témoignages rapportés ci-dessus.

C'est Roullé, persuasif, qui exprime explicitement cette dépendance filiale du chef de la hiérarchie ecclésiale.

> Il honoroit le S. Siege Apostolique, celuy qui est Vicaire de Iesus-Christ en terre, duquel il recevoit les remontrances et les avis avec soub-mission, iugez de là quel estat il faisoit de ses benedictions et de ses graces.
>
> (Roullé 43).

En qualité de fils aîné de l'Eglise, le monarque, joie et consolation de sa "mère", restaure le culte catholique partout d'où il avait été banni. C'est toujours le sympathique et modeste Mordant, qui le relate de cette façon humaine et sentie.

> Louys le fils aisné de l'Eglise fut sa consolation, en ce qu'il fit en sorte que le Crucifix autrefois traisné par les ruës, bruslé dans les places publiques, et les cendres iettées au vent, fut remis avec honneur dedans les lieux les plus augustes et venerables pour y estre adoré
>
> (Mordant 30).

C'est Josias, le roi pieux qui est cité ici de nouveau en référence. Le parallèle porte sur l'âge des rois et la restauration des lieux de culte. Bouché, l'historien, compare les deux monarques adolescents parcourant leur royaume pour renverser les Baals et y rétablir le culte du vrai Dieu (1). Doublet, le dominicain, compare les rois à leur avènement et leur découvre le même laps de temps de règne et l'action similaire de restauration du culte du vrai Dieu sur toute l'étendue de leur royaume.

---

(1) Bouché (I6), Buhot (11), insistent sur le fait que le roi rétablit la liberté du culte.

> Josias, que l'Escriture honore fut un vertueux Prince : il n'estoit âgé que de huict ans (et le nostre que de dix) quand il prist les resnes du Royaume d'Israël, que Dieu cherissoit par dessus tout, car la Monarchie Française n'estoit pas encore, il ne regna que 31. an (et le nostre que 33.) mais il fit tant d'exploits genereux, et apporta tant de soin à retablir le culte du vray Dieu, qu'il passe pour un des plus saincts qui ayt manié ce Sceptre
>
> (Doublet II, 9).

Ce ne fut qu'après mille difficultés, que le monarque a obtenu le glorieux titre de restaurateur du culte; aucun obstacle ne l'arrêta l'objectif fixé fut atteint, et sous l'action entreprise, tout rentra dans l'ordre; les autels relevés partout, rien ne s'oppose à ce que Dieu, dans "le royaume des lys" soit le bien servi. Citons, au hasard, un témoignage parmi tant d'autres (1).

> A la presence de LOUIS qui passe avec l'agilité d'un Ange iusqu'en Bearn, les Demons tremblent ou se retirent. Les Eglises restituées aux Catholiques, les Prestres remis en leurs dignitez et en leurs biens, les Autels redressez de sa main Royalle, la Messe rétablie partout, la Croix replantée sont de puissants Exorcismes qu'il employe contre eux
>
> (Deslyons 11).

C'est en dépit d'une santé précaire, usée à ces entreprises, que le souverain obtient de tels résultats, spectaculaires s'il en fût. La grâce seule, assure Lescuyer (12), a pu lui donner la force de l'entreprendre, la persévérance de mener la tâche à terme pour la gloire de Dieu et non pour la satisfaction d'une ambition personnelle. A l'appel des prélats, le roi accourt : justice est rendue à Dieu (2) . La fin de toute prudence civile, c'est, avec la tranquillité, le culte dû à Dieu. Le mobile qui pousse à agir est assurément la sagesse mère de la piété.

> Ainsi la prudence civile, qui est la propre vertu des Roys, regarde une fin suprême, qui ne peut estre pas seulement la tranquillité publique, mais le culte et l'adoration de la Divinité, dans la veuë de laquelle le Prince fait des ordonnances salutaires, pour rendre les peuples capables d'un si grand bien : Et pour cette seule raison elle merite de changer le nom de prudence en celui de sagesse, qui est une cognoissance des choses hautes par des principes élevez : laquelle demande aux Roys, avec tant de soing pour les faire regner heureusement.
>
> (Hersent I, 46).

---

(1) Cf. Doublet II, 10, Fauveau 2, Godeau 20, Guyard 23, Hersent II, 57, Lescuyer 12, Mazure 16, Poudeux 19, Roullé 44, Bréda 14, Fauveau 14.

(2) Cf. Poudeux 19.

D'aucuns attribuent à la piété, à la sainteté du monarque, la remise en honneur de la religion ; Fauveau le proclame avec force,

> Celuy qui à restabli la vraye Religion, dissipé l'heresie, arresté les revoltes, fait aderer son Dieu, recognoistre sa grandeur et arborer la Croix en les terres idolatres, est un Ciel racourci, où l'on peut contempler les vestiges et marques de la vraye Saincteté
>
> (Fauveau 2).

Bréda, Champclou, très reconnaissants, attribuent à la piété royale le rétablissement du culte catholique en France, comme aussi Buhot, le chanoine-théologien de Normandie. Champclou souligne la manière d'accomplir cet acte avec gravité (1).

> Voyez avec combien de soing il releve, il repare, il reforme les autels, avec combien de pieté il remet les Sacrificateurs, et restablit les sacrifices : il n'est pas si tost entré qu'y ayant fait celebrer la Messe, il fait porter le Corps de son Maistre par toute la ville, et luy comme un autre David, mais que dis-ie, comme un autre David, avec mille fois plus de respect
>
> (Champclou 14).

Le roi combat, d'accord, mais c'est pour que Dieu règne, assure Lingendes, évêque de Mâcon ; et s'il combat les ennemis de J.-C. affirme Mulchy, approuvant, c'est qu'il a été l'objet d'un choix de la part de Dieu pour augmenter la gloire de Dieu et restaurer le catholicisme, ainsi qu'on l'a constaté précédemment.

> Louis le Iuste, outre qu'il a esté choisi pour gouverner et deffendre la France, peuple qui est le plus chery et aymé de Dieu, que peuple du monde il a esté encore choisi pour combattre et vaincre tout ensemble les ennemis de la Croix ; Enfin, il a esté choisi pour planter la Foy Catholique, Apostol. et Rom. par tout son Royaume, et pour augmenter par ce digne employ la gloire du nom de Dieu, et non pas la sienne propre
>
> (Mulchy 19).

Mais le combat terminé, le roi rendait à Dieu, d'abord le culte qui lui était dû, avant d'accepter les honneurs après une reddition (2). C'est au pied des autels que, dans la posture du vassal de Jésus-Christ, il recevait les respects des soumis.

---

(1) Cf. Buhot 2, Bréda I4, 20, Champclou I4.

(2) Cf. Hersent II, 28-29 exprime cette idée.

Nous avons, entre autres, ce témoignage :

> A deffaut d'une Eglise les ceremonies d'une entree ne se peuvent conclure comme ailleurs par la genuflexion de ce Prince au pied d'un Autel, il veut paroistre dans la posture d'un Feudataire, et souhaitte un lieu sacré pour reprendre de fief pour vous (1) d'un homme-Dieu.
>
> (Boulier 6).

Au fil des années se multipliaient ainsi les lieux de culte repris aux protestants. La dévotion du roi le portait à toutes sortes de libéralités envers les sanctuaires. Le chanoine de Saint-Honoré est bien placé pour donner certaines précisions.

> I'obmets volontairement le recit des biens temporels dont il a fait large distribution aux Eglises et aux Ecclesiastiques. Il faudroit encore passer la mer pour en commencer l'inventaire et aller admirer en Hierusalem dans le S.Sepulchre les rares marques de sa dévotion, dans ces riches et precieux ornements, où les plus excellens ouvriers, ont uny les merveilles de l'art, avec les plus riches ioyaux de la nature. La seule Eglise de S. Louys au coeur de Paris, est un digne monument, et sacré Mausolée de ses incomparables liberalitez; et où il ne s'est pas contenté de graver sa magnificence dans la structure; mais a voulu encore qu'elle fust depositaire de son coeur, en tesmoignage de son amour envers son Dieu, attendant sa future resurrection
>
> (Brousse 22).

Bertier, évêque de Montauban, qui prononça son oraison funèbre à la Sorbonne, n'omit point de rappeler les attentions du roi pour ce sanctuaire.

> La gloire de la seconde Sorbonne renouvellée sous LOUIS XIII, effacera celle de la première, dont les fondemens furent iettez sous le regne de S. LOUIS son ayeul
>
> (Bertier 9).

L'évêque d'Uzès témoigne en ce sens.

> Cette ardeur brûlante d'avancer la gloire de Dieu, qui l'a fait si pieusement operer durant sa vie, apres sa mort mesme éclate, et éclatera à iamais parmy nous ; et les marques solides qui en sont demeurées en l'Eglise, en la Iustice, et dans tous les ordres de son Royaume, en seront un memorial eternel ; y a -il eu regne, où tant d'Eglises ayant esté bâties de nouveau, ou reparées
>
> (Grillet 27).

---

(1) Villes hérétiques.

Ayant ainsi combattu le bon combat pour une réforme dans l'Eglise, comme dans l'Etat, Louis XIII peut se tourner vers l'avenir ; "la gloire de Dieu, dit saint Irénée, c'est l'homme debout", l'homme pour lequel la vie a un sens. Mais pour cela, aussi importantes que furent les reconstructions, les réparations, voire même les nouvelles constructions des lieux de culte, tout cela ne constituait qu'un signe extérieur du relèvement de la France Chrétienne. Il fallait, pour "convertir le coeur", inviter chacun à se construire un temple intérieur où réside Dieu-Trinité. D'où nécessité de faire connaître à tous les éléments fondamentaux de notre foi, de mettre à la porté de tous un enseignement religieux à la fois substantiel, simple et clair.

Louis XIII, roi intelligent, savait que la religion, la piété, se nourrit également d'éléments de connaissance qu'un enseignement dit "religieux" est en mesure de dispenser à tous les niveaux. C'est Hersent, le théologien pointilleux, qui révèle un indice à cet égard. Après avoir affirmé que le roi, durant son règne, a fait renaître la religion et la piété, il ajoute :

> De quoy ie ne dois point chercher d'autres preuves que la superbe structure de tant de Temples, la decoration des Autels, le bon ordre gardé dans nos Eglises, l'Office Divin qu'on y faict avec tant de bien-seance et d'honneur, les Confreries de la Charité dans les paroisses, l'usage plus ordinaire des Catechismes
>
> (Hersent II, 58).

On connaît les jésuites pour le rôle joué dans l'éducation et l'instruction. Indirectement, en favorisant leur implantation, le souverain pourvoit à l'enseignement religieux.

> Il permit l'ouverture des Colleges aux RR.PP. Iesuistes, lesquels quoy que de retour en France, n'avoient pû obtenir ceste grace, ou par l'emulation des autres Colleges, ou par l'envie de leurs hayneurs, ou par les malices des heretiques qui en prevoyoient la consequence des-avantageuse à leur party
>
> (Bourgoin 30).

Mais, ce n'est pas aux Ordres enseignants, seulement, que s'intéresse le roi, il s'intéresse à tous les ordres religieux. On a vu, à propos du prieur augustin, que les Petis-Pères se sont installés à Paris avec son autorisation. A Brisach, l'orateur cite le fait.

> Il fonda le Monastère des Augustins Deschaussez proche la porte Montmarte à Paris, sous le titre de Notre-Dame des Victoires, et y mit la premiere pierre en personne
>
> (Brisach 8)

Frey, l'orateur portugais , pense que le souverain a aimé et encouragé l'état religieux (1). IL dénombre une quinzaine d'ordres religieux fondés, restaurés ou accueillis par le roi de France. Parmi les ordres nouveaux implantés à l'époque, l'orateur remarque que Louis XIII accueillit la sacrée congrégation de l'Oratoire, fondée par le très éminent cardinal de Bérulle. Pour son Conseil, le monarque admettait des religieux en maintes occasions. La réforme des monastères existants fut activée et généralisée, de sorte qu'ils retrouvèrent leur première ferveur. Le règne de Louis XIII favorise un regain de vie religieuse, les couvents sont florissants.

Quatre orateurs (2) reprennent à leur compte ces diverses assertions. L'évêque d'Uzès en a une conviction laudative.

> Y a-il siecle où les sainctes Congregations Ecclesiastiques ayent esté plus exactement reformées ? Y a-il Roy, qui aye donné l'entrée en son Royaume à tant de devotes Compagnies ? Au lit mesme de sa mort, et le dernier presque de ses iours, ayant nouvellement mis sous son obeïssance une Ville perduë d'heresie, ne s'est-il pas souvenu d'y fonder une Mission de la Doctrine Chrestienne, et de prescrire luy mesme, avec une prudence divine, au devot Instituteur des très-utiles Congregations qui font ce sainct Exercice, la maniere en laquelle il falloit qu'on y travaillast
>
> (Grillet 27,28).

Ces objectifs poursuivis par le monarque en ses manifestations variées et multiples convergent indubitablement vers l'unité religieuse de l'esprit, de l'âme et du coeur pour se retrouver en Dieu, centre de la vie spirituelle et religieuse. Il est agréable aux prédicateurs d'unifier ainsi les élans de piété du souverain dont le théocentrisme règle tous les mouvements de l'âme. Le roi veut tout rapporter à Dieu, dont il a conscience d'avoir tout reçu. Le carme, Suarez, en est convaincu.

> La souvenance des graces que ce Prince a reçu du Ciel, est comme une pure glace de cristal qui renvoye son pourtrait au prototype car il rapporte toutes ces choses à la gloire de Dieu
>
> (Suarez 24).

---

(1) Cf; Frey 5,6.

(2) Cf. Brisach 8, Fauveau 14, Grillet 27, Hersent II, 58.

Pour encourager les auditeurs, les prédicateurs soulignent la réciproque, car un Etat régi, en dernier ressort, par Dieu est prospère. C'est la mentalité habituelle de l'époque.

> Les Roys sont les Enfans de Dieu, et les parfaites Images de sa puissance ; qu'ils l'honorent, et le fassent honorer s'ils veulent vivre longtemps
>
> (Amariton 24).

Condé, le jésuite, demande en conséquence de faire un retour introspectif et d'agir à l'égard de Dieu comme il se doit ; après avoir dévoilé l'omnipotence divine, la sujétion humaine à son endroit, la malédiction face à celui qui essaie de s'en soustraire, il s'écrie :

> Bien-heureux qui s'assujetissant à sa puissance, s'y attache pour s'élever par elle à son Empire, se fait un appuy de sa dépendance
>
> (Condé 67).

Ce théocentrisme triomphal entre dans une phase nouvelle sous l'influence de Bérulle. Dans la liberté divine elle-même, il voit l'idée-au sens platonicien- de la liberté humaine, dont la réalisation parfaite se trouve dans le Christ. La dimension verticale des relations humaines à Dieu demeure, mais elle passe par Jésus-Christ. Le monarque l'a bien compris et sa dévotion envers l'Eucharistie est une des formes que revêt ce bérullisme. Précédemment l'attention a été attirée par cet hommage du souverain au Christ ; rappelons-en quelque manifestation publique.

> Comme il eût restably l'Eglise de Pau dans le Bearn, dans laquelle on n'avoit pas celebré la sainete Messe depuis cinquante ans, fit porter processionnellement le tres auguste Sacrement de l'Eucharistie par Monsieur l'Evesque de l'Ascar, le suivit teste nue, le cierge blanc en la main, et d'une modestie toute Religieuse
>
> (Bourgoin 10).

Poudeux (20) remémore le même fait : Pau, libérée, rend à Jésus-Christ les églises, les autels et retentit d'offices catholiques.

C'est Jésus-Christ qui sera le modèle de l'adoration divine au nom de l'humanité tout entière, ainsi que l'explique l'ex-oratorien Hersent bien placé pour connaître le bérullisme dans sa théologie.

> Pour avoir en soy de continuels aiguillons pour adorer la souveraine puissance de Dieu sur lui, il eust tousiours voulu avoir Iesus-Christ pour compagnon et pour témoin de toutes ses actions.
>
> (Hersent I, 50).

Pour Mordant, curé à Paris, le christocentrisme doit être pratiqué par le monarque plus que par n'importe qui, la qualité de très-chrétien ne devant point être un vain mot, mais l'incarnation humaine d'une piété vraie et sentie, même au milieu d'une Cour dont la piété est un des derniers soucis.

> Etant dans les honneurs, dedans le monde et dans la Cour, il vous falloit estre Tres-chrestien, c'est à dire avoir le double esprit de Iesus-Christ. Dedans la Cour où l'on chante les louanges de tout le monde, et peu disent la vérité, y vivre sainctement est-ce pas un prodige
>
> (Mordant 38) ?

Quant à Godeau, l'évêque-académicien, c'est pour lui indéniable : la base de l'édifice spirituel repose sur Jésus-Christ, ce qu'il exprime dans sa langue imagée nourrie de Saint-Paul,

> Voila quelle estoit la Theologie de nostre Monarque.
>
> Voila comme sur le fondement de Iesus-Christ, il eslevoit un batiment magnifique d'or et de pierreries que le feu du iugement de Dieu n'a point consumé, mais rendu encore plus pur, et affermi pour l'éternité (1)
>
> (Godeau 28).

L'évêque d'Uzès fait écho à l'évêque de Grasse dépeignant un autre aspect de cette même spiritualité,

> Quelle benediction d'estre ainsi l'expresse Image du Roy des Rois, l'expression du sceau et du charactere de la sainteté divine de nôtre Seigneur Iesus-Christ
>
> (Grillet 9).

Cette doctrine n'a pas que de la suavité ! L'exigence ne doit pas en être minimisée. C'est Frey, le capucin portugais (2), qui s'étonne qu'un roi si illustre par les victoires ait suivi si parfaitement les exigences du Christ et ait été si religieux !

---

(1) Allusion au passage : 1 Corinthiens, 3, 12, 13, p. 1650. PRAT. Théologie de St Paul, t.I, chap. 3 (p. 1055).

(2) Cf. Frey 18.

Mais, pour difficiles que soient les modalités d'une imitation de Jésus-Christ, il est possible de suivre cette "voie royale" comme la dénomme l'Imitation de Jésus-Christ (1). C'est le théologien Hersent qui lève les doutes en la matière. La grâce que la miséricorde du Rédempteur a acquise aux siens nous permet de le redire avec Paul (2).

> Infoelix ego homo ; quis me liberabit de corpore mortis huius ? dit le grand Apostre, gratia Dei per Iesum Christum
>
> (Hersent III, 40).

Mazure, toujours pratique, propose un exemple précis d'imitation où le roi, à la suite de Jésus-Christ, pardonne à ses ennemis.

> Il fait ouvrir les prisons, et donne la liberté à tous ceux qui avoient esté assez malheureux que de la perdre ; il donne l'entrée libre de son Roiaume à tous ceux qui avoient esté forcés et contraints à l'exil : et pardonne à tous les autres qui avoient iustement merité sa disgrace, imitant en cela Iesus-Christ
>
> (Mazure 31).

Le même orateur nous renseigne sur l'intimité du christocentrisme du monarque ;

> Ainsi LOUIS LE IUSTE, n'avoit pas de plus sensibles desirs que d'être uni coeur à coeur à IESUS-CHRIST pour jamais
>
> (Mazure 32).

Durant la maladie, il nous présente le souverain :

> offrant continuellement à IESUS-CHRIST ses peines et ses langueurs en l'union amoureuse de ses souffrances sur le Calvaire
>
> (Mazure 33).

La vie pieuse du roi le purifiant insensiblement, découvre aux assistants de sa fin terrestre une spiritualité plus sereine, plus détachée, en progression ascendante.

> Ne diriez-vous pas comme les rayons du Soleil couchant sont plus doux et gracieux, aussi que les dernieres actions et les paroles de LOUIS LE IUSTE sont plus douces et bénignes, où il me semble que bien que le Roy aye tousiours
>
> ...

---

(1) KEMPIS (Th.à), De Imitatione Christi, Libri Quatuor. Ex nova recensione JACOBI MERLO HORSTII.
Liber secundus, caput XII, p. 111. "De Regia Via Sanctae Crucis"

Cette édition a pu être consultée par l'un ou l'autre des orateurs des oraisons funèbres de Louis XIII. Voir la traduction de F. de LAMENNAIS. Imitation de J.C. livre II, ch. XII, p. 234.

(2) Romains 7, 24,25, p. 1635. "Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui me voue à la mort, Grâces soient à Dieu par J.C. notre Seigneur !"

> .. esté le meilleur Chrestien de son Royaume, on n'a iamais veu pourtant dans son coeur tant d'amour pour IESUS-CHRIST
>
> (Mazure 31).

Ces sentiments religieux profonds de Louis XIII ne laissèrent pas d'imprégner sa politique ; son action extérieure, maintes fois, s'infléchit dans le sens de ses convictions profondes, chrétiennes et religieuses. L'implantation des Carmélites à Paris, le rôle joué par Madame Acarie, l'action directe de Bérulle obtinrent plusieurs fois la réconciliation de Louis XIII avec sa mère.

Pour la politique matrimoniale, le roi ne perd pas de vue les progrès de la foi. C'est encore Frey (1) qui nous renseigne de la façon suivante. Le roi maria ses soeurs de manière parfaite : la première, Isabelle, aujourd'hui Reine Catholique, épousa le roi Philippe, quatrième roi à cette époque de l'histoire d'Espagne ; la seconde, Christine, fut mariée avec Victor-Amédée, duc de Savoie, la troisième, Henriette, avec le roi d'Angleterre, avec l'intention sous-jacente de promouvoir ainsi la religion catholique dans ce royaume qui, perdu par un mariage désastreux, devait être récupéré par un autre mariage heureux et bon. La piété de Louis XIII empêcha les rois d'Europe de le taxer d'hérésie, d'impiété et de cruauté, ce que s'efforce de démontrer le savant oratorien Dufaur.

> La sainteté de LOUIS LE IUSTE, visible par toute la terre leur a fermé la bouche : Sa piété a desabusé tous les autres Princes Catholiques ; les a destachez du party d'Espagne, où ils ne se tenoient que par les motifs d'une conscience erronée ; les a interessez dans le sien, comme estant le plus Chrestien et le plus Iuste : On n'a pû persuader aux Protestans de Hollande et d'Allemagne que le Roy fust cruel ou faussaire, le doux traittement qu'ont receu ceux qui sont presque de leur mesme Religion en ce Royaume, les a plainement esclaircis de sa sincerité et franchise
>
> (Dufaur 10).

Ce zèle du roi pour la gloire de Dieu se double d'un immense Amour de l'Eglise, qui le rend attentif aux progrès du catholicisme, attentif aussi aux erreurs de l'époque, vigilant pour rester fidèle à la foi de son baptême.

---

(1) Frey, l'orateur portugais.

Comme roi très-chrétien, le roi manifeste son amour pour l'Eglise par son attention aux progrès du catholicisme. Saint Louis, son illustre aïeul, fut éminent par sa piété en tous ses actes, mais ses actions ne furent pas toutes également heureuses, déclare Poudeux. Il veut, probablement, faire allusion aux Croisades qu'entreprit Louis IX car il ajoute :

> Il faut avoüer que c'est icy un secret impenetrable de la Providence divine, qui nous lie la langue sur les Religieuses entreprises de S. Louis ; mais qui nous la deslie aussi à mesme temps, et nous la met en liberté pour annoncer les privileges et les avantages de la pieté de nostre IUSTE LOUYS son successeur. L'ordre de cette Providence adorable ne l'appelle pas, ne le transporte pas dans les terres estrangeres pour y remettre les triomphes de la Croix, d'autant que les siennes, que ses propres Provinces, sont assez mal-heureuses pour fournir à sa pieté un sujet de gloire, qui doit estre estimé avec raison et aussi considerable et plus necessaire
>
> (Poudeux 17).

Voilà donc ramenée à la dimension française et nationale, la politique religieuse de Louis XIII. L'évêque de Vence, Godeau, l'évêque d'Uzès, Grillet, d'autre part les méditerranéens Bouché et Venasque attirent l'attention sur l'activité royale dès l'adolescence. A seize ans, précise Grillet, durant sa minorité, Dieu bénit le monarque et son Etat et l'hérésie protestante qui engendrait les dissensions et des guerres intestines incessantes au Béarn prirent fin. Avec l'assistance du ciel, des éléments, de son peuple, les fauteurs de désordre sont ramenés à la raison et la province au giron de l'Eglise. Voici comment Bouché, l'historien, en fait la narration (1).

> Lisez l'hystoire de sa vie en quel temps de son aage il commença de restablir les Catholiques en Béarn, en quel temps il a fait la guerre ouverte à la division de foy [...] introduisant par tout le culte du vray Dieu, affoiblissant le party de la Religion contraire, et vous trouverez que c'est quasi sur la huictième et douzième année de son regne où cecy a esté accomply
>
> (Bouché 17).

Bertier, l'évêque de Montauban, reconnaît que l'union du Béarn à la France a été bénéfique (2).

---

(1) Frey (6), Godeau (36), Grillet (20), Venasque (39), parlent dans le même sens.

(2) Bourgoin (33) trouve que le plus grand bien en l'occurrence est la paix religieuse du Béarn.

> Que de Brebis errantes se remirent lors dans les voyes du Ciel ! Que de coeurs et d'oreilles ouvertes à la grace du Fils de Dieu, à la voix de leur Pasteur, et à l'instruction de leurs Peres ! Terres défrichées quelle abondante moisson n'avez-vous pas depuis portée au Pere de famille
>
> (Bertier 35).

Le chanoine Boulier insiste sur la rapidité de l'action plutôt non violente pour l'époque et qui rendit à l'Eglise catholique ses biens et ses droits.

> Le Martyrologe François qui n'a pas obmis le zele de ce Prince, un iour ne taira pas le zele de LOUIS, qui rendit aux Ecclesiastiques de Bearn leurs seances et leurs honneurs dans les Estats de leur contrée.
> Il rendit dans cinq iours et paisiblement à l'Eglise les droits dont elle ne ioüissoit plus dès soixante et douze ans. Cinq iours le croira-on dans autant d'années comme j'en viens de cotter
>
> (Boulier 16).

Après le Béarn, ce fut la Navarre !

Comme Louis XIII combattit victorieusement l'albigéisme dans le Midi, ainsi déclare Boulier, Louis XIII libéra l'Eglise de Navarre de l'oppression calviniste.

> [La puissance politique] dompta les Albigeois par le bras de Louis VIII, elle dompte leurs héritiers par les soins de Louis XIII, Le successeur du Dompteur des Albigeois fut vainqueur sur les successeurs des Albigeois, et le Ciel voulut que deux Louis, le premier Pere de S. Louis, le second son petit fils, maintinssent l'Eglise dans ses droicts, dans ses biens et dans ses honneurs
>
> (Boulier 18).

L'orateur de Brisach exalte pour ses effets directs, cette conquête due à l'action personnelle, courageuse, empreinte d'endurance du jeune souverain.

> Ie ne voudrois point dans ces preuves [de la piété du roi] que le restablissement qu'il fit des Eglises au Royaume de Navarre, les biens Ecclesiastiques qu'il fit rendre aux Pasteurs, cette solennelle Procession qu'il y fit faire, qui fut véritablement un Theatre qui a donné de l'allegresse aux Anges, de l'admiration aux hommes, et de l'estonnement à l'enfer. Et les effets de cette pieté furent qu'ayant rendu ce grand devoir au service de Dieu, tout le reste luy fut facile
>
> (Brisach 6).

Dans d'autres provinces le roi agit de même, toujours secondé en cela — avertit Poudenx qui, de Lascar au sud, suivait l'évolution de ces progrès — par Dieu qui rend les éléments favorables à l'entreprise royale.

> N'est-ce pas une oeuvre de la main de Dieu, qui en a reservé l'accomplissement et la gloire à la pieté et à la devotion extraordinaire de notre Iuste LOUYS
>
> (Poudenx 21).

> Où trouverons-nous donc les marques de la Religion et de la Pieté de LOUYS LE IUSTE ? Nous les trouverons sur les portes, sur les murailles de ces villes, de ces orgueilleuses Citadelles qu'il a soumises à la sainte domination de l'Eglise et à la sienne
>
> (Poudenx 21).

Bon nombre de villes françaises, d'après Boulier (18) qui les cite longuement, sont libérées par le monarque de l'oppression huguenote. Mais, pour la ville de Montpellier, nous avons les belles pages de Fenouillet qui en disent bien long sur cette mémorable libération et qui commencent ainsi :

> Il me semble toutefois que ie serois coupable d'une trop grande ingratitude, et que dans vos coeurs vous me reprocheriez mon silence, si i'oubliois de vous dire deux mots du benefice incomparable que nous receusmes de Dieu, lors qu'il conduisit par la main LOUIS XIII devant les portes de cette ville, que la rebellion avoit fermée à son Prince souverain, afin de les faire ouvrir par la force des armes, et introduire dedans de compagnie, la religion, la liberté, et la paix
>
> (Fenouillet 13).

Pendant que le très chrétien guerroyait ainsi à l'intérieur du pays, militant pour libérer les catholiques français des brimades protestantes, qui protégeait les frontières de France contre d'éventuels envahisseurs prêts à profiter de l'indisponibilité du monarque et de ses armées ? Fenouillet répond par une comparaison tirée de l'Ecriture. Quand les Juifs désertaient leur pays pour aller au Temple de Jérusalem, Dieu gardait leurs frontières, leurs ennemis n'en profitaient jamais pour les invasions.

> C'est de la sorte qu'il a traitté LOUIS LE IUSTE, le fils aisné de ses amours entre les Roys, comme il estoit celuy de son Eglise entre les Chrestiens. Il a beni tous ses desseins, parce qu'il a presidé en tous ses conseils ; il luy a fait vaincre ses ennemis, parce qu'il n'a combattu que pour sa gloire ; Il l'a garanti d'une infinité de dangers parce qu'il estoit le protecteur de son Eglise
>
> (Fenouillet 16).

Cette réserve faite, il ne faut pas imaginer un roi de France l'esprit obnubilé par ses problèmes, fermé au reste de l'Europe, à laquelle d'ailleurs il assura, - au dire de Fauveau, le chanoine de Poitiers, - une paix sûre et durable,

> Il chasse les Anglois des Isles, et deffet leur Armée par l'Esclat de la sieme, et ie puis dire que si nos pechez n'avoient émeu le Ciel à retirer ce Prince, la terre estant indigne de ses vertus et merites, ayant mis une paix asseurée en l'Europe, ainsi qu'il destinoit le zèle qu'il avoit pour la Religion, luy auroit fait passer, comme à S. Loys, les mers
>
> (Fauveau 15).

L'orateur portugais (1) rappelle avec reconnaissance l'intervention heureuse de Louis XIII au Portugal pour permettre au roi légitime Jean IV, de retrouver son royaume. Boulier, chanoine de Dijon, est le seul des orateurs français à relater la même action, en y consacrant deux pages.

> Iugez, Messieurs, à quel poinct il fut utile, et s'il a maintenu le Portugal dans sa liberté, puisque le Portugal a pû proclamer un Roy
>
> (Boulier 53).

> Chasteaux d'or, ne pourrez vous point instruire la posterité que Dom Iean (2) a triomphé de la Castille ? comme aussi les fleurs de Lys remarquables dans les armes de l'ordre du Christ
>
> (Boulier 54).

Sans nullement entrer en conflit avec l'Allemagne, Louis XIII arriva à s'entendre avec les princes protestants et à leur faire respecter les préceptes de l'Evangile ainsi que les coutumes de la tradition romaine. Bertier nous livre un écho de cette politique.

> Roys protestans, Republiques separées de l'union de l'Eglise, reconnoissez que son authorité vous a obligez à la veneration des mysteres que vous ne croyiez point
>
> (Bertier 25).

Bréda, curé de Paris, parle d'une autre intervention du roi hors des frontières ; en la narrant, il appuie cette thèse du roi très chrétien, toujours prêt à l'action pour le Christ, toujours décidé à défendre la justice universelle,

---

(1) Cf. Frey 13, 15.

(2) Jean IV, roi de Portugal.

> Ne pensez pas que la pieté de nostre bon Prince pour la gloire de Dieu, ait paru seulement en ses Provinces et villes revoltées, les estrangers et les François obeïssans, seront les tesmoins de sa charité. Sa justice ne regardoit pas seulement son Dieu mais aussi son prochain, et s'il a relevé les Autels du Dieu vivant, il a fait rendre les terres à ses alliez (1) et supporté des fatigues extremes pour ses sujets
>
> (Bréda 20).

Comme on l'a pressenti précédemment (page 88) l'Angleterre, sous l'impulsion de sa soeur Henriette et du roi, allait connaître un renouveau catholique ; Bertier, évêque de Montauban, avec la véhémence de sa belle éloquence, se fait l'écho de cette bonne nouvelle.

> Isle orgueilleuse, violente Angleterre, ennemie des Autels et du Sacrifice de IESUS-CHRIST, il y a vingt ans qu'il obtint de toy de souffrir la Messe dans ta Cour ; et à quelle autre raison peut-on attribuer ta conduitte qu'à celle de ce grand Prince, qui honora le Throsme de tes Roys de l'une de ses cheres Soeurs, et versa en même temps au milieu de toy ce grain Evangelique
>
> (Bertier 26).

De même, dans un ordre d'idées semblables, l'orateur s'adresse à la Hollande.

> Enfin Hollande, n'as-tu pas accordé sous le Regne de LOUYS, et à sa consideration, la liberté du culte et de la Religion Catholique dans tes nouvelles conquèstes, et les Messes publiques de Bolduc et de Mastric ne se disent-elles pas tous les jours sur des Autels, que sa protection a empesché de desoler et d'abattre ?
> Toutes ces choses, Messieurs, ne vous persuadent-elles pas que nostre grand Prince ne se pouvoit jamais mieux acquitter de louër Dieu, que par les Chrestiennes et genereuses actions, dont ie viens de presenter l'image à vos yeux
>
> (Bertier 26) (2).

---

(1) Allusion aux campagnes de la Valteline 1624-1630, obligeant l'Italie, l'Espagne et l'Autriche à respecter les possessions du Duc de Savoie.

(2) Maestricht, ville importante et fortifiée du Limbourg néerlandais, Bois-le-Duc, centre et plaque tournante du Brabant méridional, sont deux villes qui permettent un accès au sud des Pays-Bas. A cette époque, elles n'ont pu passer en possession française : déchirées par des querelles intestines entre protestants et catholiques, elles jouirent de la tolérance religieuse grâce à la diplomatie française depuis le traité de Compiègne de 1624, signé par les Provinces-Unies et la France, DANIEL ROPS, Eglise des temps classiques. Le grand siècle des âmes, p. 167. J. CANU, Louis XIII et Richelieu, p. 355. En juin 1624 : Alliance entre la Hollande et la France.

Quant à Bourgoin, rappelant les faits historiques, il conclut que nous, les Français, grâce au roi très-chrétien :

> faisons tousiours cognoistre à toute l'Europe que Spiritus Domini directus erat in Ludovicum (1)
>
> (Bourgoin 35).

Mais le zèle du roi très-chrétien ne se limite pas même à l'échelle européenne; les peuples dits "infidèles" au XVIIème siècle excitent son ardeur évangélique au point qu'il désire les amener au vrai Dieu unique selon les conceptions missionnaires classiques.

Dans un élan tout empreint de ferveur catholique, Bourgoin s'écrie :

> Et vous, Princes Infidèles, qui souffrez l'adoration de IESUS-CHRIST dans vos Estats, n'est-il pas vray que c'est par un effet de la persuasion de ce saint Monarque
>
> (Bertier 25).

La France espérait qu'après la victoire sur l'erreur en France même, le roi soumettrait l'Islam au Christ. Toute l'Eglise doit bénéficier, selon Brousse, "de la protection de nos lys". Il va jusqu'à ressusciter une prophétie d'un auteur grec inconnu.

> Il y aura un Roy de France qui, triomphant de la secte de Mahomet, replantera la croix de JESUS-CHRIST sur le mont de Calvaire, et la fera adorer de toutes les nations
>
> (Brousse 20).

On le voit, le mythe de la croisade n'est pas mort en France (2).

---

(1) L'esprit du Seigneur était dirigé en (vers) Louis : 1 Samuel 10, 6, p. 322 : "Alors l'esprit de Yahvé fondra sur toi !" 1 Samuel 11, 6, p. 323 : "L'esprit de Yahvé fondit sur lui (Saul)."

(2) Au sujet du mythe de la Croisade voir aussi J. HENNEQUIN, Les oraisons funèbres d'Henri IV, t. I, p. 163.

Un rêve de chrétienté universelle anime l'orateur qui conclut :

> Quelles pensées plus légitimes pouvions-nous avoir entierement estouffé l'hérésie, et vendu la France sans monstres, il mettroit un nouveau frein à l'inconstance de la mer, dompteroit l'orgueil des Ottomans, sousmettroit le Turban à son Empire, et plantant un clou au milieu du croissant, en seroit une fleur de lys pour la consacrer à IESUS-CHRIST
>
> (Brousse 21).

Cet enthousiasme missionnaire ne resta cependant pas au niveau des chimères. L'évêque de Grasse nous informe sur les désirs du roi qui cernent le problème de plus près.

> Il ne se contentoit pas d'estre au pays de la lumiere de la Foy, il vouloit qu'elle passast aux Mahometans, et aux Idolatres
>
> (Godeau 34).

Voilà pour l'intention, et voici pour la réalisation : le soutien des missions.

> Dieu n'a-t-il pas beny celui (le règne) de LOUIS LE IUSTE par des conversions admirables de plusieurs Barbares, dans les Provinces où sa magnificence entretenant des Missionnaires, a fait heureusement germer l'Evangile
>
> (Godeau 34).

Dans le domaine diplomatique

> On luy a reproché l'alliance avec l'ennemi capital du nom Chrestien
>
> (Godeau 34) (1).

---

(1) Traité d'alliance avec le Sultan obtenu dès 1625, après les négociations du Père Joseph, l'Eminence grise, préfet des Missions du Levant. Il est utile de se rappeler que les rois de France, depuis François Ier ont toujours ménagé l'alliance ottomane qui créait un deuxième front sur les arrières des Habsbourg en Hongrie et diminuait d'autant la pression sur la France. L'article de J. Hennequin sur l'oraison funèbre de Mercoeur par saint François de Sales dans "Héroïsme et création littéraire", pp. 184-185, est significatif sous ce rapport. J. de LAFONS, Le Dauphin : "Jamais impunément les Princes catholiques/Ne se sont alliés des rois mahométiques." p. 144.

Mais, le prédicateur s'empresse de disculper le souverain.

> Qui peut ignorer que la Chrestienté ne soit obligée à cette confederation de l'exercice de la Religion en mille lieux d'où il estoit banni ; du salut d'un nombre infini de personnes, que la persecution auroit corrompuës ; et pour dire tout en un mot, de la conservation du Saint Sepulchre
>
> (Godeau 34).

On retrouve chez Fauveau, chanoine de Poitiers, une allusion au désir du monarque

> d'aller combattre les peuples infideles, planter la Croix où regne le Croissant, remettre les Eglises où l'on voit les Mosquees
>
> (Fauveau 15).

Pour Guyard, la transposition du rêve se fait dans une réalisation plus concrète; il s'écrie :

> Qu'on ne me parle point de passer les mers, d'aller au Iapon, de travailler à la conversion de ces barbares, d'y bastir des temples, d'y eriger des Autels ; sans aller si loin LOUIS LE IUSTE fait tout cela en une seule Rochelle
>
> (Guyard 23) (1).

Ce sera partie remise et l'héritier du roi verra ces sortes de projets à son programme. Voici comment lui parle le prêtre-théologien Deslyons :

> Ne vous plaignez point que vostre Pere ne vous a plus laissé rien à faire. Il vous a laissé à faire la Paix, qui est un grand Chef-d'oeuvre. Il vous à laissé à faire, la Conqueste de l'Orient, la delivrance de l'Eglise Grecque, l'extirpation des Ennemys du nom de Dieu
>
> (Deslyons 23).

---

(1) L'activité missionnaire sous le règne de Louis XIII s'est avérée féconde ; au Japon, elle est mise sous le boisseau car une crise de xénophobie y cause des persécutions sanglantes contre les chrétiens en 1622 et en 1637. Mais au Canada, on assiste à une véritable "épopée mystique" où "l'action des femmes - de véritables saintes comme Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeois - n'a pas moins d'efficacité que le dévouement des capitaines (Sillery, Maisonneuve) et des missionnaires" (2) Toute la France s'y intéresse et aboutira à la fondation du premier évêché canadien de Québec en 1659. Les prêtres de la Mission et les Lazaristes de saint Vincent de Paul ne sont pas les derniers non plus à participer au mouvement missionnaire par leur présence en tous les continents. Voir la référence à la page suivante.

(2) Voir page suivante, en note.

Aimer l'Eglise quand on se veut très-chrétien c'est, d'une part, être attentif aux progrès du catholicisme en France, à l'étranger, aux pays païens ; mais c'est aussi, d'autre part, être soi-même chrétien convaincu, fidèle à la foi du baptême. Le roi pieux que le chapitre précédent nous a montré pouvait-il prouver qu'il possédait cette foi inébranlable qui ne peut être soumise aux déviations, qui peut évoluer, diminuer, augmenter, stagner voire même disparaître? Quelle fut la foi de Louis XIII; celle du charbonnier, ou la foi éclairée et raisonnée, fondée sur le roc de vérités immuables, de convictions mûrement acquises?

Pour gouverner les hommes, tâche bien particulière, le souverain reçoit de la part de Dieu les grâces d'état qui lui permettent de remplir ses fonctions. La foi en est la base et les lumières qui l'éclairent contribuent à la fortifier. C'est ce qu'on comprend dans les propos de Venasque .

> Nous ne devons point douter que les Roys ne reçeivent des graces de Dieu qu'il ne distribuë pas au reste des hommes comme leurs coeurs (ainsi que dit le Texte sacré) sont entre ses mains de mesme leurs esprits participent plus avant de ses lumières
>
> (Venasque 25).

Voilà tracée l'oeuvre religieuse principale à remplir pour un monarque. Une fois encore, on peut noter la comparaison entre Josias et Louis XIII. Un parallèle est proposé entre le pieux roi de Judée et Louis XIII, c'est Bouché le prêtre-théologien et historien qui l'établit :

> Ce jeune prince Iosias choisi de Dieu pour gouverner le plus florissant Royaume de son temps, quoy qu'il eust sujet d'estre fort content et satisfait il eut neantmoins ce desplaisir, et cette disgrace que de trouver son Estat partagé en deux differentes religions
>
> (Bouché 14).

Ainsi en est-il du Josias biblique, la tâche qui s'impose à lui, il l'entrevoit et s'y attaque résolument :

> Exercice de pieté et de religion où il s'occupa iusques en la dix-huictième année de son regne, auquel temps ayant affoibly durant l'espace de dix ans le party des Demons, il mit fin aux guerres de la Religion
>
> (Bouché 16).

---

(2) (de la page précédente) D'après G. de PLINVAL, Histoire illustrée de l'Eglise, "L'Eglise à l'époque classique. XVIIe siècle" pp. 147, 150,151.

Et l'historien d'interpeler son auditoire.

> Ne vous semble-il pas de voir dans le reply de cette Hystoire un vray portraict de l'estat du Royaume de France sur le partage des Religions
>
> (Bouché 16).

Ceci au niveau de l'état des deux royaumes, et pour l'action aussi les deux rois supportent la comparaison.

> Ne vous semble-il pas de voir, dans l'humeur et le dessein de Iosias de la Iudée, une veritable representation de l'esprit, de l'inclination, de la bonté, et du sentiment à la pieté, et culte du vray Dieu du Iosias de la France
>
> (Bouché 16, 17).

La foi ardente du souverain, la ferveur et le zèle de la religion chrétienne et catholique, Roullé, curé de Paris, en fait l'apothéose en une page éloquente .

> Il a tousiours esté, et tenu ferme sur l'essieu de la Foy faisant reflexion souvent, et repassant en sa mémoire cette belle sentence de S. LOUIS son ayeul, qu'il avoit plus receu d'honneur, de gloire et de faveur en la ceremonie de son Baptesme (1) qu'au iour de son Couronnement, qu'il y avoit receu cette vertu suréminente, et cette lumiere divine de la Foy qui fait un plus grand iour dedans une ame
>
> (Roullé 37).

Basin, dominicain, rend témoignage de la foi du roi qui se soumet aux exigences des dogmes et lui fait rejoindre Dieu à travers le mystère.

> C'est cette heureuse captivité, ce sont ces tenebres fortunées qui le font marcher sous la conduite d'un Dieu et sur la premiere puissance de l'homme
>
> (Roullé 25).

Lescalopier, prédicateur et abbé, reconnaît au monarque la foi à toutes les vérités enseignées par l'Eglise

> Mais nostre Prince a eu ceste submission si parfaite, mesme aux choses les plus combattuës de la Religion
>
> (Lescalopier 27).

---

(1) Saint Louis signait habituellement : Louis de Poissy : lieu de son baptême.

Abra applique au roi la maxime de saint Paul (1).

> Il n'a pas moins esté prodigue de sa vie pour le maintien de la Foy, et le restablissement des Autels en plusieurs lieux de son Royaume, où ils avoient esté si long temps abattus et desolez. [..]
> Comme S. Paul, il n'avoit pas moins perseveré en sa Foy, et en son zele, iusques à la fin, parce qu'il est escrit specialement du Iuste qu'il vit de la Foy
> (Abra 89).

Amariton, prêtre-prédicateur, reconnaît au roi une puissance de foi et une confiance en Dieu qui assurent au souverain le succès partout. Se fondant sur l'Ecriture, l'orateur confirme son propos et propose le parallèle Iosias et Louis XIII combattant tous deux pour la foi, récoltant tous deux de la terre

> " des lauriers, et (du) Ciel des benedictions "
> (Amariton 27).

Et, curieusement, Abra désigne la racine de cette confiance qui engendre les succès ; ces pensées

> naissoient en luy d'une foy vive et vigoureuse qui luy faisoit embrasser toutes les veritez relevées sans hesiter
> (Abra 87).

Le même évêque de Lavaur applique à Louis XIII la devise de Mercoeur "Plus de Foy que de Vie " (2)

(Abra 88).

> Cette devise semble mieux convenir à nostre IUSTE et Grand LOUYS
> (Abra 89).

d'abord parce qu'il a été prodigue de sa vie pour la foi, ensuite parce qu'il a persévéré en cette foi jusqu'à la fin et, enfin, parce qu'il vit de la foi.

---

(1) "Le juste vivra par la foi." Galates 3, 11, p. 1681 ; Hébreux 10, 38, p. 1737.

(2) Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur et de Penthièvre, pair de France, prince du saint Empire et des Martigues, lieutenant général de l'empereur en ses armées de Hongrie est parti en croisade contre les Turcs et au retour il fut terrassé par la maladie dont il mourut en 1602 à "Noremberg" dans un voyage vers la France où sa fille a épousé un bâtard de Henri IV , César de Vendôme. Abra prononce l'oraison funèbre de Louis XIII à l'oratoire du Louvre. Cette princesse pouvait fort bien se trouver dans l'assistance.

Fauveau, chanoine de Poitiers, se lance en une véritable apologie de la vraie religion qu'est pour lui la religion catholique. Mais la spiritualité de l'époque, qui a pu influencer le monarque, a été parcourue de courants fort divers qui, il faut l'avouer, percent mal en ce corpus des oraisons funèbres. Une analyse minutieuse et approfondie peut discerner un certain augustinisme qui reste, après tout, fort orthodoxe. La doctrine de la grâce a dévié uniquement chez ceux qui interprétaient mal la pensée de saint Augustin et plus tard l' Augustinus engendrera le jansénisme, mais 1643 n'en marque pas encore le virage en ce sens. Que disent les orateurs sur la doctrine de la grâce par rapport à la foi et à la piété du roi ? Dufaur, le savant oratorien, analyse théologiquement les liaisons spirituelles : foi-grâces. Il étudie le comportement du roi à l'heure de la mort, remarque qu'en la famille royale on découvre les roses en même temps que les épines, l'orateur conclut .

> Tesmoignage évident de l'amour de Dieu vers ce Prince, car par les graces, il l'atachoit à soy
>
> (Dufaur 21).

Sur cette doctrine de la grâce, nous avons aussi la pensée d'un spécialiste, le prieur augustin qui, en connaissance de cause, nous introduit au coeur du problème et constate la bonne position de la conscience royale en cette conjoncture : quel est le vrai mérite du souverain ?

> Ie ne veus pas le montrer grand par ce qui se donne, ny par ce qui vient de la nature ou de la fortune, mais par ce qui s'acquiert, et qui vient de la volonté et du propre travail cooperant à la grace de Dieu
>
> (Augustin 10).

L'évêque-académicien se fait l'écho de cette précieuse collaboration : travail spirituel de l'homme et grâce divine qui engendre une intense activité surnaturelle de l'âme, génératrice de vertu; ici, il s'agirait de la chasteté qui, certes, est assez rare parmi les rois,

> Car la veritable et premiere pureté, est en la creance de ses veritez eternelles, en la fidele dependance de sa grace pour l'exercice des actions de continence, et en leur rapport parfait à sa gloire
>
> (Godeau 22).

Ici, il faut citer la belle page du prêtre-prédicateur Amariton qui exprime la doctrine de la grâce avec référence à saint Thomas d'Aquin et à saint Paul.

> N'est-ce pas la doctrine de Sainct Thomas, que nous ne pouvons nous porter à des entreprises genereuses, que par les mouvemens du Sainct Esprit ? Que nous ne pouvons dit S. Paul, prononcer le nom du Dieu que nous adorons, si sa bonté ne délie nos langues : Et que la pratique d'une vertu surnaturelle nous est impossible, sans l'assistance de la grace ? S'il nous inspire le bien, n'est-ce pas luy qui le conduit à sa perfection ? (dit le mesme Apostre.) Et s'il veut que nous fassions quelque oeuvre merveilleuse, n'est-il pas necessaire que sa main concoure avec la nostre
>
> (Amariton 11) ?

Ces quelques indices permettent de se prononcer pour une confession de foi rigoureuse et une attention extrême à refuser tout ce qui eût pu s'écarter de la stricte doctrine chrétienne. Le roi usa de son autorité toute temporelle mais que le sacre transposait en une certaine mesure dans le domaine spirituel sans choquer qui que ce soit. Bourgoin rapporte le rôle du souverain à l'occasion d'une erreur sur le plan dogmatique.

> Il estouffa des le berceau ceste pernicieuse doctrine de Richer Scindic de la Sorbonne (1) arrivée occasionnellement sur une these des Peres Lacobins de Paris qui portoit (en nul cas le concil n'est par dessus le Pape). L'Eminentissime Cardinal du Perron y fit merveille, Richer fut censuré, condamné, cassé de sa charge et dans tout cela: Spiritus Domini directus est in Ludovicum
>
> (Bourgoin 30).

---

(1) D.T.C. t. XIII, col. 2699-2702, RICHER Edmond, (1559- 1631) art. de : J. CARREYRE. Richer donne : De ecclesiastica et politica potestate libellus. Paris, 1611, Francfort 1613 et 1621, In - 4°, In - 12.

Mais une autre déviation doctrinale menaçait l'Eglise de France : le gallicanisme déjà débutant à cette époque; les erreurs de Richer(1) en annonçaient la perversité sur le plan religieux, proprement dit. Quelle attitude Louis XIII adopta-t-il en cette occurrence ? D'abord, Hersent, théologien ex-oratorien, nous la présente sans aucune espèce d'ambiguité.

> Or quoy qu'il n'y ait chose quelconque dans l'Univers, qui dans la condition particuliere de son estre et de ses mouvements ne travaille soubs la Providence du Createur à si grand dessein ; celle pourtant qui y coopere avec plus de fruict, est l'ordre des puissances establies au monde, soit Ecclesiastique, soit temporelle : celle-là par une vocation speciale et operation particuliere et divine que nous appelons Hierarchie : celle-cy prestant l'autorité et la main à la protection des Hierarques ou Pasteurs Ecclesiastiques, et à l'execution de leurs sacres decrets : affermissant par la majesté de ses ordonnances et la severité des peines, le respect et l'obéïssance deuë à la Foy et à la Religion
>
> (Hersent II, 18).

Voilà des rapports nettement établis et le roi les a toujours respectés. Fauveau, chanoine de Poitiers, se plaît à le communiquer.

> Nostre Roy a esté le premier Patrice de la ville de Rome, le plus grand Prince qui respecte son Siege...

---

(1) J. GRANDET, les saints prêtres français du XVIIe siècle, t. I, pp. 16-17. Edmond Richer (1560-1631) syndic de la Faculté de Paris. Ce docteur en son ouvrage : De ecclesiastica et politica potestate avance plusieurs propositions fausses scandaleuses, erronées, injurieuses au Saint-Siège et même hérétiques. Il y soutient entre autres choses, que la juridiction ecclésiastique appartient proprement essentiellement à l'Eglise et instrumentalement et ministériellement au Pape ; que Jésus-Christ a conféré à l'ordre hiérarchique, immédiate et per se, les clefs ou la juridiction par l'immédiate mission de tous les apôtres et de tous les disciples en commun ; que toute la juridiction des prélats à l'extérieur se borne à la faculté d'excommunier ; que l'Eglise peut subsister sans Souverain Pontife ; que les simples prêtres avaient autrefois gouverné l'Eglise en commun et étaient égaux aux évêques ; qu'il est plus tolérable d'être gouverné par la loi que par l'autorité absolue d'un seul ; que le Pape peut bien interpréter, mais nullement faire des canons et des décrets ; que les évêques, inférieurs au Pape, et même les curés, tiennent leur juridiction immédiatement de Jésus-Christ et que le Pape la tient de la seule Eglise ; que les Papes ôtent la liberté des suffrages dans les conciles ; que les princes peuvent assembler des conciles oecuméniques ; que le sentiment de l'école de Paris est que le concile peut déposer le Pape propter quodlibet crimen scandalosum, supposé que le Pape refusât de se corriger.

> .. le premier fils et aismé de l'Eglise, laquelle il a tousiours fidelement cogneuë, et à laquelle comme un autre Clovis il a envoyé rendre les tesmoignages de sa devotion et fidelité, tant par Ambassades extraordinaires que par Messieurs les Ambassadeurs ordinaires, lesquels pendant son règne ont tousjours résidé proches du S. Siege. Cette alliance à comblé ce Royaume de Benedictions
>
> (Fauveau I2-I3).

Nous voilà loin du gallicanisme et le roi n'a pas plus versé dans les erreurs du gallicanisme que dans celles de l'augustinisme mal compris. Aussi le chanoine s'empresse-t-il d'en relever les heureux effets pour tous.

> Cette heureuse alliance de ces deux vertus s'est conservée avec beaucoup de grace, en ce que nostre Prince duquel les actions ont tousiours esté ornées d'une pieté exemplaire, s'est maintenu avec le Chef de l'Eglise, lequel Iesus-Christ à exempté d'erreur en ce qui concerne le regime de l'Eglise, et fidele depositaire de la verité sacrée, pour prononcer les Oracles de la Religion
>
> (Fauveau I3).

Bien que les orateurs nous présentent la vertu de Louis XIII comme plutôt austère en toutes les circonstances de la vie, il ne faut pas le croire parvenu insensiblement au stoïcisme ! Même durant sa longue et douloureuse maladie qu'il supporta courageusement, il ne peut être question d'insensibilité. Il est curieux de remarquer que c'est Senault, le plus stoïcien des orateurs, qui amène cette précision laquelle dans sa concision met les choses au point.

> Il bannit la constance des Stoïques, il esloigna l'orgueil des Philosophes, et il pratiqua toutes les vertus des Chrestiens
>
> (Senault 39).

Notre propos n'est pas de nous étendre sur les doctrines spirituelles et les courants de spiritualité des quarante-trois premières années du XVIIe siècle, mais tout le développement des thèmes a essayé de traduire en quelle mesure ces tendances avaient passé dans la pratique, dans la prédication, dans l'apologétique et la parénétique ; quelles ont été les exagérations inutiles qu'elles ont engendrées , dans quelle mesure leur influence et leurs possibilités ont joué pour permettre au plus grand nombre possible de personnes l'accès à une réforme de l'homme intérieur, à une perfection morale et religieuse, dans un épanouissement humain au sein d'une société plus juste.

C'est la démarche accomplie en cette succession de pages consacrées au roi très-chrétien qui a unifié en une seule réalité personnelle les aspects individuels, sociaux, politiques et religieux de son être et de son action. Il est resté comme on dit actuellement, "tel qu'en lui-même." Ce qui ne veut pas insinuer qu'il y ait eu stagnation ; il y a eu évolution, mais toujours dans un ensemble sauvegardé par les autorités compétentes.

Le chapitre suivant verra le monarque réaliser la troisième partie de son programme de fils aîné de l'Eglise ; en l'exaltation de celle-ci nous avons un complément indiscutable de sa fonction politique de roi très-chrétien.

Chapitre III

III. Exalter l'Eglise dont Louis XIII est le "fils aîné".

1) état de l'Eglise à l'avènement de Louis XIII.

a) le mal dont souffre l'Eglise :

- insolence, scandale, duels (1),
- défi lancé contre la loi, la morale, la religion,
- fin du libertinage,
- mesures contre le duel, l'intrigue, la révolte.

b) la guerre compromet la paix extérieure et intérieure.

- dévastation des guerres, bagarres,
- réparer les désastres de la guerre,
- rétablir la paix à l'intérieur et à l'extérieur.

c) le problème protestant :

- opposition des protestants,
- siège de La Rochelle alliée aux Anglais.

d) la contre-réforme :

- difficultés dans l'Eglise,
- panser les plaies physiques et morales (2),
- invitation à la conversion par prédication et non contrainte.

2) action du roi, face à la situation donnée.

a (avoir conscience d'être "lieutenant" pour le bonheur de tous,
exercer l'autorité, ne s'appuyant que sur l'autorité de Dieu,
respecter la dignité de l'homme.

b (gouverner avec sagesse,
assurer l'ordre et l'union,
faire régner la vérité et la charité.

c (établir le règne de la justice :
avec (force et prudence
bienveillance et fermeté.

---

(1) PLINVAL (G. de), op. cit. ,Fasc.XIV,p.114.
(2) Saint Vincent de Paul.

Chapitre III

Exalter l'Eglise dont Louis XIII est le "Fils aîné " .

Une monarchie chrétienne doit défendre l'honneur de Dieu, mais quand on porte le glorieux nom, illustre entre tous, le beau titre de "fils aîné de l'Eglise" on est tenu d'assurer aussi le soutien à l'institution visible que le Christ a voulue et fondée pour continuer son oeuvre: l'Eglise, avec tout ce qu'elle comporte. Cette époque du XVIIe siècle vit une relation étroite entre Eglise et Etat ; religion et politique se côtoient et si elles essayent tantôt de s'identifier et tantôt de se différencier, il n'en reste pas moins certain qu'il existe encore une réelle interpénétration d'un domaine à l'autre.

L'Eglise de France à l'avènement de Louis XIII a échappé à la tentation du protestantisme et garde à sa tête une dynastie dévouée à la religion catholique romaine ; le clergé continue de détenir une très large influence dans l'Etat. Mais derrière cette façade se cache le mal profond dont souffre malgré tout l'Eglise.

A travers les écrivains du règne, on retrouve un écho de l'insolence de certaines classes de la société : goût du scandale, défi ostensible face à la morale et à la religion (1). On en découvre des traces bien réelles dans les oraisons funèbres qui nous concernent en cet écrit. L'ex-oratorien théologien Hersent remarque l'irréligion qui règne en certains milieux, et il stigmatise avec force ces dérèglements et tout le mal dont souffre l'Eglise.

> ... Un temps où le luxe et l'amour deshonneste des femmes, qu'on faisoit triompher sous le nom d'une passion innocente, et d'un divertissement d'honneste homme, la phrenesie des duels, qui, contre les maximes du sens commun, passoit dans la Noblesse pour un acte héroïque de courage et de generosité, quoy qu'en effet elle soit la passion et le metier d'un infame gladiateur, d'un fanfaron ou d'un brutal ; l'ignorance profonde des mystères de la Religion, un mépris des choses saintes, une liberté insolente..

---

(1) Paragraphe inspiré de G. de PLINVAL, op. cit., Fasc. XIV, p. II4.

> ... d'écrire et de parler contre la Messe et le S. Siege, une entiere indevotion couvroit toute la face de la France et particulierement celle de la Cour de ses espaisses tenebres
>
> (Hersent II 56).

Le prieur Ogier s'étend sur les abus qui viennent de l'Eglise elle-même, et surtout des tracasseries des Réformés sur les vexations infligées par les protestants aux catholiques :

> ... mais que les revenus ecclesiastiques servent d'aliments à ceux qu'on nourrit dès leur plus tendre ieunesse dans la haine de l'Eglise, cela est intolérable : Preschez dans vos Temples prophanes, qui n'ont ni Autels ni Sacrifices, puis que vous en estes en possession ; mais de prophaner les Eglises Catholiques, ruiner les Autels et bannir la Messe, c'est un sacrilège : Tenez-y donc vos Synodes et vos Conventicules politiques, qui sont toutefois la forge où se fabriquent toutes vos conspirations, mais d'en chasser les Evesques et les Prestres, cela ne se peut souffrir
>
> (Ogier 345).

D'autres pasteurs déplorent ces vexations continuelles que les catholiques doivent essuyer de la part des huguenots, en particulier le fait de voir les sacrements, les dévotions tournés en dérision.

> Quelle langue, quel esprit, sçauroit exprimer les miseres que souffroient les Catholiques en ces lieux (1)? L'oppression des Ecclesiastiques, la derision des Sacrements, les blasphèmes qu'on y vomissoit contre Dieu ; et sa verité, comme Iesus son Fils, et la saincte Vierge sa Mere, les crimes qui s'y commettoient par mille cruautez et mille impietez sacrileges
>
> (Grillet 19).

---

(1) D'après ce qui précède : "l'Aunis, le Poictou, le Béarn, les Cevennes, le bas Languedoc, la plupart de la Guienne et les meilleurs, et plus puissans forts du Dauphiné..." (Grillet 19)

Poudenx, chanoine à Lascar en Béarn, le centre même de l'hérésie, brosse un tableau de la situation de l'Eglise en ces lieux, où les églises sont profanées et les prêtres dépouillés de leurs biens.

> Cette calamité (1) qui se rendit remarquable par la possession qu'elle prit de cette Eglise Matrice de cette Honorable Cathedralle (2), devint bien-tost publique et generalle, en telle sorte que toutes les Eglises despouillées de leurs ornemens, les peuples privez de leurs Pasteurs et les Pasteurs de leurs biens, feurent le triste et le raisonnable sujet de cette affliction extraordinaire, qui toucha premierement le coeur au Grand Henry qui voulut rendre à cette Eglise, sa premiere liberté, et la faire esperer en suitte à toutes les autres de la Province
>
> (Poudenx I8,I9).

Ailleurs encore, le chanoine du Béarn compare l'hérésie

" à un chancre qui croist insensiblement "

(Poudenx 18).

Dans d'autres endroits, l'hérésie est comparée à un "monstre" que la citation suivante nous montre à l'œuvre.

> Les villes le recourent dans l'enclos de leurs murailles ; les Provinces dans leur estenduë, les hommes dans le coeur et par tout ce monstre esleva ces tourbillons et ces tempestes qui renverserent nos maisons, alluma ces feux qui bruslerent nos Eglises, agita ces coeurs et ces mains qui demolirent nos Autels ; et comme c'est le propre du venin que de se dilater et du chancre d'estendre continuellement ses mortelles limites.

En France, on le voit, c'est surtout au protestantisme qu'on attribue les maux dont pâtit l'Eglise ; aussi les autres scandales, les défis lancés contre la loi, la morale, la religion paraissent-ils mineurs en comparaison, ou doivent passer au second plan, pour placer comme premier objectif de lutte et de combat, la ruine de la résistance et des abus dûs aux huguenots.

Mais la grande espérance du royaume de France est tout entière incarnée en son monarque. Religion-Etat c'est tout un. Frey, l'orateur portugais, reconnaît que la première des vertus du roi fut certainement la vertu de religion...

---

(1) L'hérésie protestante.
(2) La cathédrale de Lascar au Béarn.

... car il restaura le culte catholique en son royaume. David - la grande référence biblique en la matière - guerrier, n'a pu construire le temple au Dieu vivant, mais cela fut permis à Louis qui ne guerroya que pour Dieu (1). Doublet, le dominicain, attribue au monarque la libération de tous ces abus, en donnant des lois justes et en rétablissant la religion.

> Recognoissez ô saincte Eglise, quelle gloire vous a enfanté par ses travaux vostre Fils aisné ; [...] il a osté toutes les laideurs qui ternissoient vostre lustre non seulement en purgeant le pays des Heretiques, qui vous avoient desolée, mais aussi en retrenchant les desordres par ses sainctes Loix. Que d'abus dans la multiplication des Benefices, dans la prodigalité des biens de l'Eglise, dans l'administration des Sacrements, il a déraciné
>
> (Doublet II, 12).

Plus loin, l'orateur se doit de préciser; de justes lois ayant été promulguées, Louis XIII prit soin de rétablir la religion.

> Ce sont les premieres Ordonnances qu'il a faict dès son heureux advenement à la Couronne, touchant le reglement du Clergé, des Abbayes, des Monasteres, preferant le Service divin à la Police des choses exterieures. Il a cherché l'avancement du Royaume de Dieu qui a esté l'avancement du sien : et joignant la Pieté avec la Puissance, il a restably la Religion dans son premier estat
>
> (Doublet II, 12).

Une comparaison s'impose à son esprit avec les prédécesseurs du souverain qui, déjà, s'étaient proposé la même tâche, mais Louis XIII y a mieux réussi.

> Nous ne pouvons pas nier que l'Empereur Louys le debonnaire n'ayt eu fort à coeur sa deffence puis qu'il témoigna par une grande abondance de ses larmes à l'heure de la mort, qu'il n'avoit d'autre regret de sortir de ce monde que de laisser l'Eglise agitée de trouble. Mais ie croy que la plus grande consolation qui adoucissoit les douleurs aiguës dont Louys le Iuste estoit travaillé sans les avoir meritées, naissoit du repos majestueux que l'Eglise possede par son travail
>
> (Doublet II, 12).

---

(1) D'après Frey 3.

Ce n'est qu'avec saint Louis que le parallèle peut être soutenu honorablement.

> Louys Neufiesme un des plus grands Saincts du Paradis, luy avoit inspiré son zele, pour maintenir les interests de Dieu et amplifier sa gloire. Il ne luy avoit seulement pas transmis son Nom et son Sang, mais aussi toutes ses vertueuses qualitez
>
> (Doublet II, 12).

Pour s'acquitter de ses fonctions, le souverain reçoit de Dieu les grâces nécessaires pour remplir son devoir d'état, et cela dès l'enfance.

> Il (Dieu) se saisit incontinent du coeur de nostre Roy, pour luy faire recevoir avec plaisir toutes les impressions de son divin Esprit, et le conduire du costé qu'il voudroit, avec la mesme facilité qu'un jardinier fait couler dans son jardin l'eau d'une fontaine, dont il est le maistre. Il agrandit ce coeur comme autrefois celuy de Salomon, le rendant tres-sage, tres-genereux, et, tres-digne de regner et apres l'avoir rendu tel dès le commencement, il luy ordonna une legion d'Anges pour le garder, et pour dissiper les empeschements que les hommes essayeroient d'apporter aux desseins qu'il devoit executer dans l'Europe par son entremise
>
> (Fenouillet 9).

Une fois encore, Hersent tente de rapprocher Louis XIII de Josias, le monarque pieux de l'Ecriture ; tous deux ont lutté contre l'impiété et ramené le peuple à la vertu. Après avoir relevé le mérite du roi biblique, il déclare :

> (Louis XIII) a conduit son coeur vers Dieu et dans le temps des Pecheurs, il a fortifié la pieté
>
> (Hersent II, 38).

C'est l'impiété des rois d'Israël qui a détourné le peuple de la voie droite (1). C'est la piété du roi de France qui fut source de ses victoires sur l'hérésie et la rébellion :

---

(1) Cf. Hersent II, 23.

> La pieté doit estre le fondement de toutes les vertus Royales ; mais en LOUYS elle est encore la baze, où ie le voy élevé à une prodigieuse hauteur pour foudroyer les ennemis de Dieu et de son Etat, pour abattre l'orgueil et la rebellion de l'heresie, l'ambition et la convoitise des Etrangers. Et c'est icy que vous allez voir des prodiges dans la défaite de tant de monstres
>
> (Ogier 341).

Simultanément, au dehors comme au dedans, le souverain combattit toutes sortes de dérèglements. La Cour source de perversion devient plus saine sous ce rapport. Pour mettre fin au libertinage, c'est la guerre ouverte aux jureurs, aux blasphémateurs, aux débauchés, la guerre aux duels, la guerre aussi aux paroles malséantes et aux dérèglements des mœurs. Les curés de Paris, assez bien placés pour en recueillir directement "potins et cancans", se font les échos de ce changement :

> Il a tant pris de peine de la bannir (1) de l'un et l'autre endroit de son Royaume par les armes, et de sa Cour par son exemple à la pieté et à la dévotion, ne se passant iour qu'il n'entendit la messe, avec une ferveur extraordinaire, et ne voulant voir ny les iureurs et blasphemateurs du sainct nom de Dieu, ny souffrir les debauchez à sa compagnie
>
> (Mulchy 23).

Mazure répète ce témoignage insistant sur l'exemple pour entraîner les hésitants.

> Et comme ce brave Prince estoit tres-chaste, et en son coeur, et en son corps, il a fait une puissante guerre aux infames voluptez, et ne pouvant pas souffrir une seule parole mésceante, il a banny de sa Cour toutes les personnes qui avoient la réputation de vivre dans le déreglement
>
> (Mazure 17).

de sorte que :

> les iurements, les duels et la débauche étoient devenus crimes d'Etat depuis qu'ils pûrent offencer les yeux et les oreilles, et blesser le coeur du plus chaste et du plus Chrêtien de nos Roys.
>
> (Mazure 17).

---

(1) L'iniquité.

Lingendes reconnaît le même fait : l'autorité du prince sur les moeurs, pour le bien de l'Eglise, trouve sa source dans le christianisme pratiqué par lui ; se plaçant sur un plan apologétique et parénétique, il avoue volontiers avec exemple à l'appui :

> Que de defauts et d'imperfections de la souveraine authorité dedans l'esprit des Souverains. Mais defauts corrigez par la vertu de la Croix, et par la vertu du Christianisme dedans la Vie de LOUIS LE IUSTE
>
> (Lingendes I6).

Faisant un retour sur l'oeuvre accomplie, Condé le jésuite, constate une amélioration notable de la situation : l'Eglise sort raffermie de la situation.

> La France en particulier, n'a-t-elle pas esté comme l'Eglise en general, fortifiée par les persecutions qui l'affoiblissoient ; balotée comme les vagues, pour estre affermie comme les roches ; et restablie souvent sur ses ruines
>
> (Condé 40).

Vice, blasphème, impiété sont bannis sans pitié :

> Si ses exemples et ses paroles eussent esté suivies, les vices auroient esté bannis aussi universellement de son Royaume, que de son ame. Vouloit-il pas mal de mort (s'il faut ainsi dire) à tous les blasphemateurs ? Persecutoit-il pas à outrance, et chassoit-il pas par des regards furieux, hors de sa maison, les impies ? Ne sçavons-nous pas les corrections : tantost douces, tantost aigres, qu'il faisoit aux plus Grands ; lors qu'il a creu qu'en leurs deportements ils se prenoient à Dieu ? Qui plus que luy s'est tenu roide à deffendre le luxe, à arracher la liberté trop grande de la bouche des impies ? Inexorable, s'il s'agissoit de vanger l'iniure faite à son Dieu
>
> (Grillet 24, 25) (1).

L'action du monarque part d'un amour de Dieu qui sous-entend le regard de Dieu pour le roi, fruit d'un réciproque amour de l'un pour l'autre, empreint de piété, de charité, de pureté. Et c'est la piété du souverain qui lui dicta dès sa quatorzième année, les édits contre les duels, et..

---

(1) Décrets de 1617 contre l'irréligion et le blasphème dont Théophile de Viau, la première victime, dut aller en prison.

... les châtiments contre les blasphèmes. C'est encore un curé de Paris qui nous l'apprend.

> La pieté à conduit les yeux de nostre grand Monarque vers le Ciel dès le commencement de son Regne, puis qu'en la quatorziesme année de sa vie, avant que d'estre declaré Majeur il fit publier une declaration contre les duels, et à l'exemple du plus sainct de ses predecesseurs sainct LOUIS, ordonna les chastimens contre les iuremens et les blasphemes
>
> (Breda 10).

Un autre curé de Paris appuie "des deux mains" ce propos en y ajoutant quelqu'autre détail supplémentaire, qu'on appréciera.

> Les choses du Ciel et les discours de Dieu luy estoient aggreables, et le touchoient extremement. Il detestoit toutes sortes de vices : Il fit une ordonnance rigoureuse contre les assassins et meurtriers d'eux-mesmes, ces ames lasches et toutes desesperées qui se battent en duel, et qui se portantes sur le pré, se trouvent en mesme temps precipitez dans les enfers qu'ils sont portez par terres. Les propos dissolus, et qui blessoient les oreilles chastes et honnestes, luy estoient desplaisans : il avoit en horreur les iuremens, il haïssoit à mort les reniemens et les blasphemes : Vertu extraordinaire et rare aux guerriers, qui n'ont ny foy ny pieté pour l'ordinaire, si le Poëte dit vray : mais singuliere aussi en LOUIS LE IUSTE
>
> (Roullé 4I).

Deux autres curés de Paris (1) et le jésuite Brisejon (2) relèvent aussi le mérite des premiers édits de Louis XIII contre les duels et les blasphèmes. Bouché, l'historien d'Aix-en-Provence, le remarque également, tout en cherchant un précédent biblique.

> Et ie trouve d'autre-part que nostre genereux Iosias, par ce fulminant Edict qu'il prononça contre cette brutale et cruelle passion des duels, destruisit et ruina cet infame Temple de Moloch et de Topheth (3)
>
> (Bouché 18).

---

(1) Cf. Mazure I6, Mulchy 6.
(2) Cf. Brisejon 17.
(3) Allusion au triomphe de Josias sur les idoles et les temples païens. 1 Rois 23,4-20 pp. 431-432.

Mais Louis le Juste a mérité par ses actions le titre d'apôtre de la croix de Jésus-Christ s'exposant à tous les combats pour donner l'exemple et ramener les rebelles à la loi de Dieu. Ecoutons encore un curé de Paris:

> S'il n'eust esté retenu par les Conseils de ses Ministres, cent fois il seroit mort, tant il desiroit luy mesme en toutes les rencontres s'exposer aux combats les plus opiniastres, pour animer à son exemple ses soldats, et intimider par sa presence les rebelles, tant il haïssoit les ennemis de la Croix de son Maistre
>
> (Mulchy 22).

Le monarque a eu le privilège d'avoir une mère qui lui inculqua la piété et l'incita à attaquer la rebellion en son royaume (1). C'est l'oratorien Senault qui exalte ainsi l'éducation religieuse première:

> Ce fut elle (sa mère) qui luy apprist aussi-tost à vaincre qu'à regner et qui lui imprima dans l'esprit, que pour estre Roy tres-Chrestien, il falloit attaquer la rebellion et l'erreur dans son Royaume
>
> (Senault 7).

En écho fidèle Mazure donne une version identique, attribuant le résultat à la même cause initiale, au temps de l'adolescence durant la régence (2).

+

+ + +

+ +

Les orateurs ont dressé un tableau réaliste de l'état de l'Eglise à l'avènement du roi Louis XIII ; ils sont conscients du mal dont souffre cette vénérable institution ; les prédicateurs ont à coeur de montrer..

---

(1) MALHERBE. Au roi Louis XIII : "Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion /Donner le dernier coup à la dernière tête / De la rebellion !" Oeuvres : "Pléiade", éd. Adam, 1971, p. 158 : Pour le roi allant châtier la rebellion des Rochelois...

(2) Cf. Mazure II.

... l'action effective du souverain pour y porter remède par son exemple, ses paroles, ses actions pacifiques et militaires. L'on a pu se rendre compte que la guerre a été un état quasi permanent du règne, toujours exposé au grand danger de compromettre la paix intérieure et extérieure du pays. Mais le Prince est l'homme de la situation. Le capucin portugais (1) proclame, en effet, qu'à la piété de Josias le roi de France unit une valeur guerrière hors de pair. D'une main, continue-t-il, il frappe et de l'autre, il édifie la maison de Dieu (2). Un capucin français, Le Mée, fait chorus en précisant que le monarque eût toléré un protestantisme pacifique mais non perturbateur du culte catholique.

> Il eust peut-estre enduré que le Religionnaire eust presché dans ses Temples prophanes qui n'ont ny Autel ny sacrifice, ny sacrificateur mais il ne peut endurer qu'il ruine les Autels, qu'il bannisse la Messe, qu'il estouffe les Sacrements, qu'il prophane le Sanctuaire de Iesus Christ : il eust peut estre tolleré leurs Synodes et leurs conventicules polytiques, quoy que ce soient les lieux ou se fabriquent les conspirations et les factions : mais de permettre qu'on chasse les Evesques, qu'on bannisse les Prestres qu'on oste la liberté de la vraye Religion, il luy semble qu'il ne le peut tollerer, sans perdre la qualité de Roy tres-Chrestien
>
> (Le Mée 40).

L'ex-oratorien Hersent (3) pense que le Prince a combattu pour la foi et qu'il l'a implantée partout selon ses possibilités. L'évêque de Lavaur (4) admire la persévérance avec laquelle le roi a voulu cette guerre pour extirper l'hérésie du pays et y implanter la foi catholique.

Mazure, curé de Paris, reconnaît ce motif aux campagnes du roi, implorant de Dieu en retour une assistance au roi en son dernier combat.

> Hé comment ne deffendriez-vous pas un Prince qui vous a tant deffendu, pourquoy ne combatriez vous pas pour un Roy qui a tant livré de combats en vôtre Nom, et, comment ne donneriez-vous pas des forces pour défaire vos ennemis à celuy qui ne les a iugé siens que pource qu'ils étoient les vôtres ; enfin comment n'augmenteriez-vous pas la gloire..

---

(1) Cf. Frey 8.
(2) Allusion à <u>Esdras</u> 4, 1-2, p. 507
(3) Cf. Hersent II,24,25,37.
(4) Cf. Abra 89.

> ... de LOUYS LE IUSTE, qui dans toutes les actions de la paix et de la guerre, de sa vie et de sa mort, a tant augmenté vôtre Foy, et donné credit à vôtre Evangile
>
> (Mazure I3).

Le théologien qu'est Hersent emprunte bien la mentalité de son époque pour augurer de l'heureuse issue de ces guerres. Il s'adresse au roi par des paroles bibliques (1):

> Dieu te fera mon Seigneur Roy, une maison fidelle : pource que tu combats pour le Seigneur, et tu as entrepris les guerres de Dieu. Et s'il arrive qu'un homme, qui te persecute et cherche ton ame, s'eleve contre toy, l'Ame du Roy mon Seigneur, sera gardée comme dans le faisseau et le bouquet des vivans : quasi in fasciculo viventium, dans la main du Seigneur ton Dieu : là où l'ame de tes ennemis tournera avec impetuosité dans le tour de la fronde
>
> (Hersent II, 37).

Ogier, le prieur, précise bien que c'est pour mettre fin aux outrages que les catholiques subissent de la part des huguenots que le roi part en guerre et il parvient à ses fins par ses exploits militaires puisque la politique pacifique n'y arrivait pas : "les arrests du Conseil du Prince ne pûrent obtenir" (2) satisfaction.

> A un Roy il est nécessaire, et d'obligation, de châtier les persecuteurs. C'est ce que fait LOUIS et dans l'ardeur d'un si beau zele, ie le voy passer comme un eclair dans la souveraineté de Béarn, et fondre en un moment ses ennemis aux rayons de sa presence. Ie le voy restablir le service de Dieu, redresser les Autels, remettre l'ancienne Religion en son lustre, les Evesques en leurs sieges, les Pasteurs en leurs Eglises ; bref par une infinité de braves et pieux exploits
>
> (Ogier 346, 347).

Cela est si vrai, qu'il refusait les honneurs d'une ville qui n'avait plus la présence réelle de Jésus-Christ (3).

---

(1) Samuel 25, 28, p. 340.

(2) Cf. Ogier 346.

(3) Bourgoin (I7) affirme la même chose.

> LOUIS LE IUSTE ne peut estimer les honneurs de ceux qui par une injustice outrageuse à leur propre nature n'ont pas conservé ceux d'un Homme-Dieu
>
> (Boulier 6).

Sans négliger les moyens humains le souverain paye de sa personne, mais c'est de Dieu qu'il attend l'heureux dénouement (1). L'évêque de Lavaur le rappelle avec un brin d'humour,

> Ne vous imaginez pas que tant de villes se soient venues rendre dans les filets du Roy tandis qu'il dormoit ; que la victoire l'ait couronné dans son cabinet et qu'il ait érigé de si glorieux trofées aux seuls despens de ses chefs, ou de ses soldats. Si la France, qui est la mere des grands Capitaines, a produit iamais un Roy doüé de toutes les vertus militaires, et propres à un Conquerant, il faut confesser qu'elle nous a fait ce present en la personne de LOUIS LE IUSTE
>
> (Godeau 38).

Doublet, le dominicain, découvre le mobile des actions guerrières du monarque.

> C'est sans comparaison un sujet plus digne de loüange et d'admiration d'avoir pris [...] tous les lieux usurpez par les ennemys de la Religion et de l'Estat. Qui a operé toutes ces merveilles ? Ca esté le bras invincible de nostre Monarque, qui a vaincu l'enfer, dissipé ses trouppes dompté ses confederez et triomphé de toutes ses puissantes. Disons hardiment qu'il a mis la Religion en son plus haut poinct
>
> (Doublet II, 10).

Hersent, l'ex-oratorien et théologien reprend le parallèle avec Josias qui n'eut pas à combattre pour rétablir la religion en son royaume :

> Mais nostre Prince pour abattre l'heresie, en renversant le party qui la soustenoit beaucoup plus que la maxime de la Religion
>
> (Hersent II, 30).

Après un rappel des passages scripturaires, Brousse conclut à la vocation particulière des lys :

---

(1) Ambroise Paré : "Je le soignai, Dieu le guérit !" révèle la même mentalité spirituelle.

La suite heureuse des campagnes du roi est attribuée par Lescuyer, le théologien, à son zèle et à sa ténacité; mais

> on est obligé d'avouer que les miracles de ses conquestes ont esté la digne récompense dont le Ciel a beny la pieté de ses Armes, et les precieuses marques dont il a voulu signaler à la postérité ses Victoires et ses Triomphes
>
> (Lescuyer 14).

Il est agréable de remarquer avec Fenouillet que :

Dieu aidant, les ennemis de l'Eglise et de l'Etat voient leurs desseins déjoués,

> D'où pensez-vous qu'il est arrivé, que le Vaisseau de la France ayant esté agité par tant de vents contraires, et battu par tant de tempestes s'est rendu tousiours au port ? c'est parce que Dieu en estoit le Pilote, et qu'il en manioit le gouvernail. Comment ont esté dissipées tant de factions domestiques et de coniurations estrangeres contre la personne de nostre Roy et contre son Estat ? parce que Dieu estoit son protecteur
>
> (Fenouillet 10, 11).

Mais le but atteint, le roi se propose un juste repos des activités guerrières pour s'adonner à des actions pacifiques. Venasque, l'orateur monégasque,confirme l'auditoire en cette conviction.

> Il n'est point d'appareils pour elle que ceux de la guerre, que LOUIS leur prepare, les remèdes doivent venir de la mesme main qui cause la douleur, ils ignorent ce qui leur est propre, ce Monarque le sait, ils croient nous faire mourir par leur poison, et ce souverain Medecin est assuré de les guerir par le fer, il l'applique, ils le sentent
>
> (Venasque 39).

L'orateur portugais affirme que si le souverain ruine les hérétiques, c'est pour rendre à l'Eglise une image sereine (1) car la guerre doit engendrer justice et paix. Cela rejoint la parole de l'évêque d'Uzès :

> Son zele s'est estendu plus outre, a operé en toutes occasions, en la conversation, en l'exercice de la Iustice, en la paix, et si ses exemples et ses paroles eussent esté suivies, les vices auroient esté bannis aussi universellement de son Royaume que de son ame
>
> (Grillet 24).

---

(1) Cf. Frey 4.

Hillerin, chanoine à Paris, considère l'issue de la guerre sous le même angle bénéfique.

> Car encore qu'il n'ait peu laisser son Royaume paisible, comme il l'a desiré et l'a demandé à Dieu avec tant d'ardeur, nous pouvons dire neantmoins qu'il nous a laissé la paix, quoy qu'il n'ait peu terminer toutes nos guerres
>
> (Hillerin 35).

La paix est vraiment le bien suprême de l'époque: roi, orateurs, peuple, tous aspiraient à cette béatitude. Roullé en met le désir sur les lèvres du roi mourant:

> C'est à vous, mon Dieu, à qui ie recommande mon esprit et mon ame, la protection de cet Estat que i'abandonne, le soin et l'education de mes chers enfans, la conduite de cette chere moitié que ie quitte, et la paix pour ce peuple qui creve et gemit sous la presse de ses oppressions, paix que ie leur souhaitte, paix que ie n'ay point pu leurs donner en ma vie : mais laquelle ie prie Dieu de leur donner apres ma mort
>
> (Roullé 75, 76).

A Brisach, le prédicateur résume l'idéal poursuivi avec persévérance, jour après jour, par le souverain tout au long du règne.

> Le commencement donc de ses entreprises et de ses desseins, fut de procurer une paix de si longtemps souhaitée de son peuple, d'unir les Princes de son Sang, et de mettre son Royaume en estat d'y voir un Siecle d'Or : ce fut de regler ses actions qu'elles parussent aux yeux de ses sujets, comme ramassées dans un miroir sans tache
>
> (Brisach 6).

Les désirs du roi concernent :

> la paix à son royaume, la liberté aux lois, la seureté aux bons, la terreur aux meschants.
>
> (Brisach 6).

Il ressort de ces témoignages divers, les uns plus émouvants que les autres, que la guerre qui a occupé les deux tiers du temps imparti à Louis XIII n'a été menée que par nécessité, et jamais de gaieté de coeur. De plus en plus cette contrainte, imposée au roi et à ses sujets, n'a fait que susciter de plus en plus d'aspirations généralisées au calme, à la pacification,

...

... à l'ordre, en un mot à la PAIX, pour panser les innombrables maux dont la guerre est malheureusement génératrice.

+ +
+ + +
+ +

A travers les problèmes suscités par guerres et bagarres, il a fallu déjà entrevoir le problème protestant intimement lié à la politique de ce règne. Aussi ne reverra-t-on ici que quelques aspects particuliers à la "querelle" proprement religieuse.

Le grand spécialiste biblique, Doublet, propose les exemples de Josaphat, Asa, Amasia, rois pieux d'Israël qui dans leur zèle pour Dieu ont néanmoins toléré certaines idolâtries ; pour le roi de France il n'en sera pas ainsi.

> On ne peut faire cette restriction parlant de Louys le Iuste, il a esté entierement parfaict, et n'a point eu de repos qu'il n'ayt ruyné, abbatu, foudroyé les Forts, les Citadelles, les Chasteaux où s'estoient cantonnez les ennemys de la Foy. Les Roys de France ses prédecesseurs meritent beaucoup de loüanges, mais non celle-cy, qui luy est particuliere, d'avoir subjugué les Heretiques
>
> (Doublet II, 11).

Ce sont d'abord ses convictions religieuses qui l'ont poussé à la guerre contre les hérétiques.

Le prédicateur italien à finement analysé ce fait en déclarant que, l'hérésie protestante s'étant infiltrée dans le royaume, le monarque dut sévir par les armes (1). Il fut secondé en cela par sa nature, son éducation première, sa piété, autant de facteurs contribuant à lui donner l'horreur de l'hérésie protestante pour la combattre. C'est ce qu'explique le chanoine de Poitiers.

---

(1) Cf. Rinuccini 5.

> Cette pieté s'est augmentée en luy à proportion de son âge, et à l'exemple du Roy sainct Loys, duquel il a hérité du Royaume, du sang, et des vertus plus parfaictes, il a paru aveir en horreur l'heresie la affoiblie par l'effort de ses armes, s'est rendu maistre des villes que tenoient les heretiques a restably les Evesques en leurs Sieges, faict rebastir les Eglises destruictes, faict reparer les autels abbatus, procuré la reforme en nombre de maisons claustrales et Religieuses, policé son Royaume de bonnes Ordonnances, fait regner la Iustice en tous ses tribunaux
>
> (Fauveau 14).

La question protestante se double d'un aspect politique, ce qui la rend complexe; aussi le roi cherche-t-il à ruiner les huguenots en tant que parti politique. Bourgoin essaie de dévoiler cette façade.

> Nostre S. Roy à pris à tasche d'extirper les heretiques, comme les plus grands ennemis de Dieu, de ses Autels, de ses Sacremens, du repos publique et de sa Couronne ; soit par la rigueur de ses Edits, soit par les exemples de sa foy, soit par l'authorité de ses armes
>
> (Bourgoin 20).

Tous les orateurs sont explicites pour affirmer avec Amariton (1):

> Quel Prince a iamais élevé l'Etendart de la Croix avec plus de courage que luy ? Qui a iamais combattu l'Heresie avec plus de resolution
>
> (Amariton 36);

Pour le succès de l'opération, c'est le théologien Hersent qui l'annonce, imperturbable.

> L'enfer mesme dans la plus forte et plus maligne conspiration de ses Ministres et de ses Officiers, i'entends les Calvinistes fortifiez de l'intelligence et des conseils de l'Estranger, et des meilleures places du Royaume, qui avec l'erreur ne respiroient que la rebellion et l'anarchie, a esté forcé de flechir autant sous la vertu des prieres ardantes que le coeur de nostre Prince, comme un autre Moyse sur la montagne, portoit à Dieu par un Esprit des-interessé, que sous la sagesse de ses Conseils et l'effort de ses armes par tout victorieuses
>
> (Hersent I, 26) ;

---

(1) Cf. Augustin 23, Basin 26, Brisejon 17, Brousse 18, Doublet II, 10, Grillet 19, Hersent I, 26, Bréda 13, Mulchy 5, Buhot 11,

Dieu lui assure la victoire, d'autant plus que sa cause est juste et que les ennemis se mettent dans leurs torts ; l'évêque de Grasse se réjouit de ces succès étant donné les sévices dont l'hérésie a fait souffrir l'ensemble des citoyens.

> Pour vous faire bien comprendre la grandeur de la victoire qu'il a gaignée sur le Monstre de l'heresie, et de la rebellion, afin d'establir le Royaume de Dieu dans son Estat, comme il l'estoit desia dans son coeur, il faudroit avec un pinceau trempé dans le sang, vous representer les batailles de Iarnac, de Moncontour, de Dreux et de saint Denis ; la prise et le sac des meilleures villes du Royaume [...]
>
> (Godeau 30).

Toute une page des graves désordres, causés par les hérétiques à travers le pays tout entier, permet de se faire une idée de l'ampleur du problème protestant.

Est-il utile d'ajouter qu'en l'occurence le souverain recherchait l'intérêt supérieur de la religion et le fait de promouvoir la gloire de Dieu. Ogier, le prieur, l'exprime avec clarté et concision (1):

> Mais en la personne de LOUIS l'interest de Dieu, de la Religion, de la Foy Catholique, a precedé de bien loin, et sans comparaison celuy de l'Estat et de la Courenne. Voire mesme il eust dissimulé les iniures faites à l'Estat et à la Couronne, si elles n'eussent été conioinctes avec l'opprobre de IESUS-CHRIST, et de son Eglise
>
> (Ogier 345).

Le répètera-t-on assez ? L'objectif envisagé, c'est la protection de la foi catholique qui oblige au combat contre le parti huguenot. L'orateur Hersent l'expose une fois de plus, remerciant Dieu d'avoir présenté en Louis XIII

> un si rare exemple de Iustice et de Religion, et à l'Eglise un si ardent Protecteur de la Foy de nos peres : et considerant ce que son zele reglé par une singuliere prudence, a genereusement entrepris, et tres-heureusement executé, pour renverser le party Huguenot, et rendre à la Religion ses anciens triomphes
>
> (Hersent II, 25).

---

(1) Dufour (6) donne les mêmes renseignements, Roullé (38) également et Le Mée (39) qui ajoute : toute absence d'intérêt propre.

Le point culminant de cette lutte fut certainement atteint avec la prise de la Rochelle. Venasque, prédicateur du Midi, en souligne une caractéristique.

> Ce fut icy le dernier coup fatal à l'hydre, et aux ennemis de la foy qui ne leur laissa plus d'espoir de salut que dans la clemence de LOUIS
>
> (Venasque 40).

Ecoutons Ogier, le prieur quelque peu historien, s'en étonner :

> Mais l'Ange tutélaire de la France l'a (le roi) conservé, l'a mené comme par la main de place en place, et de victoire en victoire, pour le faire parvenir enfin à la plus grande, la plus triomphante, la plus merveilleuse de toutes. C'est la prise de la Rochelle
>
> (Ogier 348).
>
> A ce nom formidable, qui arreste mesme la rapidité de la course des victoires de ce Roy triomphant, ce n'est pas merveille si mon discours s'arreste, s'interrompt, et si ie suis obligé de reprendre haleine et de demander à Dieu de nouvelles forces.
> Ie suis estonné de tant de merveilles qu'il y a operées par le bras et le conseil de ce grand Prince ; mon esprit est esbloüy de l'éclat et de la multitude des choses que i'ay à dire, et ie voy bien que l'Eloquence n'a pas assez de fleurs pour couronner tant de belles actions, assez de paroles pour les décrire, assez de figures pour vous en faire concevoir une parfaite idée
>
> (Ogier 349).

Poursuivant son récit, le prieur conçoit justement une évocation biblique pour permettre à l'auditoire de saisir l'importance de ce haut fait d'armes. Dieu a renouvelé les miracles dont il a favorisé les Hébreux en terre d'Egypte jusqu'à leur arrivée en terre promise (1). Ce qui, politiquement, aggravait le cas rochelois ce fut l'alliance anglaise. Mais le roi a confiance en Dieu, il ne s'en effraye point outre mesure.

> Il n'a point d'autres ennemis que ceux de Dieu ; il ne se propose pas l'agrandissement de son Royaume de France, mais l'etenduë des bornes de celuy de l'Eglise : il ne considere..

---

(1) Cf. Ogier 349, 350.

.. point l'Anglois comme l'ancien ennemy de cette couronne, l'Usurpateur du nom et des Armes de France, mais comme l'Adversaire de l'Eglise, l'Usurpateur du patrimoine et des titres de Saint Pierre, non comme Roy d'Angleterre, il est son frere ; mais comme Chef de l'Eglise Anglicane et Protestante, il est son ennemy

(Ogier 352).

Mais devant le succès, la victoire complète, le prieur s'enthousiasme à juste titre.

Voila donc la fin de ce Geant de mer, de ce monstre marin qui nous devoit engloutir de cette invincible armée, qui selon la malédiction de l'Escriture, vint contre nous par un chemin, et s'en retourna par sept chemins

(Ogier 352).

Buhot, le savant théologien normand, témoigne d'une non moins grande joie pour annoncer cette victoire surprenante.

Enfin cette guerre continua à diverses reprises iusqu'en six cens vingt-huict, qu'apres un siege de plusieurs mois, il se rendit Maistre de la Rochelle capitale de l'heresie, dans laquelle elle avoit ramassé tout ce qui luy restoit de fureur et de forces : et par une prise si importante, et tenuë iusqu'à lors tout à faict impossible, fit voir à l'univers, que rien ne pouvoit resister, ni à la puissance de Dieu qui benissoit ses entreprises, ni aux efforts de son courage et de sa pieté

(Buhot 12).

C'est à la foi qu'Ogier attribue la victoire.

Que si le grand LOUIS y a toutefois reüssi dans la structure de la Digue, gardons-nous bien, Chrêtiens, de l'attribuer, ni à la puissance Royale, ni aux richesses immenses, ni au nombre des hommes, ni à l'industrie des ouvriers,

cet ouvrage a un plus noble Architecte, une cause plus relevée, des materiaux plus solides, et des fondements plus asseurez et plus fermes, dans sa Foy, et dans les Escritures

(Ogier 357).

Le jésuite Brisejon croit à la puissance divine qui produit des miracles.

Dufaur (11) n'en doute point non plus.

> Dieu ne manque iamais de répandre ses benedictions sur les Estats des Princes qui ont moins de soin de la prosperité de leurs affaires, que de l'advancement de son service et de sa gloire ? et c'est icy où il faut que par necessité toute l'Eloquence humaine succombe sous le poids de la maiesté de son sujet

(Brisejon 20).

Bourgoin profite une fois de plus de la circonstance pour placer son leit-motiv admiratif et pour prouver que c'est l'Esprit du Seigneur qui agit en LOUIS.

> Notamment il le monstra à la prise de la Rochelle, diguant les mers, battant, et abbattant une ville imprenable à tout autre qu'à un LOUIS LE IUSTE, chassant les Anglois, estonnant les Espagnols, et faisant trembler tout le party des obstinés, de façon qu'il estoit impossible de douter que Spiritus Domini directus esset in Ludovicum

(Bourgoin 34).

Pour Ogier, le prieur, c'est l'effort conjugué de l'homme et de la main de Dieu qui est l'artisan de la victoire.

> Ie voy enfin le travail de l'homme, mais ie découvre la main de Dieu : le travail de l'homme dans les lignes, les circonvallations, les tranchées, la digue ; mais la main de Dieu dans les marées interrompuës et diminuées, dans la mer vaincuë, dans l'épouvante et la terreur Panique qui saisit, qui écarte, qui met en fuite toute l'Angleterre embarquée pour le secours d'une seule ville

(Ogier 350).

Le jésuite Brisejon, en quête du merveilleux et de l'insolite, admet que les éléments se sont rangés du côté royal : il rapporte le fait que l'eau joua un rôle dans le dénouement du siège.

> L'Eau qui ne reconnoist point de bornes de sa puissance, que celles que la main de Dieu luy a marquées, se soumit volontairement à ses loix au siege de la Rochelle et cet orgueilleux element qui s'estoit autrefois moqué des chaisnes qu'un Roy de Perse luy avoit preparées consentit pour lors à la perte de sa liberté, et se laissa captiver par cette merveilleuse Digue, qui depuis a arresté plus d'esprits dans la contemplation de son invention, qu'elle ne fit de flots ny de navires quand toute l'Angleterre sortit dans ses vaisseaux pour en venir considerer la structure

(Brisejon 18) (1).

---

(1) Bréda (18) avance la même thèse : Dieu manifeste que le succès est dû plutôt à la vertu du roi qu'à son conseil, à son armée, puisque les éléments sont les artisans du succès.

Mais revenons à Venasque, l'orateur à Monaco qui insiste d'une part sur l'issue victorieuse du combat et, d'autre part, sur la clémence du roi par rapport aux vaincus. C'est que le monarque ne veut pas anéantir les ennemis de Dieu mais les amener à résipiscence.

> Ainsi l'heresie estant domptée ces mutins furent abbatus et relevez tout ensemble, et s'ils se peuvent vanter de n'avoir pas perdu la liberté comme la victoire, c'est aussi qu'il voulut esprouver s'ils seroient capables de méconnoissance, et pour le Createur, et pour le Prince, afin d'avoir une seconde matiere pour faire taire sa bonté, et n'escouter plus que sa Iustice, s'ils y viennent ils la sentiront sans doute, parce que ces nobles sentimens ne sont point estouffez avec LOUIS, ils sont passer dans l'Ame d'un genereux fils NOSTRE ROY DIEU-DONNE qui les a receus avec la vie (Venasque 41).

+

+ + +

+ +

Cette victoire éclatante du roi termina en quelque sorte la phase aiguë du combat pour Dieu. Dès lors les autres villes durent accepter l'édit de grâce d'Alais que le monarque put imposer à ses sujets et le protestantisme cessa d'être un danger pour l'Etat et pour l'Eglise (1). Le pape Urbain VIII reconnut au roi de France le titre de Défenseur de l'Eglise. Cette autorité qu'acquit Louis le Juste va lui permettre d'entreprendre une oeuvre autrement utile à l'Eglise que l'on peut dénommer contre-réforme, du moins à l'échelle nationale. Les difficultés au milieu desquelles l'Eglise doit oeuvrer sont réelles. On a eu le loisir de s'en rendre compte dans le développement de ce thème, comme on a vu les remèdes que le monarque appliquait au fur et à mesure que les circonstances le lui permettaient au gré d'une opportunité dont il avait l'intuition.

---

(1) Le 27 juin 1629.

Nous avons eu l'occasion de mentionner certains passages des oraisons funèbres où il était question de grâces d'état que Dieu infuse au souverain pour que celui-ci soit à même de faire face à la tâche qui lui incombe de par sa naissance et sa vocation royales. Loin de chercher sa gloire, Louis XIII se considère comme l'instrument de Dieu pour le rétablissement de la vraie foi dans tout son royaume. C'est ce qu'exprime Mulchy, un des huit curés de Paris.

> Dieu communique ses graces à proportion des emplois et des fins auxquels il nous destine (Mulchy 14).

Ce principe posé, l'orateur l'applique ensuite au cas particulier de Louis XIII.

> Les fins pour lesquelles nostre feu Roy Louys le Iuste d'heureuse memoire, fust choisi de Dieu à la Couronne de France sont si grandes et si nobles, qu'avant mesme qu'il aye pû les executer, il a fallu que Dieu aye faict des choses extraordinaires en faveur de celuy qu'il avoit choisi avant mesme qu'il fut né, pour l'execution des fins si considerables (Mulchy 14).

Cela est une sorte de prédestination préparée en vue d'une mission déterminée. Là-dessus l'orateur entre dans le détail des tâches auxquelles le monarque sera amené à faire face, car il doit oeuvrer pour la gloire de Dieu et le bien du prochain.

> Les fins sont d'autant plus nobles, que le sujet pour lesquels l'on s'employe à ces fins sont plus excellents. Or aujourd'huy le sujet qui pousse nostre Roy à se porter aux fins ausquelles Dieu l'a destiné n'est autre que la gloire de son Maistre et le bien du prochain, et partant elles ne pourroient estre plus nobles ; car quoy de plus noble que d'estre choisi de Dieu pour extirper l'heresie et planter la Foy Catholique, Apostolique et Romaine par tout (Mulchy 14) ?

En un regard rétrospectif Mazure, curé de Paris, nous laisse un tableau consolant de la contre-réforme, entreprise par le monarque ; il en dresse un bilan tout à fait indicatif. Le

monarque laisse une Eglise pacifiée, un clergé fervent et compétent, une réelle paix intérieure ; des moyens pacifiques invitent à la conversion et l'action de l'Esprit est manifeste .

> Et il ne falloit pas un Prince moins pieux et devot, pour être Protecteur de la Religion Catholique lors que pendant qu'un nombre infiny de mauvais esprits la persecutoient chacun à sa maniere, aussi est-il vray de dire et sans complaisance, ny flatterie, que l'Etat ou LOUIS LE IUSTE a laissé l'Eglise, est si heureux, que si on le compare avec les siecles precedens, cette divine Epouse paroît ainsi qu'un bel Eté après les rigueurs d'un long Hyver ; il semble que ce soit un corps qui a repris ses forces ; une mer qui ioüit du calme après la tempête, et un edifice élevé dessus ses ruynes (Mazure 17, 18).

Après ces comparaisons expressives, l'orateur entre dans le vif du sujet et détaille les éléments de sa thèse.

> Ainsi ie peux dire qu'auparavant le Regne du Roy dont ie parle, que l'Eglise étoit presque dans l'assoupissement que la pluspart de ses Prelats, étoient ou dans l'ignorance, ou dans le mépris, ou dans l'abandon de leurs charges, mais qui ne reconnoît que par les avis, les soins et les exemples de la pieté de LOUYS, que l'Eglise a repris ses forces, et est revenuë en sa premiere ferveur ; et depuis le temps que le merite a donné l'entrée dans ces plus hautes dignitez, on n'a iamais vû des Prelats si zelez, si sçavants et si saincts (Mazure 18).

Cette Eglise, dont les pasteurs doivent achever l'oeuvre du Libérateur parmi les hommes, le souverain la soutient

> "par son authorité, et l'animant par son zele" (Mazure 18).

Plus loin encore, un orateur curé de Paris propose en exemple l'activité royale contre les factions, les bagarres, les luttes intestines.

> Diverses factions formées en divers temps par des personnes de différentes qualitez, et pour des suiets qu'une Harangue Funebre ne me permet pas

> de dire; obligerent LOUIS LE IUSTE à prendre les armes pour s'opposer à leurs desseins, et rompre les entreprises qu'ils faisoient contre l'affermissement de son Estat et le bien de ses Peuples, ce qu'il fit avec tant de succez, qu'en peu de temps il dissipa toutes ces factions, estouffa dès sa naissance une puissante guerre civile, gagnant les uns par l'esperance, faisant cesser les autres par la crainte, et destruisant le reste par la force et en toute cette heureuse conduite, ie peux dire que le Roy n'a point tant recherché les interests de sa gloire, ni le plaisir de se vanger avec iustice ; comme il souhaitoit pardonner aux plus rebelles ; pourveu que reconnoissans leur faute, ils se missent en leur devoir : Il ne combatoit qu'afin d'avoir occasion de pardonner, et au lieu d'un torrent de sang que meritoit leur felonnie, il ne souhaittoit que celuy de leurs larmes et de leur penitence : Et en effet comme ce Prince n'avoit pas de plus forte passion comme de ioindre au tiltre de Roy, celuy de Pere de son Peuple ; il ne desiroit rien plus que de luy donner la paix, pour le voir vivre en repos et sans crainte (Mazure I8, 19).

Cette oeuvre de pacification générale qu'entreprend le roi en son Etat s'étend aussi bien au domaine laïc qu'au domaine religieux. La lutte entreprise contre l'hérésie, tout extérieure qu'elle paraisse, ne laissa pas le monarque indifférent à l'Etat de conversion. Mais quant au for intérieur, la méthode poursuivie pour une amélioration et une pacification sera différente de la contrainte. Les hommes d'Eglise reconnaissent au souverain une pédagogie inspirée de l'Esprit-Saint. L'évêque d'Uzès a essayé de l'exprimer au mieux.

> Le Roy tres-pieux et-tres-fidelle, n'ignoroit nullement le naturel de la Foy divine, vertu baze de toute bonté ; mais don de Dieu qui doit venir en nos entendemens par le S. Esprit ; Esprit pluye volontaire, et qui entre dedans nous ; non pour forcer, mais pour persuader avec liberté. Aussi son but en la guerre de la Religion, ne fut iamais de forcer les errans, et les contraindre à prendre la nostre, et les ranger au bon party par les armes (Grillet 22).

Le résultat escompté ne se fit guère attendre : ce fut la liberté pour les catholiques de pratiquer leur culte sans

être molestés, de rebâtir leurs églises et d'écouter en toute quiétude la parole divine. Le travail de la conversion des coeurs relève d'un autre ressort. L'évêque d'Uzès encore le spécifie.

> (Le roi) laissoit l'autre travail de convertir les coeurs et ramener les ames égarées, à vous seul, à qui il appartient, Esprit sainct, qui entrez par tout doucement, qui pouvez changer les hommes librement, qui forcez sans necessité, qui enchainez sans oster la liberté (Grillet 22).

Le monarque n'a jamais recherché l'anéantissement de ses sujets il préfère -déclare Venasque le méditerranéen -leur libre conversion.

> Ils conneurent que LOUIS se laissoit vaincre apres avoir vaincu, et qu'il y avoit un endroit dans son coeur que les humiliations trouvoient extremement sensible, ils y furent receus, par ce qu'il les vouloit gagner à Dieu par l'exemple plutost que par la force, et qu'il sçavoit qu'elle ne peut rien sur les actions libres de la volonté qui sont plutost de l'Empire de la Morale que de la Politique (Venasque 40).

Mazure curé de Paris applaudit à ce projet également.

> Nôtre ieune Prince ne combattoit pas ses sujets rebelles pour donner la mort aux vaincus, mais plutôt la vie en les réunissant à l'Eglise ; non pour les vaincre et en triompher, mais pour les obliger à vaincre la dureté de leurs coeurs, et la malice de leur obstination (Mazure 12).

Cet effort du roi se consacrant à la conversion des protestants se poursuivit avec continuité jusqu'à la mort. On se souvient de son souci d'exhorter encore sur sa couche funèbre les deux seigneurs de La Force et Chatillon de reconnaître les vérités de la foi catholique (1). L'exemple du roi lui-même, par sa seule piété, portait à la conversion. Buhot livre un fait à notre méditation sur ce sujet (2).

---

(1) Brousse 21, Mazure 34.

(2) Guyard (18) assure que le roi doit l'exemple à tous.

> Apres la rendition de S. Iean d'Angely, lors qu'il estoit dedans l'Eglise et qu'il communioit ; un heretique fut curieux de le considerer : mais au lieu qu'il pensoit contempler le visage d'un Prince; il vit celuy de la vertu, dont la splendeur luy donna tant d'amour qu'il renonça à son erreur et embrassa la Foy (Buhot 10).

Le capucin portugais reconnut que de laisser vivre côte à côte protestants et catholiques en toute liberté de conscience (1) pouvait devenir occasion de conversion ; c'est ce que Josias permit également pour les païens dans le royaume d'Israël. Cela ne suffit pas au roi, c'est une oeuvre positive qu'il faut. Le Mée fait part d'un projet du roi plus persuasif.

> Ce bon Prince avoit l'ame sur les levres lorsqu'il prescrivoit lui-méme avec une providence celeste l'ordre qu'on devoit suivre pour la conversion des Villes héretiques qu'il avoit reduites à son obéïssance : Il recommande qu'on y fonde des Missions de la Doctrine Chrestienne pour les instruire avec douceur : Il s'entretient des saintes intentions qu'il avoit de rendre tous les heretiques Catholiques par des voyes d'Amour et de Charité (Le Mée 55).

L'évêque de Montauban rappelle un autre moyen de persuasion.

> Aussi n'a-t-il cherché dans le dessein de ses victoires que de rendre faciles aux Predicateurs de l'Evangile les portes des Villes heretiques, afin que les coeurs de ses Subjets devinssent accessibles à la Parole de Dieu, et à l'instruction de l'Eglise (Bertier 38).

L'évêque de Lavaur rappelle aussi ces fameux débats entre théologiens des deux religions pour amener à réfléchir et à prendre décision utile :

> Une douce et amiable conference de quelques uns de leurs principaux Ministres avec quelques Docteurs, et Prelats plus celebres (entre lesquels, quoy que le moindre, il me faisoit l'honneur de me donner rang) pour leur faire cognoistre la vanité de leur croyance, et les porter à désabuser ceux qu'ils avoient iusqu'icy entretenus dans l'erreur, afin, que comme durant son regne la faction avoit esté abbatu dedans l'Estat, de

---

(1) Ce que stipulait l'Edit de grâce d'Alais en 1629.

de mesme la pureté de la Religion se vid entierement restablie dedans l'Eglise (Abra 94).

+

+ + +

+ +

Voilà donc toutes les pressions extérieures qui pèsent sur l'Eglise au temps du règne de Louis XIII. Sans jamais se décourager, le roi fait face; il utilise les moyens mis à sa disposition par le pouvoir pour parer, par la force, au plus pressé d'abord, puis -la première phase aiguë du danger étant passée - il agit au mieux avec méthode, réflexion et toujours après conseil. La piété stricte et grave du monarque lui suggéra toujours une attitude et une conduite dignes du "fils aîné de l'Eglise". Droit divin du souverain et ordre sur la terre se trouvent progressivement associés. Et, face à la situation donnée, le prince est assez puissant pour mener l'action qu'il juge adéquate avec une autorité reconnue par tous : petits et grands, religieux et laïcs. Après avoir essayé de nous faire une idée juste de l'état de l'Eglise à l'avènement de Louis XIII, nous allons étudier l'action du roi face à la situation donnée. Ce qui nous intéresse maintenant, en un deuxième temps, c'est l'attitude intérieure du souverain face à une position établie et la réaction extérieure qui en dérive, s'il veut rester logique avec lui-même. Fils aîné de l'Eglise ! cet honneur entraîne une prérogative semblable et quelque peu complémentaire. Deux orateurs clament le monarque : "lieutenant de Dieu sur terre" et justifient ce titre par les attributifs qui lui reviennent et que Louis XIII mérite.

Louis XIII, comme les rois de France sous l'Ancien Régime, était "monarque de droit divin" ce qui, pratiquement, lui faisait jouer le rôle de remplaçant de Dieu sur terre, "tenant lieu" de Dieu. En tant que "lieutenant de Dieu" le roi était, face à Dieu, le premier serviteur de Dieu ; comme tel, il devait s'élever contre les ennemis de Dieu ; face à ses sujets, il était le délégué de Dieu,

au service de Dieu, médiateur entre Dieu et le peuple; il avait pour mission de régir au nom de Dieu, de sauvegarder les droits de Dieu pour le bonheur de ses sujets.

Voici ce que Venasque, docteur en droit canon, pense du rôle d'un roi :

> Dieu nous les a donnés (les rois) mesmes à nostre instance pour tirer les grands hommes de la foule et du commun, s'opposer à la confusion des choses, regler l'ambition des Mortels, et porte l'image de sa puissance qui en les establissant pour ses Lieutenans en terre, ne les oblige à respondre devant un autre Tribunal que le sien (Venasque 24).

Pour l'évêque d'Uzès le roi est au service de tous contre les ennemis de Dieu.

> Mais si nous considerons du côté du Prince, ce qu'il a fait pour empescher les desordres, faire glorifier le Nom de Dieu, établir son Regne, conserver sa Loy : qui n'advoüera que ce bon Roy a esté plütost Lieutenant de IESUS-CHRIST, que Roy en chef : n'a tenu le Sceptre que pour son service, et comme son Maistre : n'a paru avoir accepté la Couronne sur sa teste qu'afin que le Fils de Dieu vist tous ses ennemis abbatus sous ses pieds (Grillet 19).

La conséquence de ce titre de "lieutenant de Dieu" sur terre c'est de tenir la couronne de droit divin pour maintenir l'ordre en l'Etat et rester disponible pour le service de tous. Ce titre entraîne celui qui lui est tangent par les fonctions : médiateur entre Dieu et les hommes. L'ex-oratorien Dufaur en expose les obligations:

> C'est le Roy, qui porte la parole à Dieu, au nom de tous ses Peuples, qui luy declare nos besoins : et luy expose nostre foiblesse (Dufaur 23).

et réciproquement :

> Dieu regarde dans un Roy tous ses Sujets, c'est un miroir, c'est une glace qui luy represente tout un Royaume (Dufaur 23).

Et voici quelques conséquences de ce qui ressort de ces citations.

> Ainsi lors que le Roy est Iuste, Dieu benit son Royaume comme si tous les particuliers estoient iustes ; et lors qu'il est impie, Dieu lance ses foudres sur tous ses Sujets sans distinction d'aage ny de sexe, enveloppant et bons et mauvais dans une mesme disgrace (Dufaur 23).

Brisejon exprime sensiblement la même idée (20) en déclarant que Dieu bénit les princes qui ont d'abord le souci de la gloire de Dieu. Mais, affirme Guyard (17), la piété n'est pas la seule vertu qui sied aux rois, car Hersent leur assigne une tâche précise :

> Les Roys ne sont appellez de Dieu au gouvernement, des peuples, que pour les regir par son esprit, par ses Loix et par ses ordres (Hersent II, 41).

Amariton exprime une autre conséquence du fait qu'un Etat abandonne Dieu :

> Ces grandes monarchies qui se sont montrées dans le cours de tous les Siecles ; qu'on demande pour quoy elles se sont évanouyes si promptement ; l'insolence et la tyrannie les a fait naistre et l'impiété les a fait mourir (Amariton 24).

Avec éloquence alors le prédicateur adjure les souverains d'établir les fondements de leur puissance sur le Seigneur, et pour les y encourager il donne la France en exemple :

> N'attribuons les douze Siecles de l'Empire François qu'à la Religion de ses Roys ; n'apprehendons plus de le voir finir, puis que LOUYS LE IUSTE a mis pour iamais des fondemens immobiles de son Estat, aux Temples et aux Autels de son Dieu (Amariton 24).

Dufaur le savant ex-oratorien donne dans la mentalité de l'époque en s'exclamant ingénûment :

> France que tu es redevable à la vertu de LOUIS LE IUSTE, si tu es heureuse, c'est un effet de sa Iustice; et si tu n'es pas chastiée comme l'excès de tes pechez mérite, c'est parce que ton Roy te sert de bouclier contre les carreaux de Dieu (Dufaur 26) (1).

(1) Dufaur (24) rappelle encore ce thème : Dieu irrité par les sujets se laisse toucher et adoucit les rigueurs de sa justice à l'égard du peuple, en considération des vertus du prince. C'est le même thème vu sous un angle différent.

Avoir conscience d'être "lieu-tenant" de Dieu comporte l'aspect transcendant que le roi reconnaît en la divinité. Les jours de tous les humains, monarques et sujets, sont entre les mains du Seigneur. Hersent ne trouve pas inutile de le redire : la souveraineté de Dieu sur la personne d'un chacun doit être reconnue par tous, y compris les souverains. Le processus s'explique ainsi :

> Le Prince par un canal de fin or, qui commence au Ciel, et finit en terre, tire du pere des lumieres la sagesse, Iustice et bonté qu'il faict sentir au corps de ses sujets : sans le secours de laquelle tous ses soings et ses travaux seront inutils, et mesme pernicieux, pour n'estre pas rapportez à leur vraye fin, qui est Dieu, et pour manquer de l'influence d'en haut necessaire a la politique (Hersent I, 52).

L'évêque d'Uzès utilise une comparaison pour faire saisir à l'auditoire que la voie hiérarchique seule assure une véritable efficacité en matière de commandement. Le Fils de Dieu a rendu à son Père l'hommage adéquat et a porté tous les fidèles à le faire également. De même le roi de France entraîne à Dieu tous les sujets prêts à le suivre. Grillet s'en enthousiasme.

> O merveilleuse entreprise ! ô hardy dessein d'un Roy de la terre ! ce zele incomparable du Fils de Dieu, vers son Pere Eternel, a esté pris pour modele, éleu pour prototype de la devotion, et de la soûmission de nôtre Prince envers son Dieu (Grillet 26).

Le jésuite Condé exalte cette dépendance royale vis-à-vis de Dieu.

> Parce que l'homme est dependant de Dieu, il ne peut recevoir sa derniere perfection que dans la soûmission aux ordres de celuy à qui est deüe sa première production (Condé 8)(1).

Cette sujétion est elle-même condition de véritable autorité.

> C'est la grande Loy pour les Roys, qu'ils n'ayent une partie de son authorité, pour commander aux hommes, qu'avec une plus grande nécessité, de s'assujetir à luy ; et recourir à son secours quand tout le monde court au leur (Condé 39).

(1) Ailleurs, (11) Condé nous proclame dépendants de Dieu par notre origine et notre fin.

Et ainsi se conçoit le véritable sens de l'autorité ; le roi n'exerce l'autorité qu'en s'appuyant uniquement sur l'autorité de Dieu : c'est ce que le même jésuite définit clairement, s'adressant au Seigneur lui-même:

> Ça grand Dieu sans maistre, soyez le maistre de mon Roy, de qui le coeur est comme le Ciel, qui ne s'élève sur les testes de tout le monde, que pour se courber sous vos pieds ; n'a d'impétuosité en ses mouvemens, que pour vous faire de continuelles reverences ; ny de magnificence en ses éclats, que pour vous payer de plus beaux hommages (Condé 9).

D'autre part le système se renforce de par lui-même comme nous le démontre Hersent, le théologien ex-oratorien.

> Dieu s'est donné un Empire sur le coeur des Roys plus particulier que sur celuy des autres hommes, comme sur un suiet plus digne d'y exercer son authorité souveraine (Hersent II, 39).

Voilà pourquoi Louis XIII régna effectivement et nul ne cueillit davantage de succès, d'après l'orateur monégasque.

> N'est-ce pas estre grand que de ne souffrir point qu'on le devienne au mespris de Dieu, et n'est-ce pas regner comme il faut que de faire regner l'Eglise (Venasque 42).

Et si l'on est persuadé qu'un Autre est la source de toute valeur personnelle, il semble que l'humilité permet d'admettre les conseils de ministres compétents et d'attribuer à Dieu toutes sortes de succès. L'évêque de Mâcon parle en ce sens.

> Au lieu d'aucune sorte de temerité dedans les entreprises, les grands desseins n'ont iamais esté concertez avec plus de deliberation et de secret, que de sontemps. Et quand ils ont esté terminez par de favorables evenemens, au lieu de cét oubly ingrat qui sacrifie la gloire qui est deuë à Dieu, à la superbe et à l'orgueil humain, on a veu par tout des tesmoignages publics et esclatans d'une parfaite reconnoissance (Lingendes 16).

Les orateurs constatent cette autorité fortement arc-boutée sur Dieu et en tirent, pour leur auditoire, la parénétique d'époque : que Dieu, en retour, raffermisse la couronne (1).

> C'est de la sorte qu'il a traitté LOUIS LE IUSTE, le fils aisné de ses amours entre les Roys, comme il estoit celuy de son Eglise entre les Chrestiens. Il a beni tous ses desseins, parce qu'il a presidé en tous ses Conseils ; il luy a fait vaincre ses ennemis, parce qu'il n'a combattu que pour sa gloire : Il l'a garanti d'une infinité de dangers, parce qu'il estoit le protecteur de son Eglise ; Bref il l'a comblé de ses faveurs, parce qu'il estoit selon son coeur, et que sa vie innocente estoit toute brillante de vertus (Fenouillet 17).

Ce beau passage de l'évêque de Montpellier résume bien les coordonnées établies précédemment et situe à sa place l'exercice de la fonction royale telle qu'on la concevait au XVIIe siècle quand Monarchie et Religion marchaient de pair, comme ce fut le cas au temps de Louis XIII. La façon tyrannique d'exercer le pouvoir se solde, au contraire, par l'échec. Godeau en avertit ses fidèles.

> Il montre (Dieu) par des coups estranges que les Tyrans ne sont pas des colonnes, mais des verges de sa fureur, qu'il rompt sans peine, et qu'il iette au feu comme une chose tres-vile (Godeau 48).

Et, comme toujours, la contre-partie vient rassurer les rois qui comptent sur Dieu.

> Au contraire, il couvre les bons Roys sous ses aisles, il leur est une nuée pour les defendre de la chaleur du iour, et une colonne de feu, pour les conduire durant les obscuritez de la nuit. Il est leur bouclier, leur forteresse, et leur lieu de refuge, (Godeau 48).

C'est le chanoine de Poitiers qui nous brossera le tableau du gouvernement royal respectant la dignité de l'homme.

> Nostre grand Prince en paix et en guerre, dans les Conseils, et autres occurrences, a tousiours

---

(1) Bréda 15.

> regardé la bonté divine, rapportant à sa gloire toutes ses actions, commandant à son peuple il a usé d'une grande douceur, ce qui la faict si puissamment aymer que i'en remarque de tres-fideles preuves par nos larmes et souspirs tres asseurez tesmoings de nostre regret (Fauveau 22).

+

+ + +

+

Ces préliminaires assez longs ont donné une idée générale de bon gouvernement; les lignes suivantes préciseront la manière dont cette autorité s'exercera en toute circonstance. Le théologien Deslyons considère le roi comme instrument de la Providence pour son peuple. Or, si on se rapporte à la définition de la Providence, c'est le gouvernement du monde avec sagesse dont tous les moyens mis en oeuvre doivent concourir à entraîner une heureuse issue pour les gouvernés. L'autorité royale doit être considérée de divers points de vue : Ennemis, Choses humaines, Hommes, ... mais :

> Du costé de Dieu agissant par tout extraordinairement avec ce Prince ; et cooperant à ses iustes intentions : ainsi qu'il a paru par une infinité de demonstrations si evidentes, et si visibles (Deslyons 18).

Et l'auteur de terminer par un réel compliment :

> Cette partie de son Regne (la partie belliqueuse) est fameuse pour tant de cures, et de guerisons admirables qu'il a faites (Deslyons 18).

Des difficultés, il en surgit toujours. Roullé, curé de Paris, nous rassure tout de suite :

> Et ce mestier a esté presque tout son emploi et son principal exercice, l'enfer et les demons luy fournissans de iour à autre nouveaux desordres pour l'abattre par un ennuy de tant de

> peines et de fatigues qu'il faut souffrir en cette profession de Mars (Roullé 22) (1).

La sagesse dans le gouvernement, Doublet dominicain, l'explique par une hiérarchie pyramidale qui se concevait à l'époque. Suivons-le en ce raisonnement quelque peu subtil.

> La Divinité habite en Iesus et en luy pareillement, puisque l'Ame du iuste est le siege de la Sapience eternelle. Anima iusti sedes est sapientie. Il avoit en main le Sceptre de la France, et Dieu avoit le gouvernement absolu de ses passions ; il regnoit en la terre, et Dieu en son coeur ; il donnoit des Loix aux Peuples, et il les recevoit de Dieu, souverain Legislateur. Aussi Dieu l'a rendu illustre entre tous les Roys et l'a glorifié pardessus tous ses Predecesseurs (Doublet I, 14).

L'évêque de Montpellier souscrit à ces propos, quand il déclare : Qui a été la source de tant de hauts faits du règne ? La sagesse même de Dieu ! Ecoutons Fenouillet.

> Le Dieu des armées en faveur de Louis XIII. Et afin qu'on ne peust douter que c'estoit luy qui agisseit, il a bien souvent employé des moyens inconnus, et mesme contraires à la prudence humaine, pour surprendre les sages du monde, et faire valoir la vérité de cet Oracle. Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de conseil contre le Seigneur (Fenouillet 11).

En retour nous retrouvons cette récompense qui, aux yeux du peuple français, n'est que justice. C'est Hillerin, curé de Paris, qui ressent le mieux ce facteur de la moralité du siècle. Il s'adresse à Dieu sous forme de prière reconnaissante où David remplace Louis:

> Seigneur, vous avez faict avec votre serviteur David une grande misericorde, et parce qu'il a marché devant vous dans la verité et dans la iustice vous lui avez conservé vostre grace, et vous lui avez donné un fils pour s'asseoir apres lui sur son throsne ainsi que nous le voyons aujourd'hui (Hillerin 28).

---

(1) F. de MALHERBE : "Mars s'est mis lui-même au trône de la France
Et s'est fait notre roi sous le nom de Louis !".
Oeuvres "Pléiade", Sonnet: Au roi, p. 142.

Gouverner avec sagesse cela suppose aussi, comme corollaire, l'obligation d'assurer l'ordre et l'union ; par quel moyen ? par une obéissance spontanée, obtenue d'autant plus facilement de ses sujets que le roi lui-même se soumet à Dieu.

C'est Hersent le théologien qui l'avoue, aussi simplement que la chose lui paraît logique :

> Il doit estre autant et plus soûmis à Dieu, qu'il recognoist tout seul pour son Souverain, qu'il attend d'obeïssance et de respect de ceux que l'ordre divin a assujetty à son autorité (Hersent II, 40).

Le dominicain Doublet avance avec brio une remarque analogue : le roi offre à Dieu son coeur en holocauste dans son amour et :

> Dieu qui préside aux Royaûmes, compatissant aux miseres de la France, avança la sagesse, la prudence, et les autres qualitez requises dans nostre Monarque, de sorte que dès ses tendres années il égaloit en cognoissance les plus experimentez (Doublet II, 3).

Plus loin il dit encore : comme Adam reçoit du Créateur tout ce qui lui est nécessaire comme père de l'humanité, ainsi le roi est doté, par la Providence, dès son bas âge de toutes les lumières utiles à ses fonctions (1).

Obéissance qui assure en retour ordre et union dans le royaume mais liberté de l'Eglise aussi sans laquelle celle-ci reste impuissante, paralysée par les forces adverses, sans mettre au service de la société les ressorts vitaux dont elle dispose.

> Il ne desiroit rien plus que de luy donner la paix pour le voir (le peuple) vivre en repos et sans crainte (Mazure 18).

Les actions du roi tirent leur éclat de l'action divine ; aussi doit-on y retrouver des qualités de vérité et de charité qui se traduisent dans le gouvernement. Belle image du prédicateur Amariton :

---

(1) Cf. Doublet II, 3.

> En decrivant l'Iris du Ciel, n'est-ce pas le Panegyrique que ie fais de LOUYS LE IUSTE, qui n'a iamais rien entrepris que pour la gloire de Dieu, et sous la faveur de sa conduite (Amariton 20)?

Miséricorde et vérité, piété et justice, sont les quatre piliers d'un trône qui veut un gouvernement efficace. Champclou, curé de Paris, le constate:

> C'estoit une maxime d'un Politique, que comme au dire du Sage, la misericorde et la verité, sont les deux sentinelles qui gardent les Souverains la pieté et la Iustice, sont les deux vertus qui les achevent (Champclou 18).

La piété et la dévotion du monarque passent en ses actes et, dans l'exercice du commandement, la royauté s'inspire des vertus théologales. Le jésuite Brisejon s'en réjouit.

> Apres ces marques d'une si eminente Pieté, ce seroit une chose superfluë de vous donner le menu de toutes les actions vertueuses qu'il pratiqua durant sa vie ; de la fermeté de la Foy ; de la grandeur de sa Confiance, et des excés de son ardente Charité (Brisejon 17).

La première justice est celle qui doit être rendue à Dieu sous forme de piété et la seconde, à l'égard du prochain, se nomme charité. Voilà encore deux appuis du trône, deux vertus qui ont leur sceau à apposer à un gouvernement sain comme le pense Amariton :

> Et de mesme que l'amour que l'Evangile nous oblige de rendre au prochain, doit estre reglé sur celuy que nous devons à Dieu, et que celuy du prochain est une suite et une dépendance de ce premier amour; ainsi cette premiere iustice, qui est proprement la pieté et l'amour de son Dieu, que vous avez veu paroistre avec tant d'éclat en la personne de notre invincible Monarque, est le principe, le fondement et la perfection de l'autre : et cette deuxiéme, qui regarde les hommes, est une emanation et une dépendance de la premiere (Amariton 40).

+

+ + +

+

Gouverner ainsi avec sagesse, dans la vérité et la charité, cela va favoriser l'établissement de la justice que le fils aîné de l'Eglise veut instaurer en son royaume et cela dès le début de son règne. Bréda, curé de Paris, fait part de cette constatation.

> Bien commencer c'est un grand avantage mais commencer par où les saincts finissent c'est une gloire qui n'appartient qu'à LOUIS LE IUSTE (Bréda 11).

Mais ces débuts engageants se continuent.

> LOUIS LE IUSTE estoit un soleil qui devoit augmenter ses clairtez et ses ardeurs pour Dieu, depuis l'Aurore de sa ieunesse iusques au Midy de sa perfection (Bréda 12).

L'évêque d'Uzès nous fait part du souci constant du roi.

> Mais voicy, ie suis obligé d'adjoûter une preuve finale de son zele, qui est sans exemple, et qui fait voir plus clair que le iour, dans les tenebres de la mort, avec quelle violence, il souhaittoit l'avancement de la gloire de Dieu, non seulement dans le general, mais iusques dans les particuliers (Grillet 28).

Pour le règne de la justice, rien de plus simple pour le monarque : il suffit d'instaurer le triomphe du Christ réintégrant sa place en la cité. C'est ce que l'oratorien Senault, tout imprégné de bérullisme, essaie de faire saisir à l'auditoire.

> Les yeux des Catholiques respandirent de larmes de joye quand ils virent un Souverain qui ne vouloit pas triompher dans une ville reconquise, pour y faire triompher le Dieu qui l'avoit réduite à son obeïssance. Ne vous semble-il pas qu'il y eut un double triomphe dans cette entrée, ou plutost une saincte contestation entre la bonté de Iesus-Christ, et la pieté de nostre Monarque : car Iesus-Christ le fit triompher de l'inconstance de l'Ocean (Senault 24, 25).

Comment établir le règne de la justice ? Dufaur, avec sa science des choses de Dieu, nous donne le remède d'efficacité éprouvée.

> Mais ce n'estoit pas assez pour estre parfait vainqueur de ces deux formidables Partis (1), que d'avoir des Conseils heureux, de grandes forces et un courage invincible . [...] Il faloit de surplus une vie saincte chaste et innocente (Dufaur 9) (2).

Sauvegarder en ses Etats l'honneur de Dieu c'est agir avec force, prudence, bienveillance et fermeté. Voilà selon Brousse, curé de Paris, des conditions pour exercer la justice en un Etat.

> Il travailloit à l'establissement de la maison de Dieu, avant que songer à la seureté de la sienne : et comme il sçavoit, que l'ame est plus pretieuse que le corps, et la gloire du Ciel, preferable à celle de la terre, il prenoit plus de peine pour ramener un revolté à IESUS-CHRIST, qu'il ne prenoit pas pour se reconcilier cinquante rebelles (Brousse 18).

Le théologien Hersent résume en une belle page ce que fut l'oeuvre pacificatrice du règne de la justice étayée de toutes sortes de vertus.

> Il a comme un autre Soleil montant sur l'horizon par les premiers rayons de la Foy, de son zele, de sa pudeur et de sa bonne vie, dissipé ces broüillards, écarté ces monstres, faisant renaistre avec son regne toutes les graces et toutes les vertus contraires à ses vices, la modestie dans les habits, l'honnesteté dans les moeurs, la pudeur dans les femmes, l'horreur du sang des compatriotes dans la Noblesse, l'estude plus exacte des choses sainctes, la fermeté dans la Foy, la ferveur dans la devotion, la pratique plus frequente des Sacrements, l'exercice plus ordinaire de la charité et misericorde vers les pauvres ; en un mot, la Religion dans ses triomphes, la pieté dans une splendeur plus grande qu'elle n'a eü depuis huict cents ans (Hersent II, 56, 57).

A travers ces nombreux témoignages on comprend l'ampleur de l'oeuvre accomplie par le roi Louis XIII sur le plan politique certes, mais aussi sur le plan religieux. Si on l'interroge, l'histoire nous révèlera bien des abus et des symptômes qui

---

(1) L'hérésie et l'Espagne.
(2) Brisejon (20) remarque aussi le lien entre la piété et la justice. Juste et saint, les deux termes marquent l'abrégé de toutes les vertus chrétiennes.

montrent un travail inachevé en maints domaines. "L'absentéisme, l'immoralité, l'ignorance vicient de larges couches du clergé" (1). Mais on ne peut s'empêcher de remarquer un grand élan religieux de toute la société à l'instigation du pouvoir royal. Dans toutes les couches de la société, le climat est nettement meilleur du point de vue religieux et spirituel.

Louis XIII a été secondé en cette oeuvre par des personnages tout-à-fait exceptionnels, et la contre-réforme a porté ses fruits. Religion et Raison d'Etat ne s'opposent pas encore à un point tel qu'ils pourraient se nuire ; mais, au contraire, ils s'épaulent, se facilitent la tâche pour une oeuvre commune d'ordre, de pacification, voire même de conversion.

---

(1) DANIEL ROPS, op. cit., p.131.

CONCLUSION aux trois thèmes traités et CONCLUSION GENERALE.

IV. Conclusion : Louis XIII le Juste, roi très chrétien.

1) Les oraisons funèbres nous ont largement renseignés sur :

a) Louis XIII, le juste
qui a fait de cette vertu humaine le premier de ses devoirs,
et qui l'a royalement accompli envers amis, ennemis,
envers tous les hommes.

b) Louis XIII, le pieux, le roi très chrétien,
vide de lui-même,
rempli de Dieu,
attentif à son bon plaisir,
tout offert au Seigneur,
donné à ses sujets.

c) Louis XIII, l'homme, le roi,
dont la mort de prédestiné nous a permis de connaître
les ressorts secrets de sa vie, courte, bien remplie,
grâce à sa piété.

Il a vécu en monarque juste et pieux,
Il est mort en prédestiné et en saint.

2)Raisons de l'importance accordée aux trois thèmes traités.

3) Les oraisons funèbres recèlent la révélation d'autres vertus.

- Expression { d'une vision / et / d'une foi } ouvrant les perspectives à :
  d'autres recherches,
  d'autres thèmes politiques,
- Vérité historique et oraisons funèbres de Louis XIII.
- Mythe de Louis XIII.
- Stylisation et hagiographie à travers les oraisons funèbres.

Conclusion

Louis XIII le Juste, roi très chrétien.

Au terme de l'étude de ce thème très riche en renseignements de toute nature, car la vertu de religion offre une matière vaste et variée, un bilan doit être arrêté afin qu'on puisse porter un jugement d'ensemble. Tout d'abord, deux qualités semblent, selon les orateurs, renfermer toutes les autres perfections de ce prince : roi très chrétien, très juste.

> Et c'est assez dire qu'il a esté Tres-Chrestien et Tres-Iuste, pour découvrir et faire éclater toutes les autres vertus. (Mulchy 4)

Louis XIII le juste a porté volontiers cette épithète. C'était pour lui tout un programme. Nous en avons longuement examiné la densité. Elle condensait pour lui un plan de vie, un idéal et avant tout un devoir auquel il ne se déroba jamais (1). Juste, il veut l'être en toute sa conduite personnelle ; en politique, la justice, il l'accomplira sans faillir et cela, envers ses amis, ses ennemis, tous les hommes, au détriment de ses penchants personnels. Juste, il veut l'être aussi, en ce qui concerne ses devoirs à l'égard de Dieu, il "rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" ce qui n'est pas peu dire quand on sait jusqu'à quelles profondeurs ou jusqu'à quelles cimes s'élargit la piété royale. C'est ce qu'a voulu éclairer l'étude de ce troisième thème sur la vertu de religion que pratiqua le monarque.

Si tous les rois de France depuis François Ier portent le titre de "très-chrétien" (2), nul ne le mérita davantage que Louis XIII ; l'étude du thème "Religion" dans les oraisons funèbres l'a longuement relevé. S'il y eut un réveil du sentiment religieux dans la première moitié du XVIIe siècle, Louis XIII par sa

---

(1) "Je dois la justice à mes sujets et en cet endroit je dois préférer la justice à la miséricorde !" paroles du roi dès 1617, à propos d'une décapitation de duelliste. L. VAUNOIS, Vie de Louis XIII, p. 207.

(2) Paul II en 1469 s'adresse à Louis XI comme au "très-chrétien" cela prouve que le titre a déjà été employé auparavant, mais à titre exceptionnel.

conviction religieuse qu'il manifestait publiquement (1) contribua à étendre ce mouvement. Cette piété ne s'est pas étalée par fanfaronnade mais par la perception intime du devoir de l'exemple à accomplir. Le roi fut profondément humble et vide de lui-même. Il eut une opinion très juste de ses limites, sans infatuation quelconque, ce qui, selon les règles de la spiritualité, attire Dieu vers sa créature. Fidèle jusqu'au scrupule, exigeant pour lui, le monarque était attentif au bon plaisir de Dieu, tant pour le culte public extérieur et pour tout ce qui contribuait à l'intensifier, que pour sa conduite spirituelle privée. Chacun de ses actes politiques et individuels dénotait une personne offerte au Seigneur dont la complaisance lui importait par-dessus tout, au mépris du qu'en-dira-t-on. Mais par ailleurs, conscient de sa tâche royale, le moindre de ses sujets méritait son attention et sa sollicitude (2).

Roi juste et très chrétien, que valait en lui-même l'homme, le roi, sa vie tout entière ? C'est la mort de prédestiné du souverain qui fit éclater aux yeux de tous la sainteté du monarque. La longue analyse faite à ce sujet dans cette thèse a révélé les ressorts secrets qui animaient aux yeux des prédicateurs sa démarche spirituelle, tout au long de son existence relativement courte, mais dont le bilan positif reste néanmoins surprenant ; en effet, sa piété fut telle qu'elle arracha à Monsieur Vincent ces paroles admiratives : "Depuis que je suis sur terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement " (3). Sur le registre mortuaire de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye, on lit (4) : "Au grand regret et trop tôt pour le bien de la France [...] est mort très puissant, très victorieux, et très chrétien prince Louis de Bourbon, treizième du nom, surnommé le Juste, fils aîné de l'Eglise."

---

(1) Ce qui n'exclut point une piété foncière et profonde.
(2) La misère du peuple qu'il ne put soulager à son gré vu les guerres lui fut grande souffrance, d'où son soutien à saint Vincent de Paul.
(3) J. LEVRON, Les rois de France et Dieu, p. 49.
(4) J. LEVRON, op. cit. p. 49. La formule "registre mortuaire" doit être conventionnelle, probablement et peut être regardée comme inhérente à la façon de narrer propre à l'auteur plutôt que d'être prise au pied de la lettre. Mais les propos de saint Vincent de Paul authentifient cette expression.

Ce qui vient d'être exposé, Le Mée, orateur cordelier, le résume avec une simplicité qui n'exclut pas la grandeur.

> De sorte que si LOUIS LE IUSTE a bien commencé la vie en naissant ROY TRES-CHRESTIEN, et s'il l'a bien achevée mourant en ROY TRES-CHRESTIEN, qui peut douter qu'il ne soit digne du comble des honneurs puis qu'il est parvenu au comble des Vertus ? (Le Mée 9)

Ayant vécu en monarque juste et pieux, Louis XIII est mort en prédestiné et en saint.

Ces quelques réflexions nous amènent à nous poser la question capitale qui jaillit à propos de cette longue démarche accomplie en ce travail. Qu'est-ce qui a pu, à propos des oraisons funèbres de Louis XIII, déterminer le choix en apparence si banal du thème de la mort auquel semblent se juxtaposer, simplement, ceux de la justice et de la piété? Est-ce pur hasard? Pourquoi à la mort de Louis XIII, ces oraisons si différentes de celles composées à l'occasion de la mort de son père, de souverains qui l'ont précédé...? C'est là, précisément, que gît la pensée profonde qui a inspiré les orateurs comme elle a guidé l'élaboration de cette thèse. Pour tout héros ce sont habituellement les faits importants illustrant sa vie qui sont évoqués dans les termes les plus élogieux, voire les plus flatteurs; l'auteur en parle souvent longuement, avec beaucoup de complaisance, quitte à passer rapidement sur les circonstances de sa mort. Ne semble-t-il pas, en effet, que les actions d'éclat justifient toute l'existence alors que la mort laisse comme un arrière-goût d'amertume et de regret ?

Il en va tout autrement pour Louis XIII; c'est comme en passant que nous avons signalé batailles et victoires dont le monarque ne tira jamais vanité, heureux d'en voir la gloire attribuée à l'un ou l'autre de ses généraux. C'est une méditation, une contemplation silencieuse au chevet funèbre du souverain qui, seule, pourra nous éclairer sur la grandeur, la noblesse, la valeur humaine et chrétienne de toute cette existence royale ! C'est par l'analyse des conditions de sa mort, des dispositions dans lesquelles il s'y prépare, que cette vie finissante va s'éclairer subitement! Il nous sera donné alors de prendre conscience de la vraie grandeur de ce roi, si peu compris des siens tout au long de sa vie; c'est alors aussi que nous pourrons interpréter le signe sous lequel se déroula le film sensationnel qui projette sa "FIN" sur un écran soudain resplendissant et nous pourrons enfin découvrir le fil conducteur de toute cette existence; peut-être aussi nous sera-t-il donné alors de comprendre que nombre de nos jugements portés sur la personne ou sur le caractère du roi manquaient d'objectivité !

Les événements et les hommes lui avaient fait donner le nom de "Juste". Voici que, au seuil de l'au-delà, ce qualificatif prend toute sa valeur; valeur absolument insoupçonnée, couverte, toute sa vie durant tant par l'ambition de certains "Grands" qui l'entouraient que par cette humilité de coeur qui rapportait constamment à Dieu tout le bien qui était en lui.

Si toute la vie doit être préparation à la mort, toute cette étude ne sera pas trop longue pour aider à la compréhension de la vie et de la mort de ce juste, si intimement uni à Dieu en toute circonstance. C'est ce qu'a voulu exprimer cette thèse dans ses trois parties:

MORT-VIE JUSTICE PIETE

+

+ + +

+

Il nous incombe à présent, d'avertir le lecteur que ce sujet reste bien ouvert. Loin d'avoir épuisé les thèmes et les richesses des oraisons funèbres de Louis XIII, cette modeste analyse permet d'entrevoir en ce corpus monumental une mine inépuisable de sujets à développer, à découvrir, à révéler. Rien que pour la personnalité du roi, il reste encore bien d'autres qualités à mettre en relief ; elles éclaireraient maints aspects inédits de ce personnage secret, qui n'a pas fini d'étonner ses historiens. Les oraisons funèbres sont l'expression d'une vision de vie et d'une foi ouvrant les perspectives à d'autres recherches plus passionnantes les unes que les autres, à l'étude d'autres thèmes politiques, sociaux, moraux, philosophiques, religieux, apologétiques... L'histoire trouverait ample matière à discussion, et à réflexion ; une chronique du règne y découvrirait quantité de détails intéressants et maintes anecdotes révélatrices. Citons, pour terminer, quelques pistes à suivre éventuellement, susceptibles d'en inspirer d'autres encore : Vérité historique et oraisons funèbres de Louis XIII, Mythe de Louis XIII, Stylisation et hagiographie à travers les oraisons funèbres de Louis XIII ... Des études sur la langue, le fond, la forme, la rhétorique, toute une gamme de matières capables d'inspirer de nombreuses thèses montreraient l'abondance inépuisable d'idées émises à éclaircir, à opposer, à comparer...

C'est presque toute la première moitié du XVIIe siècle qui revit intensément dans ces quarante-trois oraisons funèbres de Louis XIII ; cette société tout entière semble revivre à nos yeux avec ses grandeurs chevaleresques et ses humaines faiblesses ; noblesse, clergé, peuple, ... tous évoluent sous nos yeux, chacun à sa place, à son rang, avec ses aspirations profondes, tous avec leur caractère propre, à la fois généreux et déconcertant; c'est la France de Louis XIII et de Richelieu qui ressuscite sous nos yeux. Elle n'aura jamais fini de nous étonner. Mais, c'est aussi la France entière qui, lasse de ses divisions internes et de ses guerres sans fin, s'unit dans un même deuil pour pleurer un roi dont la mort seule a permis de discerner les plus beaux traits de sa justice et de sa piété ; la mort seule qui a révélé l'héroïque vaillance, l'admirable et authentique sainteté de Louis le Juste, roi très-chrétien.

TABLE DES MATIERES du Tome I

Pages.

Portrait de Louis XIII 1

Abréviations 2

Dénomination des oraisons funèbres 3

Introduction générale 4

La mort dans les oraisons funèbres de Louis XIII 18

Préliminaires : Importance du thème, 19

Développement, 21

Questions suscitées. 22

Chapitre I : Universalité de la mort, 24

Interprétation de la mort, 32

Chapitre II : La mort du sage : 35

sagesse durant { la vie, 36
la maladie, 42

qui donne sens à la souffrance. 45

Chapitre III : La mort appel à la sainteté : 58

vertus { théologales, 61
purificatrices, 68

justification du titre : "très-chrétien". 80

Chapitre IV : Au seuil de la mort : 88

vaincre la mort, 94

triompher de la mort, 99

foi en la vie éternelle. 102

Chapitre V : Effets de la mort du roi : 111

réactions des orateurs chrétiens, 113

réaction populaire, 120

conséquence pour les survivants. 123

Chapitre VI : La mort et la vie : 135

qu'est-ce que la mort 139

qui marque profondément la vie, 147

qui nous introduit en la vie. 148

Chapitre VII : La mort chrétienne : 149

attitudes différentes devant la mort, 150

attitude chrétienne. 154

Conclusion : Bilan de l'étude du thème. 158

La justice dans les oraisons funèbres de Louis XIII 165

Préambule : Annonce du thème de la justice. 166

Chapitre I. Qu'est-ce que la justice ? 170

Signes, symboles, 173
Justice et justification, 176
Louis XIII pratique la justice. 179

Chapitre II. Justice, vertu royale qui garantit : 184

le service dû à Dieu, 189
le service dû à l'Etat, 194
le service dû aux hommes. 201

le soutien du trône, 202

la condition du bonheur pour tous, 204
la condition du bonheur pour le peuple. 206

Chapitre III. Aspects divers de la justice : 210

distributive, 212
commutative, 213
directive, 214
coercitive. 215

Chapitre IV. Le combat pour la justice : 223

lutte pour la justice, 226
victoire de la justice, 228
ultime triomphe de la justice dans la mort. 237

Chapitre V. Conclusion. 243

Introduction : définition de la piété, 250
Raisons d'en parler, 254
Plan du développement à suivre. 261

Chapitre I : Imiter J.-C. dans la relation avec le Père, 265
témoignage personnel de piété de Louis XIII, 266
piété en public, 287
le roi-thaumaturge, 288
Effets de la piété royale. 290

Chapitre II : Réaliser la vocation de roi très-chrétien, 313
zèle pour la gloire de Dieu, 315
amour de l'Eglise. 319

Chapitre III : Exalter l'Eglise dont le roi est le fils aîné, 350
état de l'Eglise à l'avènement de Louis XIII, 353
action du roi face à la situation donnée. 357

Chapitre IV : Conclusion : 390
Louis XIII le Juste, roi très chrétien, 391
Les oraisons funèbres nous ont renseignés :
sur le roi, l'homme, le chrétien, 392
sur sa vie et sa mort. 393

Les oraisons funèbres ouvrent d'autres perspectives. 394

7718
f.1

ADDENDA et ERRATA pour la thèse des ORAISONS FUNEBRES de LOUIS XIII.

TOME I.

Page 1, ligne 3 : Le fils d' Henri IV. Cette faute se reproduit encore par ailleurs: pages 4, 5, 13, 34, 113, 130, 156, 172, 317,...

" " 7 : la belle jambe de danseur

" " 16 : Documentation Illustrée

" " 20 : Ière planche,

Portrait : Louis le Juste, 1601-1643.

Page 6, 3e §, ligne 4 : mais ; ligne II, Il eut de " l'agrément dans l'esprit"

" " " dernière ligne: p. 286) .

Page 7 . Ier §, ligne 2 : désir

" " " 2e §, ligne 3 : L'allié de

" " 8, 2e §, ligne 10 : contemporaines du Novum Organum

" " 9, Ier §, ligne 4 : afféterie antithèses exagérées

" " 13, 2e &, lignes 2-3 : tradition mixte païenne et chrétienne (I)

3 : le panégyrique d'un personnage

note I : Les citations bibliques relèvent de la bible de Jérusalem

" " 14, note 1, lignes 2, 3 : L'Oraison funèbre au XVIe siècle

note 6, ligne 3 : décembre 1666, [D 54557].

" " 4 : COSTE (P.), Monsieur Vincent

" " 16, note 1 : Dictionnaire des portraits historiques..., t.II,

" " 17, 1er §, " " 2 : rébellion

" " 22, 2e §, " " 3 : l'amour

" " 25, 2e §, " " 1 : dure loi. La mort

" " 28, 2e citation: Venasque b : J'ai désigné par une pagination a, b, c, d,... les feuillets précédant l'oraison funèbre des orateurs qui s'adressent au lecteur ou à la personne déterminée par la dédicace en vue de l'impression.

Page 29: La première citation doit être commencée à partir de: "Ie ne puis parler de ces admirables qualitez...", me souvenir reprend ainsi tout son sens.

Page 32, Ier &, ligne 6 : pour en exposer d' abord

note I : Prédicateurs,

" " 33, citation I, ligne 4 : nostre grande

" " " 2, " " I : vae vobis

" " note I . : du Prince" , DU JARRY,

" " 37, " " " I , " " 18 : imaginer

" " 38, " " " 3 , " " I : des plus

dernière ligne : Sagesse (de même: page 45, dernière ligne et p. 49, n.3).

(I) Le signe & désignera aussi "paragraphe" de façon conventionnelle.

Page 40, 2e &, ligne I : modération
" " 4I, Ière citation, ligne 2 : ils l'estiment
" " note 2 : Rinuccini (I8) émet
" " 43, Ier &, ligne 2 : au cours de la maladie
note 4, " " 2 : la mort de Louis XIII, dans
" " 45, citation 3, ligne 2 : & la mort. [...] Toute la vie
" " " " " " " " 3 : pieté

" " 50 dernière ligne : Pléïade " ,
" " 5I Ier &, ligne I : atteignit son sommet

" " 52, 1er §, " " 5 : Mgr. Cospeau, d'après un contemporain qui a écrit une de ses biographies, René Le Mée. Cependant on trouve le nom assez souvent orthographié " Cospéan". La même remarque s'impose aux pages; 74, 76 de ce tome ainsi qu'à la page 153 du tome II.

" " 53 note 2, ligne I : en l'Imitation de J.-C.
" " " " " " " " 7 : Saint-Sor-
" " " " " " " " 20 : chap. I2, 22, 23, 24.

Page 56, citation 2, dernière ligne : Divinité (Bertier 51).
" "57, note 2 : Voir note 2, p. 53 de ce tome.
" "61, dernier §, ligne 2 : voilà pourquoi

" " " 5e & , ligne 4 et Note I, ligne I : saint Jean
" "62, 3e § , " " 2 : de s'unir
" "65, 3e § , " " 2 : Clairvaux
" "68, 2e § , " " 6 : fin de la mort

" " 76, Ière citation, " 3 : contrition (Abra I70).
" " 85, Ière " " ", " 4 : prosperitez
" " ", 5e & " " " I : Le Te Deum
" "90, note 2 : Voir p. 110 l'image
" "92, 3e §, ligne 1 : Les très dignes
" " 93, note 1, " " 3 : Pensées, éd. Lafuma

" " 98, citation 2, " " 2 : couronne
" "I00, note 1, " " 1 : p. 1664.
" "106, citation 4, " "3 : (Bourgoin 48).
" " 107, " " " 2, " "3 : Le ciel s'en réjouit

" " " citation 3, " " 2-6 : la seconde qu'ils l'ayment [...] la troisiesme ils dispensent les ordres [...] la quatriesme ils ayment les Anges inferieurs [...] la cinquiesme ils sont fixes et adherent fermement à Dieu leur createur, ils sont fidèles et tres obeissants à ses saintes ordonnances: la sixiesme ils commandent avec douceur et amour aux Anges qui reçoivent les ordres qu'ils donnent: la septiesme

" " I07, note 2, " "I : Doublet I, 24.

" "109, citation 2," "2	: biens [...]
note 1, " "1	: Hersent III,48,
" "114,dernier §,dernière ligne	:Il s'agit plutôt,comme l'exprime la citation , de nos propres intérêts que le défunt comblait ou satisfaisait.
Page II5 , 4e citation , ligne 4	: ce nombreux auditoire
" " II6 , Ière " " " " " 5	: de la tristesse
" " I25 , 2e " " " " " 4	; ce qu'il savait
Page 127, Ier §, ligne 6	: péchés (1).Comme
note 1 ; " " 3	: Maccabées
" " 136, " " 1, " " 1	: original, éd.Lafuma
" " 2	: éd. Brunschwig, n°218, éd.
" " I37 Ière citation," " 9	: (Hersent III, 2 et 3) .
" " 139, citation 1," " 3	: Puissance audessus de lui
" " 141 , " " " 2,lignes 4,5	: assidus . [...]
" " 146, " " " 1, ligne 3,	: qu'à quoi que vous les disposiez
" " " 3e & , " " I	: tout cela s'est inscrit
" " 147, " " " 2, " " 3,	: comme si c'en estoit
" " 150, " " " 1,lignes 1 & 2	: ne l'empeschoit n'afoiblissoit
" " 151, " " " 5, " " 2	: innombrables [...]digne
4e § , " "6	: Laetatus sum, Te Deum
" " 155, 2e §, " " 2	:Le contenu de la parenthèse fait double emploi avec la note 2.
" " " dernier &, " " 2	: une anecdote "grecque", "platonique"est impropre
" " I56, " " " 1 , " " 2	: l'autre monde . Mais
" " 3	: pure fable [...] ie diray
" " " note I , " " 2	: t. I,chap. I ,
" " 158, 2e §, " "4	: le jeune roi
" " 160, 2e §, " " 17	: du règne; Bourzéis
" " 167, 2e §, " " 12	: porteur d'une justice
" " 172, note 1 , " " 2	: Prière pour le roi allant en Limousin, vers 7) . (Oeuvres
" " I75 Ière citation,ligne 3 :	: qui portoit
4	: recognu dedans la
note 2, lignes 3-4	: ita etiam iustitia legalis , in quantum ordinat actus omnium ad bonum commune .
" " 178, citation 4, ligne 2	: obiets. [...] Quel Prince

" " 183, dernière ligne : l'imitation.
" " 189, 2e §, ligne 2 : comment elle s'est manifestée pour Louis XIII
" " I90, citation 3, ligne I0 : si on y adioûtoit
I2 : s'adresseroit
" " 194, 2e §, " " 9 : pour reconnaître
" " 197, citation 2, " " 2 : (Poudenx 8).
" " 202, " " " 1, " " 11 : pro Thorace, Iustitiam,
lignes I2,I3 I4: Scutum inexpugnabile aequitatem
corona iustitiae
(Doublet I, I5, I6).
" " 203, note I , ligne I : p. 298, éd. Brunschwig
" " 204, Ier & , " " I : dans l'exercice du
2e citation " " I4 : privata utilitate
note I :Autre traduction proposée: Partout la fin de toute souveraineté est de prendre soin des intérêts des autres tout en faisant peu de cas des intérêts privés
ou encore :La fin de toute souveraineté est de prendre soin partout des intérêts...
" " 206 note I ligne 5 : HOUDRY, Bibliographie
" " 207 2e & , " " I : même reçu le droit
note 3 " " 8 : BALZAC, Le Prince, p. I94
" " 2I3, aux trois citations : (Doublet I, 9 , I0)
" " 2I4, dernier &, ligne 6 : à leurs frères
" " 215, citation 1, " " 2 : appelle le Roy une
" " 217, 4e §, " " 5 : fonction " de punir avec sévérité
" " 218, citation 2, " " 9 : souffrir
" " 226, première ligne : exprime une idée semblable.
" " 227, 2e citation , ligne I3 : la corruption des
" " 228, 2e & " " I : de " bonnes excuses"
" 2e citation , " " 7 : hereditaires
" "229, 2e " " " " " 4 : sçavoir, Immortalité
" " 232, 1er §, " " 9 : justice-charité
" " 13 : et amour. Avec une
" " 236: La note (1) doit prendre place à la page 238, à la suite de la note (1) de cette page.
" " 240, 2e §, ligne 7 : où est ta victoire ?
note I " " I : par Hillerin.

" " 242 : Ajouter à la note (2): Les pages 337 et sqq. de ce tome font allusion à la politique européenne du roi.

" " 246, note 1, ligne 14 : l'Histoire de Lorraine, t. XIV.

" " 254, " " 2, " " 2 : Ecclésiastique 47,

" " 261, 3e §, " " 3 : Matthieu au Larousse et Mathieu dans la bible

" " 262, dernière ligne :sous Dieu,"p.61.

" " 263, Ière citation , ligne 20 : (Hersent II , 55) .

" " 266, Ier &, " " 5 : " Chrétienté " ? Le témoignage

" " 3e & , " " I : La mère du roi

3e citation, " " 4 : dans un mesme aage fit un

" " 267, note 3, " " I : confirme aussi la piété du

" " 269, 2e citation , " " 6 : describet sibi Deuteronomium

" " 273, note 2 " " 2 : le IO février I637.

" " 275, " " 1:Correspondance des références des Oeuvres de saint François de Sales pour les deux éditions,celle de Viviès,I867-I869 et celle d'Annecy, on a: Viviès:Intr. à la vie dévote:t. I, 3e partie,chap.12,13,pp.135-142.

Annecy: " " " " " " ":t.III,pp.175-184.

Sermon pour la Nativité de Notre-Dame,

Viviès:t.V,p.268.

Annecy:t.VIII,p.140.

Page 276, note 3: Le même travail de correspondance peut être établi pour ce qui concerne la dévotion à saint Louis préconisée par saint François de Sales;le saint propose des traits de la vie du roi Louis IX,en exemple.

Introduction à la vie dévote:

Viviès:t.I,3e part.chap.1,15,26,28,30,38, t.I,5e part.,chap.17.

Annecy:t.III des Oeuvres,pp.126,190,228-229,232-238,245-250,270, 363-364.

Traité de l'amour de Dieu:

Viviès:préface,livreIII,chap.3; livre VIII,chap. 9;livreIX,chap.6,13; livre XII,chap.4.

Annecy:t.4,pp.3-22,174-180,t.5,pp. 34-88,125-129,149-154,

Entretiens spirituels:

Viviès: t.XI,passim.

Annecy: t. 6,pp.169-201 .

Lettre à sainte Jeanne de Chantal,14 octobre 1604,t.X,livre II,pp.72-74:Viviès.

Annecy: t.12,pp.352-370.

Lettre à une dame:

Viviès:t.X,lettre 194,p.451.

Annecy:t.15des Oeuvres, c'est le vol.5 des Lettres,pp.365-366.

Page 278, note 5, ligne2 : In-8°_[E 3106(6)].
" " 280, citation 1, " " 2 : (Guyard 12).
dernière ligne : dû à Dieu
" " 285, Ier &, " " I : pour la réception des sacrements
" " 288, Ier &, " " 5 : les paroles pleines d'efficacité
" " 289, note I, " " 2 : de la campagne militaire
" " 292, citation 2 , " " 4 : et le zèle de la religion
" " 294, " " " 3 , " " 2 : de ce qui en est creu
" " 30I, " " "3 , " " 2 : et Dieu s'est comme soûmis à luy
" " 304, 3e & , " " 5 : les orateurs ne se sont arrêtés
" " 307, 2e & , " " 2 : D'après saint François de Sales: Introduction à la vie dévote, l'oraison jaculatoire est un des moyens les plus assurés de l'avancement spirituel. Il lui accorde une importance de premier ordre. Il peut suppléer au défaut de toutes les autres oraisons ,mais son absence ne peut presque point être réparée par aucun autre moyen.
" " 3I7, citation 4, ligne I : tres-Chrestien
" " 3I8, " " " I, " " 5 : dans le sien pour le conduire
" " 320, "3e & ; " " 4 : lui ont-ils acquis les succès
" " 320, citation 5, " " 2 : des victoires
dernière ligne : le premier pour ..._
" " 321 ,première ligne : ..._ en escompter

Ces deux dernières défectuosités vont se reproduire aux pages suivantes: 333, 351, 357, 359, 360, 368, 369, la dactylographe ayant cru bon de commencer et de terminer la page par des points de suspension.

Page 32I, citation 2 , lignes I-2 : Cette citation rappelle les paroles de Louis XIII:" Je ne serais pas roi si j'avais les sentiments des particuliers ." COMTE DE SAINT AULAIRE, Richelieu, p.208. ERLANGER PH., Cinq-Mars ou la Passion et la Fatalité, p. 42 et p. 90.

" " 323, Ier & , ligne 4 : Zèle
" " 328, Ier & , " " 7 : France chrétienne
4e & ; " " 3 :"Petits-Pères"
" " 329, Ier & , " " 7 : les monastères existant
" " " citation I, " " 4 : Brisach).
" " 33I, note I, " " I : PRAT , Théologie de
" " 334, 2e & , " " 3 : les Méditerranéens(de même :p. 375, 2e &, ligne 2).

Page 338 , citation 2 , ligne 3 : qu'il obtint de toy

" "340 , " " " I , " " 2 : l'hérésie , et rendu la France

2e & , " " 2 : nous informe des désirs

" " 343 , Ier &, " " I : Et l'historien d'interpeller

5e & , " " 2 : par l'Eglise :

" " 350 , & b, lignes 2,3: réparation des désastres de la guerre

rétablissement de la paix à l'intérieur

& d, ligne 2 : soulagement des souffrances physiques et morales

" " 352 , Ier &, lignes 2-3: et surtout des tracasseries des Réformés ,comme aussi sur les vexations infligées par les

" " 353, citation 3,dernière ligne : limites (Poudenx I8) .

" " 360, Ier &, 2e phrase :exposé au grand danger de voir compromise la paix

note 2 , : p. 507.

" " 362, citation 3,ligne 3 : ç'a

" " 7 : et puissances

" " 37I, " " " I, " " II : ils sont passez

" " 382, Ier &, " " 2 : pour leur auditoire ,la parénèse

" " 384, 2e citation," " 3 : sedes est sapientiae